

Générer de meilleurs revenus et de meilleures perspectives  
d'emploi pour accélérer la lutte contre la pauvreté

Évaluation de la pauvreté et de l'équité au Sénégal

Juin 2021

Pôle mondial d'expertise en pauvreté et équité  
Région Afrique



© 2017 La Banque mondiale  
1818 H Street NW, Washington DC 20433, USA  
Téléphone: (+1) 202-473-1000 ; Internet : <https://www.banquemondiale.org/fr/home>

#### **Certains droits réservés**

Le présent ouvrage est le produit du personnel de la Banque mondiale. Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans le présent ouvrage ne reflètent pas nécessairement les opinions des administrateurs de la Banque mondiale ni des gouvernements qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans le présent ouvrage. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale concernant le statut juridique d'un territoire ou l'approbation ou l'acceptation de ces frontières.

#### **Droits et autorisations**

Le matériel contenu dans le présent ouvrage est soumis au droit d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses connaissances, cet ouvrage peut être reproduit, en totalité ou en partie, à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

**Attribution** — Banque mondiale. 2021. Évaluation de la pauvreté au Sénégal. © Banque mondiale.

Toutes les questions relatives aux droits et licences, y compris les droits subsidiaires, doivent être adressées à : World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; fax : (+1)202-522-2625 ; e-mail : [pubrights@worldbank.org](mailto:pubrights@worldbank.org).

**Traduction** — Cette traduction n'est pas l'œuvre de la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de la Banque mondiale. La Banque mondiale ne saurait être tenue pour responsable de tout contenu ou erreur figurant dans la traduction.

## Remerciements

Le Pôle d'expertise en pauvreté et équité de la Banque mondiale, région Afrique 2, a élaboré le présent rapport sous la supervision de Johan A. Mistiaen (Chef de service du Pôle d'expertise, EAWPV), avec la collaboration de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal. Les chefs d'équipe comprennent Prospere Backiny-Yetna (Économiste principal, EAWPV) et Federica Marzo (Économiste principal, EMNPV). L'équipe de base se compose de Djibril Ndoye (Économiste, EAWPV), Carlos Rodriguez Castelan (Économiste en chef, EAWPV), B. Essama-Nssah (Consultant, EAWPV), Ismael Yacoubou-Djima (Consultant, EAWPV), Damien Echevin (Consultant, EAWPV), Sidi Mohamed Sawadogo (Consultant, EAWPV) et Bienvenue Tien (Consultant, EAWPV). De plus, Djibrilla Karamoko (Spécialiste principal en santé, HAWH3), Nicolas Ahouissoussi (Économiste agricole principal, SAWA4), Aifa Fatimata Niane Ndoye (Économiste agricole principale, SAWA4), et Farouk Mollah Banna (Chef de secteur, SAWDR) ont fourni un apport précieux. L'équipe a également reçu des contributions et des commentaires précieux de la part de la Délégation Générale à la Protection Sociale, ainsi que de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles.

Etsehiwot Berhanu Albert (Assistante de programme, EAWPV), Coumba Fall Diack (Assistante d'équipe, AWCF1), Senait Yifru (Analyste des opérations, EAWPV), et Arlette Sourou (Assistante principale de programme, EAWPV) ont apporté un soutien administratif tout au long de la préparation de ce rapport.

Vice-président, Afrique de l'ouest et centrale : Ousmane Diagana

Directeur des opérations : Nathan Belete

Chef des opérations : Luc Lecuit

## Abréviations et acronymes

CFA	Franc de la Communauté financière africaine
EDS	Enquête démographique et de santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EHF	Enquête à haute fréquence
ENA	Entreprise non agricole
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
ICH	Indice du capital humain
IOH	Indice d'opportunité humaine
kWh	Kilowatt-heure
IPM	Indice de la pauvreté multidimensionnelle
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
PIB	Produit intérieur brut
PSE	Plan Sénégal Émergent
PTF	Productivité totale des facteurs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

## Table des matières

<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>viii</b>
Les tendances de la pauvreté au Sénégal .....	viii
Les obstacles à la lutte contre la pauvreté.....	xii
L'élaboration d'un agenda politique .....	xvii
<b>1 Introduction.....</b>	<b>21</b>
<b>2 Les tendances de la pauvreté .....</b>	<b>26</b>
2.1 La pauvreté monétaire et la prospérité partagée de 2011 à 2018 .....	26
2.2 Les dimensions non monétaires du bien-être.....	35
2.3 Le rôle de la croissance et de la redistribution dans la lutte contre la pauvreté .....	48
2.4 Évolutions récentes : les répercussions de la COVID-19 sur la pauvreté .....	50
2.5. Résumé et conclusions .....	61
<b>3 Le profil de la pauvreté et la vulnérabilité.....</b>	<b>63</b>
3.1 Le profil de la pauvreté monétaire .....	63
3.2 La vulnérabilité et la pauvreté monétaire.....	74
3.3 Résumé et conclusions.....	81
<b>4 Revenus en milieu rural et transformation agricole .....</b>	<b>82</b>
4.1 Les sources de revenus ruraux .....	82
4.2 Les opportunités de croissance .....	104
4.3 Les obstacles à la croissance des revenus en zones rurales.....	110
<b>5 Les marchés du travail, le secteur informel et la pauvreté .....</b>	<b>118</b>
5.1 Les caractéristiques du marché du travail et la pauvreté.....	118
5.2 La structure des emplois dans les secteurs informel et formel, et les contraintes liées à la création de meilleurs emplois.....	129
5.3 Conclusions et options stratégiques .....	139
<b>6 Conclusions et recommandations de politiques publiques.....</b>	<b>142</b>
<b>Références.....</b>	<b>149</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>155</b>
Annexe 1 : Problèmes de Comparabilité de la Pauvreté au Sénégal entre 2011 et 2018 à partir des enquêtes auprès des ménages.....	155
Annexe 2 : Informations complémentaires sur la méthodologie de la pauvreté multidimensionnelle .....	165
Annexe 3 : Tableaux supplémentaires sur les résultats de l'indice d'opportunité humaine .....	166
Annexe 4 : Méthodologie pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur la pauvreté .....	170

## Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Les performances en matière de lutte contre la pauvreté au Sénégal et dans les pays sélectionnés...	31
Tableau 2.2 : Les inégalités de revenus en fonction du lieu de résidence, en 2011 et 2018 .....	32
Tableau 2.3 : a) Les indicateurs de bien-être non monétaire sélectionnés en fonction du lieu de résidence, 2011 et 2018 ; et b) Les indicateurs de bien-être non monétaire sélectionnés en fonction du quintile de bien-être monétaire, 2011-2018.....	39
Tableau 2.4 : L'indice d'opportunité humaine (IOH) pour les indicateurs sélectionnés .....	41
Tableau 2.5 : Les effets de croissance et de redistribution du changement distributif en fonction du lieu de résidence, 2011 et 2018.....	49
Tableau 2.6 : Les chefs de ménage ayant cessé de travailler et les ménages ayant déclaré une perte de revenus au cours des deux premiers trimestres de 2020, en fonction du quintile de bien-être et du lieu de résidence avant la pandémie de la COVID-19.....	53
Tableau 2.7 : Les indicateurs de pauvreté initiaux en 2018-2019 et les indicateurs de pauvreté simulés en 2020 ...	58
Tableau 3.1 : La pauvreté et les indicateurs d'accès aux infrastructures sélectionnés en fonction de la zone agro-écologique, 2018-2019. ....	68
Tableau 3.2 : Les indicateurs de pauvreté en fonction des caractéristiques du ménage et du chef de ménage, 2018-2019 .....	71
Tableau 4.1 : Le type de ménage en fonction de la source de revenus, du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique .....	85
Tableau 4.2 : Les caractéristiques des exploitants agricoles et de parcelles.....	88
Tableau 4.3 : Les pratiques agricoles en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique .....	90
Tableau 4.4 : Les pratiques d'élevage des ménages ruraux .....	96
Tableau 4.5 : Caractéristiques démographiques des propriétaires d'entreprises non agricoles dans les zones rurales .....	98
Tableau 4.6 : Caractéristiques démographiques des salariés dans les zones rurales.....	103
Tableau 4.7 : Caractéristiques démographiques des salariés issus des zones rurales .....	104
Tableau 4.8 : La présence de marchés et de routes .....	112
Tableau 5.1 : Les caractéristiques des entreprises dans le secteur informel .....	130
Tableau 5.2 : Le degré de formalisation et les motivations pour s'engager dans le secteur informel .....	131
Tableau 5.3 : Les indicateurs de l'efficacité de l'investissement dans un échantillon de pays, 2010 et 2018 .....	136
Tableau 5.4 : Les principaux obstacles auxquels les entreprises sont confrontées.....	137
Tableau A1.1 : Les indicateurs de pauvreté provenant des quatre enquêtes .....	157
Tableau A1.2 : Les indicateurs de pauvreté révisés de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 et 2017, et de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2017 et 2018 .....	159
Tableau A1.3 : Les tendances de la consommation annuelle par habitant, 2011-2018.....	162
Tableau A1.4 : La comparaison des chiffres relatifs à la pauvreté en utilisant l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et les prévisions de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 sur 2018 avec la consommation des ménages par habitant provenant des comptes nationaux .....	163
Tableau A2.1 : L'indice de la pauvreté multidimensionnelle : dimensions, indicateurs, privations et pondérations .....	165
Tableau A3.1 : Résumé des circonstances et des opportunités de l'indice d'opportunité humaine.....	167
Tableau A3.2 : Résultats détaillés sur l'indice d'opportunité humaine (IOH), 2011 et 2018.....	167
Tableau A4.1 : L'élasticité de la consommation par rapport aux revenus du travail .....	171

## Liste des graphiques

Graphique 1.1 : La croissance du produit intérieur brut, 2000-2019 .....	23
Graphique 2.1 : Les indicateurs de pauvreté en fonction du lieu de résidence, 2011-2018 .....	28
Graphique 2.2 : La répartition du bien-être en 2011 et 2018 .....	29
Graphique 2.3 : Les courbes de l'incidence de la croissance, 2001–2018.....	33
Graphique 2.4 : Les indicateurs de prospérité partagée .....	35
Graphique 2.5 : L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle au Sénégal, 2011–2018 .....	37
Graphique 2.6 : L'accumulation de capital humain (2020) et l'incidence de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) au Sénégal et dans les pays comparables.....	37
Graphique 2.7 : Les années de scolarité ajustées avec l'apprentissage pour le Sénégal et les pays comparables, 2020 .....	43
Graphique 2.8 : Le pourcentage d'individus scolarisés en fonction du quintile et de la tranche d'âge .....	44
Graphique 2.9 : Le pourcentage d'individus vivant dans un ménage ayant accès aux infrastructures sélectionnées	45
Graphique 2.10 : L'indice mondial de l'écart entre les sexes au Sénégal et dans les pays comparables, 2021 .....	47
Graphique 2.11 : Composantes de l'écart mondial entre les hommes et les femmes, 2021 .....	47
Graphique 2.12 : La décomposition de l'évolution de la courbe de Lorenz généralisée, 2011 et 2018 .....	49
Graphique 2.13 : L'évolution du nombre de cas COVID-19 .....	51
Graphique 2.14 : La composition du revenu des ménages en fonction du décile.....	54
Graphique 2.15 : Variation simulée en pourcentage du bien-être des ménages avec et sans COVID-19.....	55
Graphique 2.16 : Pourcentage des ménages et individus n'ayant pas accès au marché et devant faire face à l'insécurité alimentaire .....	56
Graphique 2.17 : L'impact de la COVID-19 sur l'incidence de la pauvreté (augmentation en points de pourcentage) en fonction de la région.....	59
Graphique 2.18 : L'impact (hausse en point de pourcentage) de la COVID-19 sur l'incidence de la pauvreté dans des pays sélectionnés.....	60
Graphique 3.1 : La pauvreté en fonction du lieu de résidence et de la région, 2018 .....	63
Graphique 3.2 : La pauvreté en fonction de la taille du ménage, 2018 .....	70
Graphique 3.3 : La proportion de ménages ayant une source de revenus (graphique de gauche) et possédant un compte bancaire (graphique de droite) en fonction du secteur d'activité du chef de ménage.....	72
Graphique 3.4 : L'incidence de l'extrême pauvreté en fonction du lieu de résidence et de la région .....	73
Graphique 3.5 : Les caractéristiques des ménages extrêmement pauvres .....	74
Graphique 3.6 : Le pourcentage de ménages touchés par un choc en fonction du quintile de bien-être et du lieu de résidence .....	76
Graphique 3.7 : L'incidence de la pauvreté et le taux de vulnérabilité en fonction du lieu de résidence et de la région .....	77
Graphique 3.8 : La vulnérabilité induite par la pauvreté et par le risque en fonction du lieu de résidence et de la région.....	78
Graphique 3.9 : La vulnérabilité covariante et idiosyncratique en fonction du lieu de résidence et de la région .....	79
Graphique 4.1 : Le cadre de diagnostic des revenus ruraux de la Banque mondiale .....	82
Graphique 4.2 : Les taux de pauvreté dans les zones urbaines et les zones rurales et la part de la population en fonction de la région.....	83
Graphique 4.3 : Les sources de revenus en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique .....	86
Graphique 4.4 : a) Superficie consacrée aux cultures principales, 2010-2020 ; b) Superficie consacrée aux cultures principales en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique.....	87
Graphique 4.5 : Les courbes de concentration de la surface agricole et de la consommation en milieu rural au Sénégal .....	89

Graphique 4.6 : a) Les rendements des cultures principales ; b) La différence de rendement entre les ménages pauvres et non pauvres .....	91
Graphique 4.7 : Le pourcentage de parcelles exploitées par des femmes .....	92
Graphique 4.8 : Les différences en termes d'utilisation des intrants en fonction du genre de l'exploitant de la parcelle .....	93
Graphique 4.9 : Superficie plantée avec les cultures principales, 2000-2020 .....	94
Graphique 4.10 : Nombre de ménages cultivant une culture donnée .....	94
Graphique 4.11 : La part de la valeur de la production vendue pour les cultures principales .....	95
Graphique 4.12 : Les taux de pauvreté des producteurs d'arachide .....	95
Graphique 4.13 : Taux d'utilisation d'intrants pour les cultures principales .....	95
Graphique 4.14 : Distribution cumulative des rendements d'arachide en fonction de l'utilisation des intrants .....	95
Graphique 4.15 : Pourcentage de ménages possédant une entreprise non agricole en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique .....	97
Graphique 4.16 : Possession d'entreprises non agricoles en fonction du niveau de pauvreté des ménages et de la zone agro-écologique .....	98
Graphique 4.17 : Nombre d'entreprises en fonction du nombre d'employés et du type de main-d'œuvre employée .....	99
Graphique 4.18 : Problèmes rencontrés par les entreprises non agricoles .....	100
Graphique 4.19: a) Le pourcentage de la population percevant un revenu salarial en fonction du secteur, du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique ; b) La part du revenu total du revenu salarial en fonction du secteur, du niveau de pauvreté et de la zone agro-écologique .....	101
Graphique 4.20 : Nombre d'emplois salariés (graphique de gauche) et revenu total des emplois salariés (graphique de droite) en fonction du type d'employeur et du niveau de pauvreté du ménage pour les ménages ruraux .....	102
Graphique 4.21 : Les rendements réalisés (en tonnes/ha) pour le Sénégal (bleu), ses voisins (rouge) et la Côte d'Ivoire (vert) pour certaines cultures, 2011-2018 .....	105
Graphique 4.22 : Les écarts de rendement en pourcentage du rendement potentiel pour une sélection de cultures en fonction de la zone agro-écologique .....	106
Graphique 4.23 : Probabilité de sécheresse et indice de risque d'impact historique pour les pays africains .....	111
Graphique 4.24 : Le raccordement des ménages ruraux au réseau électrique en fonction de la zone agro-écologique .....	113
Graphique 5.1 : a) Les tendances de la participation à la population active (le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans) au Sénégal de 2011 à 2018 (graphique de gauche) ; et b) les taux de participation à la population active en 2019 dans les pays comparables (graphique de droite) .....	119
Graphique 5.2 : La répartition de la population active (âgée de 15 à 64 ans) en fonction du statut professionnel, du genre, de l'âge et du niveau d'éducation, 2011 et 2018-2019 .....	120
Graphique 5.3 : La répartition de la population active (âgée de 15 à 64 ans) en 2011 et 2018-2019 en fonction du statut professionnel et du quintile de bien-être .....	121
Graphique 5.4 : La participation au marché du travail (graphique de gauche) et le taux de chômage (graphique de droite) de la population âgée de 15 ans et plus en fonction du trimestre et de la zone de résidence urbaine ou rurale, 2018 et 2020 .....	122
Graphique 5.5 : La répartition de l'emploi en fonction du secteur, du genre, du lieu de résidence et du quintile de bien-être en 2011 (graphique de gauche) et 2018-2019 (graphique de droite) .....	123
Graphique 5.6 : La répartition de l'emploi en fonction du type d'emploi, du genre, du lieu de résidence et du quintile de bien-être, 2018-2019 .....	124
Graphique 5.7 : La répartition de l'emploi en fonction du secteur institutionnel de l'emploi, du genre, du lieu de résidence et du quintile de bien-être, 2018-2019 .....	125
Graphique 5.8 : Le pourcentage de travailleurs ayant un emploi de piètre qualité, 2018 .....	126
Graphique 5.9 : Les salaires mensuels en fonction du lieu de résidence, du genre, de l'âge, du niveau d'éducation et du secteur, 2018-2019 .....	128



Graphique 5.10 : Nouvelles entreprises immatriculées par millier de personnes en âge de travailler.....	133
Graphique 5.11 : La répartition des entreprises et des emplois formels en fonction de l'âge de l'entreprise .....	134
Graphique 5.12 : a) La répartition des emplois et des entreprises du secteur privé formel en fonction du secteur (graphique de gauche) ; et b) de la région (graphique de droite) .....	135
Graphique 5.13 : Distance de la frontière du rapport « Doing Business », 2020 .....	138
Graphique 5.14 : Aperçu des performances de l'indice de compétitivité mondiale, 2019 .....	138
Graphique A1.1 : Les répartitions non comparables (graphique de gauche) et comparables (graphique de droite) de la consommation annuelle par habitant, 2011 et 2018. ....	161
Graphique A1.2 : Les répartitions de la consommation annuelle par habitant en 2018 : l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et les prévisions de 2018 provenant des répartitions non comparables de 2011 (graphique de gauche); l'EHCVM de 2018 et les prévisions de 2018 provenant des répartitions comparables de 2011 (graphique de droite) .....	162

## Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Les chiffres de la pauvreté comparables pour 2011 à 2018 provenant d'enquêtes non comparables .27	
Encadré 2.2 : La méthodologie de la pauvreté multidimensionnelle .....	35
Encadré 3.1 : La méthodologie de la carte de la pauvreté monétaire .....	64
Encadré 3.2 : Quantifier la vulnérabilité par rapport à la pauvreté .....	80
Encadré 4.1 : Les zones agro-écologiques destinées à l'analyse des revenus ruraux.....	84

## Résumé exécutif

**Au cours des deux dernières décennies, le Sénégal a bénéficié d'une situation macroéconomique relativement stable, marquée par une forte croissance, malgré un léger recul de 2006 à 2013.** Le pays a connu une croissance élevée entre 2000 et 2005, le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) par habitant a été de 1,9 pour cent. Cette croissance a nettement ralenti de 2006 à 2013, pour se situer à 0,6 pour cent. En 2014, l'économie a évolué vers une trajectoire de croissance beaucoup plus soutenue. De 2014 à 2019, la croissance moyenne du PIB par habitant s'élevait à environ 3,5 pour cent, ce qui a permis au pays de passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2019<sup>1</sup>. Bien que cette croissance ait été accompagnée par un recul de la pauvreté, cette baisse a été lente et les inégalités persistent. Par ailleurs, la création d'emplois dans le secteur formel a été faible, et le nombre de pauvres n'a pas diminué au cours des années récentes. Dans ce contexte, la réduction de la pauvreté, la prospérité partagée et la création d'emplois dans le secteur formel constituent toujours des défis majeurs pour les décideurs politiques.

**La présente évaluation de la pauvreté établit un diagnostic approfondi de l'évolution de la pauvreté et des inégalités au Sénégal entre 2011 et 2018.** Le rapport présente aussi la situation actuelle de la pauvreté et examine les conséquences de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement. En s'appuyant sur de multiples sources de données, notamment sur deux enquêtes sur les conditions de vie des ménages représentatives à l'échelle nationale qui ont été menées en 2011 (l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011) et en 2018 (l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages), le présent rapport décrit les tendances des dimensions monétaires et non monétaires de la pauvreté. Le rapport identifie aussi les facteurs à l'origine des tendances observées, et examine les questions intersectorielles, notamment la croissance des revenus ruraux, la structure des revenus du marché du travail, le capital humain et l'égalité en matière de genre, qui fournissent des instruments de politiques publiques dans le but de mieux informer la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays. L'ampleur des résultats décrits dans le présent rapport est évaluée en établissant des comparaisons avec les performances passées et avec celles de pays homologues, structurels ou de référence. En s'appuyant sur de solides assises analytiques, l'évaluation de la pauvreté vise à identifier les implications en matière de politiques publiques que le gouvernement et les partenaires au développement doivent prendre en compte lors de la conception, le suivi, la révision et la mise en œuvre des programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté au Sénégal.

### Les tendances de la pauvreté au Sénégal

**Des progrès notables ont été enregistrés au niveau de la lutte contre la pauvreté monétaire et de la prospérité partagée**

**De 2011 à 2018, la croissance annuelle du PIB par habitant du Sénégal s'est élevée à 2,9 pour cent en moyenne, et l'incidence de la pauvreté a diminué d'environ 5 points de pourcentage (passant de 43 à 37,8 pour cent).** Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté a reculé pour passer d'environ 59 pour cent à 54 pour cent. Les zones urbaines ont également connu une baisse de l'incidence de la pauvreté, qui est passée de 22,5 pour cent à environ 20 pour cent, mais le nombre de pauvres en zones urbaines a légèrement augmenté en raison notamment d'une plus forte croissance démographique. D'autres indicateurs de pauvreté monétaire suivent le même schéma d'évolution que l'incidence de la pauvreté.

---

<sup>1</sup> En 2019, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont définis comme ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant est compris entre 1 026 et 3 995 USD (dollars US actuels).

La profondeur de la pauvreté, qui mesure le déficit moyen de la consommation des individus vivant sous le seuil de pauvreté, a également diminué, passant de 13,9 pour cent à 10,3 pour cent à l'échelle nationale. De même, au niveau national, la sévérité de la pauvreté, qui mesure le carré du déficit moyen de consommation des mêmes individus se situant en dessous du seuil de pauvreté, a reculé en passant de 6,4 pour cent à 3,9 pour cent. La baisse de la profondeur de la pauvreté et de la sévérité de la pauvreté est confirmée à la fois dans les zones rurales et dans les zones urbaines.

**Les données relatives à la prospérité partagée indiquent que la croissance économique a été inclusive de 2011 à 2018.** La prospérité partagée et la prime de prospérité partagée étaient toutes deux positives. En particulier, la consommation moyenne par habitant des 40 pour cent les plus pauvres de la population a augmenté pour atteindre un taux annualisé de 1,82 pour cent, contre un taux de croissance de 1,24 pour cent au niveau national. À Dakar, dans les autres zones urbaines et dans les zones rurales, la prospérité partagée a suivi le même schéma que celui observé au niveau national, bien que la majeure partie de la hausse de la prospérité partagée provienne des zones rurales et coïncide avec la forte croissance du secteur agricole.

**Les résultats observés de 2011 à 2018 en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée traduisent un important redressement des performances économiques par rapport à la décennie précédente.** L'évolution de la lutte contre la pauvreté et de la prospérité partagée a été mitigée entre 2001 et 2011. De 2001 à 2005, le PIB par habitant a augmenté en moyenne de 2 pour cent par an, ce qui a entraîné la plus forte baisse de pauvreté de ces deux dernières décennies. L'incidence de la pauvreté a chuté d'environ 7 points de pourcentage (Banque mondiale, 2015). Cependant, la croissance économique a connu un ralentissement considérable de 2005 à 2011, période où le PIB par habitant n'a augmenté que de 0,4 pour cent par an. Par conséquent, les progrès en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée ont été faibles. Durant la même période, la croissance annuelle de la consommation moyenne des 40 pour cent les plus pauvres de la population avoisinait zéro.

**Bien que la performance de 2011 à 2018 (baisse de la pauvreté annuelle moyenne de 0,7 point de pourcentage) soit une nette amélioration par rapport à la performance de 2005 à 2011 (baisse de la pauvreté annuelle moyenne de 0,3 point de pourcentage), celle-ci reste encore inférieure à celle de 2001 à 2005 (baisse de la pauvreté annuelle moyenne de 1,7 point de pourcentage).** La comparaison avec d'autres pays montre également que le Sénégal a été plus performant en matière de lutte contre la pauvreté que certains de ses homologues de référence, tels que le Maroc (baisse de la pauvreté annuelle moyenne de 0,6 point de pourcentage de 2006 à 2013) et l'Indonésie (baisse de la pauvreté annuelle moyenne de 0,4 point de pourcentage de 2011 à 2018), mais a été moins performant que certains de ses homologues structurels, tels que la Côte d'Ivoire (baisse de pauvreté annuelle moyenne de 1,6 point de pourcentage de 2015 à 2018) et le Kenya (baisse de pauvreté annuelle moyenne de 1,1 point de pourcentage de 2005 à 2015). Les performances du Sénégal de 2001 à 2005 et celles récentes de pays comme le Kenya et la Côte d'Ivoire montrent que le pays dispose d'une certaine marge de manœuvre pour réduire la pauvreté.

**Les changements dans la distribution des revenus provoqués par la croissance économique sont à l'origine des changements au niveau de la pauvreté monétaire.** Ces changements distributifs impliquent des changements au niveau de la consommation moyenne ainsi que des inégalités relatives. Le fait que les inégalités n'aient pas évolué entre 2011 et 2018 (l'indice de Gini a légèrement reculé de 35,8 à 35,1) semble indiquer que la baisse de la pauvreté globale et l'amélioration de la prospérité partagée sont principalement dues à la croissance. En outre, le modèle de croissance économique observé au Sénégal de 2011 à 2018 indique que la baisse de la pauvreté dans les zones rurales était due à la croissance dans

le secteur primaire (l'agriculture), tandis que la croissance dans le secteur secondaire (l'industrie manufacturière) et du secteur tertiaire (les services) était en grande partie responsable de la baisse de la pauvreté à Dakar.

**La stagnation des inégalités a limité les effets de la croissance économique sur la baisse de la pauvreté.**

Le fait que l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini, ait essentiellement stagné au fil du temps limite l'effet favorable de la croissance sur la pauvreté. De 2001 à 2005, le coefficient de Gini a à peine changé, passant de 39 pour cent à 38 pour cent. De 2005 à 2011, celui-ci a baissé de 2 points de pourcentage pour atteindre environ 36 pour cent. La baisse des inégalités de revenus a des effets directs et indirects sur la pauvreté. L'impact direct passe par l'effet redistributif favorable aux pauvres, ce qui entraîne une baisse de la pauvreté selon des mesures sensibles aux inégalités. La baisse des inégalités peut également accroître l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance économique, ce qui constitue un moyen indirect de réduire la pauvreté. Bien que la baisse du coefficient de Gini entre 2011 et 2018 ne soit pas importante, les données montrent que la croissance économique durant cette période a réduit les inégalités parmi les 30 pour cent les plus pauvres de la population.

**En décomposant la tendance des inégalités par milieu de résidence, il en ressort que les inégalités sont restées les mêmes à Dakar et dans les autres zones urbaines, mais celles-ci ont légèrement diminué dans les zones rurales.** Le taux de croissance global de la consommation s'élevait à environ 1,24 pour cent et était beaucoup plus élevé à Dakar (2,13 pour cent). Dans les autres zones urbaines, la consommation a enregistré une légère baisse (- 0,25 pour cent), alors qu'elle a augmenté d'environ 1,1 pour cent dans les zones rurales. En bas de l'échelle de distribution, la croissance a davantage profité aux 20 pour cent les plus pauvres issus du milieu rural.

**Malgré la baisse des taux de pauvreté, le nombre de personnes pauvres est resté stable, passant de 5,867 millions en 2011 à 6,032 millions en 2018, avec une légère hausse dans les zones urbaines.** Au cours des 20 dernières années, le nombre absolu de personnes pauvres a tendance à augmenter en raison de la croissance démographique rapide et du lent recul de la pauvreté. La croissance démographique est forte, en particulier en milieu urbain, à cause de la fécondité qui reste élevée mais aussi de l'exode rural. Davantage d'efforts doivent être fournis en matière de lutte contre la pauvreté pour pouvoir inverser ces tendances.

**Il existe d'importantes disparités entre les régions en matière de pauvreté.** La pauvreté est particulièrement élevée à Sédhiou, Kédougou et Tambacounda. Seules deux régions sur 14 affichent des niveaux de pauvreté inférieurs à la moyenne nationale (Dakar et Thiès), avec une incidence de la pauvreté estimée respectivement à 9 pour cent et 34 pour cent, contre environ 38 pour cent au niveau national. Dans les autres régions, l'incidence de la pauvreté varie d'environ 40 pour cent à Saint-Louis à 65,6 pour cent à Sédhiou et six régions ont une incidence de la pauvreté supérieure à 50 pour cent.

**Des progrès modestes dans les dimensions non monétaires de la pauvreté**

**La pauvreté multidimensionnelle a légèrement diminué au niveau national et dans les zones rurales, mais celle-ci a augmenté dans les zones urbaines.** Cette amélioration démontre quelques progrès dans le domaine de la santé ainsi qu'au niveau de la quantité et de la qualité de l'enseignement, mais d'importantes disparités subsistent entre les zones rurales et les zones urbaines. Ces résultats mitigés en matière de santé, d'éducation et de conditions de vie se traduisent par de faibles niveaux de

développement humain en général et de capital humain en particulier. D'après son score obtenu à l'indice de développement humain de 2019<sup>2</sup>, le Sénégal se place en 168<sup>ème</sup> position sur 189 pays et territoires.

**Au Sénégal, le retard de croissance pose un défi majeur aux décideurs politiques.** Bien que le pourcentage d'enfants souffrant d'un retard de croissance ait diminué, les statistiques démontrent toujours une différence entre les villes et les campagnes. Le retard de croissance représente un grave problème dès lors qu'il est lié aux résultats scolaires et, par conséquent, à la future productivité. Par ailleurs, le retard de croissance a d'importantes conséquences négatives sur la santé et le bien-être général à l'âge adulte. Il est prouvé qu'une baisse du retard de croissance de 10 points de pourcentage pourrait augmenter la productivité des adultes d'environ 3,5 pour cent (Banque mondiale, 2020b).

**Les principaux indicateurs de résultats en matière d'éducation ne se sont pas améliorés au cours des dix dernières années, et d'importants défis doivent encore être relevés pour améliorer la qualité et l'accès à l'éducation.** En 2011, 51 pour cent de la population âgée de 15 ans et plus savait lire et écrire, et ce chiffre n'a pas beaucoup évolué en 2018. Sur la même période, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est resté dans un ordre de 52 à 53 pour cent. Le taux d'achèvement de l'école primaire a chuté en passant de 65 pour cent en 2011 à 56 pour cent en 2018. Cette évolution est préoccupante compte tenu des conclusions d'une étude récente portant sur la dynamique de la pauvreté au Sénégal, qui montre que l'éducation est le facteur déterminant le plus important pour sortir de la pauvreté. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est estimé à 48 pour cent et n'atteint que 11 pour cent dans l'enseignement supérieur (Banque mondiale, 2018a). De plus, on estime que près d'un tiers des enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école. L'espérance de vie scolaire était estimée à 7,3 ans en 2020, soit un an de moins que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Bien que l'amélioration de l'accès à l'éducation et du nombre d'années de scolarisation constituent une réussite importante, les décideurs politiques ne doivent pas oublier que le but ultime de la scolarisation est de fournir un apprentissage efficace et que les lacunes accumulées pendant les années de formation se traduisent au final par des lacunes de compétences sur le marché du travail.

**L'accès aux services et infrastructures de base s'est principalement amélioré dans les zones urbaines, ce qui accroît les différences en termes d'accès par rapport aux zones rurales.** Le Sénégal a accompli des progrès considérables en matière d'accès à l'assainissement et à l'électricité, mais de profondes disparités subsistent entre les zones rurales et les zones urbaines. Par exemple, si en 2018 98 pour cent de la population avait accès à l'électricité à Dakar et 90 pour cent dans les autres zones urbaines en 2018, ce taux était d'environ 55 pour cent dans les zones rurales. De même, l'accès à l'assainissement et à l'eau potable est bien plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces disparités au niveau des conditions de vie constituent un obstacle de taille au développement dès lors qu'elles ont des répercussions importantes sur d'autres indicateurs de développement, tels que la santé et la nutrition, la productivité agricole et l'éducation des filles.

**La pandémie de la COVID-19 et l'exposition continue à divers chocs mettent en péril les progrès récents réalisés en matière de lutte contre la pauvreté**

---

<sup>2</sup> L'indice de développement humain (IDH) constitue un indicateur synthétique des performances moyennes réalisées dans les dimensions clés du développement humain, à savoir : avoir une vie longue et saine, être instruit et avoir un niveau de vie décent. Les scores des trois indices des dimensions de l'IDH sont regroupés en un indice composite en utilisant la moyenne géométrique.

**La pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité du processus de croissance au Sénégal et risque d'exacerber la vulnérabilité face à la pauvreté.** La croissance du PIB a chuté en passant de 5,3 pour cent en 2019 à 1,3 pour cent en 2020, ce qui correspond à une contraction de 1,3 pour cent par habitant. Selon les estimations, la pandémie a engendré une baisse de la consommation annuelle par habitant de 3,8 pour cent. Les zones urbaines ont enregistré une plus grande perte de richesses économiques que les zones rurales. En termes de pauvreté non monétaire, la pandémie de la COVID-19 a entraîné une aggravation de l'insécurité alimentaire et de piètres performances en matière d'apprentissage. La pandémie a compliqué l'élaboration des politiques de développement au Sénégal. Les principaux défis consistent à mettre au point des processus qui permettront aux individus de reprendre leurs activités socio-économiques en toute sécurité et à créer une marge de manœuvre budgétaire facilitant les transferts monétaires et les transferts en nature aux ménages en vue de leur apporter une aide immédiate à court terme.

**Au Sénégal, la plupart des ménages sont vulnérables aux chocs et peu aptes à en gérer les conséquences.** Selon les estimations, les chocs ont touché la moitié des ménages au Sénégal de 2016 à 2018, y compris les chocs covariants (la sécheresse, les inondations) et idiosyncratiques (les maladies ou les décès). Ceux-ci ont été plus fréquents dans les zones rurales, où 60 pour cent des ménages ont été exposés à au moins un choc. Les chocs économiques liés aux variations de prix touchent également les ménages ruraux. Les hausses des prix des produits agricoles diminuent la richesse économique des consommateurs nets. Dans les zones urbaines, les chocs sanitaires et économiques sont plus fréquents, mais la majorité des ménages n'a pas accès à l'assurance maladie. Par ailleurs, l'incidence des chocs est plus importante pour les pauvres. Selon les estimations, plus de 60 pour cent des ménages issus du premier quintile de la distribution du bien-être sont exposés aux chocs, contre 35 pour cent des ménages issus du cinquième quintile.

## **Les obstacles à la lutte contre la pauvreté**

**L'analyse des performances antérieures en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté montre clairement qu'il existe une marge d'amélioration.** Bien que ses dernières performances en matière de croissance soient remarquables, le Sénégal a encore du chemin à parcourir pour atteindre les niveaux de performance que certains homologues de référence, comme le Maroc et le Vietnam, ont atteint (Banque mondiale, 2020c). En outre, le rythme de la résorption de la pauvreté a été lent, le nombre de pauvres n'a guère diminué et la création d'emplois dans le secteur formel a été faible. Le statu quo ne permettra pas d'améliorer la situation. Le Sénégal doit redoubler ses efforts pour pouvoir atteindre une croissance plus élevée, durable et inclusive. Cela nécessitera une action concertée et des politiques de rupture. Il sera nécessaire de comprendre les contraintes qui pèsent sur la lutte contre la pauvreté au Sénégal pour pouvoir élaborer ces politiques. Les interventions devraient être conçues de façon à résoudre les obstacles susceptibles d'empêcher les individus et la société d'atteindre les objectifs déterminés par les politiques publiques.

**Le niveau et l'incidence de la croissance économique déterminent l'évolution de la pauvreté au fil du temps.** Le niveau de croissance correspond au taux de croissance du revenu moyen. L'incidence de la croissance représente sa distribution ou le changement qu'elle entraîne dans les inégalités relatives. Les obstacles à la croissance au Sénégal sont liés à l'accumulation du capital, à la productivité, à l'ampleur du secteur informel et aux disparités régionales entre les hommes et les femmes. Les preuves de l'accumulation limitée du capital sont visibles à travers les performances mitigées dans le domaine scolaire, les progrès à réaliser en matière de santé, l'accès restreint au financement et la faible épargne des ménages (Banque mondiale, 2021b). L'accumulation limitée du capital réduit les capacités des

ménages et des entreprises à participer à la croissance économique. La productivité des facteurs a été faible et a diminué au fil du temps, ce qui limite l'efficacité de la répartition des ressources. L'ampleur du secteur informel est un frein à la croissance, l'accumulation du capital y est faible et l'accès à la protection sociale limité. Le niveau élevé d'informalité restreint également la marge de manœuvre budgétaire en réduisant l'assiette fiscale. Les disparités en matière de genre et les régions compromettent les progrès en matière de prospérité partagée, et l'exposition aux chocs, associée à l'absence de stratégie d'adaptation efficace, rend la croissance volatile et accroît la vulnérabilité des ménages face à la pauvreté.

### **Le faible capital humain et les obstacles à la croissance des revenus**

**Un enfant né de nos jours au Sénégal ne peut espérer atteindre que 42 pour cent de son potentiel productif à l'âge adulte.** Cette situation reflète des résultats en matière de santé (notamment en ce qui concerne les retards de croissance), qui sont restés faibles dans les zones rurales, même s'ils se sont améliorés. Ceci reflète également des progrès dilatoires au niveau des résultats scolaires ; la comparaison des années de scolarité ajustées avec l'apprentissage au Sénégal en 2020 avec celles d'un ensemble de pays comparables montre que les performances du Sénégal sont légèrement supérieures à celles de la Tanzanie et identiques à celles de la Côte d'Ivoire, mais bien inférieures à celles du Kenya et de Maurice. Le Sénégal fait partie du quartile inférieur de la distribution mondiale de l'indice du capital humain (PNUD, 2020). Étant donné que les indicateurs actuels de santé et d'éducation constituent la base de la productivité de la prochaine génération de travailleurs, la situation actuelle en matière de capital humain est inquiétante puisqu'il est difficile d'imaginer que la productivité des travailleurs s'accélère ou même s'améliore de façon durable.

**Dans les zones rurales, les agriculteurs peinent à adopter de nouvelles technologies ou à passer à des activités plus productives du fait de leur faible niveau d'éducation.** Le taux d'alphabétisation s'élève à 37 pour cent chez les agriculteurs des zones rurales (d'après l'enquête auprès des ménages de 2018), ce qui restreint l'adoption et l'exploitation optimale de techniques agricoles améliorées (par exemple, les agriculteurs alphabétisés sont 8 points de pourcentage plus susceptibles d'utiliser des engrais chimiques). Cela pose un véritable problème puisque le présent rapport montre que les agriculteurs pourraient nettement améliorer leurs rendements agricoles s'ils adoptaient des techniques agricoles améliorées. En outre, l'accès à un large éventail d'applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine agricole (les services bancaires mobiles, les informations sur les prix du marché des matières premières), qui ont le potentiel d'améliorer les revenus des agriculteurs, est en corrélation avec le niveau d'éducation.

**Le faible niveau d'éducation provient largement des faibles taux de scolarisation et du fait qu'un grand nombre de ménages privilégie l'éducation religieuse à l'éducation formelle.** Le faible engagement de la communauté vis-à-vis d'un système centralisé entrave les réformes du système éducatif au Sénégal.

**Des indicateurs de santé inférieurs à ceux des pays homologues limitent également le capital humain et la croissance économique.** Par exemple, la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans est estimée à 75 pour 1 000, ce qui correspond au deuxième taux le plus élevé parmi un groupe de pays homologues (dont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Maroc, l'Indonésie et les Philippines). De même, l'espérance de vie à la naissance est estimée à 59,3 ans, ce qui est bien en dessous de la moyenne de ses homologues régionaux qui s'établit à 64,5 ans et de la moyenne de ses homologues de référence qui atteint 72 ans. La morbidité mine la productivité de la main-d'œuvre, et la relative courte espérance de vie limite les incitations et les possibilités d'accumuler du capital humain.

**Il existe d'importantes disparités entre les hommes et les femmes au niveau du capital humain et physique.** Le Sénégal n'a comblé que 68 pour cent de l'écart entre les hommes et les femmes<sup>3</sup>, ce qui lui vaut d'être classé 104<sup>ème</sup> sur 156 pays en 2021. Certains pays africains, tels que la Namibie et le Rwanda, figurent parmi les 10 premiers. Le pays a encore du chemin à parcourir pour atteindre la parité entre les hommes et les femmes. Au Sénégal, les disparités de genre sont très prononcées dans les secteurs de l'économie et de la politique. Les disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur économique proviennent de l'accumulation inégale du capital et de l'accès limité aux ressources. Au Sénégal, les femmes en particulier ont un accès restreint aux facteurs de production, tels que le capital humain, la terre et le crédit, ainsi qu'aux infrastructures et celles-ci participent peu au marché du travail. Ces disparités peuvent constituer un obstacle à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la prospérité partagée.

### **La forte dépendance à une agriculture pluviale et les obstacles à la productivité agricole**

**Encouragée par les politiques publiques, la production agricole s'est accrue au cours des dernières années en raison de l'expansion des superficies cultivées et de l'utilisation accrue d'intrants.** Le gouvernement sénégalais a adopté plusieurs politiques pour moderniser et développer le secteur agricole au cours des dernières années. Ces politiques, telles que le développement des compétences et des capacités financières des agriculteurs, la subvention de semences certifiées et le soutien à la mécanisation agricole, ont contribué à stimuler les rendements et la production agricole pour ce qui est des céréales, des produits horticoles et des légumineuses. L'appui public continu pour le riz au cours des deux dernières décennies – par l'augmentation des investissements et par la mise en œuvre des réformes dans les systèmes de gestion de l'irrigation et le développement des systèmes de cultures pluviales en bas-fonds – porte ses fruits, avec des rendements du riz supérieurs à la moyenne africaine. Le secteur privé a contribué à l'amélioration de la productivité agricole du riz grâce aux unités de transformation modernes qui se sont développées le long de la vallée du fleuve Sénégal.

**Néanmoins le système de production agricole du Sénégal reste fortement dépendant des précipitations, ce qui rend les ménages ruraux vulnérables aux sécheresses et a des conséquences négatives sur les investissements et la productivité des petits exploitants agricoles.** Les niveaux de productivité agricole du Sénégal sont supérieurs ou identiques à ceux de ses voisins pour la plupart des cultures. Néanmoins d'importants écarts de rendement persistent par rapport au potentiel, ce qui démontre que la productivité dans le secteur agricole peut encore être améliorée. Dans les zones rurales, 92 pour cent des parcelles agricoles dépendent des pluies comme principale source d'eau malgré d'énormes ressources en eau souterraine et de surface. De plus, vu que le Sénégal est l'un des pays africains les plus exposés aux effets de la sécheresse, la situation est difficile pour les agriculteurs des régions sahéniennes arides et semi-arides du nord et du centre du pays, où les sécheresses sont plus fréquentes. Comme l'agriculture n'utilise toujours pas systématiquement des pratiques de culture intensive durable (telles que les semences améliorées et les engrais) pouvant accroître la tolérance des cultures, cela exacerbe l'effet de ces sécheresses. Ces risques dissuadent les agriculteurs d'investir dans des technologies modernes, optant plutôt pour des formes de production traditionnelles qui sont moins risquées mais moins rentables.

**Ainsi les récentes améliorations de la production agricole sont davantage liées à une utilisation accrue des intrants qu'à une augmentation de la productivité et ont eu un impact limité sur la création**

---

<sup>3</sup> L'indice de l'écart de genre mesure l'égalité de genre en s'appuyant sur les écarts relatifs entre les femmes et les hommes dans quatre domaines clés, à savoir : la santé, l'éducation, l'économie et la politique. La valeur varie entre 0 (inégalité totale) et 1 (égalité totale).



**d'emplois décents et la réduction de la pauvreté.** La productivité du travail ne s'est pas améliorée au fil du temps (et a même régressé pour certaines cultures) principalement à cause d'une baisse du ratio terre/main-d'œuvre. L'augmentation de la production agricole était en grande partie imputable à un accroissement de l'utilisation intensive d'intrants par unité de terre. Par conséquent, pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté particulièrement dans les zones rurales, la productivité totale des facteurs et la productivité du travail en particulier, doivent être sensiblement améliorées.

**L'accès limité aux infrastructures de base (les routes, l'électricité, les TIC) entrave aussi la productivité agricole.** Le transport routier de marchandises constitue le moyen de transport le plus important au Sénégal, mais celui-ci est peu fiable et onéreux. D'après l'enquête auprès des ménages de 2018, seulement 24 pour cent des ménages issus des zones rurales ont accès à une route goudronnée, contre 63 pour cent dans les zones urbaines. Même si la densité de population est faible dans les zones rurales, le gouvernement devrait accorder une grande priorité à l'élargissement du réseau routier rural. L'électrification peut augmenter considérablement la productivité agricole et le bien-être des ménages, mais 69 pour cent des ménages ruraux ne sont pas raccordés au réseau électrique<sup>4</sup>, contre 9 pour cent dans les zones urbaines. Les TIC permettent de surmonter les obstacles liés aux mauvaises infrastructures physiques en réduisant numériquement la distance entre les agriculteurs et les marchés. L'extension de la couverture des télécommunications mobiles aux zones rurales des pays en développement réduit considérablement les coûts de transaction et la dispersion des prix (Aker, 2010). L'accès au téléphone portable est très répandu dans les zones rurales (96,7 pour cent des individus de 15 ans et plus en ont un), mais la connectivité est peu élevée (l'accès à l'Internet atteint 44 pour cent dans les zones rurales, contre 81,6 pour cent dans les centres urbaines). Avec un taux de pénétration d'Internet aussi faible, les ménages ruraux ne bénéficient pas pleinement des solutions guidées par les données en cours de déploiement dans le pays.

### **L'accès limité au financement et les obstacles à la productivité des entreprises**

**Au Sénégal, la plupart des entreprises sont des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).** Ce sont aussi celles qui sont le plus confrontées à des restrictions de crédit. Selon les estimations, environ 23 pour cent de ces entreprises ont obtenu un prêt bancaire ou une ligne de crédit, et lorsqu'elles contractent un prêt, celles-ci doivent fournir une garantie d'une valeur équivalente à 272 pour cent du prêt, contre 161 pour cent pour les grandes entreprises (Banque mondiale, 2020a). Outre les faiblesses inhérentes aux MPME, la concurrence limitée entre les prestataires de services financiers, ainsi que la faiblesse des infrastructures et des politiques financières restreint l'accès au financement. Par ailleurs, le nombre de ménages qui déclarent épargner est relativement faible (Rodriguez-Castelan et Vasquez, 2021).

**L'économie sénégalaise est également confrontée à une productivité faible et en déclin.** Selon les estimations, la productivité totale des facteurs (PTF) a chuté d'environ 13 pour cent entre 2007 et 2014. En 2019, celle-ci atteignait 2 pour cent de moins qu'en 2000. Comme le fait valoir le Mémorandum économique sur le pays de 2021 (Banque mondiale, 2021b), le fait que la productivité stagne au niveau macroéconomique est un signe que la croissance de la production est insuffisante malgré la réaffectation de la main-d'œuvre du secteur primaire au secteur tertiaire. Au fil du temps, la part du secteur tertiaire dans le PIB a considérablement augmenté, celle du secteur secondaire est restée plus ou moins constante, tandis que celle du secteur primaire (y compris l'agriculture) a diminué. Cette transformation ne correspond pas au modèle observé dans des pays comme la Malaisie et Maurice, où une augmentation importante de la part de l'industrie a suivi la baisse de la part de l'agriculture avant l'expansion du secteur

---

<sup>4</sup> Sauf dans la zone rurale de Dakar.

tertiaire. Au Sénégal, la transformation structurelle observée a impliqué une réaffectation de la main-d'œuvre de l'agriculture à faible productivité vers le commerce et les services, principalement dans le secteur informel qui connaît également une faible productivité et des perspectives de croissance limitées (FMI, 2017).

**Le coût élevé de l'énergie et la faiblesse de la concurrence entravent la productivité.** Le coût moyen de l'électricité a été estimé à 0,24 USD par kilowattheure (kWh) en 2018, ce qui est nettement plus élevé que le prix de référence mondial de 0,10 USD par kWh et aussi plus élevé que chez certains homologues comme la Côte d'Ivoire (0,22 USD par kWh) et le Ghana (0,18 USD par kWh). Ce coût élevé s'explique principalement par le fait que le Sénégal utilise de l'huile combustible lourde pour ses centrales électriques, ce qui entraîne des coûts de production élevés pour le secteur et nécessite des subventions publiques, car même les tarifs élevés appliqués aux consommateurs ne peuvent couvrir ces coûts. Par ailleurs, de 2011 à 2018, les pertes de PTF dues au manque de concurrence ont été estimées entre 25 et 32 pour cent (Banque mondiale, 2021b). Les obstacles à l'entrée et les distorsions dans l'affectation des ressources font partie des principales causes de perte de PTF dues à la concurrence. Bien que certains indicateurs de la facilité à faire des affaires (*Doing Business*) se soient nettement améliorés, le cadre réglementaire impose toujours des contraintes importantes à la concurrence, ce qui engendre un élargissement du secteur informel.

**La faiblesse de la productivité s'explique aussi par la faible connectivité numérique.** La connectivité numérique au Sénégal accuse un retard par rapport à celle de certains pays homologues (Côte d'Ivoire, Nigeria, Cap-Vert par exemple), surtout dans les zones sous-desservies comme la Casamance et le bassin arachidier. L'accès au haut-débit reste assez restreint, et les prix très élevés. La pénétration du haut débit fixe, essentielle pour une utilisation plus rapide et plus productive, reste relativement faible, avec un taux de pénétration des ménages de 10,6 pour cent en 2021. En revanche, le prix moyen de 1Go de données en pourcentage de GNI mensuel est de 2,77 pour cent, largement en dessus des pays comme le Nigeria, le Kenya, ou le Maroc. Ce résultat est le fait de plusieurs facteurs dont l'insuffisance des investissements dans les infrastructures numériques, la faible concurrence sur le marché, et le partage réduit des infrastructures existantes. En termes de qualité internet, le Sénégal est 97<sup>ème</sup> dans le classement mondial de l'indice de test de vitesse mobile, le pays enregistre un classement encore plus bas (116<sup>ème</sup>) pour la vitesse haut débit fixe. Cette qualité limitée de l'internet ne permet pas une utilisation productive des services numériques et décourage l'adoption de cette technologie, bien que l'accès au téléphone portable soit répandu.

**La faible productivité est également liée à l'ampleur du secteur informel.** Au Sénégal, le secteur informel occupe une place importante et représente environ 40 pour cent du PIB. Celui-ci se compose principalement de micro-entreprises et la plupart des emplois informels se trouvent dans les services, le commerce et le bâtiment. Le secteur informel domine le marché du travail et les individus pauvres et les femmes y sont employés plus que proportionnellement. Dans la mesure où les participants au secteur informel sont engagés dans des activités à faible productivité, cette catégorie n'est pas en mesure d'apporter des résultats qui permettent à la plupart des participants de sortir de la pauvreté. L'informalité coûte cher à l'économie. En effet, en plus d'une faible productivité, le secteur informel est lié à un faible rendement fiscal et à des réglementations excessives (Rodriguez-Castelan et Vasquez, 2021).

### **L'exposition aux chocs et la vulnérabilité**

**Les ménages doivent faire face à des chocs et risquent de sombrer dans la pauvreté.** La volatilité des revenus est une conséquence d'une forte exposition aux chocs. En cas de choc, de nombreux ménages

non pauvres seraient susceptibles de sombrer dans la pauvreté, tandis que les ménages déjà pauvres s'appauvriraient davantage. Le taux de vulnérabilité calculé à partir de l'enquête auprès des ménages de 2018 s'établit à 55 pour cent, ce qui signifie que si tous les ménages identifiés comme étant vulnérables subissaient des chocs, le taux de pauvreté pourrait atteindre ce niveau. Renforcer la capacité de résilience face aux chocs, y compris les chocs climatiques, doit constituer un élément important du programme de lutte contre la pauvreté.

## **L'élaboration d'un agenda politique**

**Une véritable transformation structurelle pourrait se produire en supprimant ces obstacles à la réduction de la pauvreté, ce qui entraînerait une croissance plus inclusive et plus soutenue, une création durable d'emplois, ainsi qu'une amélioration du niveau de vie.** Le Plan Sénégal Émergent (PSE) est une initiative visant à aider le pays à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et celui d'économie émergente d'ici 2035. Parmi les secteurs prioritaires pourraient figurer l'éducation, l'agriculture et les infrastructures. L'éducation constitue un moteur essentiel de croissance pour tous les secteurs de l'économie. Le secteur agricole occupe une place importante dès lors que près de 70 pour cent de la population rurale, qui comprend la majeure partie des pauvres, dépend de l'agriculture et des activités connexes pour survivre. Il est nécessaire de développer des infrastructures essentielles pour améliorer la connectivité et renforcer l'accès aux marchés. Même si la crise de la COVID-19 pose des défis de taille et menace de réduire les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, celle-ci permet de réorienter les politiques publiques vers les plus vulnérables, ce qui peut constituer une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté.

## **Améliorer les résultats en matière d'éducation et de santé, et combler les écarts de genre**

**Les résultats énoncés dans le présent rapport indiquent clairement que le Sénégal a encore du chemin à parcourir avant de pouvoir accumuler suffisamment de capital humain (en termes de quantité et de qualité) pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs de développement.** Les politiques sectorielles doivent être examinées de façon à identifier les facteurs qui limitent la capacité des secteurs sociaux à produire le niveau et la qualité de capital humain souhaités. Il faudrait identifier les facteurs qui agissent sur la demande et sur l'offre et qui expliquent le niveau de capital humain observé (Banque mondiale, 2018d). Un apprentissage efficace est le résultat d'une interaction entre quatre facteurs, à savoir : la formation des enseignants, l'efficacité de l'enseignement, des intrants axés sur l'apprentissage, ainsi que la gestion compétente et une bonne gouvernance qui imposent une certaine cohérence au système éducatif. Des considérations similaires s'appliquent au secteur de la santé, avec des contraintes au niveau de la demande et de l'offre concernant la qualité de l'infrastructure sanitaire, la disponibilité des équipements et des médicaments nécessaires, la gouvernance et les coûts de déplacement et d'opportunité. Il convient d'identifier les contraintes qui pèsent sur la prestation efficace des services sociaux, et d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions permettant d'y remédier efficacement.

**Le Sénégal est en mesure d'améliorer ses performances en matière d'éducation dans au moins deux domaines spécifiques.** Premièrement, il est nécessaire d'augmenter les taux de scolarisation. Les parents doivent être encouragés à inscrire leurs enfants tôt. Cela peut être réalisé en associant les programmes normaux et les connaissances religieuses afin de surmonter les contraintes qui pèsent sur les normes sociales, mais cela ne sera pas suffisant. Les enfants devraient rester scolarisés au moins jusqu'à l'âge obligatoire pour s'assurer qu'ils quittent le système scolaire en disposant des compétences minimales requises pour répondre aux besoins d'un marché du travail moderne. Deuxièmement, les enfants qui quittent le système scolaire sans disposer de connaissances de bases solides devraient aller dans une

école de la deuxième chance, au sein de laquelle ils peuvent apprendre un métier. Cela permettra de jeter les bases d'un capital humain solide.

**L'inégalité entre les hommes et les femmes constitue un obstacle important à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la prospérité partagée, et peut entraver la réalisation de plusieurs objectifs de développement.** L'égalité de genre est considérée comme étant un facteur essentiel pour pouvoir atteindre tous les Objectifs de Développement Durable et la plupart des cibles associées, étant donné que celle-ci est impliquée dans 45 cibles et 54 indicateurs (PNUD et ONU-Femmes, 2018). En particulier, il est prouvé que l'égalité entre les hommes et les femmes est essentielle pour développer le capital humain par le biais de la santé et l'éducation, favoriser la productivité de la main-d'œuvre et la croissance économique, et réduire ainsi la pauvreté. Par conséquent, faire progresser l'égalité de genre dans tous les domaines de la société devrait permettre d'accélérer les progrès pour atteindre une prospérité partagée et d'autres objectifs de développement. Au vu de ces considérations, le Diagnostic Systématique Pays de 2018 fait valoir que les décideurs politiques au Sénégal doivent prendre en compte la dimension d'équité entre les genres lors de l'élaboration et la mise en œuvre de toutes leurs interventions. Cela permettrait d'éliminer les prestations de services discriminatoires et de faciliter la participation des femmes au marché du travail. Toutes les sources d'inégalité entre les hommes et les femmes doivent être abordées de manière cohérente pour garantir l'efficacité. Faute de quoi, il serait difficile pour le Sénégal de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le double objectif (éradication de la pauvreté à l'horizon 2030 et amélioration de la prospérité partagée) et le statut d'économie émergente d'ici 2035.

### **Libérer le potentiel de croissance de l'agriculture**

**Une multitude de facteurs sont en jeu pour libérer le potentiel de croissance du secteur agricole.** Bien que la croissance de l'agriculture ait été lente et volatile en raison de la faible productivité et de l'exposition aux chocs climatiques liés aux variations de la pluviométrie, le secteur renferme un énorme potentiel pour améliorer la qualité de vie au Sénégal. Le climat du pays est favorable à la production de fruits et légumes frais tout au long de l'année, et sa proximité avec le marché européen présente un avantage. Il convient d'utiliser des technologies d'irrigation appropriées pour accroître la résilience aux chocs météorologiques et permettre aux agriculteurs de se diversifier dans des cultures de rente et d'exercer des activités génératrices de revenus toute l'année. Dans le cadre de son intervention publique dans le secteur du riz, le gouvernement du Sénégal investit dans des systèmes d'irrigation à travers les itérations du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACASS). Il pourrait être judicieux d'étendre cela à d'autres cultures qui ont le potentiel de générer de la valeur ajoutée en aval, tout en tenant compte des enjeux environnementaux liés à la construction de systèmes d'irrigation.

**Il sera également nécessaire de renforcer la résilience aux chocs climatiques, dont la fréquence et la gravité risquent d'augmenter en raison du changement climatique, en élargissant la couverture d'assurance agricole auprès des petits exploitants agricoles.** Il sera probablement nécessaire d'entreprendre des recherches supplémentaires à cet égard pour comprendre comment augmenter la demande des produits d'assurance offerts par la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal auprès des petits exploitants.

**Il sera également essentiel d'entreprendre une réforme foncière pour accroître la productivité et attirer les investissements privés.** La sécurité des droits de propriété à long terme (qu'il s'agisse d'une propriété ou d'un bail à long terme) incite les agents économiques à investir dans l'aménagement des terres, l'irrigation et les intrants. Par ailleurs, un régime foncier sécurisé facilite l'accès au financement dans la mesure où les terres peuvent être utilisées comme garantie. De ce fait, il est important que la réforme de

la politique foncière rurale, qui fait partie du PSE, poursuive son cours et prenne éventuellement des mesures plus pragmatiques avec le pilotage d'un plan de développement d'un cadastre rural dans un certain nombre de communes sélectionnées.

**Un renforcement des technologies numériques pourrait également contribuer à accroître la productivité du secteur de l'agriculture et améliorer la commercialisation des produits.** Les technologies numériques pourraient apporter des avantages directs au secteur agricole à travers l'utilisation des services intelligents (smart-agri). Les canaux numériques pourraient aussi être utiles à la commercialisation des produits agricoles, car ils représentent une solution alternative moins coûteuse, mais d'une portée très large et capable d'atteindre les commerçants et les particuliers. Les technologies numériques offrent également des moyens de paiement flexibles, rapides et transparents qui pourraient faciliter les transactions pour les agriculteurs. En outre, dans le contexte des chocs divers auxquels les exploitants agricoles sont confrontés, l'utilisation des technologies numériques permettrait au gouvernement de mieux cibler les bénéficiaires d'éventuels appuis et de leur apporter une aide appropriée d'une manière mieux organisée et plus rapide.

**Parmi les autres considérations en matière de politiques figurent :** 1) la stimulation de la productivité agricole et de l'efficacité technique en renforçant l'adoption des innovations agricoles, telles que les semences améliorées (dont certaines sont développées par des centres de recherche agricole au Sénégal) et des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre ; 2) l'accroissement de la commercialisation (en améliorant les infrastructures physiques, mais aussi les installations de stockage et de réfrigération) des cultures et du bétail (pour lesquels il existe une forte demande intérieure et que le Sénégal continue d'importer en grande partie) ; 3) le développement des chaînes de valeur inclusives dans l'horticulture afin que les petits exploitants agricoles puissent exploiter l'avantage comparatif dont jouit le pays dans ce secteur ; 4) l'exploration du potentiel de l'agro-industrie et de la transformation des aliments pour stimuler la productivité et créer de nouveaux emplois ; et 5) le ciblage des dépenses publiques vers les secteurs agricoles à plus forte valeur ajoutée.

### **Renforcer le développement du secteur privé pour créer plus d'emplois de meilleure qualité**

**La mise en place d'un cadre national général en matière de politique de la concurrence pourrait apporter des gains économiques non négligeables.** Dans les années 1990, les réformes de la politique de la concurrence ont fait progresser le PIB de l'Australie d'au moins 2,5 pour cent en augmentant la productivité et en faisant baisser les prix (Banque mondiale, 2021b). Au Sénégal, certaines interventions politiques dans ce domaine comprennent la délégation de pouvoirs par la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) aux autorités nationales de la concurrence pour traiter les questions anticoncurrentielles qui n'ont pas d'implications transfrontalières, et l'amélioration des capacités de mise en œuvre de la Commission nationale de la concurrence du Sénégal. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest devrait s'efforcer à moderniser la réglementation bancaire pour renforcer la concurrence dans le secteur financier.

**Bien qu'une transformation agricole fructueuse devrait améliorer le bien-être de la population rurale, qui est en grande majorité pauvre, elle peut également provoquer une émigration rurale importante vers les villes, ce qui entraîne des pressions supplémentaires pour la création d'emplois dans les centres urbains.** Comme indiqué précédemment, la transformation structurelle au Sénégal a entraîné le passage d'une agriculture à faible productivité à des emplois informels à faible productivité dans le secteur tertiaire (principalement dans le commerce). Une plus grande concurrence est nécessaire pour soutenir la création d'emplois productifs.

**Pour renforcer le développement du secteur privé, il convient de traiter le problème de l’informalité.**

Idéalement, faire face à l’informalité pour répondre à la demande d’emplois productifs impliquerait de réduire les coûts et d’augmenter les avantages de la formalité. Le Sénégal possède l’un des marchés du travail les plus rigides au monde. Par conséquent, les réformes devraient se concentrer sur l’amélioration de la flexibilité du marché du travail en réduisant les obstacles inutiles à l’entrée et à la sortie des travailleurs, et en permettant une plus grande flexibilité des salaires afin de les aligner sur la productivité du travail. Parmi les autres politiques susceptibles de favoriser la création d’emplois productifs figurent la protection juridique des travailleurs et l’allègement de la charge de la fiscalité et de la réglementation.

**Renforcer la résilience aux chocs et gérer les risques**

**La pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité du processus de croissance au Sénégal et risque d’exacerber la vulnérabilité des pauvres et des autres populations vulnérables.**

La pandémie complique l’élaboration des politiques de développement. Le principal défi consiste à mettre au point des processus qui permettront aux individus de reprendre leurs activités socio-économiques en toute sécurité et à créer une marge de manœuvre budgétaire pour fournir des transferts monétaires et en nature aux ménages les plus vulnérables en vue de leur apporter une aide immédiate à court terme. Les décideurs politiques peuvent envisager de renforcer et d’élargir les programmes existants, tels que le Programme National de Bourse pour la Sécurité Familiale, afin de cibler les ménages en situation de pauvreté chronique. Le renforcement du programme pourrait impliquer une augmentation des prestations destinées aux ménages en situation de pauvreté chronique et un élargissement à court terme du programme pour atteindre les ménages en situation de pauvreté transitoire touchés par la pandémie. Pour ce faire, il est possible de développer les systèmes de protection sociale adaptatifs pour apporter une aide en matière de revenu et d’information dans le but de construire et protéger le capital humain face aux chocs et aux crises, de faciliter l’accès aux services essentiels pour développer le capital humain (l’éducation, la santé et la nutrition), de soutenir le développement des compétences de base et de haut niveau pour augmenter le rendement des investissements en capital humain sur le marché du travail, et de construire des plateformes de prestations de services par le biais d’une stratégie multisectorielle.

**La gestion des risques est également importante pour réduire la pauvreté.** Les ménages, en particulier ceux qui sont chroniquement pauvres, sont impliqués dans des activités moins productives souvent parce qu’ils sont peu disposés à prendre des risques. La gestion des risques a été examinée dans les deux secteurs suivants : l’assurance maladie et l’agriculture. La couverture des soins de santé peut améliorer l’accès aux soins préventifs, réduire les écarts en matière d’emploi et augmenter les revenus. Le Sénégal dispose manifestement d’un programme de couverture des soins de santé universel, mais celui-ci couvre moins de la moitié de la population. Il est nécessaire d’identifier les obstacles liés au déploiement de l’assurance maladie universelle à l’ensemble de la population. De même, les agriculteurs ont besoin d’aide pour gérer les risques. Dans ce cas également, il faudra identifier les obstacles pour élargir la couverture d’assurance agricole des agriculteurs. En ce qui concerne l’offre de produits d’assurance, étudier la façon dont la Compagnie Nationale d’Assurance Agricole du Sénégal peut développer ses produits (actuellement limités aux produits d’assurance) et ses activités pour faciliter les contrats à terme entre les agriculteurs et les acheteurs potentiels, ce qui pourrait encourager les agriculteurs à se tourner vers l’horticulture et d’autres produits à forte valeur ajoutée, est une autre option politique à envisager pour mieux gérer les risques.

## 1 Introduction

**Le présent rapport a pour objectif d'examiner les progrès réalisés par le Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités au cours de la dernière décennie, et d'évaluer les effets éventuels de la stratégie de développement (Plan Sénégal Émergent, PSE) sur la pauvreté et le développement social.** Le Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 196 722 km<sup>2</sup> qui compte 16,7 millions d'habitants en 2020 et regorge de richesses considérables. Le pays incarne un modèle de stabilité politique, avec une démocratie bien établie renforcée par le fait que trois partis politiques se sont succédés pacifiquement au pouvoir durant ces 20 dernières années. Les conditions agroécologiques sont relativement favorables, à savoir : un climat océanique tempéré le long des côtes du sud et du centre ; plusieurs types de sols adaptés aux cultures céréalières et horticoles ; un potentiel hydraulique important pour l'irrigation mais sous-exploité ; et la capacité de cultiver pendant l'hiver européen. Le Sénégal bénéficie également d'un emplacement stratégique sur le littoral, proche des marchés européens, qui en fait une porte d'entrée pour certains pays enclavés d'Afrique de l'Ouest, comme le Mali.

**Même si le pays est politiquement stable et renferme un vaste potentiel, celui-ci doit faire face à des défis de taille pour son développement.** Tout d'abord, il est vulnérable aux chocs climatiques et exogènes, ce qui constitue un obstacle majeur pour un pays dont l'agriculture a été l'activité principale de la majorité de la population pendant une très longue période et emploie toujours actuellement près d'un tiers de la population active, en comptant les travailleurs familiaux non rémunérés. Ensuite, le Sénégal a été confronté à une rébellion en Casamance de 1982 à 2005 qui a causé la mort de plusieurs centaines de personnes. Un cessez-le-feu a été signé en 2005, mais des affrontements occasionnels ont lieu, comme récemment en mars 2021. Dans toute situation de conflit, la population n'est pas en mesure de participer pleinement aux activités économiques, de sorte que même des affrontements occasionnels constituent un frein à l'économie. De plus, les dépenses publiques sont détournées d'autres priorités importantes au profit de la sécurité. Troisièmement, l'isolement géographique de certaines régions (la Gambie constitue une longue bande située entre le centre et le sud du Sénégal) représente un véritable défi pour la connectivité entre le sud et le reste du pays. Par exemple, il est difficile pour les populations issues de régions comme Ziguinchor, Sedhiou et Kedougou d'accéder aux marchés des grandes villes comme Dakar où la demande est forte. Quatrièmement, la population est jeune et se compose de 45 pour cent de personnes âgées de moins de 15 ans. Cette population jeune a de grandes aspirations dans un monde globalisé, mais répondre à ces aspirations nécessite des investissements dans l'éducation, la santé, d'autres services sociaux et la création d'emplois dans un contexte où les ressources sont limitées. Deux exemples révèlent l'ampleur des difficultés que rencontre la jeune génération. Le premier est la récurrence des tentatives d'émigration de jeunes africains subsahariens, dont des Sénégalais, sur des embarcations de fortune, qui ont causé la mort de milliers de personnes en Méditerranée au cours de la dernière décennie. Le second exemple est l'agitation sociale à Dakar et dans d'autres parties du pays en mars 2021. La plupart des personnes dans les rues étaient jeunes, ce qui montre que la stabilité est fragile et exige une attention constante de la part des autorités puisque la situation sociale peut être volatile.

**Sur le long terme, ces défis ont empêché le Sénégal d'exploiter pleinement son potentiel, et le Sénégal a historiquement connu une faible croissance économique.** La croissance du produit intérieur brut (PIB) a toujours été en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de celle des pays émergents et en développement, avec d'importantes fluctuations annuelles. D'après la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, le PIB réel par habitant (aux prix de 2010) a chuté de 19 pour cent entre 1960 et 2000, contre une hausse de 9 pour cent en moyenne en Afrique

subsaharienne et de 180 pour cent au niveau mondial. Par conséquent, le recul de la pauvreté a été modeste.

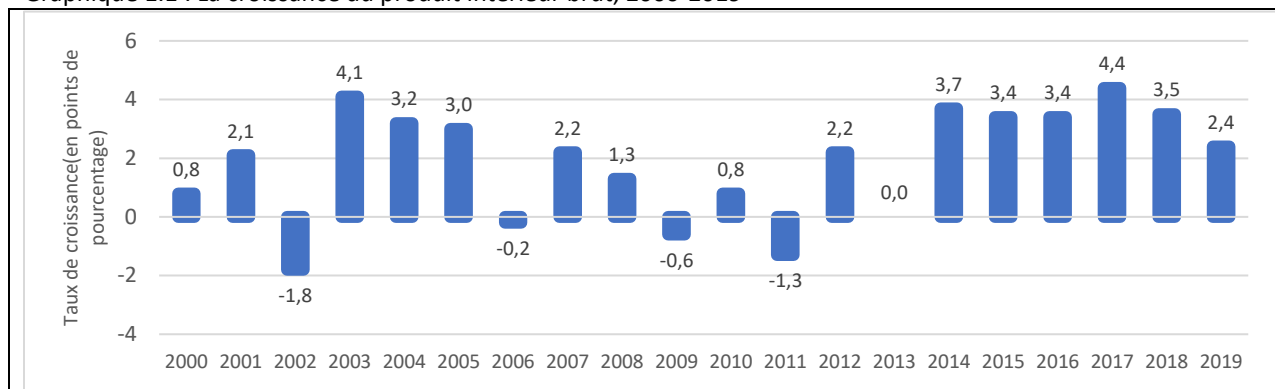
**Afin de renforcer les fondements de son économie et d'accélérer son développement économique et social, le Sénégal a conçu et mis en œuvre plusieurs stratégies de développement au cours des 20 dernières années.** Deux stratégies pour la réduction de la pauvreté ont été mises en œuvre de 2003 à 2005 et de 2006 à 2010 mais la période de mise en œuvre de cette deuxième stratégie a été prolongée jusqu'en 2013. Ces deux stratégies reposaient sur les trois piliers suivants : la création de richesses dans un cadre macroéconomique sain, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la première stratégie, la seconde a mis l'accent sur le rôle du secteur privé dans la création de richesses et a ajouté un quatrième pilier sur la promotion de la gouvernance et d'un processus participatif, principalement par la décentralisation.

**Dans le cadre des deux stratégies pour la réduction de la pauvreté, le Sénégal a lancé des réformes structurelles pour générer une croissance saine et a réalisé des investissements destinés à améliorer l'accès aux services sociaux.** Plusieurs réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises ont été mises en œuvre. Par exemple, les procédures de création d'entreprise ont été simplifiées, le délai de transfert de propriété a été écourté et les réglementations douanières ont été simplifiées et automatisées. D'autres réformes dans le secteur de l'électricité ont permis d'améliorer les performances de la société nationale d'électricité (SENELEC). Par conséquent, le Sénégal a gagné 19 places au classement mondial de la facilité de faire des affaires (*Doing Business*) de la Banque mondiale entre 2006 et 2008. Le Sénégal a également lancé des projets dans le domaine de l'agriculture visant à augmenter la production de denrées alimentaires de base, telles que le riz, et à améliorer la sécurité alimentaire. En outre, les ressources affectées aux secteurs sociaux ont plus augmenté proportionnellement plus que les dépenses publiques totales et le PIB.

**La mise en œuvre des diverses stratégies a généré des résultats positifs au niveau de la croissance et de la lutte contre la pauvreté, mais avec des résultats inégaux selon les périodes.** De 2001 à 2005, la croissance annualisée du PIB par habitant s'établissait à 1,9 pour cent (cf. graphique 1.1), et des progrès considérables ont été réalisés en faveur de la lutte contre la pauvreté, l'incidence de la pauvreté diminuant de 7 points de pourcentage. En revanche, la croissance annualisée du PIB par habitant a chuté pour se situer à 0,4 pour cent entre 2005 et 2011 (Banque mondiale, 2015), en partie en raison d'un environnement international difficile résultant de la crise alimentaire et financière de 2008. Au Sénégal, la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie a fait grimper l'inflation à 6 pour cent à la fin de 2007 et au premier semestre de 2008, ce qui équivaut à son niveau le plus élevé depuis la dévaluation de 1994. Cette situation a pénalisé les ménages, en particulier les plus démunis. Par conséquent, le rythme de la baisse de la pauvreté s'est ralenti et les taux de pauvreté ont peu évolué, ne diminuant que de 1,6 point de pourcentage entre 2005 et 2011. Cependant, tout au long de la période, des progrès ont été réalisés au niveau de la lutte contre la pauvreté non monétaire, avec une amélioration des principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière de scolarisation, de soins de santé, ainsi que d'accès à l'eau et à l'assainissement, bien que les disparités régionales et entre les zones urbaines et rurales restent profondes.



Graphique 1.1 : La croissance du produit intérieur brut, 2000-2019



Source : Calculs à partir des bases de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

**Une nouvelle stratégie de développement, le PSE, adossée à une vision d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035 a été adoptée en 2014.** Pour ce faire, le PSE se propose de relever les défis d'une économie compétitive, inclusive et résiliente ; du développement du capital humain et de la capture du dividende démographique ; de la lutte contre la pauvreté et les inégalités et de l'adaptation au changement climatique ; du renforcement de la gouvernance et de la création d'une administration publique efficace ; ainsi que de la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement. Le PSE s'articule autour de trois axes stratégiques, parmi lesquels figurent : la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; ainsi que la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. Le PSE est mis en œuvre à travers des plans d'actions quinquennaux. Le premier plan d'actions couvre la période de 2014 à 2018, le deuxième de 2019 à 2023 ; et le troisième en préparation couvrira la période de 2024 à 2028. En mettant l'accent sur les réformes structurelles, le renforcement du capital humain et l'élargissement de la protection sociale, les objectifs du PSE sont clairement alignés sur le double objectif de la Banque mondiale qui entend éliminer la pauvreté d'ici 2030 et renforcer la prospérité partagée, c'est-à-dire promouvoir la croissance des revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population.

**Conformément à ses axes stratégiques, d'importants investissements ont été réalisés dans le cadre du PSE, et les performances économiques du Sénégal se sont améliorées.** Dans le secteur agricole, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise a été conçu pour stimuler la productivité en fournissant aux agriculteurs des intrants, des semences de qualité et des équipements agricoles subventionnés. Des investissements ont été réalisés en faveur des industries extractives (notamment dans l'exploitation de l'or et des phosphates), des infrastructures routières et ferroviaires du triangle Dakar-M'bour-Thiès, de la construction de nouvelles cimenteries et de la poursuite des réformes dans le secteur de l'énergie. La croissance, qui s'est considérablement ralentie de 2006 à 2013 (une croissance par habitant atteignant 0,6 pour cent en moyenne), a par conséquent augmenté de façon spectaculaire par la suite. De 2014 à 2019, la croissance du PIB a atteint en moyenne 6,3 pour cent par an (et la croissance du PIB par habitant a atteint environ 3,5 pour cent), ce qui a permis au pays d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2019.

**La présente évaluation de la pauvreté met à jour et développe l'analyse de l'évolution et des facteurs à l'origine de la pauvreté et des inégalités au Sénégal.** Étant donné que la période couverte par le rapport correspond essentiellement à la première phase de la mise en œuvre du PSE, il entend mettre en lumière les défis auxquels le pays a été confronté pour réduire la pauvreté au cours de cette période. La principale

question abordée par le rapport est de savoir comment générer des opportunités pour les pauvres et les personnes vulnérables qui permettent de réduire la pauvreté et les inégalités. Malgré les progrès décrits ci-dessus en termes de lutte contre la pauvreté monétaire et non monétaire, la pauvreté reste structurellement importante dans les zones rurales et parmi les ménages qui gagnent principalement leur vie avec l'agriculture. Le pays a connu peu de transformations structurelles au cours des années 2010, et l'agriculture tend à représenter 13 à 14 pour cent du PIB et emploie un tiers de la main-d'œuvre, alors que l'industrie représente 23 à 24 pour cent et les services 52 à 53 pour cent. La productivité du secteur agricole est faible, et la conception de politiques appropriées visant à l'augmenter est essentielle pour réduire la pauvreté, bien que l'agriculture ne puisse pas absorber toute la main-d'œuvre rurale potentielle, en particulier les jeunes qui ont d'autres aspirations professionnelles. Ces aspirations pourraient potentiellement être satisfaites dans les autres secteurs de l'économie car, malgré la lenteur de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise, celle-ci crée des emplois non agricoles, même si ces emplois sont principalement créés dans le secteur informel, le commerce et les services, notamment dans les zones urbaines. De nombreux jeunes sont employés dans ces secteurs qui, en raison de leur faible capital humain et de leur manque de capital physique, ne sont pas très productifs. La création d'un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés pour une population mieux éduquée constitue un pilier majeur dans une stratégie de lutte contre la pauvreté au Sénégal.

**Le présent rapport s'articule autour de quatre chapitres principaux, auxquels s'ajoutent l'introduction (chapitre 1) et la conclusion (chapitre 6).** Le chapitre 2 traite des tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités, ainsi que du rôle de la croissance dans la lutte contre la pauvreté. Les tendances de la pauvreté non monétaire, en particulier ses dimensions liées au capital humain et aux conditions de vie, sont également passées en revue. Le chapitre évalue ensuite les répercussions de la COVID-19 sur la pauvreté. Les mesures d'endiguement de l'épidémie mises en place en mars 2020, auxquelles s'ajoutent les effets directs de la maladie sur la productivité et l'emploi, ont entraîné des pertes de bien-être et à une augmentation du nombre de personnes pauvres. En s'appuyant sur le chapitre 2, le chapitre 3 s'attelle à identifier les principales caractéristiques des personnes pauvres et vulnérables, notamment leur lieu de résidence, leurs caractéristiques socio-démographiques et leurs moyens de subsistance. Le chapitre 4 analyse le rôle de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté. Du point de vue des ménages, l'analyse examine la manière dont les activités agricoles et non agricoles génèrent des revenus. Ce chapitre accorde une attention particulière aux petits exploitants agricoles, qui représentent la majeure partie des personnes pauvres et extrêmement pauvres. Le chapitre 5 procède à une analyse du marché du travail. Étant donné que le revenu du travail représente la plus grande part du revenu des ménages, les emplois jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté. Le chapitre cherche à comprendre les caractéristiques du marché du travail et sa dynamique pour expliquer le décalage entre les bonnes performances macroéconomiques et celles plus modestes microéconomiques sur le marché de l'emploi. Les contraintes en termes de transformation structurelle et de lutte contre la pauvreté sont identifiées et des actions politiques sont proposées. Les principales recommandations en matière de politiques publiques sont récapitulées au chapitre 6.

**L'analyse entreprise dans le rapport a utilisé diverses sources de données.** Les principales données proviennent des enquêtes sur les conditions de vie des ménages représentatives à l'échelle nationale, à savoir : l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018. Ces deux enquêtes ont permis de recueillir un ensemble de données permettant de mesurer les dimensions monétaires et non monétaires du bien-être. Ces enquêtes constituent les principales sources de données des deuxième et troisième chapitres. Mais les indicateurs de pauvreté tirés des deux enquêtes ne sont pas parfaitement comparables en raison des différences au niveau de la conception des enquêtes et des questionnaires. C'est la raison pour laquelle

des travaux ont été entrepris pour réviser les chiffres de la pauvreté de 2011 et pour les rendre comparables à ceux générés à l'aide de l'enquête de 2018. Les enquêtes démographiques et de santé de 2011 et 2018 ont été utilisées pour compléter ces deux enquêtes et présenter un tableau plus complet des indicateurs de pauvreté non monétaire. Une autre source de données importante a été les trois volets de l'enquête à haute fréquence (EHF), qui a été réalisée pour la première fois en juin 2020 dans le but de suivre les effets de la COVID-19 sur les ménages. L'EHF et l'EHCVM de 2018 ont été utilisées dans le chapitre 2 pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur le bien-être. L'EHCVM de 2018 comprend des informations détaillées sur l'agriculture et a fourni les données nécessaires au travail analytique effectué sur le revenu et la pauvreté en milieu rural au chapitre 4. Le chapitre 5, qui porte sur le marché du travail et la pauvreté, s'appuie sur les enquêtes trimestrielles (Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal) sur l'emploi de 2018-2020, l'enquête sur l'emploi et le secteur informel de 2017, dite EESI (Enquête Emploi Secteur Informel), et le recensement des entreprises de 2016 pour compléter l'ESPS de 2011 et l'EHCVM de 2018.

## 2 Les tendances de la pauvreté

**Il est essentiel de comprendre l'évolution des indicateurs de pauvreté pour pouvoir concevoir et mettre en œuvre des interventions visant à lutter contre la pauvreté.** Le présent chapitre évalue, dans une certaine mesure, les performances du PSE. Compte tenu des performances de croissance observées dans la première phase du PSE, il était utile d'évaluer dans quelle mesure cette amélioration des performances a permis de réduire la pauvreté.

**La principale constatation est que, de 2011 à 2018, le Sénégal a réalisé des progrès significatifs en matière de lutte contre la pauvreté monétaire et de prospérité partagée.** L'incidence de la pauvreté monétaire a diminué d'environ 5 points de pourcentage (passant de 43 pour cent à environ 38 pour cent) mais ce recul de la pauvreté monétaire n'a pas été accompagné de grandes améliorations des dimensions non monétaires du bien-être, l'incidence de la pauvreté non monétaire n'a diminué que de 2 points de pourcentage. Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences sur le bien-être, et certaines simulations montrent qu'elle a augmenté la pauvreté monétaire d'environ 2 points de pourcentage en 2020, avec 357 000 personnes supplémentaires qui ont sombré dans la pauvreté.

**Le Sénégal a enregistré un recul de la pauvreté beaucoup plus important de 2011 à 2018 que durant la période de 2005 à 2011.** L'incidence de la pauvreté a diminué de 0,7 point de pourcentage par an en moyenne, contre 0,3 point de 2005 à 2011 et 1,7 point de 2001 à 2005. Bien que les performances du Sénégal aient été meilleures que celles de certains de ses homologues de référence comme le Maroc et l'Indonésie, celles-ci ont été inférieures à celles de certains de ses homologues structurels comme la Côte d'Ivoire et le Kenya. L'amélioration de la prospérité partagée et la création d'emplois dans le secteur formel constituent toujours les principaux défis auxquels les décideurs politiques sont confrontés.

**Les trois premières parties du présent chapitre examinent l'évolution de la pauvreté sur la période de 2011 à 2018.** La partie 2.1 aborde les tendances de la pauvreté et de la prospérité partagée, la partie 2.2 passe en revue les évolutions des dimensions non monétaires de la pauvreté, et la partie 2.3 examine le rôle que la croissance et la redistribution jouent dans la lutte contre la pauvreté monétaire. La partie 2.4 se concentre sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le bien-être économique et la pauvreté, et la partie 2.5 présente un récapitulatif et les conclusions du chapitre.

### 2.1 La pauvreté monétaire et la prospérité partagée de 2011 à 2018

**Cette partie décrit l'évolution de la pauvreté dans le temps<sup>5</sup>, en tenant compte des dimensions monétaires et non monétaires du bien-être.** Elle traite également de l'évolution de la consommation moyenne par habitant des 40 pour cent les plus pauvres de la population.

---

<sup>5</sup> Pour comparer les résultats de la pauvreté entre les deux enquêtes, les chiffres de 2011 ont été révisés selon la méthode décrite dans l'encadré 2.1.

### Encadré 2.1 : Rendre comparables les chiffres de la pauvreté pour 2011 et 2018

Les chiffres de la pauvreté sont calculés à partir des données de consommation et d'autres informations auxiliaires provenant des enquêtes auprès des ménages. Plusieurs facteurs affectent les chiffres de la pauvreté, notamment la conception du questionnaire (par exemple, l'enquête mesure-t-elle les dépenses ou la consommation ; utilise-t-elle des relevés quotidiens ou rétrospectifs pour recueillir les données ayant trait à la consommation et/ou dépenses ; s'il s'agit de relevés rétrospectifs quelle est la période de rappel ; quel est le niveau de détail des items de consommation et de dépenses), la période de l'année où les données sont recueillies, la taille de l'échantillon et l'approche utilisée pour mesurer la pauvreté (l'agrégat de consommation et le seuil de pauvreté). Les tendances de la pauvreté au Sénégal sont analysées en s'appuyant sur deux enquêtes auprès des ménages : l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 (ESPS 2) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM 1). Malgré des objectifs identiques, ces enquêtes diffèrent sur un certain nombre d'aspects. L'ESPS a recueilli des informations sur les dépenses alimentaires, tandis que l'EHCVM s'est appuyée sur la consommation alimentaire réelle mesurée en quantité. De plus, les périodes de référence de rappel sont différentes, à savoir 30 jours pour l'ESPS et 7 jours pour l'EHCVM. Environ 50 produits figurent sur la liste de la consommation alimentaire (y compris les repas pris à la maison) dans l'ESPS et plus de 140 dans l'EHCVM. Le questionnaire de l'ESPS comprend environ 50 produits de consommation non alimentaires, tandis que celui l'EHCVM en contient plus de 150. Les données ont été recueillies en une seule vague en 2011 pour l'ESPS, alors que l'EHCVM a été réalisée en deux vagues en 2018, chacune couvrant la moitié de l'échantillon.

En 2017, deux enquêtes expérimentales (l'ESPS 3 et l'EHCVM 0) ont été menées afin de garantir la comparabilité et déterminer les tendances de la pauvreté entre 2011 et 2018. La collecte des données a été organisée de novembre 2017 à février 2018, soit à peu près à la même période que pour l'ESPS 2 et la première vague de l'EHCVM 1. Les deux ESPS ont montré que la pauvreté a diminué de 3,8 points de pourcentage de 2011 à 2017, et les EHCVM ont montré une baisse de 1,2 point de pourcentage de 2017 à 2018, soit un total de 5 points de pourcentage de 2011 à 2018. Bien que les deux enquêtes expérimentales révèlent des tendances réelles de la pauvreté, elles ne permettent pas d'effectuer des analyses directes pour évaluer les facteurs qui contribuent à cette évolution de la pauvreté.

Pour mener à bien le processus à cette fin, des travaux supplémentaires ont été entrepris. L'approche appliquée, qui a été développée par l'Office National de la Statistique de Colombie, consiste à revoir l'agrégat de la consommation et le seuil de pauvreté de 2011 (enquête cible) et à les rendre comparables à ceux de 2018 (enquête de référence). La méthodologie s'articule autour des trois étapes suivantes : identifier des variables communes (en termes de concept, définition et mesure) dans les deux enquêtes qui peuvent éventuellement être corrélées avec le bien-être, effectuer dans l'enquête de référence une régression de la variables de bien-être sur les variables précédentes et garder un petit nombre de ces variables (3 à 5) qui sont le plus fortement corrélées avec le bien-être, et calculer des facteurs d'échelle pour ajuster l'agrégat de la consommation de l'enquête cible en utilisant la formule suivante :

$$FL^{ij} = 1 + \left[ \frac{y_{référence}^{ij} - y_{cible}^{ij}}{y_{cible}^{ij}} \right]$$

Le seuil de pauvreté de 2011 est revu en appliquant le taux d'inflation à rebours sur le seuil de pauvreté de 2018 entre 2011 et 2018. Trois éléments corroborent le résultat final : l'incidence de la pauvreté a baissé de 5,2 points de pourcentage, ce qui se rapproche des 5 points obtenus en utilisant les enquêtes expérimentales ; l'estimation actualisée de l'incidence de la pauvreté de 2017 provenant de l'ESPS 2 lorsque la méthode est appliquée (38,1 pour cent) était proche de celle de l'EHCVM 0 qui a été réalisée la même année (39 pour cent) ; et le taux de croissance réel de la consommation par habitant tiré des deux enquêtes après révision était proche de celui des dépenses par habitant des comptes nationaux.

Un test de robustesse supplémentaire a été effectué en comparant la distribution du bien-être de 2018 de l'EHCVM avec la distribution prédite en 2018 (en utilisant la croissance de la consommation par tête des comptes nationaux) à partir de la distribution révisée de 2011. Comme le montre la figure A1.2 de l'annexe 1, les deux distributions sont proches. La comparabilité est présentée de manière détaillée à l'annexe 1.

## 2.1.1 Les tendances de la pauvreté et les inégalités

### La pauvreté monétaire

De 2011 à 2018, le Sénégal a réalisé d'importants investissements dans le cadre du PSE, notamment dans l'agriculture, les industries extractives et les routes. De plus, les conditions météorologiques ont été relativement bonnes (2012 ayant été une année exceptionnellement bonne en termes de répartition des précipitations, de volume des précipitations et de nombre de jours d'humidité) et le Sénégal a enregistré de bonnes performances économiques. La croissance annuelle du PIB par habitant s'élevait à 2,9 pour cent en moyenne, atteignant 3,7 pour cent de 2014 à 2018.

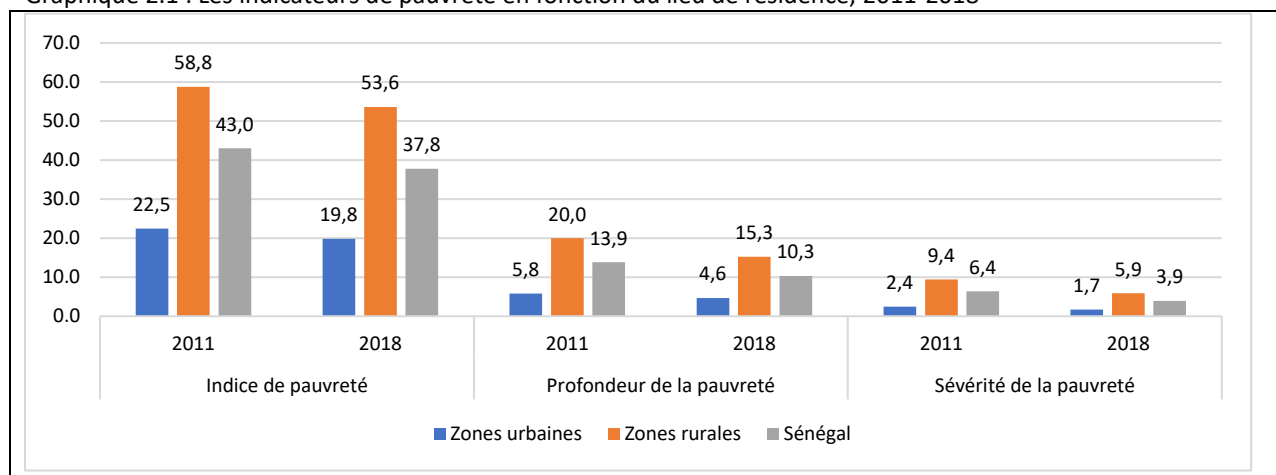
#### **Ces bonnes performances économiques ont permis de faire reculer la pauvreté de manière significative.**

Le seuil national de pauvreté était estimé à 322 538,7 francs CFA (francs de la Communauté financière africaine) par personne et par an en 2011, et à 333 440,5 francs CFA par personne et par an en 2018. La figure 2.1 montre l'évolution de la pauvreté monétaire de 2011 à 2018, en utilisant comme indicateurs l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté. À l'échelle nationale, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté a diminué de 5,2 points de pourcentage (passant de 43 pour cent en 2011 à 37,8 pour cent en 2018). En milieu rural, l'incidence de la pauvreté a chuté pour passer d'environ 59 pour cent à 54 pour cent. L'incidence de la pauvreté a également diminué en milieu urbain, passant de 22,5 pour cent à environ 20 pour cent. L'incidence de la pauvreté en milieu rural reste nettement plus élevée qu'en milieu urbain.

#### **D'autres indicateurs de pauvreté monétaire présentent le même schéma d'évolution que l'incidence de la pauvreté.**

La profondeur de la pauvreté, qui mesure le déficit moyen dans la consommation des individus vivant sous le seuil de pauvreté, a également diminué, passant de 13,9 pour cent à 10,3 pour cent (cf. graphique 2.1). Cet indicateur confirme également que la pauvreté au Sénégal est un phénomène essentiellement rural. La profondeur de la pauvreté est beaucoup plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. La sévérité de la pauvreté révèle le même schéma de réduction de la pauvreté, passant de 6,4 pour cent à 3,9 pour cent au niveau national, de 9,4 pour cent à environ 6 pour cent dans les zones rurales, et de 2,4 pour cent à 1,7 pour cent dans les zones urbaines.

Graphique 2.1 : Les indicateurs de pauvreté en fonction du lieu de résidence, 2011-2018

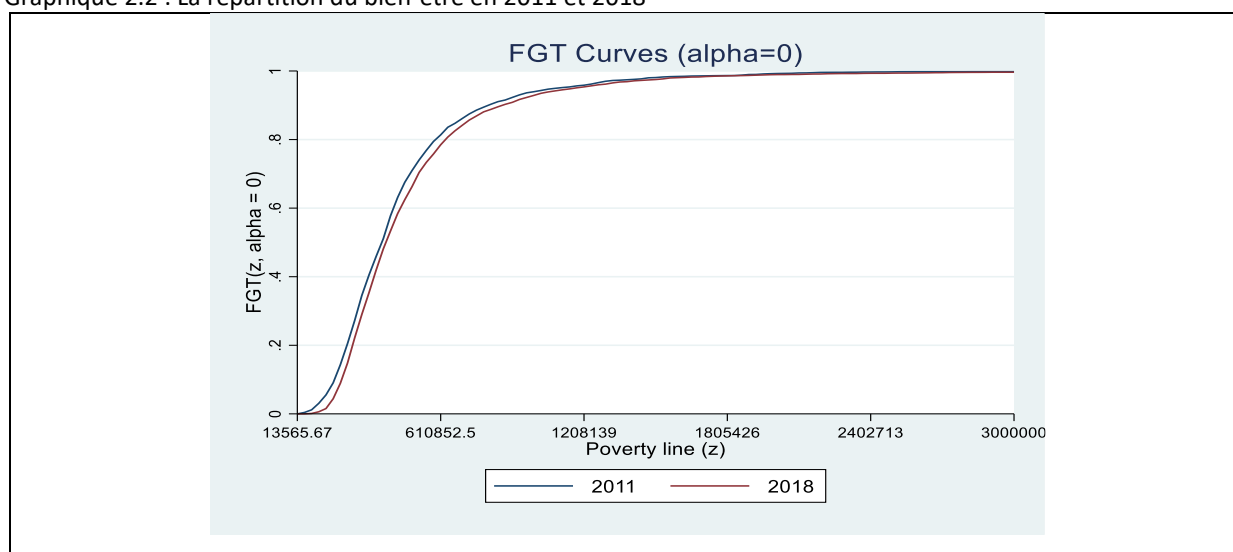


Source : Calculs basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La baisse de la profondeur de la pauvreté et de la sévérité de la pauvreté semble indiquer que la consommation moyenne des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté a augmenté.** Par ailleurs, la profondeur de la pauvreté s'est atténuée, le gap au seuil de pauvreté passant de 45 000 francs CFA en 2011 à 34 000 francs CFA en 2018 (en valeur courante). En tenant compte de la taille moyenne des ménages pauvres au Sénégal, cette évolution se traduit par une baisse de 535 000 francs CFA par ménage et par an en 2011 à 429 000 francs CFA en 2018. Ces estimations semblent indiquer qu'en 2018, un transfert en faveur des pauvres d'environ 4 pour cent du PIB suffirait à éliminer la pauvreté. Cette estimation peut servir de base de référence pour évaluer la portée des programmes de protection sociale.

**L'évolution de la répartition des dépenses par habitant observée entre 2011 et 2018 est favorable aux pauvres<sup>6</sup>.** La fonction de répartition de la consommation par habitant pour 2018 se situe complètement en dessous de la fonction de répartition pour 2011 (cf. graphique 2.2), ce qui indique que l'incidence de la pauvreté n'était pas plus importante en 2018 qu'en 2011 pour tout seuil de pauvreté, allant de la valeur minimale à la valeur maximale de la consommation par habitant<sup>7</sup>. Par conséquent, tous les indicateurs de pauvreté issus de la famille Foster-Greer-Thorbecke (FGT) indiquent que la pauvreté a reculé entre 2011 et 2018.

Graphique 2.2 : La répartition du bien-être en 2011 et 2018



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Malgré la baisse des taux de pauvreté, le nombre de pauvres reste quasi-stable.** Globalement, le nombre de pauvres a légèrement augmenté (environ 3 pour cent), passant de 5,867 millions en 2011 à 6,032 millions en 2018. Dans les zones urbaines, ce nombre a augmenté pour passer de 1,327 million à 1,483 million, soit une augmentation de 12 pour cent, et celui-ci est resté le même dans les zones rurales, c'est-à-dire à 4,540 millions. Le nombre de pauvres à Dakar a diminué d'environ 32 pour cent entre 2011 et

<sup>6</sup> Un changement distributionnel est favorable aux pauvres au sens absolu s'il entraîne une réduction de la pauvreté pour un certain indicateur de la pauvreté (Ravallion et Shaohua, 2003 ; Kraay, 2006).

<sup>7</sup> Cette configuration des fonctions de répartition est plus précisément connue sous le nom de dominance stochastique du premier ordre. En d'autres termes, la répartition de 2018 domine celle de 2011 de manière stochastique au premier ordre.

2018, passant de 491 100 à 333 100, ce qui indique que l'augmentation enregistrée dans les zones urbaines s'est produite dans d'autres zones urbaines que Dakar. Bien que le nombre de pauvres ait augmenté plus rapidement dans les zones urbaines que dans les zones rurales, la grande majorité des pauvres réside dans des zones rurales. En 2018, environ 75 pour cent du total des individus pauvres vivaient dans des zones rurales.

**L'augmentation du nombre de pauvres dans les zones urbaines est, au moins en partie, le résultat d'une baisse de la pauvreté pas suffisamment élevée pour contrer la forte croissance démographique qui est le résultat de la migration des populations rurales vers les centres urbains.** Selon les enquêtes de 2011 et 2018, le taux de croissance annuel moyen de la population est de 2,3 pour cent (quelque peu inférieur au taux de 2,5/2,6 pour cent des projections démographiques). La population urbaine a augmenté à un rythme annuel moyen de 3,4 pour cent (soit 26,4 pour cent sur la période de sept ans) contre 1,4 pour cent pour la population rurale (9,9 pour cent sur la période de sept ans). Étant donné un niveau de fécondité moins élevée en milieu urbain (3,2 enfants par femme contre 5,5 enfants par femmes en milieu rural selon l'EDS de 2018), la forte croissance de la population urbaine est principalement le résultat de migrations. Pour enregistrer une baisse du nombre de pauvres dans ce contexte de migrations vers les zones urbaines, il faudrait que les villes offrent un nombre important d'opportunités d'emplois décents, le chapitre cinq sur le marché du travail montre que l'économie sénégalaise crée des emplois, mais principalement des emplois peu productifs dans le secteur informel. Ainsi, l'augmentation du nombre de pauvres en milieu urbain est, au moins partiellement, le résultat d'une baisse de la pauvreté pas suffisamment forte. En revanche, la stagnation de l'effectif des pauvres en milieu rural est la résultante d'une croissance démographique moins élevée à cause de l'exode rural.

**Au Sénégal, la pauvreté a beaucoup plus diminué de 2011 à 2018 que de 2005 à 2011, mais pas autant qu'entre 2001 et 2005.** Des enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national ont été menées au Sénégal en 2001, 2005, 2011 et 2018. Bien que ces quatre enquêtes ne soient pas totalement comparables, un travail a été effectué pour garantir un minimum de comparabilité entre chacune des deux enquêtes consécutives. Les résultats montrent que l'incidence de la pauvreté a diminué de 0,3 point de pourcentage par an en moyenne de 2005 à 2011, une période caractérisée par une faible croissance économique, contre 1,7 point de pourcentage de 2001 à 2005, une période caractérisée par une croissance plus élevée. Outre l'analyse diachronique, la comparaison avec les homologues apporte des explications supplémentaires sur les performances du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté. Le tableau 2.1 montre que, bien que le Sénégal ait été plus performant que certains de ses homologues de référence comme le Maroc (dont la pauvreté a baissé de 0,6 point de pourcentage en moyenne par an de 2006 à 2013) et l'Indonésie (dont la pauvreté a baissé de 0,4 point de pourcentage en moyenne par an de 2011 à 2018), celui-ci a été moins performant que certains de ses homologues structurels comme la Côte d'Ivoire (dont la pauvreté a baissé de 1,6 point de pourcentage en moyenne par an de 2015 à 2018) et le Kenya (dont la pauvreté a baissé de 1,1 point de pourcentage en moyenne par an de 2005 à 2015). Les performances du Sénégal de 2001 à 2005 et celles de pays comme le Kenya et la Côte d'Ivoire montrent que le Sénégal dispose d'un potentiel pour réduire plus amplement la pauvreté.



Tableau 2.1 : Les performances en matière de lutte contre la pauvreté au Sénégal et dans les pays sélectionnés

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	Taux de pauvreté (1 <sup>ère</sup> année)	Taux de pauvreté (2 <sup>ème</sup> année)	Baisse moyenne de la pauvreté par an (de la 1 <sup>ère</sup> à la 2 <sup>ème</sup> année)	Croissance moyenne annualisée du PIB (de la 1 <sup>ère</sup> à la 2 <sup>ème</sup> année)	Croissance moyenne annualisée du PIB par habitant (de la 1 <sup>ère</sup> à la 2 <sup>ème</sup> année)	Élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance
Côte d'Ivoire	2015	2018	44,4	39,5	-1,6	7,6	4,9	0,720
Ghana	2012	2016	24,2	23,4	-0,2	5,0	2,6	0,302
Kenya	2005	2015	46,8	36,1	-1,1	5,4	2,6	0,797
Sénégal	2011	2018	43,0	37,8	-0,7	5,3	2,4	0,666
Tanzanie	2011	2017	28,2	26,4	-0,3	6,5	3,4	0,290
Gambie	2010	2015	48,1	48,6	0,1	1,4	-1,6	0,135
Cameroun	2007	2014	39,9	37,5	-0,3	4,3	1,4	0,574
Maroc	2006	2013	8,9	4,8	-0,6	4,7	3,4	1,744
Indonésie	2011	2018	12,5	9,8	-0,4	5,1	3,9	0,697

Source : Calculs basés sur les indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

**L'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance confirme que les performances économiques du Sénégal pourraient engendrer une plus grande baisse de la pauvreté grâce à une croissance plus inclusive.** L'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance au Sénégal (0,666) se situe à la médiane des pays sélectionnés dans le tableau 2.1. En effet, celle-ci est plus élevée que celle des pays comme le Cameroun, le Ghana, la Tanzanie et la Gambie, mais plus faible que celle de la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Maroc et l'Indonésie. Avec une élasticité par rapport à la croissance plus élevée, comme en Côte d'Ivoire ou au Kenya, l'incidence de la pauvreté au Sénégal aurait pu être inférieure à 35 pour cent en 2018. Une élasticité par rapport à la croissance plus élevée signifie que les pauvres, notamment les personnes les plus démunies, peuvent davantage bénéficier de la croissance et que la croissance est plus inclusive, par exemple, celle-ci est plus orientée vers les pauvres issus des zones rurales.

### Les inégalités de revenus

**Un haut niveau d'inégalités dans la répartition du bien-être constitue un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté et la prospérité partagée.** *Odusela et al. (2017)* citent deux raisons pour lesquelles la lutte contre les inégalités est importante. Premièrement, des niveaux d'inégalité élevés ou croissants ont des effets néfastes sur la croissance à long terme, sur l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance, et sur la stabilité politique. Par exemple, un niveau croissant d'inégalité peut générer de la violence et des conflits. Les niveaux d'inégalité élevés empêchent les personnes très pauvres d'exploiter pleinement leur potentiel en limitant leur capacité à contribuer à la croissance économique et à en bénéficier. Deuxièmement, les grandes disparités de revenus transmises d'une génération à l'autre empêchent les groupes à faibles revenus et marginalisés d'accéder équitablement aux opportunités et entravent la mobilité intergénérationnelle. En outre, la sensibilité de la pauvreté vis-à-vis de la croissance des revenus dépend du niveau d'inégalité initial d'un pays dès lors que l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance diminue avec des niveaux d'inégalité initiaux plus élevés. C'est ce qu'on appelle l'effet du double dividende de la réduction des inégalités : une baisse des inégalités aujourd'hui entraîne une baisse de la pauvreté aujourd'hui et une accélération de la baisse de la pauvreté à l'avenir (*Bourguignon, 2004 ; Facundo et Gasparini, 2013*).

**Pour obtenir un tableau plus complet des tendances en matière d'inégalité des revenus, ce rapport s'appuie sur cinq indicateurs d'inégalité.** Il s'agit du coefficient de Gini ordinaire, de trois membres de la famille des mesures de l'entropie généralisée (l'écart logarithmique moyen, l'indice de Theil et un indicateur correspondant à la moitié du coefficient de variation au carré) et du ratio entre la part de la consommation des 10 pour cent les plus riches de la population à celle des 40 pour cent les plus pauvres (rapport 10 pour cent les plus riches/40 pour cent les plus pauvres). Ce choix est basé sur le fait que différents indicateurs attribuent des pondérations différentes à l'inégalité dans différentes parties de la distribution du niveau bien-être (*Yitzhaki, 1983*).

Tableau 2.2 : Les inégalités de revenus en fonction du lieu de résidence, en 2011 et 2018

	Part de la population	Part de la consommation sur le total	Indice de Gini	Écart logarithmique moyen	Indice de Theil	Moitié du coefficient de variation au carré	Rapport entre la part de la consommation des 10 pour cent les plus riches et celle des 40 pour cent les plus pauvres
<b>2011</b>							
Dakar	0,232	0,353	0,334	0,185	0,202	0,286	1,272
Autres zones urbaines	0,201	0,229	0,326	0,180	0,183	0,235	1,258
Zones rurales	0,567	0,418	0,301	0,161	0,165	0,234	1,110
Sénégal	1,000	1,000	0,358	0,220	0,233	0,340	1,500
Inégalités au sein du groupe (en %)	-	-	-	77,5	78,3	84,4	-
<b>2018</b>							
Dakar	0,222	0,360	0,344	0,190	0,218	0,324	1,375
Autres zones urbaines	0,246	0,252	0,315	0,166	0,197	0,382	1,208
Zones rurales	0,532	0,388	0,273	0,121	0,129	0,162	0,964
Sénégal	1,000	1,000	0,351	0,202	0,235	0,395	1,457
Inégalités au sein du groupe (en %)	-	-	-	73,1	75,6	84,3	-

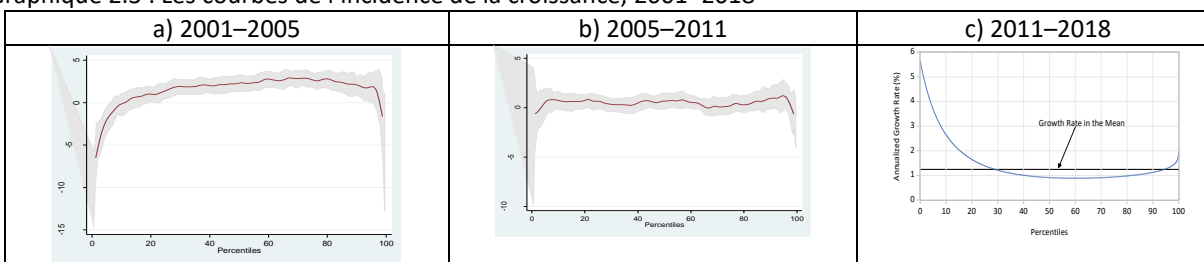
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Globalement, les inégalités de revenus sont restées plus ou moins stables entre 2011 et 2018, même si, comme on pouvait s'y attendre, cette conclusion comporte des nuances en fonction de l'indicateur choisi.** L'écart logarithmique moyen, qui est sensible aux variations de la consommation des individus appartenant au bas de l'échelle de la distribution (les plus pauvres), affiche une baisse de 1,8 point de pourcentage, passant de 22,0 pour cent à 20,2 pour cent (cf. tableau 2.2), ce qui indique que, par rapport aux ménages moyens, les plus pauvres ont connu une hausse relative plus importante de leur part de consommation. L'indice de Gini a diminué de 0,7 point de pourcentage, passant de 35,8 pour cent à 35,1 pour cent, ce qui est statistiquement insignifiant. La moitié du coefficient de variation au carré, qui a tendance à être plus sensible aux variations survenant à la catégorie qui appartient en haut de l'échelle de la distribution (les plus aisés), montre une hausse importante de 4,5 points de pourcentage, ce qui laisse supposer que les inégalités ont davantage augmenté chez les individus issus du haut de l'échelle de

la distribution. En 2011, la part de consommation des 10 pour cent les plus riches de la population était supérieure de 50 pour cent à celle des 40 pour cent les plus pauvres ; ce ratio a légèrement diminué en 2018, et la part de consommation des premiers était supérieure de 46 pour cent à celle de ces derniers.

**Les courbes de l'incidence de la croissance<sup>8</sup> confirment que l'inégalité est restée essentiellement stable de 2011 à 2018 et même de 2001 à 2018.** Dès lors que les mesures agrégées de l'inégalité ne révèlent pas totalement l'évolution des inégalités à différents niveaux de la distribution des revenus (ou de la consommation), la pente des courbes de l'incidence de la croissance peut donner davantage d'indications sur l'évolution des inégalités. Le graphique 2.3 présente les courbes pour les périodes de 2001 à 2005, 2005 à 2011 et 2011 à 2018, montrant que l'inégalité est restée stable de 2001 à 2011 car les courbes de l'incidence de la croissance correspondantes sont essentiellement plates. La courbe correspondant à la période de 2011 à 2018 est inclinée vers le bas jusqu'au 30<sup>ème</sup> centile, ce qui indique clairement que, de 2011 à 2018, la croissance a réduit les inégalités parmi les 30 pour cent les plus pauvres de la population. Cette constatation est conforme à l'évaluation qui repose sur l'écart logarithmique moyen. La configuration de la même courbe semble indiquer que, de 2011 à 2018, l'inégalité a augmenté pour les 5 pour cent les plus riches de l'échelle de la distribution.

Graphique 2.3 : Les courbes de l'incidence de la croissance, 2001–2018



Sources : a) et b) Banque mondiale 2015; c) Calculs basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**L'évolution de l'inégalité en fonction du lieu de résidence révèle que l'inégalité est restée stable à Dakar et dans les autres zones urbaines, tandis que celle-ci a diminué dans les zones rurales.** Les calculs effectués à partir des enquêtes auprès des ménages de 2011 et 2018 révèlent que le taux de croissance global de la consommation s'élevait à environ 1,2 pour cent. Celui-ci était beaucoup plus élevé à Dakar (2,13 pour cent), alors que dans les autres zones urbaines, il était légèrement négatif (- 0,25 pour cent) et atteignait environ 1,1 pour cent dans les zones rurales. Au bas de l'échelle de la distribution, la croissance a davantage profité aux 20 pour cent les plus pauvres issus des zones rurales qu'à ceux résidant à Dakar et dans les autres zones urbaines.

<sup>8</sup> Les courbes de l'incidence de la croissance représentent graphiquement le taux de croissance annualisé du revenu par habitant pour chaque centile de la répartition des revenus entre deux moments distincts.

### 2.1.2 La prospérité partagée<sup>9</sup>

**Dans l'ensemble, le Sénégal a réalisé des progrès appréciables en matière de prospérité partagée entre 2011 et 2018.** La prospérité partagée et la prime de prospérité partagée ont été positives. Les données révèlent que la consommation moyenne par habitant des 40 pour cent les plus pauvres de la population a augmenté à un taux annualisé de 1,8 pour cent à l'échelle nationale, alors que la consommation moyenne par habitant pour l'ensemble de la population a augmenté à un taux de 1,2 pour cent. Une décomposition de l'évolution de la prospérité partagée par zones de résidence présentée dans le graphique 2.4 confirme que l'évolution de la prospérité partagée de 2011 à 2018 à Dakar, dans les autres zones urbaines et dans les zones rurales a suivi les mêmes tendances que celles observées au niveau national. La prospérité partagée et la prime étaient positives dans toutes ces zones. Le graphique 2.4 montre également que le taux de croissance de la consommation moyenne des 40 pour cent les plus pauvres était plus élevé à Dakar (2,4 pour cent) que dans toutes les autres zones.

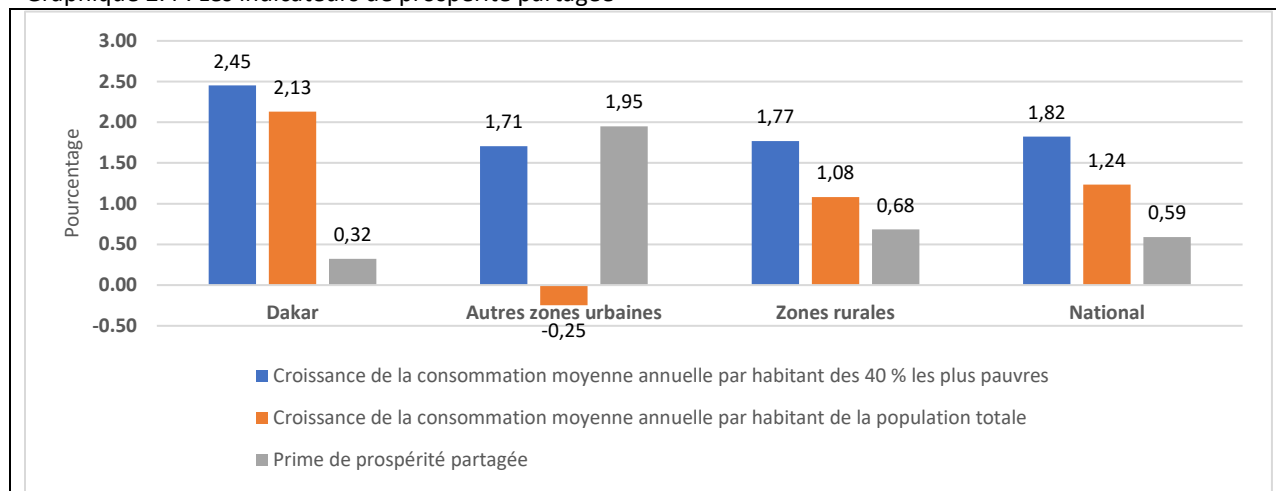
**Il est probable que les facteurs à l'origine de ces améliorations de la prospérité partagée varient en fonction des zones de résidence. La prospérité partagée est déterminée par la croissance de la consommation moyenne et la croissance de la part de la consommation des 40 pour cent les plus pauvres** (Banque mondiale, 2020c). À Dakar, la croissance de la consommation moyenne constitue le principal vecteur de l'évolution de la prospérité partagée. Cela corrobore la conclusion selon laquelle les inégalités à Dakar n'ont pas beaucoup évolué entre 2011 et 2018. La croissance de la consommation moyenne a diminué dans les autres zones urbaines, mais la prospérité partagée s'est améliorée, ce qui laisse supposer que la part de la consommation des 40 pour cent les plus pauvres a dû augmenter. Les indicateurs d'inégalité qui sont sensibles aux variations survenant au bas de l'échelle de la distribution (par exemple l'écart logarithmique moyen) indiquent une baisse de l'inégalité dans les autres zones urbaines au cours de la période étudiée. Dans les zones rurales, l'augmentation de la prospérité partagée est due à la croissance de la consommation moyenne des 40 pour cent les plus pauvres et de leur part de consommation.

**La plupart des gains de prospérité partagée proviennent des zones rurales et s'expliquent par la forte croissance du secteur agricole.** Cette bonne performance est en contradiction absolue avec ce qui a été observé au cours de la décennie précédente (2001-2011). Même lorsque l'économie a enregistré une forte croissance et un recul important de la pauvreté entre 2001 et 2005, la croissance a été moins profitable aux 40 pour cent les plus pauvres. Les performances en termes de prospérité partagée se sont dégradées de 2005 à 2011, lorsque le taux de croissance annuel sur l'ensemble de la distribution des revenus était presque égal à zéro. L'évaluation de la pauvreté de 2015 a démontré que la consommation moyenne par habitant des 40 pour cent les plus pauvres s'est contractée en moyenne de 0,2 pour cent par an entre 2005 et 2011, et que la consommation moyenne par habitant de l'ensemble de la population a augmenté de 0,3 pour cent par an (Banque mondiale, 2015).

---

<sup>9</sup> La prospérité partagée incarne un critère d'évaluation sociale important, car elle met l'accent sur la promotion simultanée de la croissance et de l'équité. Elle se concentre sur le bien-être économique des 40 pour cent les plus pauvres de la population (ou des 40 derniers déciles de l'échelle de distribution). Étant donné que même avec une pauvreté nulle, les décideurs politiques ne doivent pas cesser de se préoccuper du bien-être de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle de la distribution des revenus, la prospérité partagée n'a pas d'objectif ou de ligne d'arrivée fixe et il est toujours nécessaire d'évaluer l'importance des progrès réalisés en matière de prospérité partagée. Ces évaluations nécessitent un point de référence et peuvent s'appuyer sur une mesure connue sous le nom de prime de prospérité partagée, soit la différence entre le taux de croissance du revenu réel moyen par habitant des 40 pour cent les plus pauvres et celui de l'ensemble de la population.

Graphique 2.4 : Les indicateurs de prospérité partagée



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

## 2.2 Les dimensions non monétaires du bien-être

### 2.2.1 Les tendances des dimensions non monétaires du bien-être

**Contrairement à la pauvreté monétaire, les baisses de la pauvreté non monétaire ont été modestes et la pauvreté multidimensionnelle reste très élevée.** Le graphique 2.5 montre l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle au Sénégal en fonction du lieu de résidence. La pauvreté multidimensionnelle englobe trois dimensions du bien-être : la santé, l'éducation et les conditions de vie. (L'encadré 2.2 présente la méthodologie permettant de mesurer la pauvreté multidimensionnelle). À l'échelle nationale, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a baissé en passant de 58,9 pour cent en 2011 à 56,8 pour cent en 2018. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a reculé sensiblement dans les zones rurales, passant d'environ 83 pour cent en 2011 à 76 pour cent en 2018, et celle-ci a augmenté dans les zones urbaines, passant d'environ 30 pour cent en 2011 à 32 pour cent en 2018. Contrairement à l'incidence de la pauvreté, l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle (le pourcentage moyen de privations chez les pauvres) est restée constante au niveau national et dans chaque milieu de résidence (environ 40 pour cent en milieu urbain et 50 pour cent en milieu rural). L'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) global est égal au produit de l'incidence et de l'intensité. L'IPM suit la même tendance que l'incidence au niveau national. À l'échelle nationale, l'IPM est resté essentiellement stable (28 pour cent en 2011 et 27 pour cent en 2018). Dans les zones urbaines, il est également resté stable (12,1 pour cent en 2011 et 12,8 pour cent en 2018) et a diminué dans les zones rurales, passant de 41,4 pour cent à 38,3 pour cent. Ces résultats corroborent la conclusion selon laquelle l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle a été mitigée entre 2011 et 2018.

#### Encadré 2.2 : La méthodologie de la pauvreté multidimensionnelle

*Alkire et Foster* (2007 ; 2011) ont élaboré la méthodologie utilisée pour déterminer l'indice de la pauvreté multidimensionnelle dans le cadre de l'initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain. L'approche théorique utilisée pour développer les indicateurs de pauvreté multidimensionnelle est similaire à celle utilisée pour développer les indicateurs de pauvreté monétaire. Toute méthode de mesure de la pauvreté passe par trois étapes : la construction d'un indicateur de mesure du bien-être ; la construction d'un seuil de pauvreté, un niveau de l'indicateur de bien-être en dessous duquel l'individu est considéré comme pauvre ; et le développement d'un ensemble d'indices de pauvreté ayant de bonnes propriétés (par exemple, un indice de la pauvreté devrait

augmenter si un ménage pauvre perd des revenus et tombe en dessous du seuil de pauvreté). Contrairement à la pauvreté monétaire, qui utilise une variable unique telle que le revenu, les dépenses ou la consommation, l'IPM utilise un ensemble de dimensions, de sorte qu'il y aura plusieurs seuils de pauvreté.

### **La mesure du bien-être**

En matière de pauvreté monétaire, un individu ou un ménage est défavorisé s'il vit en dessous du seuil de pauvreté. Le MPI d'*Alkire et Foster* définit un ensemble d'indicateurs de bien-être et une privation. Les auteurs ont proposé trois dimensions pour mesurer le bien-être, à savoir : la santé, l'éducation et les conditions de vie. Le raisonnement qui sous-tend ce choix est simple : la santé et la nutrition sont deux composantes du capital humain (capacités et compétences) qui sont essentielles pour les individus (par exemple, de meilleurs résultats sur le marché du travail) et leur pays (une plus grande productivité). De meilleures conditions de vie signifient une meilleure qualité de vie. La dimension de la santé comporte deux indicateurs, celle de l'éducation en comporte deux et celle du niveau de vie en comporte six, mais parmi chacune de ces dimensions, d'autres indicateurs et d'autres dimensions peuvent être ajoutés. Par exemple, le Sénégal a ajouté deux dimensions, le marché du travail et la gouvernance, lors de l'élaboration de son MPI en utilisant les données de 2011. Lorsque les dimensions et les indicateurs sont sélectionnés, une privation est définie pour chacune d'entre elles. Les deux indicateurs de santé sont la mortalité infantile et la nutrition. Un ménage est défavorisé si un enfant de moins de 18 ans est décédé dans la famille au cours des 5 années précédant l'enquête ou si un adulte ou un enfant est sous-alimenté. (Se référer à l'annexe 2 pour une présentation plus exhaustive de l'approche méthodologique).

### **L'identification des personnes pauvres**

Pour déterminer les personnes pauvres, on compte les privations. Une pondération est attribuée à chaque privation, une pondération égale est attribuée à chaque dimension et une pondération égale est attribuée à chaque indicateur faisant partie d'une dimension. Un ménage est identifié comme étant multidimensionnellement pauvre si la somme pondérée du nombre de ses privations est égale ou supérieure à un tiers de toutes les privations.

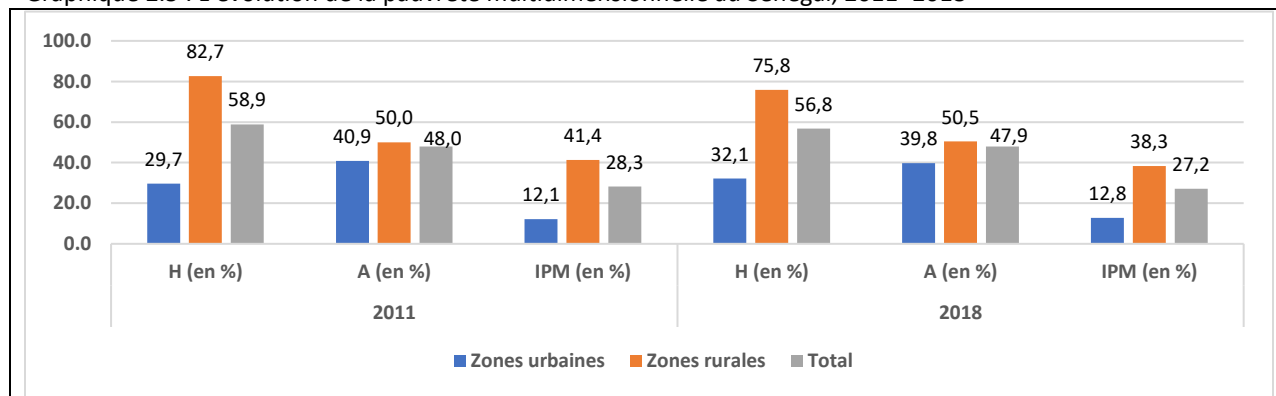
### **L'élaboration d'une mesure de pauvreté**

L'indicateur de pauvreté le plus courant est l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire le pourcentage de la population qui est pauvre. Une fois que les ménages pauvres ont été identifiés, le calcul de l'indice de la pauvreté est simple. Un autre indicateur souvent utilisé est l'intensité de la pauvreté, ou le pourcentage moyen de privations parmi les pauvres. La méthodologie d'*Alkire et Foster* génère une classe unique de mesures de la pauvreté qui va au-delà de la simple incidence, notamment l'incidence ajustée, qui reflète l'incidence et l'intensité de la pauvreté.

Comme indiqué précédemment, le Sénégal a adapté la méthodologie d'*Alkire et Foster* en ajoutant les dimensions du marché du travail et de la gouvernance et a utilisé des enquêtes sur les conditions de vie au lieu des enquêtes démographiques et de santé (EDS). Pour le présent rapport, nous avons utilisé l'approche d'*Alkire et Foster* au lieu de celle du Sénégal pour quatre raisons : 1) les variables de gouvernance ne sont pas disponibles dans l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018, par conséquent il n'a pas été possible de reproduire le MPI de 2011 en utilisant l'enquête de 2018 ; 2) appliquer la méthodologie du Sénégal en utilisant l'EDS n'est pas possible car l'EDS ne dispose pas de variable du marché du travail ni de variable de gouvernance ; 3) les variables du marché du travail de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011 et de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 sont difficilement comparables ; et 4) utiliser les enquêtes sur les conditions de vie au lieu des enquêtes EDS signifie utiliser des variables de substitution dans les dimensions de la santé, au lieu des variables originales dans la méthodologie d'*Alkire et Foster* et disponibles dans les enquêtes EDS.

Le recours à la méthodologie d'*Alkire et Foster* suit une tendance proche de celle de l'approche de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. L'incidence de la pauvreté calculée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie à partir de l'enquête auprès des ménages de 2011 (60,9 pour cent) est similaire à celle calculée en ayant recours à l'approche d'*Alkire et Foster* à partir de l'EDS (58,7 pour cent) en 2011.

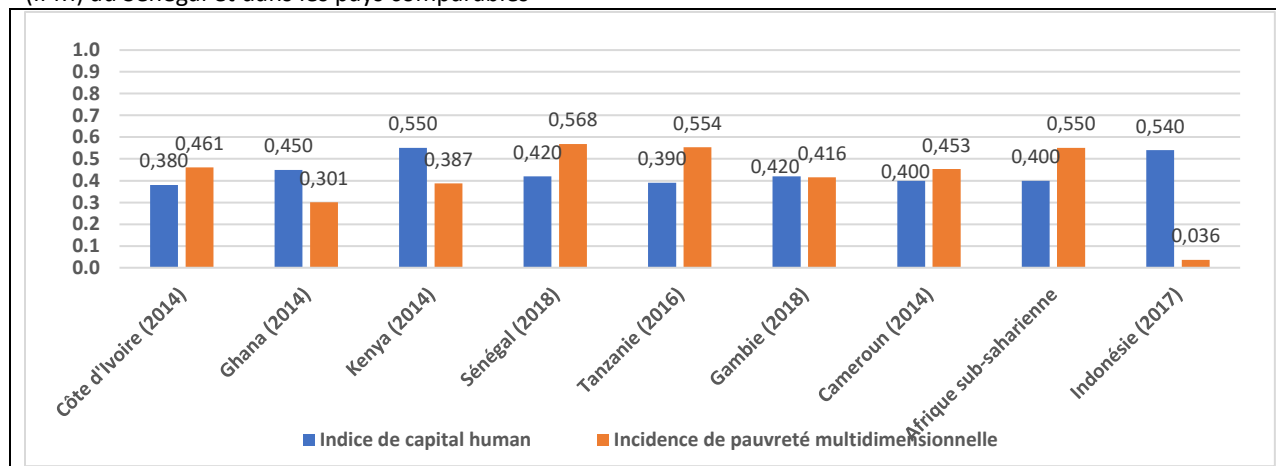
Graphique 2.5 : L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle au Sénégal, 2011–2018



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur les enquêtes démographiques et de santé de 2011 et 2018.

**Le capital humain et les conditions de vie se sont quelque peu améliorés, suivant ainsi les tendances observées en matière de pauvreté multidimensionnelle.** L'une des composantes de la pauvreté multidimensionnelle est le capital humain, qui englobe les connaissances, les compétences et la santé que les individus accumulent au cours de leur vie (Banque mondiale, 2020b). Il est primordial de développer le capital humain pour pouvoir atteindre les objectifs de développement, tels que la lutte contre la pauvreté et la prospérité partagée. L'indice du capital humain (ICH) s'est amélioré, passant de 0,39 en 2010 à 0,42 en 2020, ce qui signifie que les enfants nés en 2020 au Sénégal peuvent espérer atteindre 42 pour cent de leur potentiel productif à l'âge adulte. L'indice de capital humain du Sénégal s'avère légèrement plus élevées que celles de l'Afrique subsaharienne ou de certains pays comparables comme la Côte d'Ivoire et la Tanzanie (cf. graphique 2.6), mais plus faible que celui du Ghana et nettement plus faible que celui du Kenya et de Maurice<sup>10</sup>. Les résultats actuels en matière de santé et d'éducation constituent le fondement de la productivité de la prochaine génération de travailleurs (Banque mondiale, 2020b). La sous-partie suivante examine l'évolution des indicateurs de santé et d'éducation, deux composantes importantes du capital humain et, par conséquent, du développement humain. Cette partie aborde également l'évolution des conditions de vie générales.

Graphique 2.6 : L'accumulation de capital humain (2020) et l'incidence de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) au Sénégal et dans les pays comparables



Source : Banque mondiale 2020b.

<sup>10</sup> Ces pays font partie des pays comparables utilisés dans le Diagnostic systématique pays de 2018.

## 2.2.2 La pauvreté multidimensionnelle et les opportunités

**Étant donné que 9 millions d'individus ont été identifiés comme étant pauvres multidimensionnels en 2018, le Sénégal a encore beaucoup de progrès à accomplir pour améliorer son capital humain et ses conditions de vie afin de réduire ces dimensions de la pauvreté.** La lutte contre la pauvreté multidimensionnelle est pertinente pour au moins deux raisons, à savoir : les progrès en matière de capital humain amélioreront non seulement les aspects non monétaires du bien-être, mais permettront également de réduire la pauvreté monétaire, puisqu'un capital humain solide pour la jeune génération permet d'accéder à de meilleurs emplois et d'améliorer la productivité et les résultats sur le marché du travail. En outre, de meilleures conditions de vie signifient une meilleure qualité de vie. Pour améliorer le capital humain et les conditions de vie, il est essentiel de travailler sur les aspects de la demande et de l'offre. Du côté de la demande, les ménages doivent pouvoir s'offrir des biens et des services, ne pas être limités par des exigences administratives (par exemple, la nécessité de disposer d'un document juridique pour se connecter au réseau électrique) et ne pas être à la merci de normes sociales qui pourraient les empêcher de participer pleinement à la vie économique du pays. Du côté de l'offre, il est indispensable de garantir l'accès aux biens et aux services de base, tels que les établissements scolaires et de santé, le réseau électrique, le réseau d'eau potable et l'Internet. Ces biens et services de base sont essentiels pour pouvoir profiter des opportunités qui constituent le fondement du renforcement du capital, en particulier pour les enfants, et permettent à la prochaine génération d'échapper à la pauvreté. Garantir un accès universel à ces services de base doit constituer un objectif universel, et celui-ci est réalisable, mais en dépit des progrès notables enregistrés ces dernières années, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas encore prêts à atteindre cet objectif (*Dabalen et al., 2015*).

**Dans la présente sous-partie, nous examinons les tendances dans différentes dimensions de la pauvreté multidimensionnelle et utilisons l'Indice d'Opportunité Humaine (IOH), une mesure agrégée qui a été développée par la Banque mondiale pour évaluer si le Sénégal est proche ou loin de fournir un accès universel aux biens et services de base.** L'IOH mesure la façon dont les circonstances individuelles, (par exemple, le genre, l'éducation du chef de famille, le lieu de résidence) qui ne devraient pas déterminer l'accès aux biens et aux services de base, peuvent influencer l'accès d'un enfant aux opportunités de base (se référer à l'annexe 3 pour obtenir la méthodologie de l'IOH utilisée dans le présent rapport ainsi que les résultats détaillés). L'IOH se définit comme un taux de couverture actualisé en fonction des inégalités d'accès (*Barros et al., 2009*). La plupart des données disponibles sur l'évolution des dimensions non monétaires du bien-être sont récapitulées dans le tableau 2.3 et l'IOH est présenté dans le tableau 2.4.

### Santé et nutrition

**Au cours de ces dix dernières années ou presque, tous les indicateurs de santé pris en compte dans l'indice de capital humain ont enregistré une amélioration.** De 2011 à 2018, la mortalité maternelle a reculé de 392 à 236 pour 100 000 naissances vivantes, et la mortalité des moins de 5 ans est passée de 72 à 51 pour 1 000 naissances vivantes. Il est probable que l'amélioration de la mortalité observée chez les moins de 5 ans soit due à la mise en place en 2013 d'un système de soins de santé gratuits (y compris la consultation, l'hospitalisation et la vaccination) pour les enfants de moins de 5 ans. Le pays a également enregistré des progrès en matière de couverture vaccinale des enfants (qui est passée d'environ 63 pour cent à environ 77 pour cent), d'émaciation, de retard de croissance et d'insuffisance pondérale. La vaccination a ciblé des maladies telles que la varicelle, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole et la tuberculose. Malgré ces meilleurs indicateurs de santé, des disparités importantes subsistent entre les zones rurales et les zones urbaines, ainsi qu'entre les niveaux de bien-



être. En 2018, la mortalité des moins de 5 ans dans les zones rurales était supérieure de 6 points de pourcentage au niveau national et de 16 points de pourcentage à celle des zones urbaines (cf. tableau 2.3a). La mortalité des moins de 5 ans était plus faible lorsque le niveau de bien-être était plus élevé ; par exemple, celle-ci était deux fois plus élevée dans le premier quintile que dans le cinquième quintile (cf. tableau 2.3b). De même, l'insuffisance pondérale, l'émaciation et le retard de croissance étaient plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et plus élevés chez les pauvres que chez les non pauvres.

**Le retard de croissance représente un défi considérable pour les décideurs politiques au Sénégal dès lors que celui-ci est élevé dans les zones rurales et chez les pauvres.** Le pourcentage d'enfants souffrant d'un retard de croissance a diminué, passant de 27 pour cent en 2011 à 19 pour cent en 2018, mais les statistiques sur le retard de croissance révèlent d'importantes disparités entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les niveaux de bien-être. En 2018, la prévalence du retard de croissance était plus élevée de 10 points de pourcentage en zone rurale qu'en zone urbaine (cf. tableau 2.3a) et trois fois plus élevée parmi le quintile le plus pauvre que parmi le plus riche (cf. tableau 2.3b). Le retard de croissance constitue un grave problème compte tenu de la relation entre le retard de croissance et les résultats scolaires et, par conséquent, la productivité future. Comme indiqué dans le Rapport sur le capital humain de 2020 (Banque mondiale, 2020b), le retard de croissance reflète l'environnement prénatal, infantile et de la petite enfance auquel les enfants nés aujourd'hui sont susceptibles d'être confrontés pendant leurs premières années. En outre, le retard de croissance a d'importantes conséquences négatives sur la santé et le bien-être général à l'âge adulte. Il est prouvé qu'une baisse de 10 points de pourcentage du retard de croissance pourrait augmenter la productivité des adultes d'environ 3,5 pour cent (Banque mondiale, 2020b).

Tableau 2.3 : a) Les indicateurs de bien-être non monétaire sélectionnés en fonction du lieu de résidence, 2011 et 2018 ; et b) Les indicateurs de bien-être non monétaire sélectionnés en fonction du quintile de bien-être monétaire, 2011-2018

Indicateur	2011				2018			
	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Niveau national
<b>Santé</b>								
Insuffisance pondérale		11,8	21,3	17,7		11,3	17,4	15,1
Retard de croissance		19,0	31,3	26,5		12,7	22,5	18,8
Émaciation		9,5	10,5	10,1		6,4	8,6	7,8
Couverture vaccinale des enfants		63,1	62,7	62,8		76,7	76,7	76,7
Mortalité des moins de 5 ans		62,0	102,0	72,0		41,0	57,0	51,0
Mortalité maternelle				392,0				236,0
<b>Éducation</b>								
Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans	66,5	62,1	37,4	50,7	72,7	57,4	37,3	51,8
Taux net de scolarisation	74,4	67,1	41,9	52,2	76,8	65,2	42,1	53,0
Achèvement du cycle primaire	84,6	52,5	61,1	64,6	87,5	65,6	41,0	55,7
Espérance de vie scolaire	6,6	6,1	4,5	5,7	11,9	9,4	5,1	7,5
<b>Conditions de vie</b>								

Eau potable	99,4	88,7	69,5	80,3	98,5	84,1	69,7	79,6
Assainissement		66,1	30,0	46,2		72,7	53,6	61,8
Électricité	94,5	85,0	29,5	55,8	98,1	89,8	55,4	73,3

Sources : Enquête démographique et de santé de 2011 et de 2018 ; calculs de la Banque mondiale basées sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Remarque : certains indicateurs proviennent des Enquêtes démographiques et de santé, qui ne font pas de distinction entre Dakar et les autres zones urbaines, dans ce cas, le nombre figurant dans « Autres zones urbaines » comprend Dakar.

b)

Indicateur	2011						2018					
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
<b>Santé</b>												
Insuffisance pondérale	23,3	21,9	16,1	13,4	9,9	17,5	22,2	17,2	15,0	9,5	8,2	15,1
Retard de croissance	35,4	33,1	23,9	22,6	13,2	26,5	28,6	21,8	16,6	13,6	9,0	18,8
Émaciation	9,4	11,5	9,3	8,9	12,0	10,2	9,9	8,9	7,6	5,2	6,6	7,9
Couverture vaccinale des enfants	56,4	62,6	63,9	64,1	70,0	62,8	70,7	78,5	74,0	80,1	82,2	76,7
Mortalité des moins de 5 ans	119,3	94,5	81,3	69,3	54,3	87,1	76,2	64,8	57,2	45,8	35,5	57,7
Mortalité maternelle						392,0						236,0
<b>Éducation</b>												
Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans	38,5	41,2	47,6	53,0	67,4	50,8	32,5	39,7	49,6	56,3	72,0	51,8
Taux net de scolarisation	44,4	45,1	49,9	58,5	71,6	52,2	41,7	46,7	53,8	61,2	70,9	53,0
Achèvement du cycle primaire	52,5	62,2	74,4	55,6	79,2	64,6	44,4	44,9	50,3	58,4	88,8	55,6
Espérance de vie scolaire	4,5	4,6	5,0	5,5	7,3	5,7	5,2	6,0	7,4	8,7	11,9	7,7
<b>Conditions de vie</b>												
Eau potable	63,5	74,9	80,7	88,4	94,0	80,3	66,1	76,4	81,3	84,9	89,5	79,6
Assainissement	3,9	21,1	51,1	68,9	85,5	46,2	20,4	56,0	71,1	73,5	88,7	62,1
Électricité	26,3	39,9	53,4	73,3	86,2	55,8	46,0	66,1	76,2	84,5	93,8	73,3

Sources : Enquête démographique et de santé de 2011 et de 2018 ; calculs de la Banque mondiale basées sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La capacité du Sénégal à atténuer la malnutrition se traduit par de bonnes performances de l'IOH.** Le tableau 2.4 présente l'IOH pour la nutrition, l'éducation et les infrastructures de base. La deuxième colonne correspond à l'IOH, la troisième à la couverture (le pourcentage d'individus de la sous-population concernée utilisant le service), la quatrième à la dissemblance (l'inégalité entre ceux qui utilisent le bien ou le service) et la cinquième au pourcentage de personnes vulnérables. Comme indiqué précédemment, la couverture (par exemple, le pourcentage d'enfants qui ne sont pas sous-alimentés) est élevée et la dissemblance est faible, ce qui signifie qu'il y a un faible niveau d'inégalité dans cette dimension, bien que la moitié des enfants soit vulnérable à la sous-alimentation. L'insécurité alimentaire, qui est l'un des facteurs déterminants de la dénutrition, illustre ces résultats. D'après l'EHCVM de 2018, 6 pour cent de la population se trouvait en situation d'insécurité alimentaire sévère, et 35 pour cent en situation

d'insécurité alimentaire modérée ou sévère<sup>11</sup>. Un haut niveau d'insécurité alimentaire entraîne la malnutrition, par conséquent, il est primordial que les autorités sénégalaises surveillent la situation. Des progrès peuvent encore être réalisés en matière de retard de croissance en particulier, mais aussi en ce qui concerne les autres dimensions de la nutrition, afin d'éliminer entièrement la dénutrition et de construire un capital humain plus solide.

Tableau 2.4 : L'indice d'opportunité humaine (IOH) pour les indicateurs sélectionnés

Indicateur	IOH	Couverture	Dissemblance	Personnes vulnérables
<b>Nutrition</b>				
Retard de croissance	78,2	81,2	3,7	46,6
Insuffisance pondérale	82,8	84,9	2,4	49,0
Émaciation	91,0	92,1	1,2	47,2
<b>Éducation (fréquentation scolaire)</b>				
Enfants âgés de 3 à 5 ans	1,6	5,1	69,7	77,6
Enfants âgés de 6 à 11 ans	44,5	55,9	20,3	49,3
Enfants âgés de 12 à 15 ans	57,1	66,0	13,6	47,0
Achèvement du cycle primaire à l'âge escompté (enfants âgés de 12 à 15 ans)	65,0	74,4	12,6	44,1
<b>Infrastructures</b>				
Logement décent	58,6	70,5	16,9	39,3
Accès à un système d'assainissement amélioré	51,9	59,8	13,3	45,2
Accès à l'électricité	48,9	61,5	20,5	53,8
Accès à l'eau améliorée	63,2	72,9	13,4	40,6

Source : calculs de la Banque mondiale basées sur l'Enquête démographique et de santé de 2011 et de 2018.

## Éducation

**L'éducation joue un rôle prépondérant dans le développement du capital humain.** Elle transmet aux individus et à la société les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour améliorer leur bien-être et influe sur les niveaux de revenus, la santé et la fécondité de la prochaine génération<sup>12</sup>. En général, les revenus augmentent avec le niveau d'éducation, et une forte corrélation a été établie entre la scolarité et la santé. Des données provenant de pays développés et de pays en développement montrent que les personnes plus instruites ont tendance à être en meilleure santé et qu'un plus haut niveau d'éducation entraîne une baisse de la fécondité (*Case, 2006*). Enfin, au niveau macroéconomique, l'investissement dans l'éducation augmente le stock de capital humain, ce qui a probablement des répercussions positives sur la croissance économique (*Vogl, 2012*).

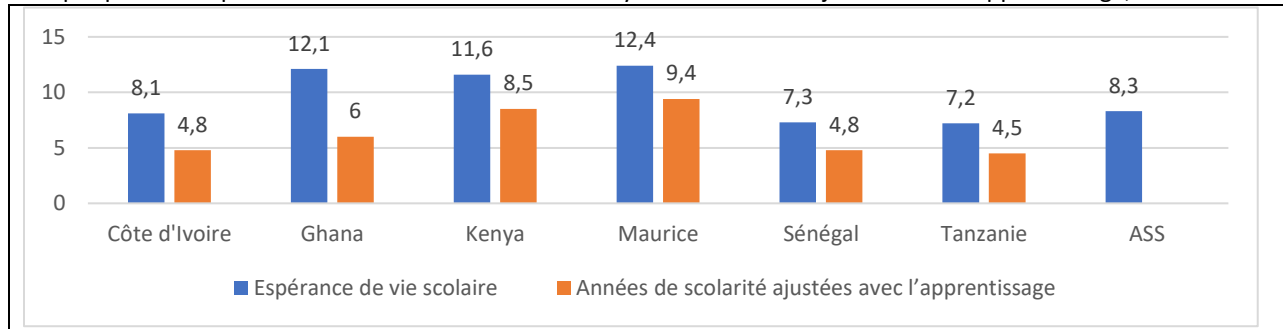
<sup>11</sup> Le taux d'insécurité alimentaire est calculé à l'aide de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>12</sup> La primauté de l'éducation est clairement reconnue dans la déclaration suivante de la Directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation de 2018 : « L'alphabétisation est le premier pas vers la liberté, vers l'affranchissement des contraintes sociales et économiques. Elle est la condition indispensable d'un développement à la fois individuel et collectif. Elle fait reculer la pauvreté et les inégalités, crée de la richesse, contribue à éradiquer des problèmes de nutrition et de santé publique ».

**Les progrès globaux en matière d'éducation ont été modestes au cours des dix dernières années, et d'autres indicateurs confirment que la quantité d'éducation reste moyenne au Sénégal.** En 2011, 51 pour cent de la population âgée de 15 ans et plus savait lire et écrire, et cela n'a pas beaucoup évolué en 2018 (environ 52 pour cent). Au cours de la même période, le taux net de scolarisation au niveau national pour les enfants âgés de 6 à 11 ans est resté dans une fourchette de 52 à 53 pour cent. De plus, le nombre d'années de scolarité qu'un individu est susceptible d'achever a augmenté d'environ 2 ans. En ce qui concerne le taux d'achèvement de l'école primaire, les données présentées dans le tableau 2.3a montrent qu'en 2011, environ 65 pour cent des élèves qui sont entrés en CM2 (dernière année du primaire) l'ont achevée avec succès la même année. Ce pourcentage est descendu à 56 en 2018. Les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement secondaire et tertiaire sont estimés à respectivement 48 pour cent et 11 pour cent (Banque mondiale, 2018a). Près d'un tiers des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés. Parmi ce tiers des enfants d'âge scolaire non scolarisés, il est intéressant de noter que la moitié d'entre eux sont dans un système d'éducation non formelle, une école coranique, et l'autre moitié ne bénéficie d'aucune forme d'éducation. Ces faibles niveaux de scolarisation et la modeste amélioration des indicateurs d'éducation au cours des dix dernières années sont préoccupants, surtout au vu des conclusions d'une étude récente portant sur la dynamique de la pauvreté au Sénégal, qui montre que l'éducation constitue le facteur déterminant le plus important pour sortir de la pauvreté. En particulier, l'étude a révélé que la probabilité de sortir de la pauvreté était 58 pour cent plus élevée lorsque l'école primaire était achevée, tandis que la probabilité de sombrer dans la pauvreté diminuait de 32 pour cent (Dang, Lanjouw et Swinkels, 2017).

**La qualité de l'éducation peut encore être améliorée.** La figure 2.7 montre que l'espérance de vie scolaire (un indicateur de la quantité d'éducation) a été estimée à 7,3 en 2020, soit le même niveau qu'en Tanzanie et une année de moins que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette estimation pour le Sénégal est nettement moins élevée que les estimations des pays comparables, tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya et Maurice. Bien que l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la quantité d'éducation représente des progrès importants, les décideurs politiques ne doivent pas oublier que le principal objectif de la scolarisation est un apprentissage efficace et que les lacunes d'apprentissage accumulées pendant les années de formation des enfants se manifesteront plus tard par un manque de compétences au sein de la population active. Il est important de tenir compte de l'efficacité de l'apprentissage dès lors que le fait d'accomplir le même nombre d'années de scolarité peut conduire à des acquis d'apprentissage très différents selon le contexte. L'espérance de vie scolaire ajustée avec l'apprentissage représente un meilleur indicateur de mesure du progrès que l'espérance de vie scolaire, étant donné qu'elle prend en compte aussi bien la quantité et la qualité de l'éducation (Filmer et al., 2020). Le graphique 2.7 présente les deux indicateurs (espérance de vie scolaire et espérance de vie scolaire ajustée) pour le Sénégal et un groupe de pays comparables. Les données indiquent que le Sénégal peut améliorer ses performances, qui sont légèrement meilleures que celles de la Tanzanie et identiques à celles de la Côte d'Ivoire, mais bien moins bonnes que celles du Kenya et de Maurice.

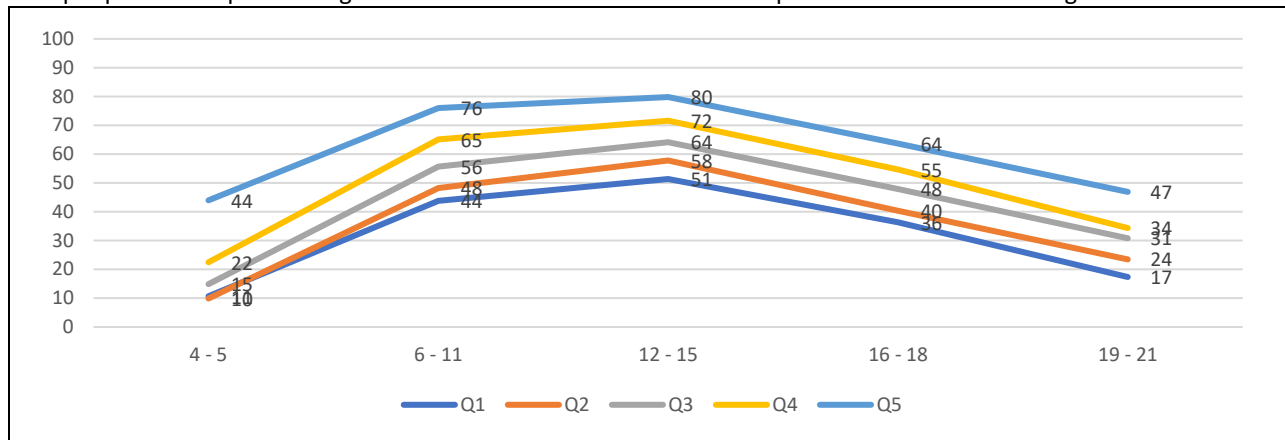
Graphique 2.7 : Espérance de vie scolaire et années moyens de scolarité ajustées avec l'apprentissage, 2020



Source : Banque mondiale 2020b – Mise à jour 2020 de l'indice de capital humain

**Bon nombre des indicateurs d'éducation examinés dans le présent chapitre révèlent d'importantes disparités non seulement entre les zones rurales et urbaines, mais aussi entre les pauvres et les non pauvres, ce qui se traduit par un faible niveau de l'IOH.** Un faible niveau de l'IOH est obtenu lorsque la réussite est faible et l'inégalité parmi ceux qui utilisent le service est forte. L'IOH pour la fréquentation scolaire s'élève à 1,6 pour cent pour l'école maternelle, à 44,5 pour cent pour l'école primaire, à 57,1 pour cent pour le collège et à 65 pour cent pour l'achèvement de l'école primaire. En général, les résultats ont tendance à être meilleurs dans les zones urbaines que dans les zones rurales. L'éducation de la petite enfance reste une exception au Sénégal et est uniquement disponible dans les zones urbaines. Même pour l'école primaire, l'indice de dissemblance atteint 20 pour cent, ce qui signifie que 20 pour cent du service pourrait être réattribué en faveur d'une meilleure équité. En ce qui concerne les disparités entre les pauvres et les non pauvres, les enfants issus de ménages pauvres ont tendance à avoir une fréquentation scolaire plus faible que ceux issus de ménages non pauvres. À tous les âges, de 4 ans (école maternelle) à 21 ans (université), la fréquentation scolaire est une fonction monotone croissante du bien-être économique (cf. graphique 2.8), étant donné qu'elle est la plus faible chez les ménages les plus pauvres et la plus élevée chez les ménages les plus riches. Par exemple, il existe une différence de 30 points de pourcentage dans les taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 4 à 5 ans entre le cinquième et le premier quintile. De bons résultats en matière d'apprentissage et de développement de la petite enfance permettent de prédire des niveaux d'instruction plus élevés, des revenus plus élevés tout au long du cycle de vie, des taux de maladies chroniques et non transmissibles plus faibles, ainsi qu'une participation plus active à la société civile (*Yoshikawa et Kabay, 2014*). Par conséquent, ces disparités en matière d'opportunités scolaires dès la petite enfance peuvent constituer une trappe à pauvreté pour les enfants issus de ménages pauvres au Sénégal et exacerber les inégalités. L'écart entre les pauvres et les non pauvres en matière d'éducation est important dans toutes les tranches d'âge concernées (cf. graphique 2.8).

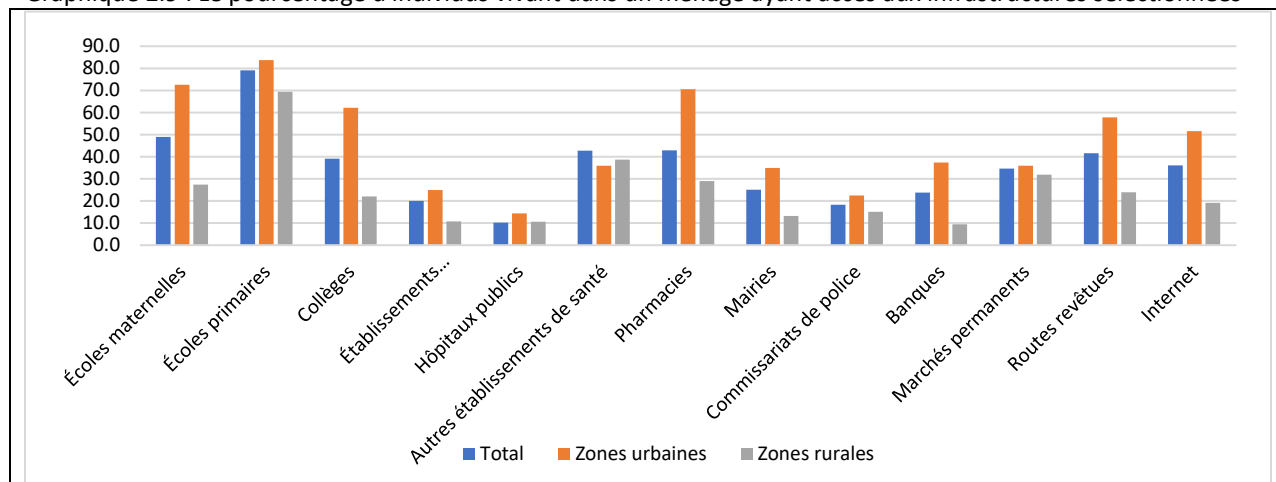
Graphique 2.8 : Le pourcentage d'individus scolarisés en fonction du quintile et de la tranche d'âge



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les contraintes liées à l'offre et à la demande empêchent certains enfants d'être scolarisés, mais les zones rurales sont clairement désavantagées en termes d'accès.** Du côté de la demande, les normes sociales font que certains parents hésitent à envoyer leurs enfants dans le système scolaire moderne. Parmi les autres contraintes liées à la demande figurent les coûts directs et les coûts d'opportunité, qui sont particulièrement contraignants pour les ménages pauvres. Du côté de l'offre, les facteurs qui limitent les performances du système éducatif comprennent le nombre limité d'enseignants compétents dans les zones reculées, la mauvaise gestion, le manque d'établissements scolaires dans certaines localités, ainsi que le manque d'accès à une électricité et à une eau fiables. En vue de résoudre certains des problèmes liés à la demande et à l'offre, la figure 2.9 montre le pourcentage de la population vivant dans un ménage ayant accès au service, ce qui signifie que l'établissement est disponible ou accessible dans la région. En général, il existe d'énormes différences entre les zones urbaines et rurales pour tous les types d'établissements et d'infrastructures, et les zones urbaines sont privilégiées. Dans la mesure où des populations bénéficient des infrastructures dans le quartier ou la localité, le coût d'opportunité pour scolariser les enfants est presque nul. Par exemple, les trois quarts de la population urbaine vivent dans une zone qui bénéficie d'un accès à une école maternelle, contre un quart de la population rurale. Les résultats montrent également que les établissements existants ne sont pas pleinement exploités, comme par exemple les écoles maternelles. Le taux de scolarisation pour l'éducation de la petite enfance est encore loin d'atteindre le potentiel des établissements existants, ce qui confirme les contraintes liées à la demande décrites ci-dessus.

Graphique 2.9 : Le pourcentage d'individus vivant dans un ménage ayant accès aux infrastructures sélectionnées



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Remarque : En ce qui concerne l'Internet, le graphique montre le pourcentage des individus âgés de 15 ans et plus qui l'utilisent.

## Les conditions de vie

**L'accès aux équipements destinés à améliorer la qualité de vie détermine les conditions de vie.** Les tableaux 2.3a et 2.3b apportent des informations sur l'évolution de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité. Bien que le taux d'accès à l'eau potable soit resté constant à environ 80 pour cent entre 2011 et 2018, le Sénégal a fait des progrès significatifs en matière d'accès à l'assainissement et à l'électricité. En dépit de l'amélioration des conditions de vie au niveau global, d'importantes disparités subsistent entre les zones rurales et les zones urbaines et selon le niveau de bien-être. Par exemple, si l'accès à l'électricité atteignait 98 pour cent à Dakar et 90 pour cent dans les autres zones urbaines en 2018, celui-ci n'était que d'environ 55 pour cent dans les zones rurales. L'accès à l'électricité s'élevait à 46 pour cent pour le quintile le plus pauvre et à 94 pour cent pour le quintile le plus riche. De même, l'accès à l'assainissement est beaucoup plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, et chez les non pauvres que chez les pauvres. La même tendance est observée pour l'eau potable. Ces disparités en termes de conditions de vie constituent un sérieux obstacle au développement dès lors qu'elles ont de lourdes conséquences sur d'autres indicateurs de développement, tels que la santé et la nutrition, la productivité agricole et l'éducation des filles. Ces résultats entravent finalement la lutte contre la pauvreté.

**Les zones rurales et les pauvres sont désavantagés en matière d'accès non seulement aux infrastructures directement liées à la pauvreté multidimensionnelle, mais aussi à d'autres types d'infrastructures importantes.** L'IOH est bien inférieur à la valeur maximale (100 pour cent) pour l'électricité, l'eau potable et l'assainissement en raison de la faible couverture (comme mentionné ci-dessus) associée aux inégalités d'accès. Il n'est pas surprenant que l'IOH le plus élevé ait été enregistré pour l'eau potable (63 pour cent) et que le plus bas ait été enregistré pour l'électricité (49 pour cent). L'indice de dissemblance pour l'accès à l'électricité s'élève à 21 pour cent, ce qui signifie qu'un cinquième des ressources disponibles pourrait être réaffecté au profit d'une meilleure équité (les initiatives récentes visant à accélérer l'électrification de certaines zones rurales vont dans le bon sens). Les disparités en termes d'accès à l'électricité entre les zones rurales et les zones urbaines sont également liées aux différences de source d'énergie. La plupart des résidents urbains ont accès au réseau électrique (environ

77 pour cent). Les individus qui ne possèdent pas de connexion directe au réseau se connectent souvent par l'intermédiaire de leurs voisins. En milieu rural, seulement 40 pour cent de la population a accès au réseau directement ou par l'intermédiaire de leurs voisins. Certains ménages des zones rurales ont recours à d'autres sources d'énergie, comme les panneaux solaires ou les générateurs, mais les coûts récurrents liés à l'usage d'un générateur sont élevés. Cela accentue les inégalités entre les zones rurales et les zones urbaines. Il existe également des différences en termes d'accès à l'Internet (52 pour cent en zone urbaine, contre 19 pour cent en zone rurale pour les individus âgés de 15 ans et plus), qui est un facteur permettant de renforcer le capital humain (comme cela a été démontré lors de la pandémie de la COVID-19), de connecter les ménages aux marchés et d'offrir des opportunités de revenus. Les mêmes différences sont constatées pour les routes, les marchés et les institutions bancaires, lesquels s'avèrent tous importants pour la connectivité ou le crédit et donc pour les opportunités de revenus.

### **2.2.3 La pauvreté multidimensionnelle et le genre**

**L'inégalité entre les hommes et les femmes constitue un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la prospérité partagée.** Celle-ci peut entraver la réalisation d'une multitude d'objectifs de développement et est considérée comme étant un facteur essentiel pour pouvoir atteindre tous les objectifs de développement durable et la plupart des cibles associées, étant donné qu'elle est impliquée dans 45 cibles et 54 indicateurs (PNUD et ONU-Femmes, 2018). En particulier, il est prouvé que l'égalité entre les hommes et les femmes est essentielle pour développer le capital humain par le biais de la santé et de l'éducation, favoriser la productivité de la main-d'œuvre et la croissance économique, et réduire ainsi la pauvreté. Par conséquent, faire progresser l'égalité de genre dans tous les domaines de la société devrait permettre d'accélérer les progrès pour atteindre une prospérité partagée et d'autres objectifs de développement.

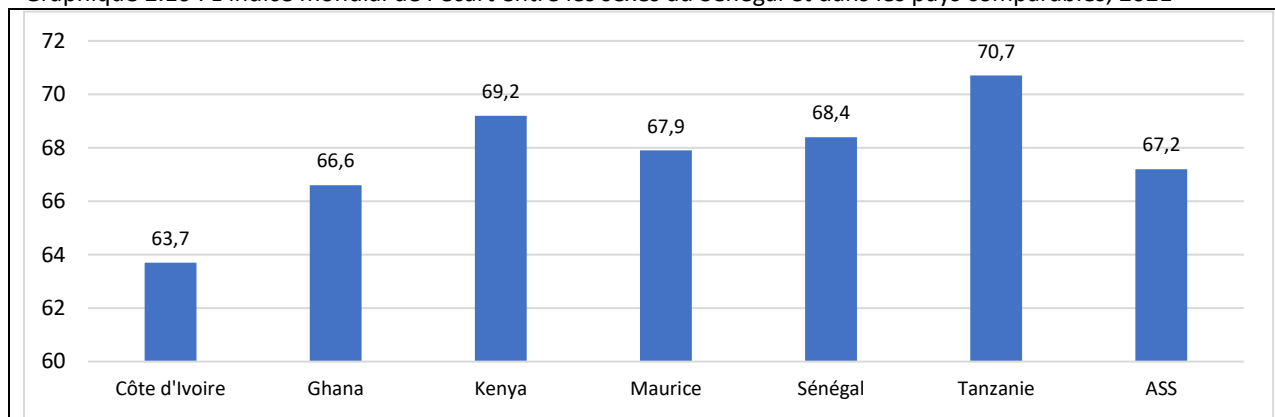
#### **Le Sénégal a accompli des progrès importants pour combler les écarts de genre dans certains domaines.**

Dans l'enseignement primaire, le pays a comblé les écarts de genre en matière de taux de scolarisation et d'achèvement. Entre 1999 et 2016, les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire ont augmenté en passant de 59 pour cent à 88 pour cent pour les filles et de 71 pour cent à 78 pour cent pour les garçons (FMI, 2019). De même, en 2016, le taux d'achèvement du cycle primaire a grimpé en passant de 33 pour cent en 2000 à 64 pour cent en 2016 pour les filles et de 43 pour cent à 54 pour cent pour les garçons. Par ailleurs, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes pour les individus âgés de 15 à 24 ans a chuté et est passé de 1,73 en 2000 à 1,13 en 2017.

**Malgré ces progrès, les écarts entre les hommes et les femmes au Sénégal restent prononcés.** La figure 2.10 montre le score du Sénégal à l'indice mondial de l'écart entre les sexes en 2021, ainsi que les scores obtenus par certains pays comparables. Le score de 68,4 pour cent indique que le pays a comblé environ 68 pour cent de l'écart global entre les hommes et les femmes. Ce score est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne d'environ 1 point de pourcentage, mais nettement inférieur aux scores du Kenya et de la Tanzanie. Au niveau mondial, le Sénégal occupe la 104<sup>ème</sup> place sur 156 pays pour cet indice. Deux pays africains, la Namibie et le Rwanda, figurent parmi les 10 premiers du classement, et se retrouvent respectivement en sixième et septième position. Ces résultats montrent que des progrès significatifs devraient encore être accomplis au Sénégal pour atteindre l'égalité en matière de genre.



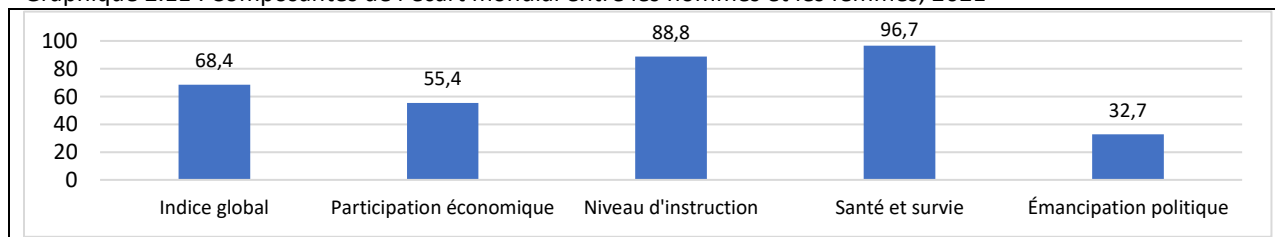
Graphique 2.10 : L'indice mondial de l'écart entre les sexes au Sénégal et dans les pays comparables, 2021



Source : Forum économique mondial (FEM) de 2021.

**Un examen plus approfondi des composantes de l'écart de genre au Sénégal laisse supposer que d'importantes disparités entre les hommes et les femmes se retrouvent dans les secteurs économique et politique.** Le graphique 2.11 montre qu'en 2021, le pays a comblé environ 55 pour cent de l'écart en matière de participation économique et 33 pour cent en matière d'émancipation politique. D'après les estimations, seulement 36,4 pour cent des femmes font partie de la population active (FEM, 2021). Dans le secteur de l'agriculture, qui est important pour l'économie sénégalaise, les hommes gèrent près de 94 pour cent des surfaces cultivées, utilisant en moyenne 1,3 hectare, alors que les parcelles de la plupart des femmes mesurent moins de 0,4 hectare (FMI, 2019). Les disparités en matière de propriété foncière, qui sont une conséquence des pratiques d'héritage patrilinéaire, illustrent l'accès limité des femmes aux ressources productives. Parmi les autres facteurs clés (hormis la propriété foncière) qui limitent l'activité économique des femmes au Sénégal figurent la faible participation au marché du travail et le faible d'accès au crédit et aux infrastructures (*Maisonnavé et Mamboudou, 2020*). En 2011, l'écart salarial entre les hommes et les femmes a été estimé à environ 47 pour cent pour le Sénégal (*Malta, Martínez et Tavares, 2019*). Les différences en matière de dotations observables (par exemple, les années d'études, l'expérience, l'âge, la région, l'origine ethnique, et le secteur d'emploi) n'expliquent qu'un tiers de cet écart. Il est très probable que la discrimination sur le marché du travail soit à l'origine d'une grande part de l'écart inexpliqué, du fait qu'il n'existe pas de lois au Sénégal revendiquant un salaire égal pour un travail égal ou cherchant à éradiquer la discrimination fondée sur le genre à l'embauche, ou lors d'une promotion ou d'un licenciement.

Graphique 2.11 : Composantes de l'écart mondial entre les hommes et les femmes, 2021



Source : Forum économique mondial (FEM) de 2021.

**Même dans l'éducation, domaine dans lequel le pays a réalisé de nets progrès, les écarts de genre demeurent dans les enseignements secondaire et supérieur.** Les taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire et les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont plus faibles chez les filles que chez les garçons. En 2019, 10,3 pour cent des femmes adultes avaient atteint au moins un

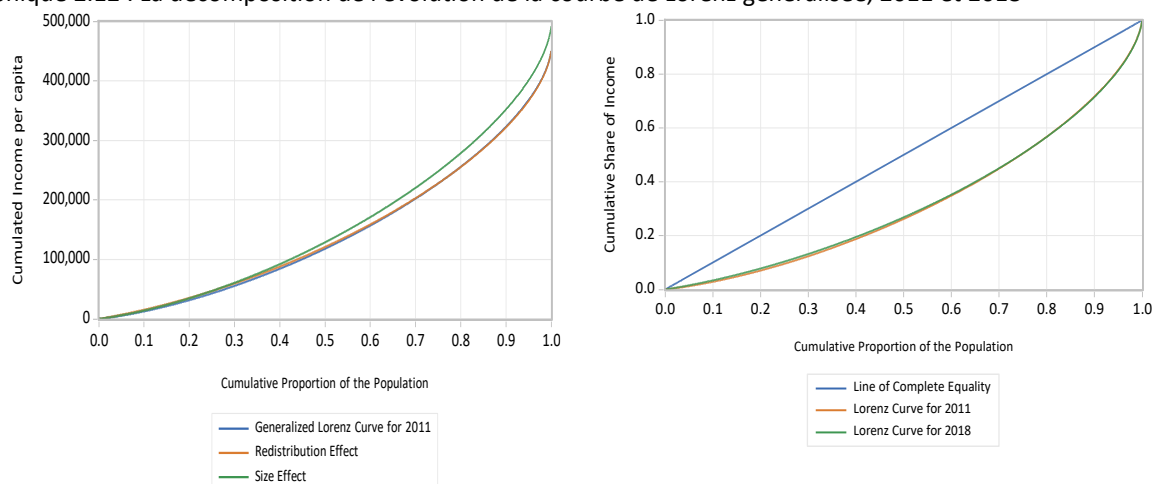
niveau d'éducation secondaire, contre 26,5 pour cent des hommes adultes (PNUD, 2020). Dans une économie mondialisée et axée sur le savoir, l'enseignement secondaire joue un rôle prépondérant dès lors qu'il se situe à la charnière de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur, et qu'il incarne un point de transition potentiel vers le marché du travail (Banque mondiale, 2005). Les disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire sont susceptibles de se manifester plus tard sur le marché du travail sous la forme d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. D'une manière générale, elles entravent l'expansion des perspectives d'apprentissage et le développement du capital humain nécessaires pour soutenir la prospérité partagée et la lutte contre la pauvreté.

### **2.3 Le rôle de la croissance et de la redistribution dans la lutte contre la pauvreté**

**L'examen des tendances de la pauvreté monétaire et de la prospérité partagée révèle que, de 2011 à 2018, le Sénégal a réalisé des progrès appréciables en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée. Il est indispensable d'analyser les causes -croissance ou redistribution des revenus- à l'origine de ces tendances.** La croissance économique joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté dès lors qu'elle crée des moyens de subsistance. La croissance du PIB par habitant a été forte de 2011 à 2018, estimée à 2,9 pour cent en moyenne, mais les estimations qui s'appuient sur les enquêtes auprès des ménages montrent que la croissance réelle annuelle de la consommation par habitant atteignait environ 1,24 pour cent, ce qui est nettement moins élevé que la croissance du PIB par habitant, mais très proche de la croissance de la consommation privée par habitant de 1,16 pour cent constatée dans les comptes nationaux.

**La croissance de la consommation moyenne a été le principal facteur de la baisse de la pauvreté et de l'amélioration de la prospérité partagée observées au Sénégal entre 2011 et 2018.** Sur le graphique 2.12, le graphique de gauche présente une décomposition du déplacement de la courbe de Lorenz généralisée (*Sotelsek-Salem, Ahmdanesh-Zarco et Bishop, 2012*), qui sert de cadre pour évaluer les changements distributifs en termes d'effets de croissance et de redistribution. Le graphique montre que l'effet de croissance ne descend jamais en dessous de la courbe de Lorenz généralisée de référence ni de l'effet de redistribution. De plus, étant donné qu'il n'y a pas eu de changement significatif dans l'inégalité, comme le montre la configuration des courbes de Lorenz présentées dans le cadrant de droite du graphique 2.12, l'effet de redistribution est négligeable. La courbe représentant cet effet ne se distingue pratiquement pas de la courbe de Lorenz généralisée de référence. Le rapport de dominance entre les trois courbes du cadrant de gauche du graphique 2.12 montre clairement que le changement de distribution entraîné par la croissance économique de 2011 à 2018 a été favorable aux pauvres et a stimulé la prospérité partagée.

Graphique 2.12 : La décomposition de l'évolution de la courbe de Lorenz généralisée, 2011 et 2018



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Le tableau 2.5 confirme la prédominance de la croissance sur l'effet de redistribution.** Au niveau national, l'incidence de la pauvreté a enregistré une baisse de 5,2 points de pourcentage, dont la totalité est due à l'effet de croissance<sup>13</sup>. La variation en fonction du lieu de résidence révèle que les tendances observées à Dakar et en milieu rural sont les mêmes que celles observées au niveau national. En ce qui concerne les autres zones urbaines, l'effet de redistribution a permis de réduire la pauvreté, alors que l'effet de croissance a eu tendance à l'augmenter.

Tableau 2.5 : Les effets de croissance et de redistribution du changement distributif en fonction du lieu de résidence, 2011 et 2018

Indicateur	Niveau national	Dakar	Autres zones	
			urbaines	Zones rurales
Taux de pauvreté en 2011	43,039	14,955	31,107	58,786
Taux de pauvreté en 2018	37,777	8,704	29,906	53,567
Évolution de la pauvreté	-5,261	-6,252	-1,201	-5,219
Taille d'effet	-5,945	-6,778	1,106	-5,684
Effet de redistribution	0,683	0,526	-2,306	0,465

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**L'évolution de la pauvreté est plus sensible à la croissance économique quand elle se produit à l'endroit où les pauvres vivent et est tirée par les activités économiques qui les occupent.** Le schéma de croissance économique observé au Sénégal de 2011 à 2018 laisse supposer que la baisse de la pauvreté dans les zones rurales était liée à la croissance du secteur primaire, tandis que la croissance des secteurs secondaire et tertiaire expliquait en grande partie la baisse de la pauvreté à Dakar. Au cours de cette période, le secteur primaire, qui représente environ 14 pour cent du PIB en moyenne, a enregistré une croissance de 6,9 pour cent par an. La croissance a été la plus forte dans la production des produits de base (comme le millet, le riz, le maïs et le sorgho), l'horticulture et les arachides. Il est probable que cette

<sup>13</sup> Il est probable que le petit effet positif de redistribution soit une répercussion négligeable due à une très faible variation de l'inégalité.

performance résulte de plusieurs programmes conçus<sup>14</sup> dans le but de soutenir le secteur. Ces programmes ont permis d'améliorer la disponibilité des intrants agricoles (par exemple, les semences améliorées et les engrais) et des équipements, ainsi que l'accès aux marchés. Par conséquent, la productivité s'est intensifiée ; par exemple, les rendements de céréales seraient passés de 1 359 kg/ha à 2 115 kg/ha selon les statistiques officielles de la DAPSA. L'accroissement de la productivité a dû entraîner une hausse des revenus agricoles. Le fait que la croissance n'ait pas été uniformément élevée dans tous les sous-secteurs a limité la hausse des revenus agricoles. D'après les enquêtes agricoles annuelles, bien que le taux de croissance annuel moyen de la production agricole ait atteint 9,8 pour cent, l'élevage et la pêche ont progressé de moins de 4 pour cent par an et la sylviculture de seulement 1,7 pour cent.

**La croissance des secteurs secondaire et tertiaire a fait reculer la pauvreté à Dakar.** Cette évaluation s'inspire de plusieurs considérations. Près d'un quart de la population du Sénégal vit à Dakar, où se trouvent la plupart des emplois dans l'administration publique et le secteur tertiaire. Parmi les sous-secteurs qui ont le plus contribué à la croissance des secteurs secondaire et tertiaire figurent les industries extractives, l'énergie, le bâtiment, les finances, la distribution et l'administration publique. La production d'or et de phosphates a stimulé la croissance des industries extractives. La construction d'un nouvel aéroport (Blaise Diagne), de routes et de logements sociaux a stimulé la croissance du sous-secteur du bâtiment. Le secteur de l'énergie a été restructuré, ce qui a probablement augmenté la productivité.

## 2.4 Évolutions récentes : les répercussions de la COVID-19 sur la pauvreté

### 2.4.1 La COVID-19 au Sénégal

**Le Sénégal a dû faire face à deux vagues de coronavirus (COVID-19) depuis le début de la pandémie.** Le premier cas confirmé a été déclaré en mars 2020. À la mi-mai 2020, le nombre moyen de cas par jour a augmenté en passant de moins de 10 à 100 (cf. graphique 2.13). Le nombre de cas est resté à peu près à ce niveau jusqu'à la mi-août 2020, puis il a commencé à diminuer. Une deuxième vague est apparue à la fin du mois de novembre 2020 et, au moment de la préparation du présent rapport (début février 2021), le nombre moyen de cas par jour était supérieur à 300. Au 31 janvier 2021, le pays comptait 26 927 cas confirmés, dont 22 145 étaient guéris, 638 étaient décédés et 4 143 étaient encore sous traitement. Bien que le Sénégal ait été moins touché par la pandémie que de nombreux autres pays d'Afrique (par exemple, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, l'Éthiopie, le Nigeria, la Libye, l'Algérie et le Kenya), qui ont tous recensé plus de 100 000 cas à la fin janvier 2021, le Sénégal est le pays de l'UEMOA qui a été le plus frappé par la maladie après la Côte d'Ivoire et le plus touché en termes de nombre de cas pour 100 000 habitants. Le taux de létalité, c'est-à-dire le pourcentage de décès par rapport au nombre de cas confirmés, atteint 2,4 pour cent, ce qui est inférieur à la moyenne africaine (2,6 pour cent) mais supérieur à la moyenne mondiale (2,2 pour cent).

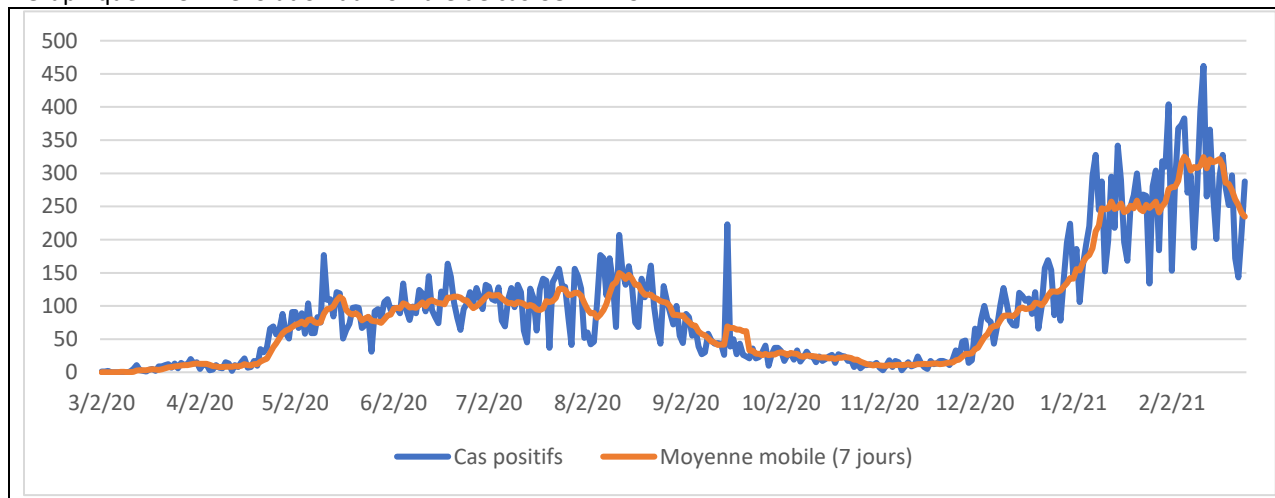
**Outre ses conséquences immédiates sur la santé et, tragiquement, sur les vies, l'épidémie de la COVID-19 est susceptible d'avoir des répercussions économiques et sociales durables** découlant des effets directs et indirects de la maladie, des comportements préventifs de la population et des politiques de contrôle de la transmission menées par les gouvernements. Plus précisément, les projections du PIB montrent un fort ralentissement de la croissance au Sénégal en 2020, due à des chocs sur la demande et

---

<sup>14</sup> De nombreux programmes sont en cours d'exécution au Sénégal, parmi lesquels figurent : le Programme National d'Investissement Agricole, le Programme National pour l'Autosuffisance en Riz, le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal, le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural, et le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise.

l'offre intérieure et à une forte baisse de la circulation des biens et des services, ainsi que des personnes et des capitaux. Le présent chapitre utilise les données du système de suivi mis en place en partenariat avec le gouvernement. Ce système comprend une série de trois enquêtes téléphoniques à haute fréquence (entreprises, ménages et marchés) et l'EHCVM de 2018. Les données ont servi à simuler les répercussions sur le bien-être, ainsi que l'évolution de la pauvreté et des inégalités.

Graphique 2.13 : L'évolution du nombre de cas COVID-19



Source : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

#### 2.4.2 Les voies de transmission des conséquences

**Un an environ après le début de la pandémie, les conséquences sur les industries et les services au Sénégal se font fortement ressentir en raison des diverses mesures restrictives qui ont été mises en œuvre pour endiguer l'épidémie de la mi-mars à la mi-mai 2020 et de décembre 2020 à février 2021.** Dès que les premiers cas de coronavirus ont été recensés au cours de la première semaine de mars, le gouvernement a pris des mesures préventives pour endiguer l'épidémie en fermant toutes les établissements scolaires (universités, centres de formation de base et écoles maternelles), en interdisant les rassemblements publics et en annulant les vols en provenance et à destination des pays les plus touchés. Les prestataires de services privés locaux, tels que les restaurants et les hôtels, les salons de coiffure et les salles de sport, ont interrompu leurs activités; le tourisme et les services ont souffert de la baisse du nombre de visiteurs en provenance de l'étranger et à l'intérieur du pays. Les frontières terrestres et aériennes ont ensuite été fermées, un couvre-feu a été instauré et les déplacements personnels sur le territoire national ont été fortement réduits. À partir de la mi-mai 2020, certaines de ces mesures ont commencé à être assouplies et l'état d'urgence et le couvre-feu ont été officiellement levés à la fin du mois de juin. Une deuxième vague de la pandémie a frappé le pays à partir de novembre 2020, poussant le gouvernement à remettre en place certaines des mesures restrictives en décembre 2020, notamment un couvre-feu et des restrictions sur les activités nocturnes ; cette deuxième série de mesures a été révoquée en mars 2021.

**Ces mesures ont provoqué des chocs d'offre et de demande pour l'économie.** Du côté de l'offre, les arrêts de production mentionnés ci-dessus (la fermeture des écoles, des restaurants et des prestataires de services locaux), ainsi que les restrictions sur les voyages internationaux et nationaux ont ralenti ou interrompu plusieurs chaînes de valeur et limité la disponibilité des produits alimentaires et agricoles sur les marchés, ce qui s'est traduit par une baisse de l'activité économique et une flambée des prix dans un

premier temps. Du côté de la demande, les investissements directs étrangers et les investissements nationaux ont diminué compte tenu de l'environnement économique et social. Les entreprises ont réduit leur demande d'intrants, notamment de main-d'œuvre (la taille de la main-d'œuvre et le temps de travail), en particulier dans les secteurs qui ont directement été touchés (par exemple, le tourisme, les transports, les hôtels, les restaurants) et dans les activités du secteur informel liées à ces secteurs.

**En raison du ralentissement économique mondial et des mesures prises au niveau national visant à endiguer la pandémie, les conséquences économiques de la COVID-19 ont été importantes d'un point de vue macroéconomique.** La croissance du PIB a chuté en passant de 5,3 pour cent en 2019 à 1,3 pour cent en 2020, ce qui correspond à une contraction de 1,3 pour cent par habitant. Les deux premiers trimestres de 2020 ont été les plus difficiles pour l'économie sénégalaise. Pour le premier trimestre, le gouvernement a estimé que l'économie a régressé de 0,7 pour cent par rapport au trimestre précédent, avec une croissance de 2,8 pour cent pour l'agriculture et de 0,2 pour cent pour le secteur secondaire et une contraction de 1,2 pour cent pour les services. La contraction a été plus sévère au cours du deuxième trimestre (- 2,5 pour cent) dès lors que les trois secteurs ont connu une régression.

**Les chocs globaux subis par l'activité économique ont affecté le bien-être des individus et des ménages en réduisant les revenus du travail et hors travail.** La baisse de la demande globale, les ruptures de l'approvisionnement et la baisse associée de l'emploi et des rendements des activités productives ont limité les revenus du travail. Le tableau 2.6 met en évidence les conséquences de la pandémie sur l'emploi et le revenu des ménages en s'appuyant sur les données des deux premiers épisodes de l'enquête à haute fréquence (EHF) de 2020. La population interrogée n'est pas représentative de l'ensemble de la population étant donné que le questionnaire a uniquement été soumis aux chefs des ménages. Cependant, les chefs des ménages ont plus de chance d'être impliqués dans le marché du travail (par exemple, en 2018, leur taux de participation atteignait 76 pour cent, contre 40 pour cent pour les autres membres de la famille) et d'être le principal soutien économique de leur ménage. À ce titre, leur seule situation est suffisamment informative pour étudier les conséquences de la COVID-19 sur l'emploi. La colonne 2 du tableau 2.6 montre le pourcentage total de la population qui a cessé de travailler pendant la première vague de la pandémie (de mars à juin 2020), et la colonne 3 montre ceux qui ont cessé de travailler à cause de la pandémie. La différence entre les deux colonnes correspond aux individus qui ont cessé de travailler pour d'autres raisons (par exemple, un départ à la retraite ou un emploi saisonnier). Un cinquième des chefs de ménage qui étaient employés avant l'épidémie ont cessé de travailler à cause de la pandémie. Pendant cette période de confinement, la fermeture temporaire des entreprises et des activités, la peur d'attraper la maladie et l'interruption des moyens de transports ont été les principales raisons à l'origine de la baisse de l'emploi.

**La pandémie a entraîné une baisse de l'emploi qui a perduré au-delà de la stricte période de confinement, ce qui s'est traduit par une perte de revenus.** Le deuxième épisode de l'EHF menée en septembre et octobre 2020 montre que, même si de nombreux chefs de ménage ont repris le travail, 13 pour cent de ceux qui avaient un emploi avant le début de la pandémie étaient toujours en arrêt de travail, dont 8 pour cent à cause de la pandémie. L'impact négatif sur l'emploi s'est propagé à l'ensemble des ménages issus de tous les quintiles de distribution du bien-être. En ce qui concerne le choc immédiat, juste après le confinement de mars 2020, 21 pour cent des chefs de ménage issus des premier et cinquième quintiles, et 18 pour cent de ceux issus des trois quintiles du milieu ont cessé de travailler. Après le confinement, les ménages les plus aisés semblent avoir été plus touchés (4 pour cent des ménages issus du premier quintile et plus de 10 pour cent des ménages issus du cinquième quintile). Bien que les conséquences sur l'emploi aient été plus lourdes pour les personnes plus aisées, il y a des raisons de penser que les conséquences sur le bien-être aient été plus graves pour les pauvres. De mars à juin

2020, 10 pour cent des chefs de ménage travaillant dans l'agriculture, 18 pour cent dans l'industrie, 35 pour cent dans le commerce et 40 cent dans les services, y compris l'administration publique, ont cessé de travailler. Les non pauvres ont plus de chance d'exercer un emploi dans des secteurs protégés (comme l'administration publique ou le secteur privé formel), au sein desquels certains ont conservé au moins une partie de leurs revenus pendant l'arrêt de travail, tandis que les pauvres exercent souvent des emplois plus précaires (dans le secteur informel urbain, y compris les vendeurs ambulants, ou l'agriculture), pour lesquels un arrêt de travail signifie généralement aucun revenu. Près de neuf ménages sur dix ont déclaré une perte de revenus pendant le confinement. La perte de revenus était moins importante pour les ménages les plus aisés en termes de bien-être, et pour Dakar en termes de lieu de résidence.

Tableau 2.6 : Les chefs de ménage ayant cessé de travailler et les ménages ayant déclaré une perte de revenus au cours des deux premiers trimestres de 2020, en fonction du quintile de bien-être et du lieu de résidence avant la pandémie de la COVID-19

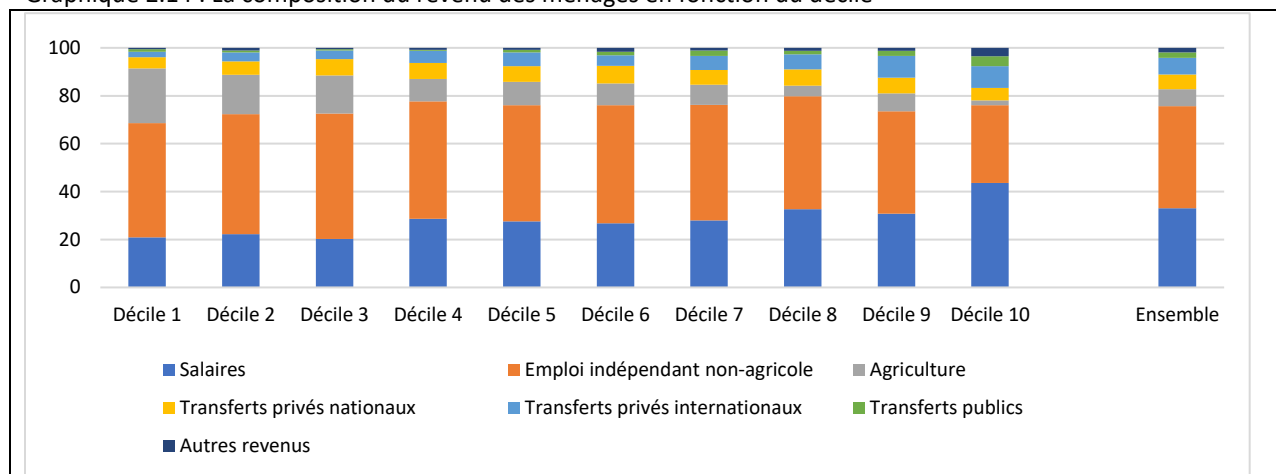
	1 <sup>ère</sup> série			2 <sup>ème</sup> série		
	A cessé de travailler (chef du ménage)	A cessé de travailler à cause de la COVID-19 (chef du ménage)	Perte de revenus (ménage)	A cessé de travailler (chef du ménage)	A cessé de travailler à cause de la COVID-19 (chef du ménage)	Perte de revenus (ménage)
	(en %)					
<b>Quintile</b>						
1	31,6	21,2	89,6	6,4	4,2	69,7
2	29,7	18,8	92,8	12,5	4,8	73,0
3	23,9	17,6	88,2	15,1	6,7	66,8
4	25,7	18,6	87,8	12,3	8,3	68,3
5	25,8	21,5	77,0	13,7	10,4	53,7
<b>Lieu de résidence</b>						
Dakar	23,4	19,9	77,8	19,3	13,4	55,1
Autres zones urbaines	29,4	23,3	85,0	12,3	7,8	64,3
Zones rurales	27,6	17,8	90,2	8,6	4,0	69,5
<b>Total</b>	26,8	19,8	85,4	12,6	7,6	64,1

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête à haute fréquence de 2020 (ANSD).

**La composition des revenus et l'incidence du COVID-19 sur chaque type de revenu déterminent l'ampleur de l'impact total de la pandémie sur le bien-être.** Le revenu du travail constitue la source de revenus la plus importante pour la population, représentant les trois quarts du revenu total (cf. graphique 2.14). L'impact le plus important sur le bien-être est censé s'exercer à travers le revenu du travail. Bien que le taux de participation de la main-d'œuvre soit plutôt faible (55 pour cent), près de 40 pour cent des travailleurs occupent un emploi dans des secteurs vulnérables liés au tourisme (dont l'hôtellerie et la restauration) et aux services de transport, et 46 pour cent ont un statut professionnel vulnérable (des travailleurs du secteur informel ou indépendants sans aucune sécurité sociale). Ces travailleurs sont répartis équitablement entre les différents quintiles de distribution du bien-être, mais se trouvent principalement dans les zones urbaines. Par ailleurs, la population du Sénégal compte beaucoup sur les transferts privés pour lisser la consommation et soutenir les besoins essentiels, notamment l'alimentation, la santé et l'éducation. En 2018-2019, 63 pour cent des ménages ont reçu une sorte de transfert d'argent privé, ce qui représente 13 pour cent du revenu total. Bien que la concentration des transferts en provenance de l'étranger soit plus importante pour la population de la moitié supérieure de la distribution de bien-être, celle de la moitié inférieure bénéficie plutôt sur les transferts domestiques, étant donné qu'elle réside plus souvent dans les zones rurales et dispose de membres du ménage qui ont

migré vers les zones urbaines. Les autres sources de revenus (par exemple, les transferts publics et les revenus de capital) représentent 4 pour cent. La part des autres revenus pour les 20 pour cent les plus riches est relativement importante (5,5 pour cent du revenu total) et peut ainsi permettre de lisser la consommation en période de crise, mais cette part est très faible pour les 20 pour cent les plus pauvres de la population (2 pour cent du revenu total), et son impact en tant que mesure de protection est plus faible.

Graphique 2.14 : La composition du revenu des ménages en fonction du décile



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Outre la perte d'emplois, les chocs globaux subis par l'activité économique ont également affecté le bien-être en perturbant le fonctionnement des marchés.** Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement sont dues à des retards dans les importations de biens intermédiaires et finaux, ainsi qu'à des ralentissements ou des arrêts de la production locale. Le Sénégal importe principalement du carburant, des biens d'équipement et des denrées alimentaires (surtout du riz). Les perturbations dans le fonctionnement des marchés ont engendré une hausse des prix intérieurs causée par l'inflation importée et par les retards dans les importations de biens intermédiaires (pour la production manufacturière et agricole) et finaux. Les prix à la consommation ont augmenté de 2,5 pour cent en 2020 (3,3 pour cent pour les denrées alimentaires et 1,7 pour cent pour les produits non alimentaires), ce qui correspond à la deuxième plus grande augmentation depuis 2011 et de loin à la plus importante depuis 2016, période durant laquelle l'inflation annuelle était inférieure à 1,3 pour cent. Les produits les plus consommés ont enregistré les hausses de prix les plus importantes : le poisson de 10,8 pour cent, les céréales de 6,8 pour cent, les fruits et légumes frais de 6,3 pour cent, l'huile de cuisson de 3,2 pour cent, la viande de 2,2 pour cent et les transports de 4,2 pour cent. Ces hausses de prix diminuent directement le pouvoir d'achat des consommateurs et ont des répercussions négatives sur le bien-être.

**Afin d'atténuer l'impact économique de la pandémie, le Sénégal a mis en place un Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES), doté de 1000 milliards de FCFA.** Ce Fonds a été alimenté par l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement. Le programme s'est traduit par des mesures de soutien aux entreprises (remise partielle de la dette fiscale constatée au 31 décembre 2019, mesures spécifiques au profit des secteurs les plus affectés, en particulier l'hôtellerie, la restauration, le transport la culture, etc.) et aux ménages (transferts en espèces, dons de vivres).

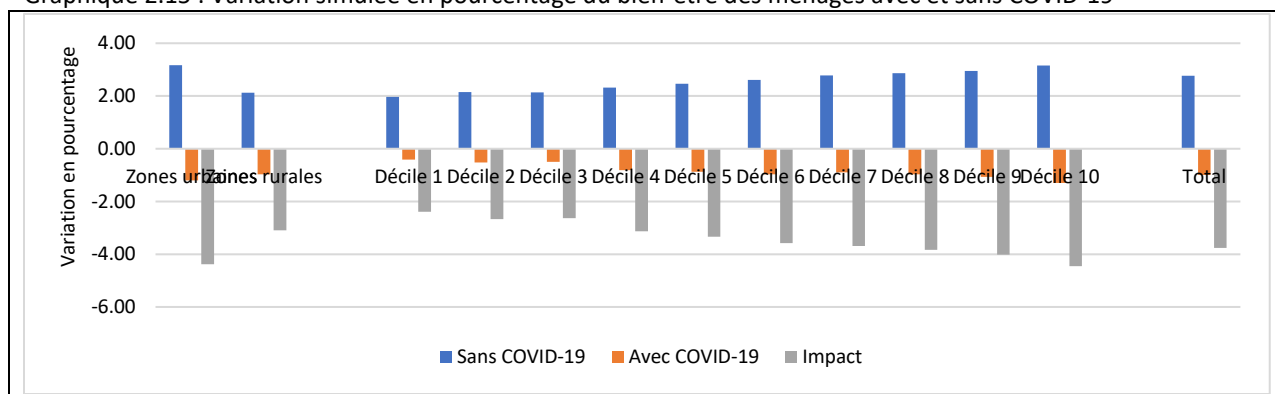
### 2.4.3. L'impact de la COVID-19 sur la pauvreté et le bien-être



**Le bien-être se mesure par la valeur de la consommation annuelle par habitant des ménages, et l'impact de la COVID-19 sur le bien-être se mesure par la différence entre son niveau simulé en 2020, reflétant le choc de la COVID-19, et le niveau qui aurait été enregistré en l'absence du coronavirus.** La base de référence repose sur l'enquête auprès des ménages de 2018. L'incidence de la pauvreté a diminué de 0,7 point de pourcentage en moyenne par an entre 2011 et 2018, sous l'effet de la croissance. La croissance du PIB s'élevait à 5,3 pour cent en 2019 et devait atteindre selon les prévisions 6,8 pour cent en 2020 avant le début de la pandémie. Ainsi, la pauvreté a certainement reculé de 2018 à 2019 et, sans la pandémie, il semble raisonnable de penser que cette tendance se serait poursuivie en 2020. Comme il a été vu précédemment, la pandémie a eu des répercussions négatives sur le bien-être. En l'absence d'une enquête auprès des ménages exhaustive en 2020, les chiffres de la pauvreté ne sont pas connus et ont donc été simulés à l'aide d'hypothèses plausibles en s'appuyant sur les résultats de l'EHF de 2020<sup>15</sup>. De même, les chiffres de pauvreté de 2020 qui auraient été enregistrés en l'absence de la pandémie ont été simulés en utilisant des hypothèses plausibles sur la croissance sectorielle du PIB.

**La perte de bien-être due à la COVID-19 est énorme et représente 3,8 pour cent de la consommation annuelle par habitant** (cf. graphique 2.15). Les simulations montrent que le bien-être aurait augmenté de 2,8 points de pourcentage cumulés en 2019 et 2020 grâce à de bonnes performances économiques, notamment dans le secteur des services. Cette croissance de la consommation par habitant suit la tendance observée entre 2011 et 2018, qui s'établissait à 1,2 pour cent par an, avec une croissance moyenne du PIB de 5,6 pour cent sur cette période. La pandémie a inversé le cours de cette tendance, et le bien-être a chuté de 1 pour cent entre 2018 et 2020, augmentant en 2019 et diminuant en 2020. Cela se traduit par les conséquences globales mentionnées ci-dessus.

Graphique 2.15 : Variation simulée en pourcentage du bien-être des ménages avec et sans COVID-19



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Comme anticipé, la perte de bien-être est plus importante dans les zones urbaines que dans les zones rurales et cette perte augmente avec le niveau de bien-être enregistré avant la COVID-19.** La consommation annuelle par habitant était inférieure de 4,4 points de pourcentage dans les zones urbaines et de 3,1 points de pourcentage dans les zones rurales à ce qu'elle aurait été sans la pandémie. La perte de bien-être est une fonction monotone croissante (en valeur absolue) du bien-être enregistré avant la COVID-19 et atteint 3,4 points de pourcentage pour le décile le plus pauvre et 4,5 points de pourcentage

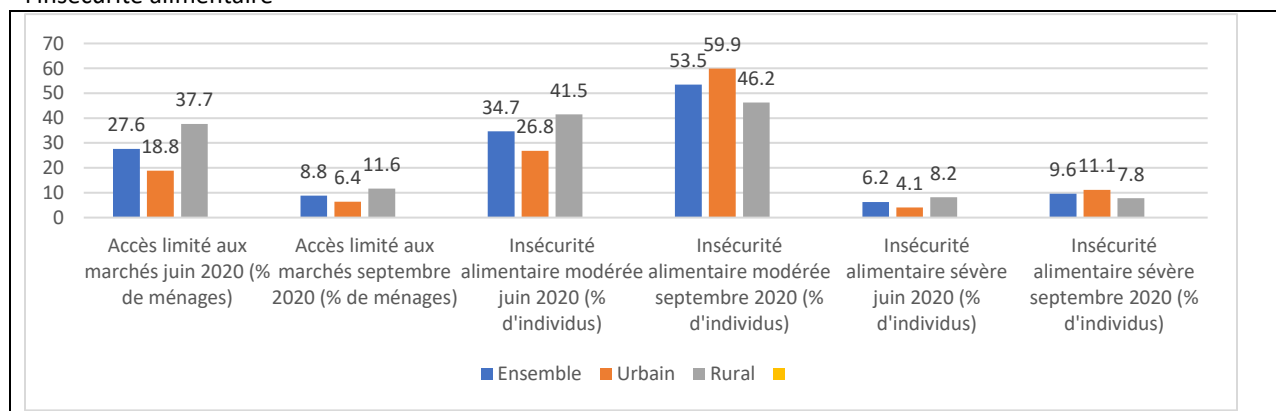
<sup>15</sup> La méthodologie de l'impact simulé de la COVID-19 sur le bien-être et la pauvreté des ménages est présentée à l'annexe 4.

pour le décile le plus riche. Selon les prévisions, la croissance économique en 2019 et 2020, tirée par les services, devait être plus favorable aux plus riches. Les simulations montrent que la consommation par habitant aurait augmenté de 2 pour cent pour les 20 pour cent les plus pauvres et de 3 pour cent pour les 20 pour cent les plus riches. Ainsi, le choc a davantage touché les plus riches que les plus pauvres.

**La pandémie a également eu des conséquences sur les dimensions non monétaires du bien-être, notamment le capital humain.** Les deux dimensions du capital humain examinées ici (l'insécurité alimentaire et l'éducation) sont importantes au Sénégal pour au moins deux raisons. Premièrement, la sécurité alimentaire est essentielle pour que les individus, en particulier les enfants, puissent exploiter leur potentiel pour participer à des activités quotidiennes comme l'école, et l'éducation est le meilleur moyen d'apprendre, d'acquérir des compétences et de devenir un citoyen productif. Deuxièmement, le Sénégal n'est pas très performant dans ces domaines. Dans cette partie, l'insécurité alimentaire est mesurée selon l'approche de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Cafiero, Viviani et Nord, 2018*).

**Au Sénégal, l'insécurité alimentaire est élevée sur l'ensemble du territoire. En effet, la moitié de la population souffrait d'insécurité alimentaire en 2020, contre un tiers en 2018-2019.** Cette hausse s'est particulièrement fait ressentir en milieu urbain, où l'insécurité alimentaire a plus que doublé, en passant de 27 pour cent à 60 pour cent (cf. graphique 2.16). La sécurité alimentaire dépend de trois facteurs, à savoir : la disponibilité des biens sur le marché, l'accès physique à ces marchés et les moyens financiers pour acquérir des biens. La crise de la COVID-19 a affecté les trois dimensions de la sécurité alimentaire. Les deux premières en raison des perturbations des transports et des marchés, et la dernière à cause des pertes de revenus. Durant les premières phases de la pandémie, au deuxième trimestre 2020, les restrictions de transport ont limité la disponibilité des denrées alimentaires sur les marchés et l'accès physique à ces marchés. Près de 28 pour cent des ménages ont déclaré avoir des difficultés à accéder aux marchés lorsque des restrictions ont été imposées sur les transports. Malgré l'assouplissement de la plupart de ces restrictions en juin 2020, 9 pour cent des ménages ont déclaré avoir encore des problèmes d'accès aux marchés en septembre et en octobre 2020, mais la principale raison pour laquelle les ménages n'avaient pas accès à la nourriture était une diminution générale de ressources, plutôt qu'un manque d'accès physique.

Graphique 2.16 : Pourcentage des ménages et individus n'ayant pas accès au marché et devant faire face à l'insécurité alimentaire



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête à haute fréquence de 2020 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La crise de la COVID-19 a également eu des répercussions sur les acquis d'apprentissage.** La plupart des établissements d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, centres de formation professionnelle, universités) ont temporairement fermé en 2020, et des millions d'élèves n'ont pas pu poursuivre normalement leur année scolaire. L'hypothèse à la suite de la fermeture des établissements scolaires était une augmentation des abandons scolaires, en particulier pour les ménages les plus pauvres résidant dans les zones rurales, et une détérioration des acquis d'apprentissage. D'après les résultats du troisième épisode de l'EHF (février 2021), seulement 1 pour cent des élèves âgés de 6 à 15 ans scolarisés en 2019-2020 n'étaient pas scolarisés en 2020-2021. Outre les abandons scolaires, la crise pouvait également ralentir les nouvelles inscriptions dans les écoles maternelles et primaires, mais l'enquête n'a pas posé de question à ce sujet. Les acquis d'apprentissage ont été compromis pendant le confinement. D'après le premier épisode de l'EHF (juin 2020), plus d'un tiers des enfants n'ont pas été en mesure de continuer à participer aux activités scolaires pendant le confinement, et parmi ceux qui ont pu continuer, beaucoup apprenaient seuls, puisque seulement 20 pour cent sont restés en contact avec leurs enseignants et 36 pour cent étaient enseignés par un membre du ménage.

**En l'absence de mesures d'atténuation appropriées, la crise pourrait avoir des effets durables sur les dimensions monétaires et non monétaires du bien-être.** Comme l'ont montré les crises précédentes, les ménages confrontés à d'importants chocs négatifs sont susceptibles de vendre leurs biens durables et leurs actifs productifs, tels que le bétail, compromettant ainsi leurs perspectives de revenus futurs (*Carter et al., 2004 ; Banque mondiale, 2008*). Cela pourrait être le cas au Sénégal. Les résultats provenant de l'enquête de 2018 montrent que près de la moitié des ménages ont été confrontés à au moins un choc entre 2016 et 2018, et les chocs étaient plus fréquents chez les ménages pauvres (60 pour cent) que chez les ménages non pauvres (40 pour cent). Parmi ceux qui ont été affectés par un choc covariant ou idiosyncratique au cours de cette période, les conséquences négatives qui sont le plus souvent citées par les ménages sont la perte de revenus (77 pour cent) et la baisse des actifs (76 pour cent). En supposant que les ménages ont le même comportement pendant la pandémie que lors de ces chocs précédents, la perte d'actifs et de revenus futurs est une conséquence plausible de la crise de la COVID-19. Les coûts pour les indicateurs du développement humain peuvent également être élevés, en particulier pour les enfants pauvres, en raison de la forte insécurité alimentaire qui prévaut dans l'ensemble de la population. Outre les quantités restreintes de nourriture, la qualité pourrait également être moins bonne si les ménages pauvres remplacent les protéines, telles que le poisson et la viande, par des aliments de base moins chers et moins riches en nutriments, tels que les céréales. L'insécurité alimentaire, à la fois au niveau de la quantité et de la qualité des aliments, affecterait les résultats scolaires des enfants.

**Le tableau 2.7 présente le principal impact de la COVID-19 sur la pauvreté au Sénégal.** La première partie du tableau présente les statistiques de référence, soit les indicateurs de pauvreté provenant de la dernière enquête exhaustive auprès des ménages (l'EHCVM de 2018). La deuxième partie présente les résultats des simulations de ce qu'aurait été la pauvreté en 2020 sans la pandémie. La troisième partie expose la situation après la pandémie, tandis que la dernière partie montre l'impact, c'est-à-dire la différence entre les indicateurs des deuxième et troisième parties.

Tableau 2.7 : Les indicateurs de pauvreté initiaux en 2018-2019 et les indicateurs de pauvreté simulés en 2020

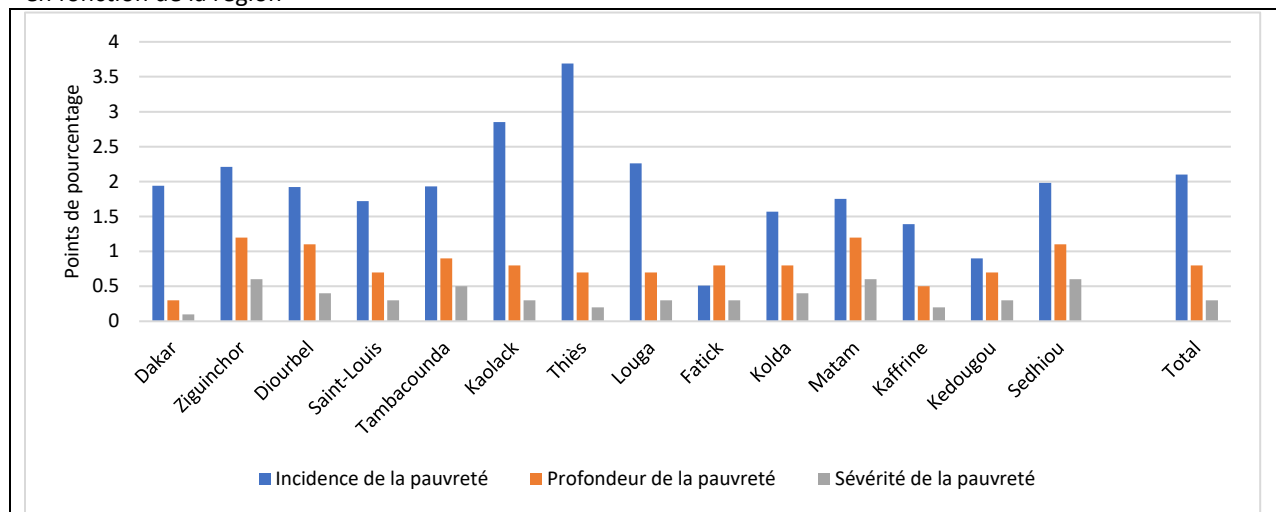
	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Nombre de pauvres
	(%)			
	<b>Enquête auprès des ménages 2018-2019 (référence)</b>			
Zones urbaines	19,8	4,6	1,7	1 483 133
Zones rurales	53,6	15,3	5,9	4 549 246
Total	37,8	10,3	3,9	6 032 379
	<b>Simulations de 2020 sans COVID-19</b>			
Zones urbaines	17,6	4,3	1,5	1 397 842
Zones rurales	52,3	14,6	5,6	4 721 257
Total	36,1	9,7	3,7	6 119 099
	<b>Simulations de 2020 avec COVID-19</b>			
Zones urbaines	20,3	4,8	1,7	1 609 841
Zones rurales	53,9	15,5	6,0	4 866 725
Total	38,2	10,5	4,0	6 476 567
	<b>Impact (absolu) de la COVID-19</b>			
Zones urbaines	2,7	0,5	0,2	2 119 99
Zones rurales	1,6	0,9	0,4	145 468
Total	2,1	0,8	0,3	357 468

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La détérioration du bien-être s'est traduite par une hausse de l'incidence de la pauvreté qui était plus importante dans les zones urbaines que dans les zones rurales.** Comme indiqué précédemment, le Sénégal était engagé dans une dynamique de recul de la pauvreté grâce à sa trajectoire de croissance au cours des années 2010. D'après les simulations, tous les indicateurs de pauvreté auraient diminué entre 2018 et 2020 si la pandémie n'avait pas eu lieu. L'incidence de la pauvreté devait baisser pour atteindre 36,1 pour cent en 2020 par rapport à son niveau initial de 37,8 pour cent en 2018, mais celle-ci a plutôt augmenté et s'élève à 38,2 pour cent. Étant donné que le schéma de l'impact peut permettre de cibler les domaines d'interventions politiques, il est intéressant de montrer les disparités entre les zones de résidence et les régions. L'impact en termes d'incidence de la pauvreté est plus important dans les zones urbaines, qui ont enregistré une hausse de 2,7 points de pourcentage, que dans les zones rurales, qui ont connu une hausse de 1,6 point de pourcentage. Ce résultat est corrélé à la diminution du bien-être, qui est plus importante pour les ménages les plus aisés. L'impact est très important dans quatre régions (Thiès, Kaolack, Louga et Ziguinchor), qui ont toutes connu une hausse de la pauvreté de plus de 2 points de pourcentage (cf. graphique 2.17). Les régions de Kedougou et de Kaffrine ont l'impact le plus faible, avec une hausse de l'incidence de la pauvreté de moins de 1,5 point de pourcentage. Il existe également d'importantes différences au niveau de l'impact en fonction du niveau d'éducation du chef du ménage, avec des hausses de l'incidence de la pauvreté plus importantes pour les ménages dont le chef possède

un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur que pour ceux dont le chef détient un niveau d'éducation moins élevé.

Graphique 2.17 : L'impact de la COVID-19 sur l'incidence de la pauvreté (augmentation en points de pourcentage) en fonction de la région

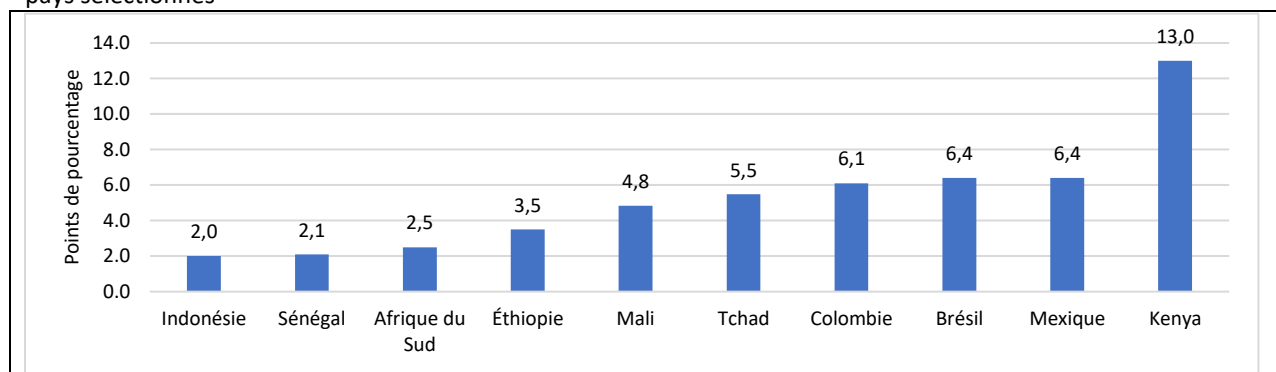


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La comparaison entre plusieurs pays permet d'évaluer la vraisemblance de l'impact de la COVID-19 sur la pauvreté au Sénégal.** Le graphique 2.18 présente l'impact sur la pauvreté (en termes d'augmentation de l'incidence en points de pourcentage) dans 10 pays<sup>16</sup> (dont six en Afrique, trois en Amérique latine et un en Asie du Sud-Est). Les pays se distinguent également en termes de niveau de développement : le Tchad, l'Éthiopie et le Mali sont des pays à faible revenu ; le Sénégal, le Kenya et l'Indonésie appartiennent aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; et le Brésil, la Colombie, le Mexique et l'Afrique du Sud font partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les résultats des simulations montrent que les 10 pays peuvent être classés en trois groupes distincts, à savoir : les pays ayant un impact modéré (c'est-à-dire une hausse de l'incidence de la pauvreté inférieure à 3 points de pourcentage, comme l'Indonésie, le Sénégal et l'Afrique du Sud) ; ceux ayant un impact important (c'est-à-dire une hausse de l'incidence de la pauvreté comprise entre 3 et 7 points de pourcentage, comme le Brésil, le Tchad, la Colombie, l'Éthiopie, le Mali et le Mexique) ; et le Kenya, avec une hausse de l'incidence de la pauvreté atteignant 13 points de pourcentage. Reste à savoir si les simulations minimisent l'impact du coronavirus sur la pauvreté au Sénégal. Les résultats dépendent, entre autres, de la connaissance des voies de transmission de l'impact de la pandémie et de la méthodologie utilisée pour simuler cet impact. Les simulations effectuées pendant le confinement au début de 2020 ne disposaient pas de toutes les informations sur l'impact macroéconomique potentiel de la pandémie et de ses voies de transmission sur le bien-être. L'hypothèse principale était qu'un confinement prolongé diminuerait fortement la croissance, augmentant ainsi fortement la pauvreté. Dans un certain nombre de pays, dont le Sénégal, une faible reprise économique a été constatée au cours du dernier trimestre de 2020. Les simulations les plus récentes (Sénégal, Afrique du Sud) tiennent compte de ces informations et donnent un impact sur la pauvreté moins important que prévu à la mi-2020.

<sup>16</sup> Les résultats proviennent d'Ali et Tiwari, 2020 ; Chitiga Mabugu et al., 2021 ; Lustig et al., 2020 ; Nafula et al., 2020 ; Banque mondiale, 2020d ; Banque mondiale, 2020e ; Yimer, Alemayehu, et Taffesse, 2020.

Graphique 2.18 : L'impact (hausse en point de pourcentage) de la COVID-19 sur l'incidence de la pauvreté dans des pays sélectionnés



Source : Voir la note de bas de page 13.

**La profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté démontrent un impact plus important dans les zones rurales, contrairement à l'incidence de la pauvreté** (cf. tableau 2.7). L'incidence de la pauvreté n'est pas toujours le meilleur indicateur pour restituer toutes les dimensions de l'impact d'un choc sur la pauvreté, entre autres parce qu'elle est insensible aux variations de bien-être parmi les pauvres. Ainsi, si une personne pauvre s'appauvrit davantage, cet indicateur ne changera pas. Par exemple, *Dessus, Herrera et de Hoyos (2008)* ont montré que suite à la crise alimentaire de 2008, 88 pour cent de l'augmentation de la profondeur de la pauvreté urbaine provenait des ménages pauvres qui s'appauvrissaient davantage et seulement 12 pour cent provenait des ménages qui sombraient dans la pauvreté. Au Sénégal, la simulation montre qu'en plus de l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté, qui mesure la distance qui sépare une personne pauvre moyenne du seuil de pauvreté, est également importante (0,8 point de pourcentage) en raison de la crise du coronavirus, ce qui signifie que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir faire sortir les pauvres de la pauvreté. La sévérité de la pauvreté, qui mesure l'inégalité entre les pauvres, s'est également accentuée (0,3 point de pourcentage), ce qui signifie que l'inégalité entre les pauvres s'est intensifiée et que les plus pauvres ont davantage été touchés. Contrairement à l'incidence de la pauvreté, les impacts sur la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté sont plus importants dans les zones rurales. En effet, l'impact de la profondeur de la pauvreté atteint 0,9 point de pourcentage dans les zones rurales, contre 0,5 point de pourcentage dans les zones urbaines, et la sévérité de la pauvreté suit une tendance similaire. Cela signifie que les pauvres qui ont été touchés par la pandémie dans les zones rurales ont été plus affectés que les pauvres vivant en zones urbaines. Plusieurs régions (Matam, Ziguinchor, Diourbel et Sedhiou), qui ne sont pas nécessairement celles dont l'impact sur l'incidence de la pauvreté a été important, ont connu un impact important sur la profondeur de la pauvreté, dès lors que les plus pauvres ont été davantage touchés que dans d'autres régions, mais ces pauvres se trouvent bien en dessous du seuil de pauvreté, par conséquent, l'incidence de la pauvreté est restée la même.

**357 000 personnes supplémentaires ont sombré dans la pauvreté à cause de la pandémie, dont plus de la moitié résident en zones urbaines.** Au cours de la dernière décennie, la lutte contre la pauvreté au Sénégal n'a pas été suffisamment forte pour ralentir l'accroissement du nombre de pauvres. La croissance démographique est encore élevée et la baisse annuelle de l'incidence de la pauvreté de 0,7 point de pourcentage enregistrée au cours de cette période n'a pas suffi pour inverser la tendance à la hausse du nombre de pauvres. Ainsi, malgré le recul de la pauvreté qui avait été prévu pour 2020 sans la pandémie de la COVID-19, le nombre de pauvres aurait quand même augmenté, en passant de 6,0 millions en 2018 à 6,2 millions en 2020. En raison de la pandémie, le nombre de pauvres a augmenté pour atteindre 6,5

millions en 2020. Plus de 59 pour cent des pauvres supplémentaires sont issus de zones urbaines qui ont davantage été touchées par la pandémie en termes d'incidence de la pauvreté. Afin de comprendre la raison pour laquelle cet accroissement du nombre de pauvres révèle que la crise a durement frappé les zones urbaines, il convient de rappeler que les zones urbaines abritent moins de la moitié de la population et qu'elles comptent seulement un quart des pauvres en 2018 (enquête de référence).

**Bien que l'impact de ce choc ait été plus important dans les zones urbaines, les zones rurales restent plus pauvres et abritent la majeure partie des pauvres, et les principales caractéristiques des pauvres n'ont pas changé.** Les simulations montrent que l'incidence de la pauvreté devrait s'établir à 38,2 pour cent en 2020 (53,9 pour cent en zone rurale et 20,3 pour cent en zone urbaine). Les zones rurales concentrent les trois quarts des pauvres. Les régions les plus pauvres restent Sedhiou, Kedougou et Tambacounda, qui ont une incidence de la pauvreté supérieure à 60 pour cent, et Kolda, Kaffrine et Ziguinchor, dont l'incidence de la pauvreté est comprise entre 50 et 60 pour cent, mais ces six régions sont relativement peu peuplées et ne regroupent donc que 35 pour cent des pauvres du Sénégal. Trois régions, à savoir Diourbel, Kaolack et Thiès, enregistrent des taux de pauvreté plus faibles (respectivement 44, 42 et 35 pour cent) mais rassemblent un tiers des pauvres du Sénégal. Les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture comptent le plus grand nombre de pauvres, plus que les ménages dont le chef ne travaille pas et les ménages dont le chef travaille dans le commerce.

## 2.5. Résumé et conclusions

**De 2011 à 2018, le Sénégal a réalisé des progrès considérables en matière de lutte contre la pauvreté monétaire et de prospérité partagée.** L'incidence de la pauvreté monétaire a baissé d'environ 5 points de pourcentage, passant de 43 pour cent à environ 38 pour cent. L'intensité et la sévérité de la pauvreté ont fortement diminué au cours de cette période. Les données portant sur la prospérité partagée indiquent que la croissance économique de 2011 à 2018 a été inclusive. La prospérité partagée et la prime de prospérité partagée étaient positives. La croissance économique a été le principal facteur à l'origine de la baisse de la pauvreté au cours de cette période, et la plupart des progrès enregistrés en matière de prospérité partagée proviennent de l'évolution de l'économie rurale, tirée par une forte croissance du secteur agricole.

**Néanmoins, le recul de la pauvreté monétaire n'a pas été accompagné d'améliorations des dimensions non monétaires du bien-être.** La pauvreté multidimensionnelle, mesurée par l'IPM, a légèrement diminué au niveau national et dans les zones rurales, mais celle-ci a augmenté dans les zones urbaines. Cette amélioration reflète une légère augmentation de l'ICH qui repose sur l'amélioration de nombreux indicateurs de santé, ainsi que de modestes progrès dans la quantité et la qualité de la scolarisation, mais le développement humain, et le capital humain en particulier, sont toujours d'un niveau très moyen au Sénégal. En effet, un enfant né aujourd'hui au Sénégal peut espérer atteindre seulement 42 pour cent de son potentiel productif à l'âge adulte. Cette performance est bien inférieure à celle des pays africains comparables, tels que Maurice et le Kenya, et laisse supposer que des problèmes existent dans les systèmes de santé et d'éducation. Le Sénégal a accompli des progrès considérables en matière d'accès à l'électricité et à l'assainissement, mais l'accès à l'eau potable est resté à environ 80 pour cent entre 2011 et 2018. Dans l'ensemble, le niveau relativement faible du capital humain est lié à la forte inégalité des chances en matière d'éducation et de conditions de vie, ainsi qu'au manque d'accès aux services de base dans les zones rurales. Il est essentiel de bien comprendre les facteurs qui empêchent les systèmes de santé et d'éducation d'assurer un accès équitable à des services de qualité.

**Les réussites en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée au niveau national masquent de nombreuses disparités entre les groupes socio-économiques.** Ces disparités peuvent limiter les futurs progrès en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée. En particulier, le pays devra encore redoubler d'efforts pour pouvoir atteindre la parité entre les hommes et les femmes dès lors qu'il a seulement comblé 68 pour cent de l'écart de genre, ce qui lui vaut d'être classé 104<sup>ème</sup> sur 156 pays en 2021. Certains pays africains, tels que la Namibie et le Rwanda, figurent parmi les 10 premiers. Au Sénégal, d'importantes disparités entre les hommes et les femmes se retrouvent dans les secteurs économique et politique. Les inégalités entre les sexes dans le secteur économique résultent des disparités au niveau de l'accumulation du capital et de l'accès limité aux moyens de subsistance. En particulier, les femmes au Sénégal ont une plus faible dotation en capital humain, un accès limité aux facteurs de production tels que la terre et le crédit, un accès limité aux infrastructures, et une faible participation au marché du travail. Au vu de ces considérations, le Diagnostic Systématique Pays de 2018 a fait valoir que les décideurs politiques au Sénégal doivent prendre en compte la dimension d'équité entre les genres lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs interventions politiques. Cela permettrait d'éliminer les discriminations dans la prestation de services et de faciliter une plus grande participation des femmes au marché du travail. Du reste, il est essentiel de s'attaquer à toutes les sources d'inégalité entre les hommes et les femmes de manière cohérente pour garantir l'efficacité des résultats. Faute de quoi, il serait difficile pour le Sénégal de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le double objectif (éradication de la pauvreté et amélioration de la prospérité partagée) et le statut d'économie émergente d'ici 2035.

**La pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité du processus de croissance au Sénégal et risque d'exacerber la vulnérabilité des pauvres et des autres populations vulnérables.** La croissance du PIB a chuté en passant de 5,3 pour cent en 2019 à 1,3 pour cent en 2020, ce qui correspond à une contraction de 1,3 pour cent par habitant. Selon les estimations, la pandémie a entraîné une baisse de 3,8 pour cent de la consommation annuelle par habitant. On peut penser que cette baisse aurait été plus ample, n'eût été les mesures d'atténuation adoptées par la gouvernement dans le cadre du PRES. La perte de bien-être économique est plus importante dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En termes de bien-être non monétaire, la pandémie de la COVID-19 a aggravé l'insécurité alimentaire et détérioré les performances en matière d'acquis d'apprentissage. La pandémie complique l'élaboration des politiques de développement. Le principal défi consiste à mettre en œuvre des politiques qui permettront aux individus de reprendre pleinement leurs activités socio-économiques en toute sécurité et à créer une marge de manœuvre budgétaire pour fournir des transferts monétaires et en nature aux ménages en vue de leur apporter une aide immédiate à court terme. Les décideurs politiques peuvent envisager de renforcer les programmes existants, tels que le Programme National de Bourse pour la Sécurité Familiale (le plus grand programme de transferts monétaires au Sénégal), afin de cibler les ménages en situation de pauvreté chronique. Le renforcement du programme pourrait impliquer une augmentation des prestations destinées aux ménages en situation de pauvreté chronique et un élargissement à court terme du programme pour atteindre les ménages en situation de pauvreté transitoire (touchés par la pandémie). Une réflexion analogue s'applique à d'autres programmes existants. Le prochain chapitre sera consacré à l'analyse plus détaillée du profil des personnes pauvres et vulnérables.



### 3 Le profil de la pauvreté et la vulnérabilité

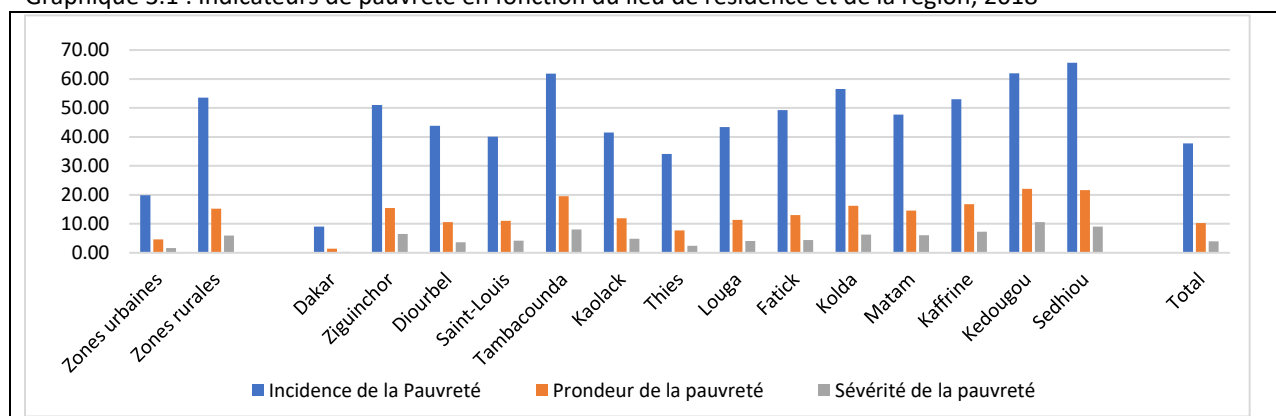
**Malgré les progrès récents réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée, la réalisation de ce double objectif constitue un véritable défi pour les décideurs politiques au Sénégal.** La pauvreté est élevée et les inégalités n'ont pas enregistré de baisse significative depuis longtemps. L'élaboration d'interventions efficaces visant à lutter contre la pauvreté implique un certain ciblage, ce qui nécessite de disposer d'informations sur les lieux de concentration de la pauvreté et sur les caractéristiques des pauvres. L'objectif de ce chapitre est de fournir ces informations et d'approfondir l'analyse de la pauvreté pour inclure la vulnérabilité en s'appuyant sur les données disponibles en 2018. La pauvreté au Sénégal est élevée sur l'ensemble du territoire sauf dans le triangle Dakar-M'bour-Thiès. La pauvreté et la vulnérabilité sont les plus élevées dans le sud-est et dans les régions du sud, telles que Sedhiou, Kedougou, Tambacounda et Kaffrine. Les pauvres vivent généralement dans des ménages de grande taille, en milieu rural et dont le chef est un homme qui détient un faible niveau d'éducation et travaille dans l'agriculture.

#### 3.1 Le profil de la pauvreté monétaire

##### 3.1.1 Les variations spatiales de la pauvreté

**Il existe d'importantes disparités des niveaux de pauvreté en fonction du lieu de résidence et de la région.** La pauvreté au Sénégal est concentrée dans les zones rurales qui abritent trois pauvres sur quatre. L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales (53,6 pour cent) est beaucoup plus élevée qu'à Dakar (8,9 pour cent) ou que dans les autres zones urbaines (29,9 pour cent). Le graphique 3.1 montrent des variations considérables selon la région. Seules deux régions, Dakar et Thiès, qui détiennent respectivement une incidence de la pauvreté de 9 pour cent et de 34 pour cent, ont des niveaux de pauvreté inférieurs à la moyenne nationale (37,8 pour cent). Dans les autres régions, l'incidence de la pauvreté varie d'environ 40 pour cent à Saint-Louis à 65,6 pour cent à Sédhiou. Les six régions suivantes enregistrent une incidence de la pauvreté supérieure à 50 pour cent : Ziguinchor (51 pour cent), Kaffrine (53 pour cent), Kolda (56,6 pour cent), Tambacounda (61,9 pour cent), Kedougou (62 pour cent), et Sedhiou (65,6 pour cent). L'incidence de la pauvreté oscille entre 40 pour cent et un peu moins de 50 pour cent à Saint-Louis, Kaolack, Diourbel, Louga, Matam et Fatick.

Graphique 3.1 : Indicateurs de pauvreté en fonction du lieu de résidence et de la région, 2018



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Ces disparités géographiques en termes d'incidence de la pauvreté reflètent les différences de niveau de vie.** La consommation annuelle moyenne par habitant en milieu rural ne représente que 45 pour cent de celle de Dakar et 71 pour cent de la consommation annuelle moyenne par habitant des autres zones urbaines. Selon les calculs, la consommation annuelle par habitant d'un pauvre moyen en zone rurale est inférieure de 15 pour cent au seuil de pauvreté, alors que cet écart est de 1,4 pour cent à Dakar et de 7,6 pour cent dans les autres zones urbaines. Les mêmes disparités se retrouvent entre les régions. Dakar est la seule région où la consommation moyenne par habitant est supérieure à la moyenne nationale (60 pour cent plus élevée). D'un autre côté, la consommation moyenne par habitant à Sédhiou, qui correspond à la région ayant l'incidence de la pauvreté la plus élevée, est inférieure de 40 pour cent à la moyenne nationale. Non seulement les trois régions qui enregistrent les incidences de la pauvreté les plus élevées (Sédhiou, Kédougou, Tambacounda) ont un faible niveau de vie, mais aussi le pauvre moyen a un niveau de consommation par habitant largement en dessous du seuil de pauvreté. En effet, l'écart atteint environ 20 pour cent à Tambacounda et celui-ci est encore plus élevé dans les deux autres régions.

**Même au sein des régions, il existe une grande hétérogénéité, et une analyse plus détaillée, comme celle produite avec une technique de cartographie de la pauvreté, fournit un meilleur aperçu de la géographie de la pauvreté, qui s'avère utile à des fins de ciblage.** (Voir l'encadré 3.1 pour une présentation de la méthodologie de l'élaboration de la carte de la pauvreté). La carte 3.1 représente une carte de l'incidence de la pauvreté au Sénégal (carte de gauche) et à Dakar (carte de droite). Même au sein des trois régions qui enregistrent une incidence de la pauvreté très élevée (Sédhiou, Tambacounda, Kolda) dans la carte de gauche, il existe des communes qui présentent des niveaux de pauvreté relativement moins élevés. À Sédhiou, la commune de Sédhiou dans le département de Sédhiou a une incidence de la pauvreté de moins de 40 pour cent dans une région où la moitié des communes ont une incidence de la pauvreté supérieure à 70 pour cent. À Tambacounda, les communes de Tambacounda dans le département de Tambacounda et de Bakel dans le département de Bakel ont une incidence de la pauvreté qui s'élève à moins de 36 pour cent. À Kolda, les deux communes les plus peuplées (Kolda et Velingara) affichent des taux de pauvreté d'environ 42 pour cent, ce qui est nettement inférieur à la moyenne régionale. Par ailleurs, bien que la région de Thiès ait une incidence de la pauvreté plus faible que les autres régions, certaines communes (Fissel, M'Bayene, Sessene, Thilmakha et N'Gandiouf) connaissent des taux de pauvreté élevés (supérieurs à 59 pour cent). Il existe également une certaine hétérogénéité dans la région de Dakar, où l'incidence de la pauvreté varie de moins de 2 pour cent dans les communes de Fann-Point E-Amitié et Mermoz-Sacré-Cœur dans le département de Dakar à 37 pour cent à Yene dans le département de Pikine. Le département de Pikine regroupe les communes avec les niveaux de pauvreté les plus élevés, mais seulement trois autres communes de ce département (Tivaouane Peulh-Niagha, Bambylor et Sendou) ont une incidence de la pauvreté de plus de 20 pour cent.

Encadré 3.1 : La méthodologie de la carte de la pauvreté monétaire

L'élaboration de la carte de la pauvreté pour le Sénégal s'appuie sur la méthodologie développée par *Elbers, Lanjouw et Lanjouw* (2003). Le principe de cette méthodologie est simple. Tout d'abord, un modèle de régression du logarithme de la consommation par habitant est estimé à partir de données d'enquête, en utilisant un ensemble de variables explicatives communes à une enquête auprès des ménages et à un recensement de la population. Ensuite, les paramètres de la régression sont utilisés pour prédire la consommation de chaque ménage du recensement. Troisièmement, des indicateurs de pauvreté sont calculés pour différents sous-groupes de population.

Le terme « indicateur de pauvreté » englobe un ensemble d'indicateurs basés sur la consommation des ménages. Dans le présent encadré, la présentation met l'accent sur l'incidence de la pauvreté, mais les indicateurs habituels de pauvreté et d'inégalité peuvent être calculés. L'élaboration de la carte de la pauvreté s'appuie sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013, et celles de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018. L'indicateur de mesure du bien-être basé sur la

consommation des ménages sera celui du dernier profil de pauvreté, ce qui garantira que les résultats de la carte de la pauvreté soient parfaitement cohérents à ceux du profil de pauvreté.

Bien que l'idée de l'approche méthodologique soit assez simple, sa bonne application nécessite des calculs complexes pour tenir compte de l'autocorrélation spatiale et de l'hétéroscédasticité dans le modèle de régression. De plus, le calcul correct des différents indicateurs de bien-être et de leurs erreurs-types accroît grandement la complexité. La discussion ci-dessous est divisée en trois parties, une pour chaque étape de l'élaboration d'une carte de la pauvreté.

### Première étape

Tout d'abord, nous devons déterminer un ensemble de variables explicatives provenant des deux bases de données (enquête auprès des ménages et recensement de la population) et répondant à des critères rigoureux de comparabilité. Pour pouvoir produire une carte de la pauvreté qui est cohérente avec le profil de pauvreté associé, il est important de sélectionner uniquement des variables qui peuvent être comparées entre le recensement et l'enquête. Il convient de vérifier en premier lieu la formulation des questions et les possibilités de réponse proposées. À partir de l'ensemble des questions sélectionnées, une série de variables est construites et leur comparabilité testée. En vue de maximiser le pouvoir prédictif des modèles de la deuxième étape, toutes les analyses sont effectuées au niveau des strates : Dakar, les autres zones urbaines et les zones rurales.

### Deuxième étape

La consommation des ménages par habitant est modélisée en utilisant les données de l'enquête. Plus précisément, le modèle linéaire ci-dessous est estimé :

$$\ln y_{ch} = \mathbf{x}_{ch}'\boldsymbol{\beta} + u_{ch} \quad (1)$$

où  $y_{ch}$  correspond à la consommation du ménage  $h$  dans le l'emplacement  $c$ ,  $X_{ch}$  représente un ensemble de variables explicatives, et  $u_{ch}$  est le résidu. Les emplacements représentent des grappes, qui sont les zones de dénombrement du recensement de la population et les unités primaires du plan d'échantillonnage de l'enquête auprès des ménages. L'ensemble des variables explicatives potentielles est défini lors de la première étape.

Le modèle (1) est estimé à l'aide de la méthode des moindres carrés généralisés pour tenir compte de l'autocorrélation spatiale (la consommation des ménages d'une même grappe est corrélée) et de l'hétéroscédasticité en spécifiant les termes d'erreur comme suit :

$$u_{ch} = \eta_c + \varepsilon_{ch} \quad (2)$$

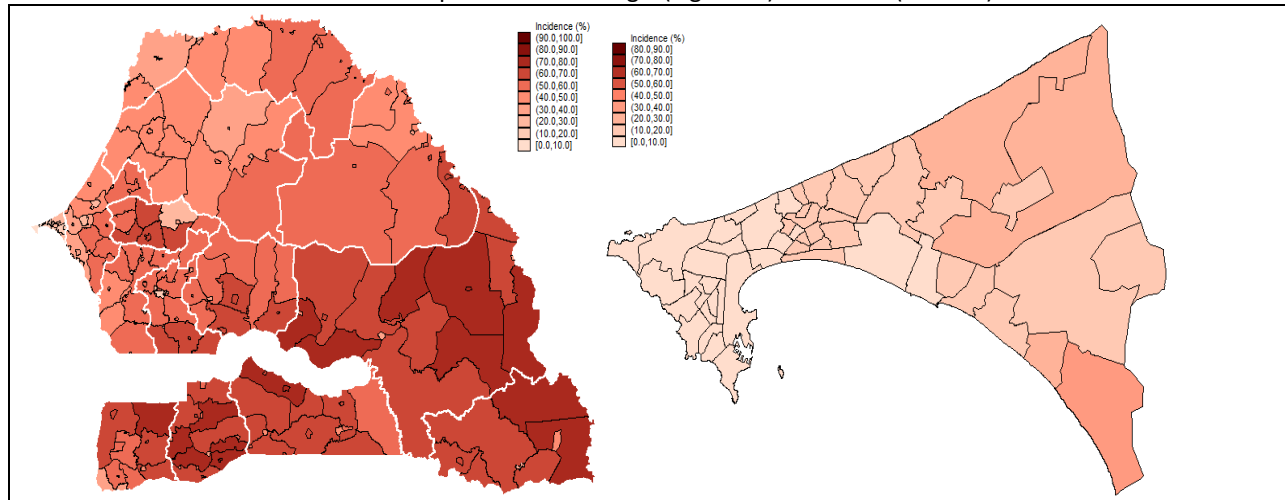
où  $\eta_c$  est l'effet de l'emplacement et  $\varepsilon_{ch}$  est la composante individuelle du terme d'erreur.

### Troisième étape

Pour compléter le travail d'élaboration de la carte, Les paramètres estimés lors de la deuxième étape à partir des données de l'enquête sont associés aux caractéristiques correspondantes de chaque ménage du recensement pour prédire le logarithme de la consommation par habitant et les perturbations.

A cause de la complexité du modèle, il n'existe pas de formule directe pour le calcul de la variance des indicateurs de pauvreté obtenus. Pour cette raison, des techniques de bootstrap sont utilisées pour obtenir une mesure de la dispersion de ces indicateurs.

Carte 3.1 : La carte de l'incidence de la pauvreté au Sénégal (à gauche) et à Dakar (à droite) au niveau des communes



Sources : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie et les calculs de la Banque mondiale basés sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Il est essentiel de bien comprendre les facteurs à l'origine des disparités géographiques pour pouvoir élaborer des politiques publiques destinées à remédier aux déséquilibres régionaux.** Il est probable que ces facteurs soient liés à la géographie économique<sup>17</sup>. La pertinence de la géographie économique découle du fait que le développement n'induit pas une répartition uniforme de la prospérité à travers l'espace, étant donné que les forces du marché favorisent certains endroits par rapport à d'autres. Par conséquent, l'activité économique est plus intense dans les villes et les agglomérations, ainsi que dans les régions du pays qui se trouvent plus proches des marchés nationaux et internationaux. Pour approfondir l'analyse de la géographie de la pauvreté, les zones agroécologiques, telles que définies au chapitre suivant (cf. encadré 4.1), sont examinées avec une légère modification qui consiste à regrouper la région de Dakar et les villes de M'Bour et Thiès. Les zones agroécologiques présentent l'avantage d'avoir une certaine homogénéité économique, contrairement aux régions dont les frontières peuvent être soumises à d'autres considérations, par exemple d'ordre géopolitique. L'analyse tente de relier les niveaux de pauvreté à ses facteurs explicatifs potentiels en s'inscrivant dans la logique des trois dimensions de la géographie économique. Si certaines régions sont prospères, c'est parce qu'elles ont favorisé des transformations dans les trois dimensions de la géographie économique, à savoir : l'accroissement de la densité, comme le montre l'expansion des agglomérations urbaines ; le raccourcissement des distances, à mesure que les travailleurs et les entreprises migrent pour se rapprocher de la densité ; et la diminution des divisions, car les pays réduisent leurs frontières économiques et accèdent aux marchés mondiaux pour profiter des économies d'échelle et de la spécialisation (Banque mondiale, 2009).

<sup>17</sup> La géographie économique s'intéresse à la relation géographique entre les unités socio-économiques. La géographie économique revêt trois dimensions fondamentales : la densité, la distance et la division. La densité correspond à l'intensité de l'activité socio-économique sur une zone géographique. La distance reflète le coût d'accès aux opportunités socio-économiques. La division découle de toute barrière à l'interaction socio-économique (Banque mondiale, 2009). La répartition géographique des institutions et des dotations factorielles (ressources naturelles, capital humain et physique accumulé) et la distance entre les unités socio-économiques (géographie) sont les principaux facteurs à l'origine des déséquilibres régionaux dans un pays donné (Henderson, Shalizi et Venables, 2001).

**En termes de zones agroécologiques, la pauvreté est plus élevée au Sénégal oriental et en Casamance, mais le bassin arachidier renferme la plus grande concentration de pauvres.** L'incidence de la pauvreté atteint 63 pour cent au Sénégal oriental (Tabamcounda et Kedougou) et 57 pour cent en Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sedhiou), contre moins de 10 pour cent dans le triangle Dakar-M'bour-Thiès (cf. tableau 3.1). Les trois autres zones présentent des taux de pauvreté variant de 40 pour cent dans la vallée du fleuve Sénégal (Saint-Louis et Matam) à 47 pour cent dans le bassin arachidier (Thiès<sup>18</sup>, Diourbel, Louga, Fatick, Kaolack et Kaffrine). Mais les deux zones enregistrant les taux de pauvreté les plus élevés, le Sénégal oriental et la Casamance, sont moins densément peuplées et comptent respectivement 5 et 12 pour cent de pauvres. Le Bassin arachidier abrite 36 pour cent de la population et 45 pour cent des pauvres. En raison de sa forte densité de population, le triangle Dakar-M'bour-Thiès compte plus de 7 pour cent de pauvres en dépit de son faible taux de pauvreté, autant que la vallée du fleuve Sénégal où le taux de pauvreté s'élève à 40 pour cent. Le niveau de bien-être des ménages est lié aux opportunités offertes en termes d'activités économiques.

**Au Sénégal, l'activité économique est plus intense à Dakar que sur le reste du territoire, et les villes de M'bour et Thiès sont proches de la capitale et bien desservies.** Les valeurs du PIB régional, qui indiquent l'intensité de l'activité économique par zone géographique, ne sont pas disponibles au Sénégal, néanmoins la consommation finale des ménages (telle que mesurée par l'enquête de 2018) en constitue une variable proxy. Le triangle Dakar-M'bour-Thiès concentre 44 pour cent de la consommation finale des ménages. Cette zone agroécologique renferme les emplois les plus productifs et la plus forte concentration d'emplois formels. Par exemple, bien que la fonction publique ait fourni 4,7 pour cent de tous les emplois au niveau national en 2018, elle en a fourni 7,1 pour cent à Dakar-M'bour-Thiès. Grâce à son port et son aéroport, le triangle est également bien relié aux marchés internationaux, même si les barrières tarifaires et non tarifaires entravent la pleine exploitation de ce potentiel. Cette zone présente non seulement les taux de pauvreté les plus bas, mais aussi, compte tenu de son importance dans l'économie sénégalaise, la pauvreté dans le reste du pays semble être corrélée à la distance par rapport à Dakar, comme le montre les paragraphes suivants.

**Les deux zones agroécologiques qui enregistrent les niveaux de pauvreté les plus élevés (le Sénégal oriental et la Casamance) sont les plus impliquées dans l'agriculture traditionnelle, les plus éloignées de Dakar et les moins bien desservies dans toutes les dimensions.** Le prochain chapitre montre que les principales cultures pratiquées dans ces régions sont des cultures traditionnelles, telles que les céréales, et que le but premier de cette activité est l'autoconsommation. Ces zones ont un accès limité aux infrastructures économiques et sociales qui permettraient de créer des débouchés commerciaux et de contribuer au développement du capital humain. Par exemple, moins de 20 pour cent de la population a accès à une route revêtue dans le Sénégal oriental, contre 43 pour cent au niveau national (cf. tableau 3.1). L'accès limité aux marchés, en particulier aux importants marchés urbains de la région de Dakar, constitue également un obstacle de taille pour les populations de ces régions. La Gambie représente une longue bande à l'intérieur du territoire sénégalais qui rend les liaisons entre la Casamance et le reste du pays difficiles, et le Sénégal oriental est la partie du pays la plus éloignée de Dakar, ce qui, associé à un mauvais réseau routier, en restreint l'accès. Dans ces conditions, les agriculteurs sont peu encouragés à produire davantage pour dégager un excédent destiné à être vendu sur le marché. Les infrastructures sociales, telles que les établissements de santé et les écoles, sont également limitées. La moitié de la population du Sénégal oriental et de la Casamance a accès à des installations sanitaires, contre 57 pour cent au niveau national. Sept pour cent des individus au Sénégal oriental et 17 pour cent en Casamance ont accès à une école d'enseignement secondaire, contre 20 pour cent au niveau national.

---

<sup>18</sup> Sans inclure les villes de M'bour et Thiès.

**Les trois autres zones agroécologiques (la vallée du fleuve Sénégal, la zone sylvo-pastorale et le bassin arachidier), qui affichent des taux de pauvreté médians, se distinguent du Sénégal oriental et de la Casamance par le fait qu'elles sont impliquées dans des activités agropastorales (l'élevage, l'arachide, l'horticulture) qui sont plus tournées vers le marché.** Ceci n'est pas le seul élément qui les différencie des régions les plus pauvres. En effet, la vallée du fleuve Sénégal, la zone sylvo-pastorale et le bassin arachidier sont moins éloignés de Dakar et mieux dotés en infrastructures sociales et économiques. Il existe quelques hétérogénéités dans certaines de ces régions. Dans la vallée du fleuve Sénégal, la ville de Saint-Louis, qui est la capitale de la région du même nom, enregistre une faible incidence de la pauvreté (14 pour cent). La ville est l'ancienne capitale du Sénégal mais a perdu de son influence lorsque Dakar en est devenue la capitale au moment de l'indépendance. Cependant, la ville est toujours importante et possède un aéroport et une université. Elle est également située à un endroit stratégique le long de l'océan Atlantique, ce qui fait de la pêche une activité importante. Tous ces éléments contribuent probablement au faible taux de pauvreté. La deuxième particularité est la ville de Touba, dans la région de Diourbel, qui a un faible taux de pauvreté (29 pour cent). Touba compte trois fois la population de Saint-Louis. Elle accueille une fois par an un pèlerinage qui crée des débouchés commerciaux contribuant à son dynamisme économique et par conséquent à son taux de pauvreté peu élevé. Le bassin arachidier mérite une attention particulière ; bien que la culture de rente principale y soit produite, il abrite le plus grand nombre de pauvres. La question qui vient naturellement à l'esprit est de savoir s'il est judicieux pour les agriculteurs de continuer à exploiter cette culture. Le chapitre 4, qui porte sur le revenu des zones rurales, développe cette question.

Tableau 3.1 : La pauvreté et les indicateurs sélectionnés d'accès aux infrastructures en fonction de la zone agroécologique, 2018-2019.

Indicateur	Dakar, Thiès, M'bour	Vallée du fleuve Sénégal	Zone sylvo-pastorale	Bassin arachidier	Sénégal oriental	Casamance	Total
	(en %)						
Part de la population	28,9	6,6	10,7	36,1	5,3	12,4	100,0
Incidence de la pauvreté	9,6	40,1	45,1	47,3	62,8	57,2	37,8
Part de pauvres	7,4	7,0	12,8	45,2	8,9	18,8	100,0
Part de la consommation	43,7	5,9	8,5	29,1	3,9	8,9	100,0
École d'enseignement secondaire*	30,3	9,5	24,1	16,4	7,3	17,1	20,5
Établissement de santé*	61,7	66,3	57,1	53,2	49,3	52,3	56,7
Route revêtue*	66,1	38,7	42,4	28,3	19,5	41,5	42,9
Électricité*	98,0	72,4	61,3	69,0	55,0	61,8	76,7
Internet**	58,0	28,0	24,6	25,0	23,5	24,7	36,1
Compte bancaire**	42,1	11,3	10,2	13,6	11,4	14,3	22,7
Agriculture***	3,8	42,4	46,4	36,8	47,6	48,1	28,3
Industrie***	23,6	15,8	10,3	16,1	20,6	12,7	18,0
Commerce***	26,3	19,4	20,2	22,9	13,9	13,6	22,1
Autres services***	46,3	22,5	23,1	24,2	17,9	25,6	31,5

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

\* Le pourcentage d'individus vivant dans un ménage ayant accès à l'infrastructure.

\*\* Le pourcentage d'individus âgés de 15 ans et plus utilisant l'infrastructure.

\*\*\* La part des travailleurs (hormis les travailleurs familiaux non rémunérés) dans le type d'industrie.

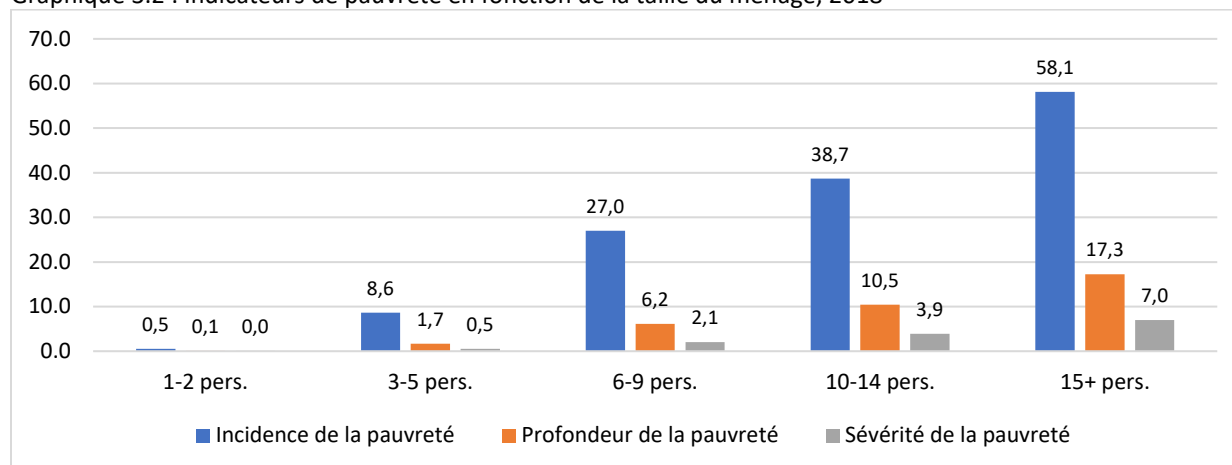
**La présente analyse géographique confirme que la pauvreté est peu élevée dans les villes et leurs périphéries puisque ces dernières offrent un plus grand nombre de perspectives économiques. Le**

triangle Dakar-M'bour-Thiès, la ville de Saint-Louis et l'agglomération de Touba en sont de bons exemples. Les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal privilégient les personnes les plus démunies vivant dans les zones rurales, mais certaines zones sont trop isolées et ne peuvent bénéficier du dynamisme des grandes villes, et cela coûterait trop cher de développer chaque petit village. En termes de politique, les décideurs pourraient envisager de développer des villes secondaires dynamiques (ce qui présente l'avantage de ne pas continuer à congestionner Dakar), d'accroître la connectivité (les routes, les transports et l'Internet) des zones rurales et d'encourager une migration contrôlée vers ces villes.

### **3.1.2 Les caractéristiques sociodémographiques des ménages et de leurs chefs**

**La pauvreté est fortement corrélée à la taille des ménages.** L'incidence de la pauvreté est inférieure à 1 pour cent chez les ménages composés d'un ou deux individus, mais celle-ci augmente pour atteindre 27 pour cent chez les ménages de six à neuf individus et 58 pour cent chez les ménages de 15 individus ou plus (cf. graphique 3.2). Les ménages composés de 10 individus ou plus représentent 60 pour cent de la population et les trois quarts des pauvres vivent dans ces ménages, ce qui signifie qu'une grande taille constitue une caractéristique des ménages pauvres. Au Sénégal, la taille moyenne des ménages issus du premier quintile (les plus pauvres) est de 13,5 personnes, soit plus du double de la taille des ménages issus du cinquième quintile (les plus riches). Bien que la population du Sénégal soit jeune (44 pour cent de la population a moins de 15 ans et moins de 5 pour cent a 65 ans et plus), les ménages pauvres sont encore plus jeunes (50 pour cent a moins de 15 ans, contre 39 pour cent dans les ménages non pauvres) et détiennent donc un rapport de dépendance plus élevé (1,2 contre 0,8 pour les ménages non pauvres). Le pays a un taux de fécondité élevé, avec une moyenne de 4,65 enfants par femme en 2018 (en s'appuyant sur la base de données des indicateurs du développement dans le monde). Ce taux de fécondité élevé et la jeunesse de la population (en particulier dans les ménages pauvres) constituent un défi en termes d'accès aux services de base (par exemple, l'éducation et la santé) et de création d'emplois décents susceptibles de faire reculer la pauvreté. D'après l'EDS de 2011 (ANSD et ICF, 2012), le niveau d'éducation des femmes est négativement corrélé à la fécondité, et il serait logique de penser que plus les femmes ont accès à la planification familiale, moins elles ont d'enfants. Le niveau d'éducation des femmes est encore relativement faible au Sénégal. En 2017, le taux d'alphabétisation s'établissait à 51,9 pour cent pour l'ensemble de la population adulte, atteignant 64,8 pour cent chez les hommes et 39,8 cent chez les femmes. Le taux moyen d'alphabétisation des femmes en Afrique subsaharienne s'élève à 57 pour cent. D'après l'EDS de 2018 (ANSD et ICF, 2020), seulement 27 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans en couple utilisaient un moyen de contraception : 25 pour cent utilisaient une méthode moderne et 2 pour cent une méthode traditionnelle. Trente-trois pour cent des femmes en couple avaient recours à un moyen de contraception en milieu urbain et seulement 21 pour cent en milieu rural où la pauvreté est la plus élevée et les ménages de plus grande taille. Promouvoir la planification familiale pourrait être un moyen de réduire la taille moyenne des ménages et la pauvreté à long terme.

Graphique 3.2 : Indicateurs de pauvreté en fonction de la taille du ménage, 2018



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Trois caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage sont fortement associées à des niveaux de pauvreté élevés, à savoir : être du sexe masculin, être âgé entre 45 et 54 ans et ne disposer d'aucune éducation.** Le tableau 3.2 montre que l'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée dans les ménages dirigés par un homme (42,7 pour cent) que dans ceux dirigés par une femme (21,8 pour cent). Étant donné que les femmes ont tendance à avoir des emplois moins productifs, le taux de pauvreté devrait être plus élevé dans les ménages dirigés par une femme que dans ceux dirigés par un homme. Mais d'autres nombreux pays africains comme la Guinée (Institut national de la statistique de Guinée, 2012), le Burkina Faso (Banque mondiale, 2016) et le Cameroun (Institut national de la statistique du Cameroun, 2015), les ménages dirigés par une femme ont tendance à avoir des taux de pauvreté plus faibles. Deux facteurs semblent être à l'origine de ce résultat au Sénégal. Premièrement, les ménages dont le chef est un homme sont en moyenne de plus grande taille, et la taille du ménage est négativement corrélée au bien-être économique. Deuxièmement, dans la moitié des cas, lorsqu'une femme est chef de ménage, elle est déjà mariée (par exemple, dans une union polygame) et reçoit un soutien de son mari. Néanmoins, le fait que les ménages dirigés par des femmes soient moins pauvres que ceux dirigés par des hommes ne signifie pas que les femmes sont moins pauvres. En effet, il y a autant de femmes dans les ménages pauvres que dans les ménages non pauvres (environ 53 pour cent) et, par conséquent, il y a autant d'hommes dans les ménages pauvres que dans les ménages non pauvres. Ceci est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. On pourrait s'attendre à ce que le revenu augmente avec l'âge pour les personnes ayant un emploi décent et que la pauvreté diminue. Dans le cas du Sénégal, la taille du ménage a également tendance à augmenter avec l'âge du chef, ce qui se traduit par davantage de responsabilités familiales. Cela indique une relation non linéaire entre l'âge du chef de ménage et la pauvreté.



Tableau 3.2 : Les indicateurs de pauvreté en fonction des caractéristiques du ménage et du chef de ménage, 2018-2019

Caractéristiques	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Dépenses moyennes des ménages par habitant (en francs CFA)	Pourcentage de la population	Pourcentage de pauvres
<b>Genre du chef</b>						
Homme	42,7	11,9	4,6	475 821	76,5	86,4
Femme	21,8	4,9	1,7	609 959	23,5	13,6
<b>Âge du chef</b>						
Moins de 25 ans	35,0	8,4	3,4	535 216	0,7	0,6
25-34 ans	34,8	9,4	3,5	561 932	7,8	7,1
35-44 ans	37,7	10,2	3,9	496 965	20,2	20,2
45-54 ans	40,6	11,2	4,3	487 925	24,9	26,7
55-64 ans	36,3	9,9	3,8	491 999	24,0	23,1
65 ans et plus	37,4	10,2	3,8	534 856	22,5	22,3
<b>Niveau d'éducation du chef</b>						
Aucun	45,4	12,8	5,0	420 640	70,4	84,7
Primaire	25,5	5,9	2,0	535 431	14,1	9,5
1er cycle du secondaire	21,7	5,1	1,7	667 058	7,7	4,4
2 <sup>nd</sup> cycle du secondaire	11,9	2,3	0,6	835 563	3,2	1,0
Supérieur	3,5	0,3	0,1	1 253 142	4,6	0,4
<b>Secteur d'activité du chef</b>						
Sans emploi	34,7	9,7	3,8	493 083	13,2	12,1
Retraité ou transferts public	17,5	4,4	1,7	702 560	7,5	3,5
Transferts privé	18,2	5,4	2,1	537 605	3,9	1,9
Agriculture	59,8	17,6	6,9	350 868	27,6	43,8
Industrie	33,4	8,2	3,1	522 363	7,0	6,2
Bâtiment	38,7	9,9	3,5	490 805	3,9	4,0
Distribution	29,3	7,0	2,5	543 353	15,0	11,6
Éducation ou santé	22,1	5,7	2,2	724 272	3,9	2,3
Administration publique	9,9	2,0	0,7	861 732	1,1	0,3
Services aux particuliers	32,4	7,9	2,8	541 088	10,8	9,3
Autres services	32,1	8,1	3,1	629 577	6,0	5,1
<b>Total</b>	<b>37,8</b>	<b>10,3</b>	<b>3,9</b>	<b>50 ,350</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

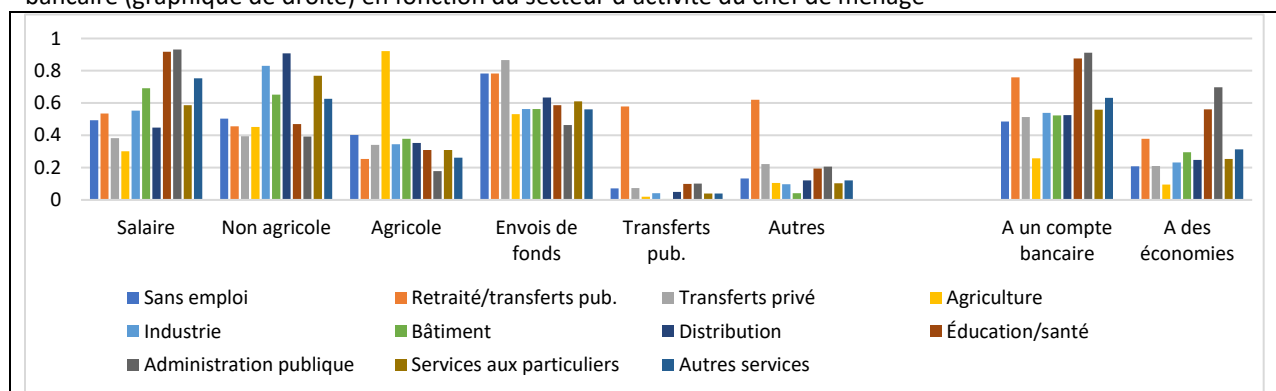
**Le niveau de pauvreté est une fonction décroissante du niveau d'éducation puisque plus le chef de ménage est instruit, moins le ménage est pauvre.** Les ménages dont le chef n'est pas instruit ont un taux de pauvreté de 45,4 pour cent, ce qui est presque quatre fois plus élevé que les ménages dont le chef a achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et 13 fois plus élevé que les ménages dont le chef a un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur.

**La pauvreté est également corrélée au secteur d'activité du chef du ménage, mais les ménages dont le chef ne travaille pas ont des taux de pauvreté plus faibles que les ménages dont le chef travaille dans le secteur de l'agriculture, qui présente la plus forte concentration de pauvreté.** L'incidence de la pauvreté est estimée à 60 pour cent pour les individus vivant dans des ménages dont le chef travaille dans l'agriculture ; bien que ces ménages représentent 28 pour cent de la population, ceux-ci comptent 44 pour cent des pauvres. Les taux de pauvreté des ménages dont le chef travaille dans le bâtiment, la distribution, les services aux particuliers et les autres services sont proches de la moyenne nationale. Les ménages, dont le chef travaille dans les services sociaux (l'éducation et la santé) et l'administration publique,

enregistrent les taux de pauvreté les plus faibles. D'après les calculs, les taux de pauvreté sont moins élevés chez les ménages dont le chef ne travaille pas que chez ceux dont le chef prend part au marché du travail. En principe, ce phénomène n'est pas logique dans un contexte où les transferts sociaux, tels que les allocations de chômage, sont limités, comme c'est le cas au Sénégal. Une explication possible de ce phénomène réside dans la complexité de la composition des ménages au Sénégal, où des individus issus de plusieurs générations cohabitent. Dans ce cas de figure, une autre personne que le chef du ménage peut être le principal soutien de la famille. Cette hypothèse est confirmée par le fait que les ménages dont le chef ne travaille pas détiennent un taux relativement élevé de participation des membres secondaires au marché du travail : 41 pour cent pour les membres secondaires des ménages dont le chef est au chômage, 29 pour cent pour les ménages exerçant dans le secteur agricole et 37 pour cent pour l'ensemble des ménages.

**L'analyse des sources de revenus des ménages montre que les ménages dont le chef est sans emploi ont plusieurs sources de revenus, y compris des revenus du travail, ce qui démontre que les autres membres du ménage sont impliqués dans la détermination du bien-être.** Tous les ménages dont le chef ne travaille pas ont au moins une source de revenus, la plus répandue étant les transferts provenant d'autres ménages. Parmi ce type de ménages, huit sur 10 perçoivent des transferts privés, soit plus que les ménages dont le chef exerce un emploi, y compris ceux qui travaillent dans l'agriculture (cf. graphique 3.3). En plus des transferts privés, le travail constitue une source de revenus même au sein des ménages dont le chef ne travaille pas. En effet, près de 40 pour cent de ces ménages perçoivent un revenu d'un emploi salarié, 40 pour cent possèdent une entreprise non agricole et 33 pour cent possèdent une exploitation agricole. Ainsi, dans la plupart des cas, si le chef du ménage ne travaille pas, un autre membre du ménage endosse le rôle de soutien de famille.

Graphique 3.3 : Proportion de ménages ayant une source de revenus (graphique de gauche) et possédant un compte bancaire (graphique de droite) en fonction du secteur d'activité du chef de ménage



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

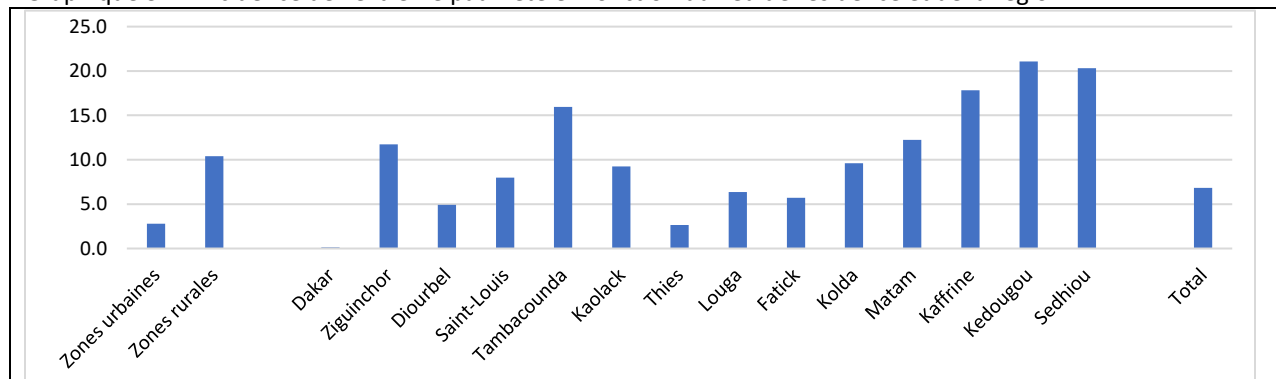
**Les ménages dirigés par une personne sans emploi peuvent également compter sur leurs propres filets de sécurité, même modestes.** De nombreux ménages dont le chef est retraité bénéficient de transferts publics (un tiers des chefs de ménages sans emploi ont déclaré être retraités ou bénéficiaire d'un autre type de transfert public) et d'autres revenus, principalement des revenus immobiliers. Les autres ménages dont le chef ne travaille pas n'ont pas le même privilège, mais 40 pour cent d'entre eux possèdent un compte bancaire et 20 pour cent disposent d'une épargne sur laquelle ils peuvent compter.

### 3.1.3 Extrême pauvreté

#### Sept pour cent de la population sénégalaise se trouvait en situation d'extrême pauvreté en 2018-2019.

L'extrême pauvreté a de nombreuses définitions ; par exemple, pour la Banque mondiale, les personnes extrêmement pauvres sont celles qui vivent avec moins de 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat de 2011. Dans le présent rapport, l'extrême pauvreté est définie comme l'incapacité à satisfaire le besoin le plus fondamental : la nourriture. Le seuil de pauvreté alimentaire au Sénégal s'élevait à 186 869 francs CFA par habitant et par an en 2018-2019. Les personnes extrêmement pauvres représentent 6,8 pour cent de la population (cf. graphique 3.4), soit 1,1 million d'individus. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2011 (1,6 million), mais la situation s'est aggravée avec la crise de la COVID-19. Le taux d'extrême pauvreté est trois fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Bien que les taux d'extrême pauvreté soient faibles au niveau national, ceux-ci sont élevés dans quatre régions (Kedougou, Sedhiou, Kaffrine et Tambacounda), qui enregistrent des taux supérieurs à 15 pour cent (et même supérieurs à 20 pour cent dans les deux premières régions). Parmi ces régions, trois sont situées au sud et à l'est, loin des grandes villes de l'ouest et probablement mal connectées au reste du pays. La situation précaire des personnes extrêmement pauvres peut également être observée à travers leur profondeur de la pauvreté, qui atteint 55 pour cent, contre 23 pour cent pour les autres pauvres. La consommation annuelle moyenne par habitant des personnes extrêmement pauvres équivaut à moins de la moitié du seuil de pauvreté.

Graphique 3.4 : Incidence de l'extrême pauvreté en fonction du lieu de résidence et de la région

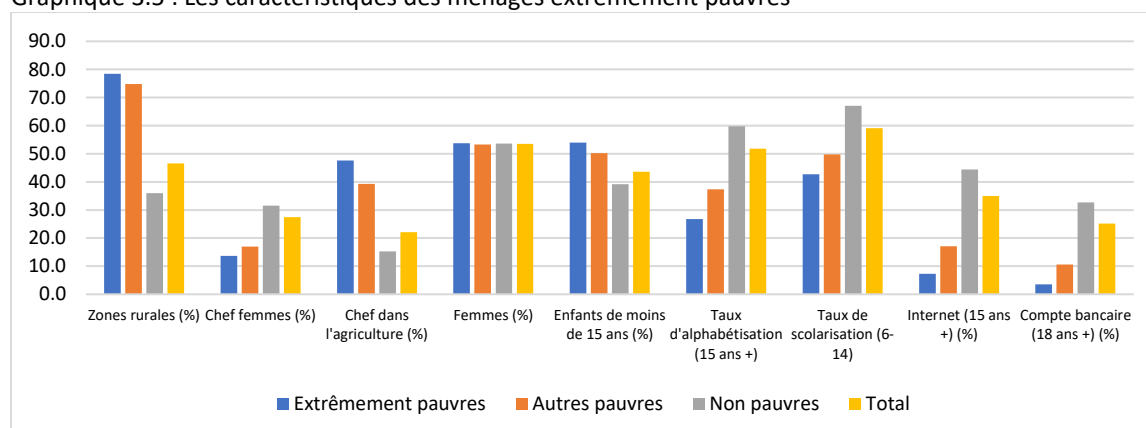


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les personnes extrêmement pauvres au Sénégal disposent d'un capital physique limité et d'un faible capital humain.** Les ménages extrêmement pauvres présentent des caractéristiques similaires à celles des autres ménages pauvres, mais celles-ci sont dans certains cas plus accentuées. Les ménages extrêmement pauvres ont tendance à être de plus grande taille (14 personnes contre 12 personnes pour les autres pauvres et 8 personnes pour les non pauvres, cf. graphique 3.5). Les membres des ménages extrêmement pauvres ont également tendance à être plus jeunes (54 pour cent ont moins de 15 ans), ce qui se traduit par un taux de dépendance élevé. Étant donné que la population extrêmement pauvre est plus susceptible de vivre dans des zones rurales et de travailler dans l'agriculture (une activité à faible productivité) que les autres pauvres, et compte tenu de la configuration des ménages décrite ci-dessus, il est tentant pour ces ménages de garder leurs enfants à la maison pour aider la famille plutôt que de les envoyer à l'école. Le graphique 3.5 montre un écart de 20 points de pourcentage entre les taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans issus de ménages extrêmement pauvres et ceux des ménages non pauvres. Cette situation constitue une trappe de pauvreté potentielle pour les personnes extrêmement pauvres. En n'étant pas scolarisés, les enfants issus des ménages extrêmement pauvres laissent passer leur chance de développer leur capital humain et risquent de ne pas pouvoir échapper à la pauvreté à l'âge adulte. Le

faible capital humain constitue un problème pour les ménages extrêmement pauvres puisque le taux d'alphabétisation de ces personnes est deux fois moins élevé que la moyenne nationale. Les personnes en situation d'extrême pauvreté n'ont pratiquement pas accès à un compte bancaire, ce qui les empêche de constituer un capital ou des actifs physiques qui leur permettraient d'augmenter la productivité, notamment dans l'agriculture, qui est l'une des activités les plus répandues chez les personnes extrêmement pauvres. De plus, ces ménages disposent d'une faible connexion à l'Internet, ce qui constitue une autre occasion manquée d'accéder aux marchés.

Graphique 3.5 : Les caractéristiques des ménages extrêmement pauvres



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

### 3.2 La vulnérabilité et la pauvreté monétaire

La pauvreté se définit par l'incapacité à satisfaire ses besoins essentiels (par exemple, la nourriture, le logement, les vêtements, la santé, l'éducation), et il est essentiel d'analyser la pauvreté pour pouvoir élaborer des politiques de lutte contre la pauvreté et cibler les pauvres. Mais le profil de pauvreté (tel que présenté dans la section précédente), même s'il constitue une étape importante, n'est pas suffisant pour au moins deux raisons. Premièrement, les ménages vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté ne sont pas vraiment mieux lotis que ceux qui vivent juste en dessous, et il faut donc en tenir compte lors de la conception des programmes de lutte contre la pauvreté. Deuxièmement, le monde est incertain, et les ménages qui ne sont pas pauvres aujourd'hui pourraient l'être dans un avenir proche si la consommation ou les revenus sont très volatils. La vulnérabilité désigne le risque de sombrer dans la pauvreté puisque les ménages sont exposés à de multiples chocs. Cette section approfondit l'analyse de la pauvreté en examinant la vulnérabilité.

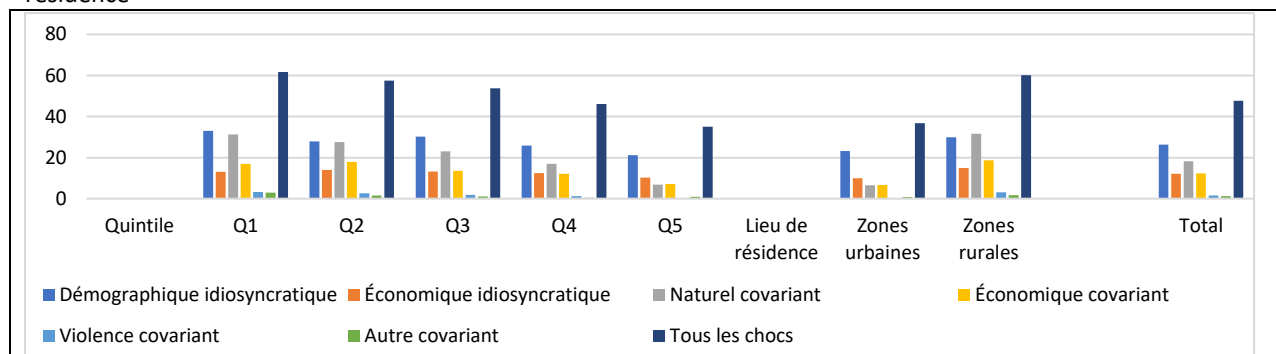
**La pandémie de la COVID-19 a rappelé à tous que les chocs peuvent être dévastateurs pour le bien-être économique, mais au-delà des chocs mondiaux, les ménages, en particulier dans les pays à faible revenu ou les pays à revenu intermédiaire, sont confrontés à de multiples chocs chaque année, dont l'ampleur est aggravée par l'absence de filets de protection sociale.** Ces chocs peuvent être idiosyncratiques ou covariants, démographiques (par exemple, une maladie grave ou le décès, en particulier d'un soutien de famille), économiques (par exemple, la perte d'un emploi ou la faillite), ou climatiques (par exemple, la sécheresse ou les inondations). Les conséquences des chocs varient, mais elles ont toutes comme point commun d'appauvrir les ménages, comme cela a été le cas avec la COVID-19. Certains chocs, comme le décès du principal soutien de famille, la perte d'un emploi et la faillite, compromettent directement les revenus et le bien-être. Les sécheresses et les inondations peuvent entraîner de mauvaises récoltes, la

famine et l'insécurité alimentaire, en particulier pour les ménages ruraux dont l'agriculture constitue le principal moyen de subsistance. D'autres chocs de santé, comme la détérioration de l'état de santé d'un individu à cause d'une maladie ou d'une blessure, peuvent appauvrir le ménage compte tenu de la perte de revenus associée à la maladie et du coût de l'accès aux soins de santé (*Esso-Hanam Atake, 2018*). Si un ménage déjà pauvre est contraint de vendre ses biens pour gérer les conséquences d'un choc, il peut lui falloir plusieurs années pour les reconstituer et retrouver son niveau de vie d'avant le choc.

**D'après l'enquête auprès des ménages de 2018, la moitié des ménages sénégalais ont subi un choc entre 2016 et 2018** (cf. graphique 3.6). Les chocs sont plus fréquents dans les zones rurales, où 60 pour cent des ménages ont déjà été touchés par au moins un choc. Les chocs climatiques covariants (la sécheresse, les inondations ou d'autres phénomènes naturels qui endommagent les récoltes) et les chocs démographiques idiosyncratiques (par exemple, une maladie ou le décès d'un membre de la famille) sont plus fréquents que les autres types de chocs dans les zones rurales. Mais les chocs économiques affectent également les ménages ruraux (15 pour cent subissent des chocs économiques idiosyncratiques, et 19 pour cent des chocs économiques covariants). Les fluctuations de prix représentent un choc économique. Une hausse des prix des denrées alimentaires peut constituer un choc positif ou négatif, en fonction de la situation du ménage, qu'il soit producteur net ou consommateur net, mais dans la plupart des cas, les conséquences sont négatives. En plus des activités agro-pastorales, de nombreux ménages ruraux possèdent des entreprises non agricoles dans le cadre de leur stratégie de diversification des revenus, mais celles-ci risquent souvent la faillite en raison de la forte concurrence, ce qui entraîne un autre choc économique négatif. Même si l'incidence des chocs est plus faible en milieu urbain, les ménages urbains ne sont pas épargnés. Dans les zones urbaines, la plupart des chocs sont démographiques et économiques. Les chocs sanitaires, qui ont été classés comme démographiques, peuvent être particulièrement graves lorsque les individus ne disposent d'aucune assurance maladie.

**Bien que les chocs soient plus importants pour les pauvres, les non pauvres sont également fortement touchés, et ceux qui se situent juste au-dessus du seuil de pauvreté ont une forte probabilité de sombrer dans la pauvreté.** Plus de 60 pour cent des ménages issus du quintile du bien-être le plus pauvre ont subi un choc, contre 35 pour cent de ceux provenant du quintile le plus riche. Lorsqu'un choc frappe un ménage pauvre, l'incidence de la pauvreté ne change pas, mais le ménage s'appauvrit et la profondeur de la pauvreté s'accroît. Lorsque le choc touche les ménages issus du troisième quintile, qui sont proches du seuil de pauvreté et d'où proviennent probablement la plupart des personnes vulnérables, l'incidence de la pauvreté augmente. Par exemple, un choc qui touche uniquement les ménages issus du troisième quintile et entraîne une baisse de 5 pour cent de leurs revenus augmenterait l'incidence de la pauvreté de 1,2 point de pourcentage et ferait sombrer plus de 230 000 personnes supplémentaires dans la pauvreté. L'analyse de la vulnérabilité vient compléter l'analyse de la pauvreté précédente dans le but de pouvoir améliorer le ciblage dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté.

Graphique 3.6 : Pourcentage de ménages touchés par un choc en fonction du quintile de bien-être et du lieu de résidence



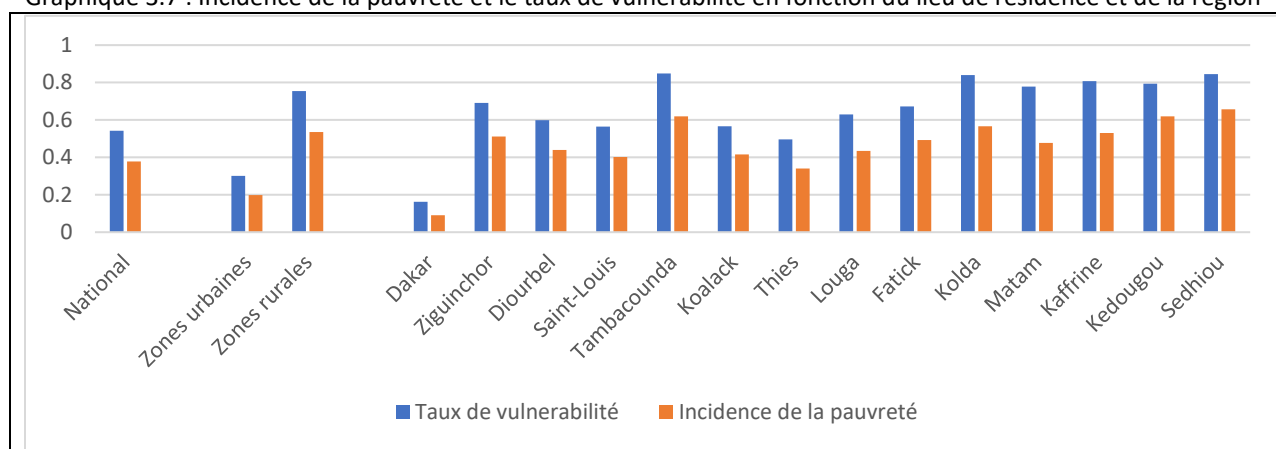
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les personnes pauvres sont vulnérables, mais il y a une forte probabilité que des personnes non pauvres sombrent dans la pauvreté en cas de choc.** Un ménage est vulnérable s'il a une probabilité de 50 pour cent ou plus de sombrer dans la pauvreté au cours des deux prochaines années. *Gunther et Harttgen* (2009), *Skoufias, Vinha et Beyene* (2021) ont mis au point une méthodologie servant à quantifier la vulnérabilité (cf. encadré 3.2). Cette approche permet également de différencier la vulnérabilité induite par la pauvreté de celle induite par le risque. La première est la conséquence de faibles actifs (par exemple, le capital humain ou le capital physique) et est associée à la pauvreté chronique. Les ménages dans cette situation sont pris dans de multiples pièges de pauvreté (par exemple, faible éducation, actifs ou accès au crédit) et ont de fortes chances de tomber dans le cercle vicieux qui perpétue la pauvreté intergénérationnelle. Bien que le risque soit parfois associé à de bonnes opportunités, ces ménages sont aussi souvent engagés dans des activités à faible rendement dans la mesure où ils n'aiment pas prendre de risque. Par exemple, en cas de conflit ou de violence, les ménages sont susceptibles de s'abstenir d'investir dans l'élevage ou le transport par cyclomoteurs, perdant ainsi des opportunités de générer des revenus supplémentaires (*Beegle et Christiaensen*, 2019). La meilleure façon de sortir ces ménages chroniquement pauvres de la pauvreté est de les aider à bâtir et renforcer leur capital et à gérer les risques. La pauvreté induite par le risque est la conséquence directe des chocs. Les ménages ne sont peut-être pas pauvres, mais risquent grandement de sombrer dans la pauvreté en raison de la volatilité de leurs revenus. La meilleure solution consiste à aider les ménages touchés à se remettre du choc en ayant recours à des interventions à court terme et bien ciblées, ainsi qu'en élaborant des filets de sécurité permettant de renforcer la résilience. De plus, les ménages classés dans la catégorie de vulnérabilité induite par la pauvreté ne sont pas à l'abri des chocs. Par exemple, de nombreux ménages ruraux sont chroniquement pauvres et entrent dans la catégorie des pauvres induits par la pauvreté. Ceux qui dépendent de l'agriculture pluviale sont exposés à des chocs climatiques, tels que les sécheresses. En cas de mauvaise récolte, en plus d'une aide à long terme destinée à renforcer le capital humain et physique, des interventions à court terme doivent être mises en œuvre pour atténuer les dégâts.

**La méthodologie a été appliquée à l'enquête sur les ménages de 2018, et comme prévu, le taux de vulnérabilité est plus élevé que le taux de pauvreté. Par conséquent, il est important de ne pas se cantonner uniquement aux taux de pauvreté pour élaborer les politiques publiques appropriées.** Le graphique 3.7 présente les incidences de la pauvreté et les estimations des taux de vulnérabilité en fonction du lieu de résidence et de la région. L'incidence de la pauvreté atteint près de 38 pour cent au niveau national, tandis que le taux de vulnérabilité s'élève à plus de 54 pour cent. En d'autres termes, un choc tel que la pandémie de la COVID-19 ferait augmenter l'incidence de la pauvreté qui passerait à 54

pour cent par rapport à son niveau initial de 38 pour cent, en l'absence de toute mesure compensatoire destinée à soutenir les ménages. Les taux de vulnérabilité et de pauvreté sont plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Il est aussi frappant de constater que la vulnérabilité au Sénégal est élevée dans toutes les régions sauf à Dakar. Thiès (la région avec l'incidence de la pauvreté est la moins élevée après Dakar) enregistre aussi le taux de vulnérabilité le moins élevé parmi les autres régions (près de 50 pour cent). Les taux de pauvreté et de vulnérabilité sont très élevés (autour de 80 pour cent) dans six régions (Tabacounda, Kolda, Matam, Kaffrine, Kedougou, et Sedhiou). Il est important de relever que dans cinq des quatorze régions du pays (Thiès, Louga, Kolda, Matam, Kaffrine), le pourcentage d'individus vulnérables à la pauvreté est de l'ordre de 1,5 fois supérieure au pourcentage de pauvres. La leçon à tirer de ces résultats est que, si par exemple, un système de ciblage géographique s'appuie uniquement sur l'incidence de la pauvreté, de nombreuses personnes vulnérables ayant une forte probabilité de sombrer dans la pauvreté ne seront pas prises en compte.

Graphique 3.7 : Incidence de la pauvreté et le taux de vulnérabilité en fonction du lieu de résidence et de la région



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

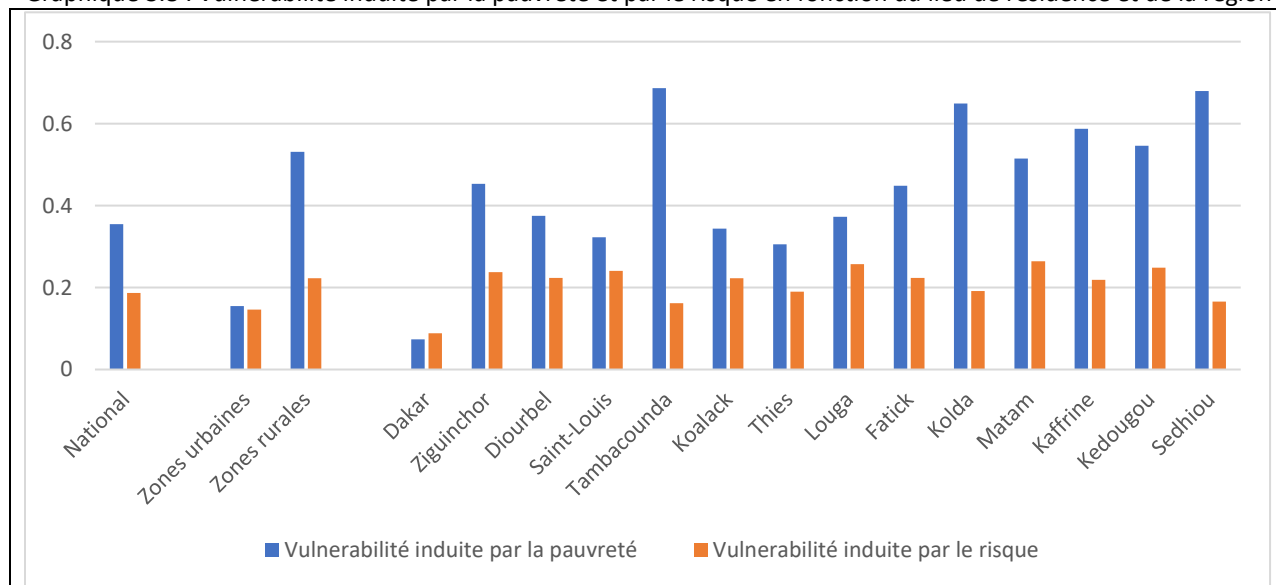
**La vulnérabilité au Sénégal est plus souvent induite par la pauvreté, et il est primordial d'élaborer des programmes visant à combattre la pauvreté chronique.** La vulnérabilité peut être induite par la pauvreté (résultant d'un faible niveau de vie) ou par le risque (résultant de chocs). Au niveau national, deux tiers de la vulnérabilité est induite par la pauvreté, et un tiers par les risques. Bien que la vulnérabilité induite par la pauvreté soit beaucoup plus importante aussi bien dans les zones rurales (avec un rapport entre la vulnérabilité induite par la pauvreté et la vulnérabilité induite par le risque de l'ordre de 2,4) que dans les zones urbaines (le même ration est de l'ordre de 1,05), la vulnérabilité induite par le risque est relativement élevée dans les zones urbaines. Comme indiqué précédemment, la vulnérabilité induite par la pauvreté résulte d'un faible capital (par exemple, humain ou physique) ou de la persistance à vouloir s'engager dans des activités à faible rendement en raison d'une mauvaise gestion des risques. Ainsi, la prévalence de la vulnérabilité induite par la pauvreté signifie que les programmes de lutte contre la pauvreté doivent privilégier les plus pauvres.

**Étant donné que la majeure partie de la pauvreté est une pauvreté chronique, les interventions visant à lutter contre la pauvreté devraient être axées sur la création d'actifs et l'amélioration de la gestion des risques.** Le chapitre deux a décrit les lacunes en matière d'éducation, qui est une composante du capital humain. Le prochain chapitre mettra l'accent sur le capital physique, en particulier pour la population issue des zones rurales. La création de ces actifs est importante pour lutter contre la vulnérabilité induite par la pauvreté et pour rompre le cercle vicieux qui perpétue la pauvreté

intergénérationnelle. Cela peut se faire grâce à des programmes bien conçus dans des domaines clés, tels que l'éducation (en quantité et qualité), la formation professionnelle, la santé et la protection sociale. L'autre domaine à explorer pour lutter contre la vulnérabilité induite par la pauvreté est la conception de politiques visant à aider les ménages chroniquement pauvres à s'engager dans des activités plus rentables mais plus risquées en apprenant à gérer les risques. Un rapport de la Banque mondiale portant sur l'accélération de la réduction de la pauvreté en Afrique (*Beegle et Christiaensen, 2019*) montre que l'horticulture peut être plus rentable que la culture de céréales, qui constitue l'activité la plus répandue chez les pauvres issus des zones rurales. Des progrès ont été accomplis au Sénégal, comme le montre le chapitre suivant, mais d'autres ménages pourraient s'abstenir de s'engager dans l'horticulture étant donné qu'elle est plus risquée. Les produits horticoles sont périssables et leurs prix sont volatils. Aider les agriculteurs à vendre en ayant recours à des méthodes plus sophistiquées, comme les contrats à terme, leur permet de gérer les risques et les encourage à se tourner vers l'horticulture. Un autre domaine qui découle de la gestion des risques est l'assurance maladie. Sans assurance, peu d'adultes (moins de 0,8 pour cent en 2018 d'après l'EHCVM) ont recours à des mesures de santé préventives, telles que des examens médicaux réguliers. Mais lorsqu'une maladie survient, la perte de revenus peut être importante dès lors que ces adultes sont contraints d'arrêter de travailler.

**La vulnérabilité induite par le risque est également importante et doit être abordée. Comme mentionné ci-dessus, celle-ci est relativement importante dans les zones urbaines.** Les ménages soumis à ce type de vulnérabilité ne disposent pas d'un minimum d'assurance ni de filet de protection sociale qui pourraient leur assurer une protection minimale en cas de choc.

Graphique 3.8 : Vulnérabilité induite par la pauvreté et par le risque en fonction du lieu de résidence et de la région



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

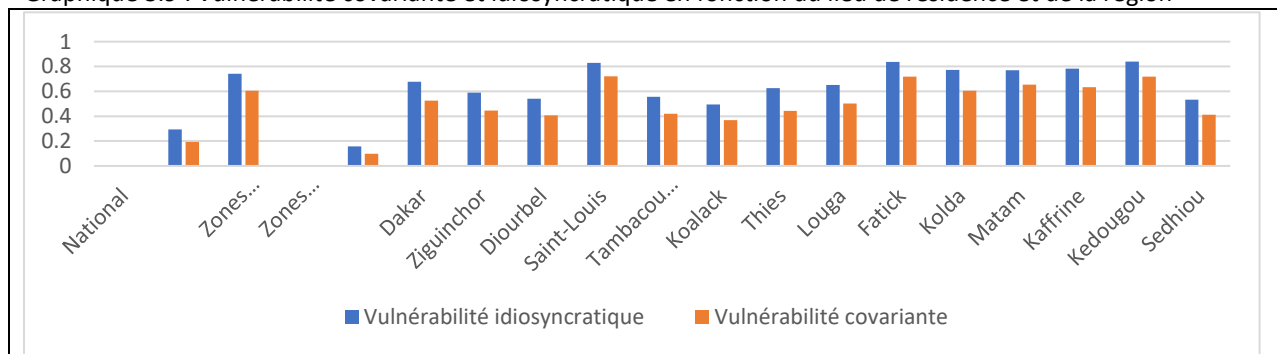
**À l'exception de Dakar, la vulnérabilité induite par la pauvreté est prédominante sur l'ensemble du territoire, mais l'amplitude du rapport entre les deux types de vulnérabilité diffère selon les régions** (cf. graphique 3.8). La vulnérabilité induite par le risque est relativement importante à Saint-Louis, Kaolack, Louga, Thiès, Diourbel, Ziguinchor et Matam ; dans toutes ces régions, elle représente au moins la moitié de la vulnérabilité induite par la pauvreté. Ces régions semblent être exposées à des chocs plus nombreux et plus importants que les autres, ainsi l'assurance contre les risques devra être pris en compte dans les



programmes de lutte contre la pauvreté. La vulnérabilité induite par la pauvreté est plus répandue à Kolda, Sedhiou et Tabamcounda. Dans toutes ces dernières régions, le ratio entre la vulnérabilité induite par la pauvreté et la vulnérabilité induite par le risque est supérieur à 3. Les efforts entrepris pour faire reculer la pauvreté dans ces régions devraient se concentrer sur la lutte contre la pauvreté chronique en développant le capital, maintenant et pour la génération future, y compris en améliorant la quantité et la qualité de l'éducation, ainsi que les compétences minimales requises sur le marché du travail pour permettre aux populations d'accéder à des emplois décents.

**La vulnérabilité peut également être décomposée en vulnérabilité idiosyncratique et vulnérabilité covariante, et même si les deux sont importantes au Sénégal, la première est plus répandue que la seconde** (cf. graphique 3.9). Les chocs idiosyncratiques (démographiques ou économiques) ont été plus fréquents. Il a été démontré précédemment qu'il est utile de développer plus largement des filets de sécurité et d'assurance et d'aider les ménages et les individus à en bénéficier, et le fait que les chocs idiosyncratiques soient plus fréquents le confirme. Mais les chocs covariants sont également courants, et le gouvernement et ses partenaires doivent y faire face. Les chocs les plus graves sont d'ordre climatique. L'agriculture emploie une grande partie de la population active, et les changements climatiques représentent un risque constant pour les populations des zones rurales. Les changements climatiques se traduisent par des températures plus élevées, une baisse des précipitations annuelles, des épisodes de fortes précipitations plus intenses et plus fréquents, et une élévation du niveau de la mer. Des initiatives visant à limiter les dommages causés par les changements climatiques ont été mises en place au Sénégal, mais celles-ci se doivent d'être élargies et renforcées.

Graphique 3.9 : Vulnérabilité covariante et idiosyncratique en fonction du lieu de résidence et de la région



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Encadré 3.2 : Quantifier la vulnérabilité par rapport à la pauvreté

La vulnérabilité est estimée à l'aide de la méthodologie de *Gunther et Harttgen* (2009), qui est une extension de celle de *Chaudhuri* (2002). Au départ, on formule un modèle du logarithme de la consommation par tête des ménages en fonction d'un ensemble de caractéristiques des ménages et de la communauté dans laquelle ils résident. Le modèle comprend également comme variables explicatives des interactions entre les caractéristiques du ménage et de la communauté. Les deux principaux attributs du modèle sont les suivants : i) la variance inexpliquée de la consommation des ménages (par ailleurs identiques) est divisée en chocs spécifiques au ménage et chocs spécifiques à la communauté ; et ii) la variance entre ces deux types de chocs est modélisée en fonction des caractéristiques observables du ménage et de la communauté.

La formulation du modèle est la suivante :

$$\log c_{ij} = \gamma_{00} + \gamma_{01}Z_j + (\gamma_{10} + \gamma_{11}Z_j)X_{ij} + u_{0j} + u_{1j}X_{ij} + e_{ij} \quad (1)$$

Avec  $\log c_{ij}$  indiquant le logarithme de la consommation par habitant et  $X_{ij}$  indiquant un ensemble de caractéristiques du ménage  $i$  dans la communauté  $j$  ;  $e_{ij}$  reflète la variance inexpliquée de la consommation entre les ménages, et les deux termes d'erreur,  $u_{0j}$  et  $u_{1j}$ , sont des résidus de niveau deux qui capturent la variance inexpliquée de la consommation entre les communautés.  $Z_j$  est un ensemble de caractéristiques de la communauté, et  $Z_j X_{ij}$  est un ensemble de termes d'interaction pour lesquels  $\gamma_{11}$  est significatif. L'estimation du modèle se fait en deux étapes.

Dans la première étape, seuls les termes d'interaction pour lesquels les coefficients sont significatifs (au niveau de 10 pour cent) sont conservés.

Dans la deuxième étape, les résidus au carré  $e_{ij}^2$  et  $u_{0j}^2$  et leur somme au carré  $(e_{ij} + u_{0j})^2$  de l'équation (1) ci-dessus peuvent être régressés sur  $X_{ij}$  et  $Z_j$  :

$$e_{ij}^2 = \theta_0 + \theta_1 Z_j + \theta_3 X_{ij} Z_j \quad (2a)$$

$$u_{0j}^2 = \tau_0 + \tau_1 Z_j \quad (2b)$$

$$(u_{0j} + e_{ij})^2 = \theta_0 + \theta_1 X_{ij} + \theta_2 Z_j + \theta_3 X_{ij} Z_j \quad (2c)$$

Les paramètres estimés des équations (1), (2a), (2b) et (2c) sont alors utilisés pour estimer la valeur prévue du logarithme de la consommation par habitant  $\ln \hat{c}_{ij}$ , la variance totale prévue de la consommation des ménages  $\hat{\sigma}_{e_{ij}+u_{0j}}^2$ , et la variance prévue de la consommation associée uniquement aux chocs idiosyncratiques  $\hat{\sigma}_{e_{ij}}^2$  et celle associée uniquement aux chocs covariants  $\hat{\sigma}_{u_{0j}}^2$ . Ces estimations peuvent être utilisées pour évaluer l'impact des chocs idiosyncratiques et covariants sur la vulnérabilité des ménages, en appliquant n'importe quelle mesure de vulnérabilité.

En supposant que la consommation est distribuée suivant une loi log-normale, la probabilité que le ménage  $i$  de la communauté  $j$  bascule en dessous du seuil de pauvreté peut être exprimée comme suit :

$$\hat{P}(\ln c_{ij} < \ln z | X, Z) = \phi \left( \frac{\ln z - \ln \hat{c}_{ij}}{\sqrt{\hat{\sigma}_{e_{ij}+u_{0j}}^2}} \right)$$

Où  $z$  correspond au seuil de pauvreté, et  $\phi(\cdot)$  à la fonction de répartition de la loi normale standard.

Les étapes ci-dessus ne sont cependant pas suffisantes pour identifier un ménage vulnérable, dès lors que tous les ménages ont une probabilité non nulle de basculer sous le seuil de pauvreté. Les ménages sont généralement considérés comme vulnérables s'ils ont une probabilité de 50 pour cent ou plus de basculer sous le seuil de pauvreté au cours des deux prochaines années (ce qui équivaut à une probabilité de 29 pour cent ou plus de sombrer dans la pauvreté au cours d'une année donnée).

### 3.3 Résumé et conclusions

Malgré les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, le Sénégal reste un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec un niveau de pauvreté élevé, qui est loin de réaliser ses aspirations de devenir une économie émergente d'ici 2035. De nombreux ménages sont exposés à des chocs et sont susceptibles de sombrer dans la pauvreté. Le taux de vulnérabilité s'élève à 55 pour cent, ce qui signifie que si tous les ménages identifiés comme vulnérables subissaient des chocs, le taux de pauvreté pourrait augmenter pour atteindre ce niveau. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural, même si la baisse de la pauvreté observée est majoritairement due aux bonnes performances du secteur agricole. Les régions du sud-est et du sud détiennent les taux de pauvreté les plus élevés, et la plupart des pauvres exercent dans l'agriculture.

Bien qu'il soit encore tôt pour formuler des recommandations de politiques publiques, certaines suggestions d'ordre général devraient être prises en compte. Les analyses des deux chapitres précédents aident à déterminer des axes d'intervention prioritaires. Le niveau de vie d'un pays dépend en fin de compte de la manière dont il développe et exploite les compétences, notamment les connaissances, la santé et les habitudes de sa population (*Becker, 1995*). L'accumulation de capital humain décrite au chapitre 2 indique que le Sénégal a encore du chemin à parcourir avant d'accumuler suffisamment de capital humain (en termes de quantité et de qualité) pour pouvoir atteindre ses objectifs de développement. Les politiques sectorielles actuelles doivent être réexaminées de façon à identifier les facteurs qui limitent la capacité des secteurs sociaux à produire le niveau et la qualité de capital humain souhaités. Dans le secteur de l'éducation, ces facteurs sont susceptibles d'être associés aux élèves et à leur environnement socio-économique, aux facteurs déterminants d'un enseignement efficace, aux acquis d'apprentissage, ainsi qu'à la gestion et à la gouvernance. Des considérations similaires s'appliquent au secteur de la santé.

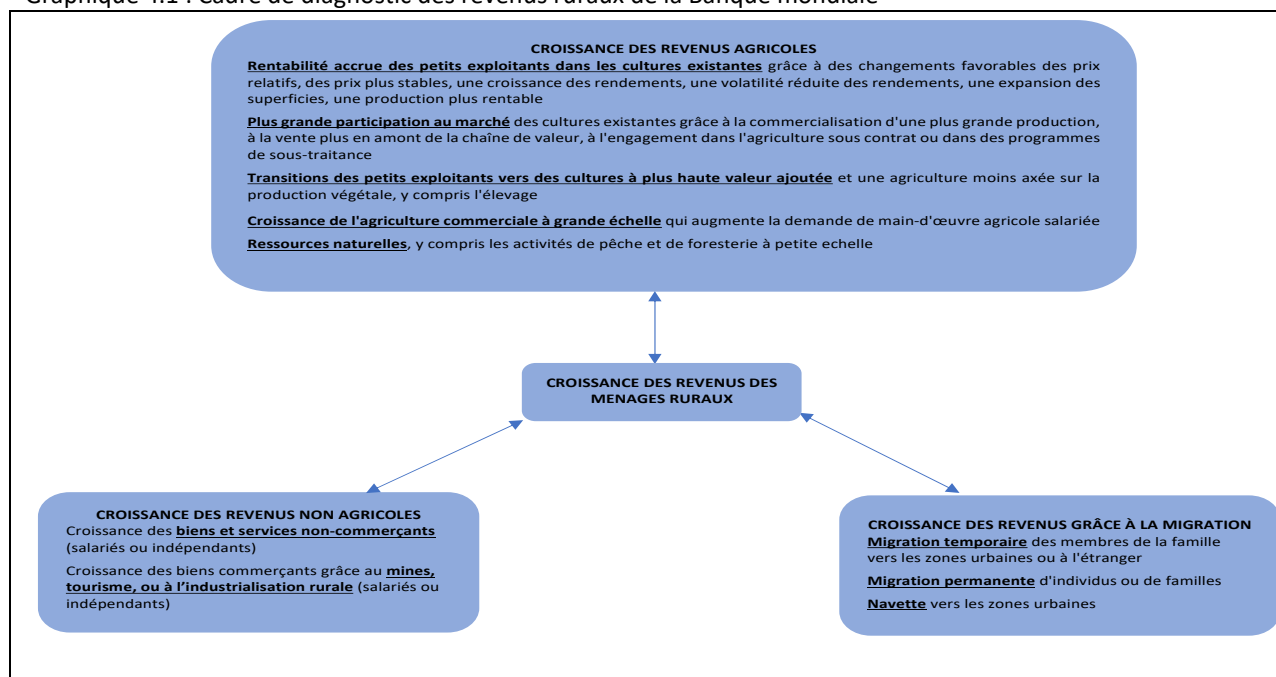
Il est inutile d'accumuler du capital humain et d'autres actifs s'il n'y a pas de possibilités d'employer ces actifs de manière efficace. Étant donné que la plupart des pauvres vivent et travaillent dans les zones rurales, les décideurs politiques au Sénégal doivent réfléchir aux moyens d'accélérer le développement de l'économie rurale. Les éléments probants évoqués au chapitre 2 révèlent que la croissance du secteur primaire a fortement contribué à la baisse de la pauvreté entre 2011 et 2018, mais le chapitre 3 montre que la plupart des pauvres restent dans les zones rurales et travaillent dans l'agriculture. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui permettraient à l'économie rurale de devenir le moteur de la croissance au Sénégal. Cette stratégie doit se concentrer sur les disparités (entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les zones agroécologiques et entre les hommes et les femmes) identifiées dans le présent rapport et doit aider les ménages à apprendre à gérer les risques afin qu'ils puissent s'engager dans des activités plus rentables, même si ces dernières sont plus risquées.

Bien qu'il ait un certain dynamisme, le secteur agricole emploie trop d'individus et l'économie n'a guère connu de transformation structurelle durant les dix dernières années. Les variations géographiques de la pauvreté montrent que les régions les plus pauvres sont éloignées des marchés urbains, tels que le triangle Dakar-M'bour-Thiès, et manquent d'infrastructures sociales et économiques. Un marché du travail plus dynamique peut contribuer à améliorer les revenus des populations et à accélérer le recul de la pauvreté. Cela doit être réalisé de manière concomitante avec une stratégie de développement géographique, par exemple en ayant des villes secondaires plus dynamiques et bien connectées à leurs agglomérations, et en favorisant la migration rurale. Les chapitres suivants aspirent à fournir davantage de données probantes sur deux domaines : l'économie rurale et le marché du travail.

## 4 Revenus en milieu rural et transformation agricole

Au Sénégal, la pauvreté est essentiellement concentrée dans les zones rurales, et les régions les moins peuplées enregistrent des taux de pauvreté nettement plus élevés, ce qui indique que la stratégie de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée doit mettre l'accent sur la croissance des revenus ruraux, notamment chez les populations isolées. L'agriculture à petite échelle reste la principale activité de la plupart des ménages pauvres issus des zones rurales. Le présent chapitre a pour vocation d'approfondir les connaissances des décideurs politiques à l'égard des moyens de subsistance des ménages pauvres en milieu rural en utilisant le cadre analytique de diagnostic des revenus ruraux élaboré par la Banque mondiale (cf. graphique 4.1).

Graphique 4.1 : Cadre de diagnostic des revenus ruraux de la Banque mondiale



Source : Banque mondiale 2018e.

Les ménages ruraux doivent diversifier leurs sources de revenus, et il existe des perspectives de croissance dans les activités agricoles (par exemple, en améliorant la productivité et la commercialisation ou en mettant l'accent sur les cultures à forte valeur ajoutée) et non agricoles (par exemple, l'agro-industrie ou le tourisme). Pour y parvenir, il convient de supprimer les contraintes importantes à la croissance des revenus ruraux en investissant davantage dans les infrastructures rurales (l'irrigation, les routes, l'électrification, la connectivité mobile), en garantissant les droits fonciers, en réorientant les dépenses publiques vers les postes ayant le plus d'impact sur les revenus des pauvres en milieu rural, et en réduisant les inégalités entre les hommes et les femmes.

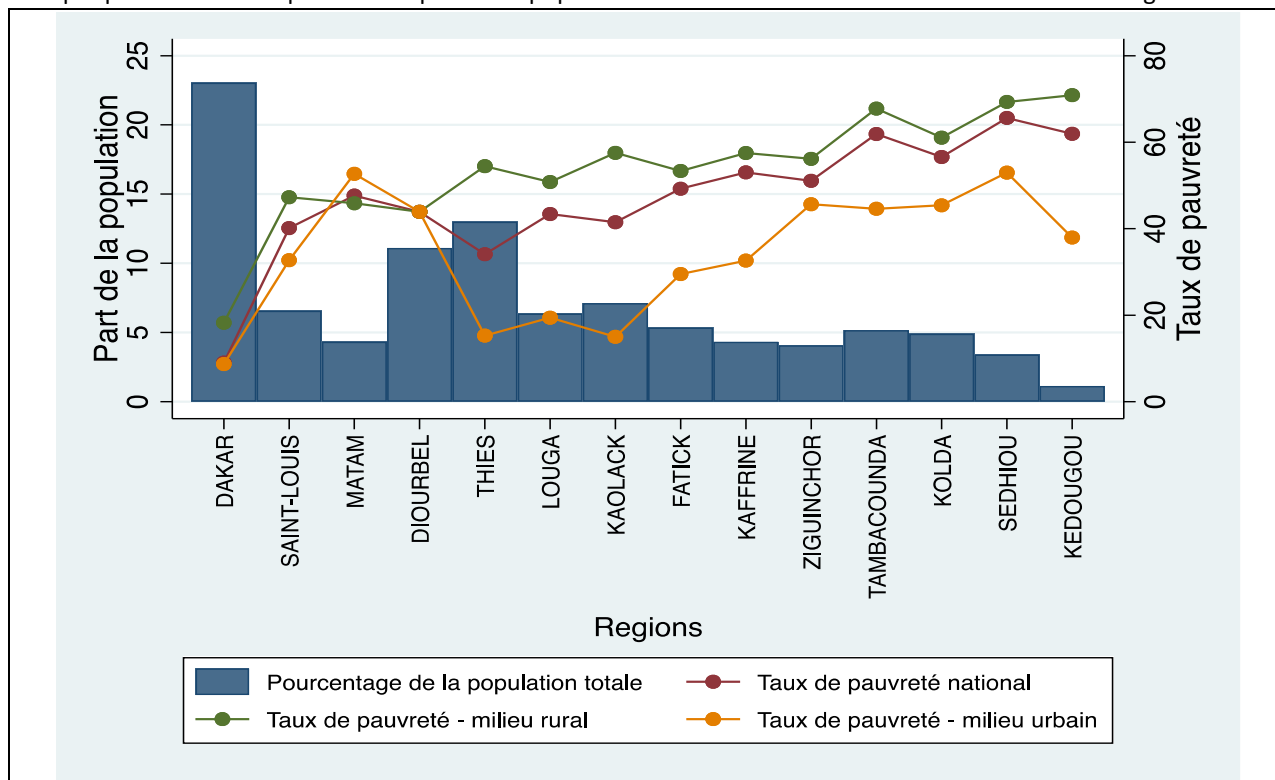
### 4.1 Les sources de revenus ruraux

Au Sénégal, malgré l'augmentation constante du taux d'urbanisation, 53 pour cent de la population et 75 pour cent de la population pauvre vivent en milieu rural<sup>19</sup>. Par ailleurs, 54 pour cent de la population

<sup>19</sup> En 2013, 54 pour cent de la population vivait en zone rurale, d'après le recensement.

rurale vit en dessous du seuil de pauvreté. Les régions de l'est et du sud, qui sont éloignées des centres urbains de la partie occidentale du pays et qui abritent une plus petite part de la population, ont des taux de pauvreté très élevés qui sont principalement dus aux taux de pauvreté de leurs populations rurales (cf. graphique 4.2).

Graphique 4.2 : Taux de pauvreté et part de la population en fonction du milieu de résidence et de la région

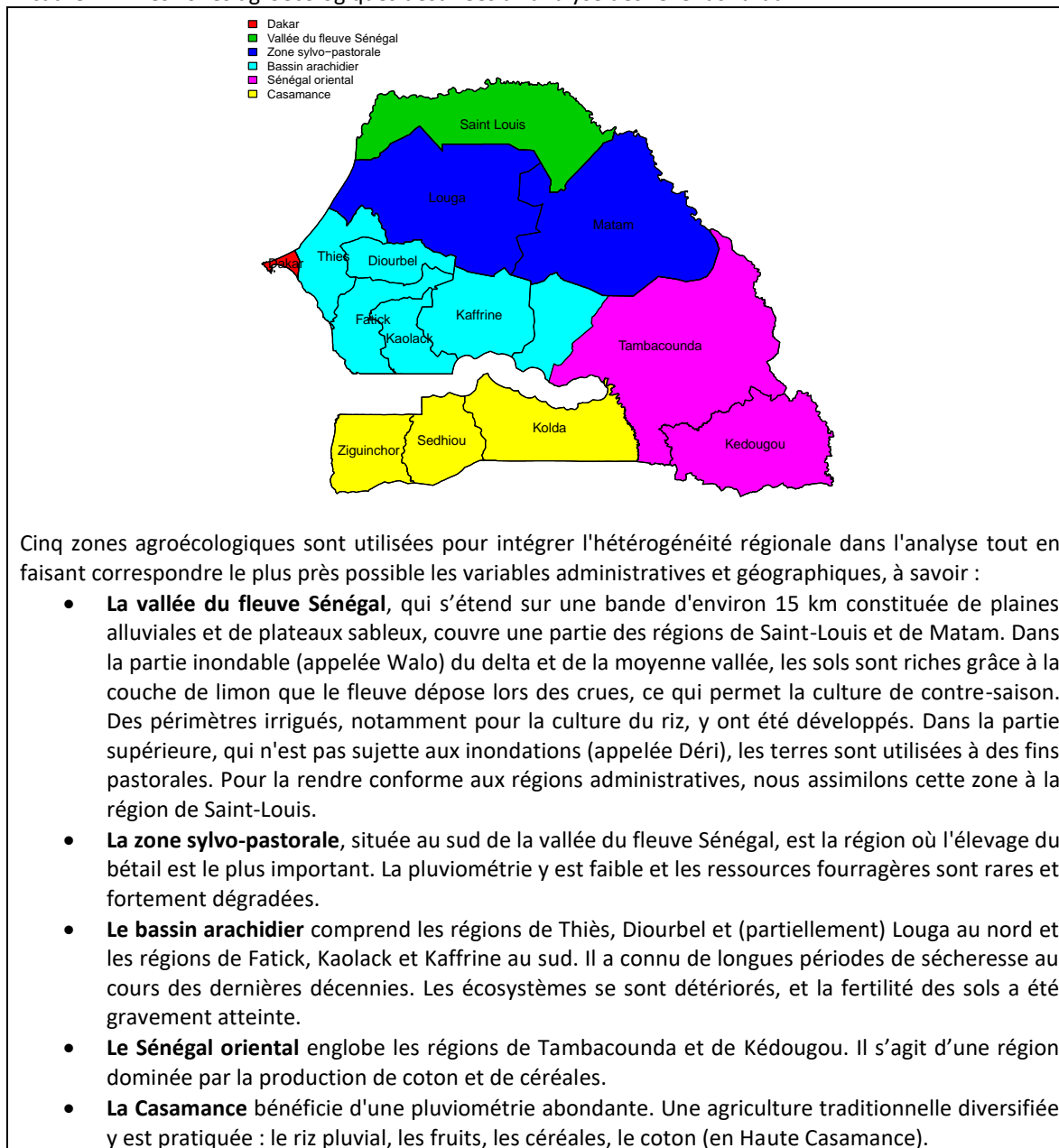


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**L'agriculture à petite échelle constitue l'activité principale de la plupart des ménages pauvres issus des zones rurales, et au fur et à mesure que le Sénégal poursuit sa transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, il convient d'identifier les obstacles auxquels les petits exploitants sont confrontés pour augmenter leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie.** Cette analyse a pour vocation d'approfondir les connaissances des décideurs politiques à l'égard des moyens de subsistance des ménages pauvres. Le présent chapitre analyse les sources de revenus et les perspectives de croissance des revenus des ménages ruraux, les obstacles qui empêchent les ménages ruraux d'augmenter leurs revenus, ainsi que les options stratégiques envisageables pour aider les ménages ruraux à augmenter rapidement et durablement leurs revenus.

**L'analyse tient compte des différences de conditions agroécologiques entre les régions.** Le Sénégal est un vaste pays qui varie considérablement en termes de géographie, de climat et de conjoncture économique. Cette diversité se traduit par des différences au niveau de l'agroécologie, la qualité des sols, les précipitations, et sur certaines dimension-économiques telle que la densité de population, l'isolement par rapport à la connectivité, la variété des moyens de subsistance des ménages ruraux, les liens commerciaux et la pauvreté. Cela nécessite des approches spécifiques (différenciées) d'aménagement et de développement. L'encadré 4.1 décrit les zones agroécologiques prises en compte dans l'analyse.

Encadré 4.1 : Les zones agroécologiques destinées à l'analyse des revenus ruraux



**Les conditions agroécologiques contribuent aux différences économiques à travers le pays pour les ménages issus des zones rurales dont l'activité principale est l'agropastoralisme.** L'examen de la production économique des ménages issus des zones rurales<sup>20</sup> (cf. tableau 4.1) montre que la grande majorité des ménages en zones rurales pratiquent plus d'une activité agricole à la fois. Ainsi, dans l'ensemble des zones rurales du Sénégal, 58 pour cent des ménages sont agropastoraux. Compte tenu de la complémentarité de ces activités (l'utilisation des animaux pour obtenir des engrais organiques ou l'usage des résidus de production agricole pour nourrir les animaux), cette situation est prévisible, il n'est

<sup>20</sup> Le terme « zone rurale » est utilisé ici pour désigner les zones rurales du Sénégal, à l'exclusion de la partie rurale de Dakar, qui est très différente des autres zones rurales du pays.

donc pas surprenant que l'on trouve que plupart des ménages dans toutes les zones agroécologiques exercent à la fois des activités de culture et d'élevage. L'élevage de bétail seul représente la seconde activité la plus courante pratiquée par les ménages ruraux. La plupart des activités génératrices de revenus impliquent l'agriculture, mais 15 pour cent des ménages en zone rurale ne pratiquent aucune activité agricole. La zone sylvo-pastorale accueille la seconde plus grande partie (après la vallée du fleuve Sénégal) de la population rurale ayant l'élevage pour seule activité génératrice de revenus. Malgré la longueur de son littoral et la présence des fleuves Sénégal et Gambie, la part de la population rurale exerçant des activités de pêche en milieu rural est faible (1,9 pour cent).

Tableau 4.1 : Le type de ménage en fonction de la source de revenus, du niveau de pauvreté et de la zone agroécologique

	Non agricole uniquement	Culture et élevage	Élevage uniquemen t	Culture uniquemen t	Culture, élevage, et pêche	Pêche uniquemen t	Élevage et pêche	Culture et pêche
(en %)								
<b>Zones rurales</b>	14,9	57,6	15,4	10,3	1,1	0,2	0,3	0,3
<b>Niveau de pauvreté</b>								
Non pauvre	20,8	50,1	18,4	9,0	1,0	0,2	0,3	0,1
Pauvre	7,4	67,1	11,5	12,0	1,2	0,1	0,2	0,4
<b>Zones agroécologiques</b>								
Vallée du fleuve								
Sénégal	13,0	45,6	29,9	7,6	2,2	0,3	0,4	1,0
Zone sylvo- pastorale	23,4	46,7	22,3	7,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Bassin arachidier	6,6	77,9	5,3	7,6	1,6	0,3	0,6	0,1
Sénégal oriental	9,3	63,3	6,2	18,4	1,8	0,3	0,3	0,4
Casamance	16,9	55,3	3,8	22,6	1,4	0,0	0,0	0,0

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

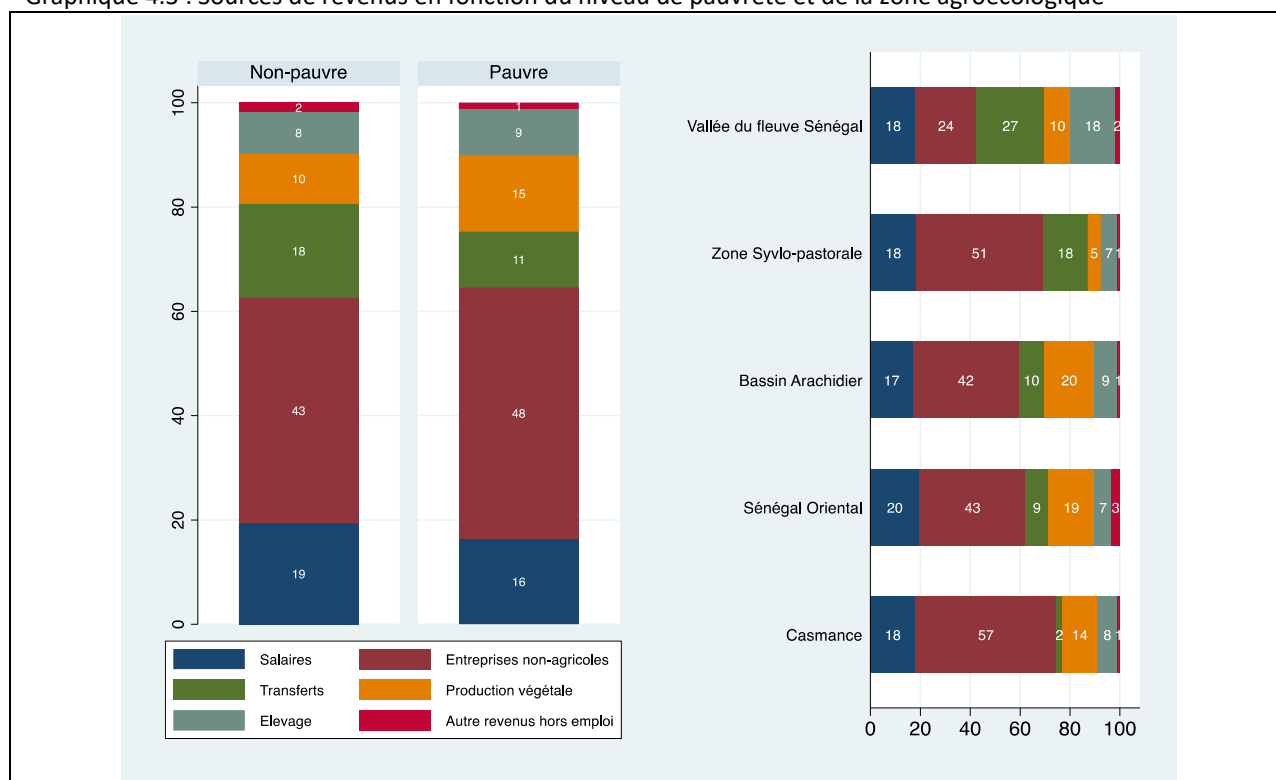
Remarque : En plus des revenus agricoles, les ménages peuvent générer des revenus à partir d'activités non agricoles.

**Dans les zones rurales du Sénégal, les ménages ont des sources de revenus diversifiées, et une grande partie des revenus des ménages pauvres et non pauvres provient des entreprises non agricoles (ENA).**

En plus des ENA, les ménages non pauvres comptent sur les salaires et les transferts privés tandis que les ménages pauvres comptent sur la production agricole et les revenus des ENA. Près de 70 pour cent des ménages<sup>21</sup> des zones rurales du Sénégal déclarent avoir des revenus provenant d'au moins trois sources. Cela se reflète dans la part du revenu total, des salaires et des ENA dans les ménages pauvres et non pauvres. Les différences entre les deux groupes proviennent en partie de l'aide que les ménages non pauvres reçoivent des transferts privés, qui correspondent à 18 pour cent du total de leurs revenus, contre 11 pour cent pour les ménages pauvres (cf. graphique 4.3). Les ménages pauvres dépendent davantage des revenus de la production agricole. Il est important de noter que ces chiffres nationaux masquent des disparités régionales en termes de diversification des sources de revenus, notamment pour la Casamance et la zone sylvo-pastorale, où les ENA comptent beaucoup.

<sup>21</sup> Estimations du personnel de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM de 2018.

Graphique 4.3 : Sources de revenus en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agroécologique



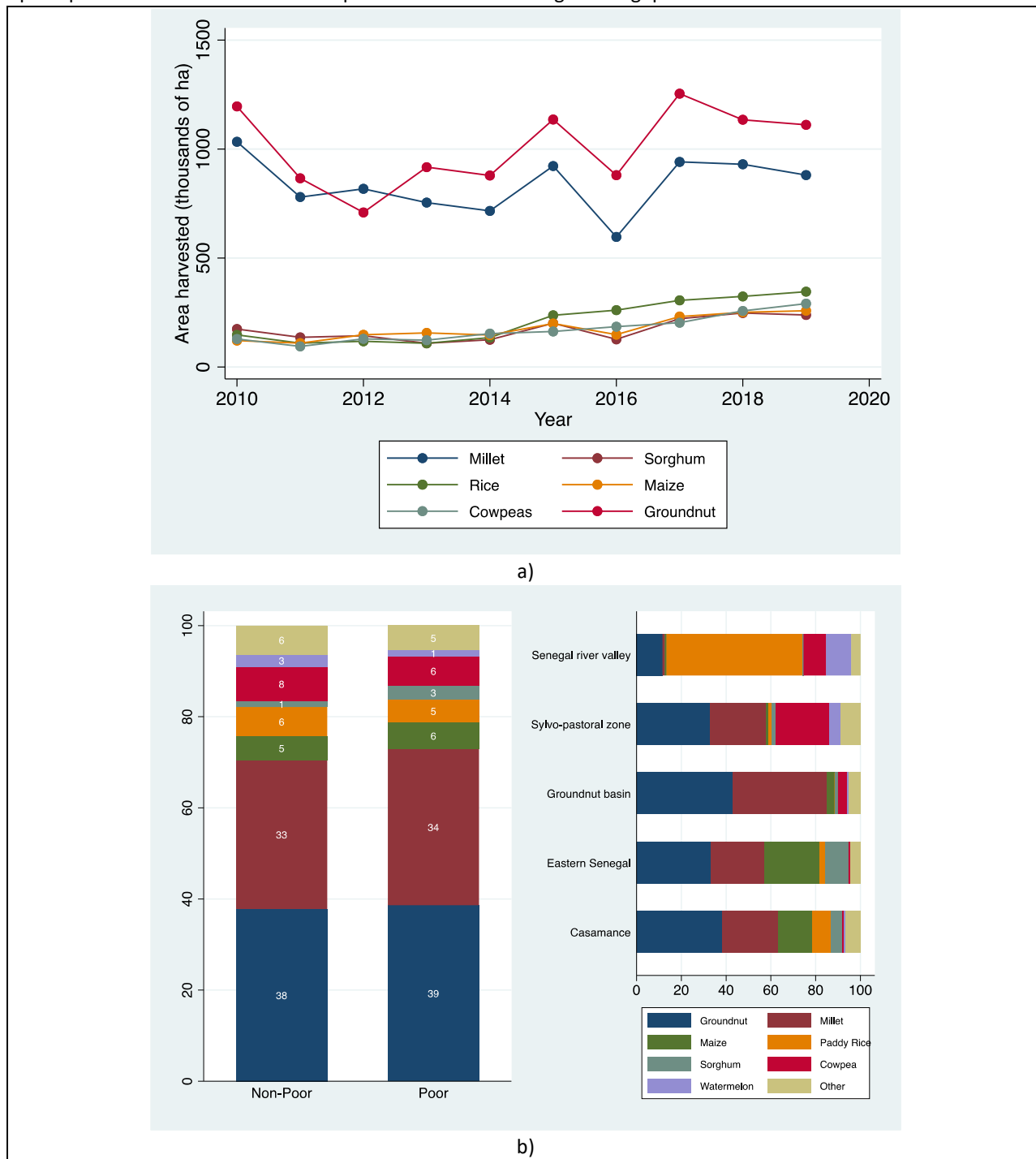
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

#### 4.1.1 Les revenus agricoles

**Le choix des cultures n'a pas beaucoup changé au Sénégal au cours des dix dernières années.** Ces dernières années, le choix des cultures a peu varié en fonction du niveau de pauvreté des ménages et est dominé par deux cultures principales, à savoir le mil et l'arachide, qui recouvrent plus de 70 pour cent des terres cultivées dans les zones rurales (cf. graphique 4.4a). Cependant, la superficie cultivée en riz, qui a été une culture prioritaire du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise, a augmenté. L'analyse du choix des cultures au cours des dernières années au niveau des ménages montre que l'arachide occupe la plus grande partie des terres cultivées au Sénégal par les ménages pauvres et non pauvres (environ 38 pour cent, cf. graphique 4.4b), et cela parce que celle-ci est utilisée à la fois pour la consommation des ménages et comme culture de rente. Après l'arachide, ce sont les céréales qui occupent la seconde place en termes de part de terres cultivées, le mil étant planté sur environ 33 pour cent des terres cultivées. Ce classement général de l'importance des cultures se maintient dans l'ensemble des zones agroécologiques, à l'exception de la vallée du fleuve Sénégal, où les terres sont en grande majorité consacrées à la culture du riz, puisque les agriculteurs tirent parti du potentiel d'irrigation du fleuve Sénégal.



Graphique 4.4 : a) Superficie consacrée aux cultures principales, 2010-2020 ; b) Superficie consacrée aux cultures principales en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agroécologique



Sources : a) FAOSTAT et b) Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Remarque : Pour les terres avec plusieurs cultures sur la même parcelle, la part de la terre occupée par chaque culture telle qu'estimée par l'agriculteur.

**Les ménages ruraux possèdent de petites exploitations agricoles et les exploitants de parcelles sont pour la plupart des hommes dans la cinquantaine dont le taux d'alphabétisation est inférieur à la moyenne nationale.** Les ménages impliqués dans la production agricole cultivent en moyenne trois parcelles d'environ 2,3 hectares chacune (cf. tableau 4.2). Les femmes ne gèrent que 9,3 pour cent des parcelles et il ne semble pas y avoir de spécialisation des cultures selon le genre<sup>22</sup>, ce qui indique que les femmes des zones rurales du Sénégal ont un accès limité aux actifs productifs.

Tableau 4.2 : Caractéristiques des exploitants agricoles et de parcelles

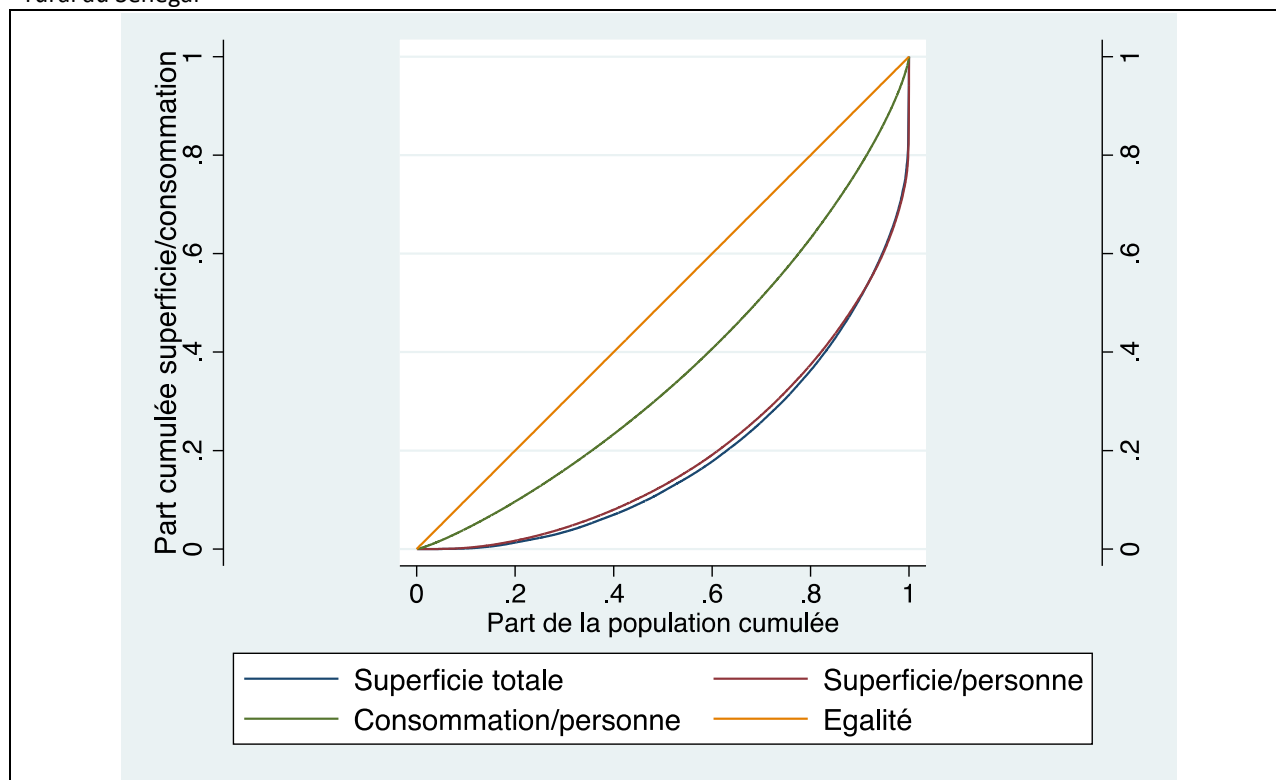
	Nombre de parcelles	Superficie des parcelles (en hectares)	Âge de l'exploitant de la parcelle	Exploitant de la parcelle est une femme (en %)	Exploitant de la parcelle sait lire et écrire (en %)
<b>Zones rurales</b>	3	2,29	51	9,3	37,9
<b>Niveau de pauvreté</b>					
Non pauvre	3	2,74	50	12,7	44,2
Pauvre	3	1,90	51	6,4	32,5
<b>Zones agroécologiques</b>					
Vallée du fleuve Sénégal	3	2,13	51	8,5	47,5
Zone sylvo-pastorale	2	6,21	52	16,5	25,3
Bassin arachidier	3	1,90	51	8,6	40,5
Sénégal oriental	3	1,08	52	8,7	29,3
Casamance	3	1,68	49	7,5	37,7

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La terre est répartie de manière inégale selon le genre et le statut de pauvreté des ménages.** Les ménages dirigés par une femme cultivent en moyenne 0,36 hectare par personne (20 pour cent) de moins que les ménages dirigés par un homme. Les ménages non pauvres cultivent le même nombre de parcelles que les ménages pauvres (cf. tableau 4.2), mais leurs parcelles sont généralement plus grandes (bien que la différence ne soit pas statistiquement significative), et du fait de la taille totale des terres du ménage par personne, les ménages pauvres ont 20 pour cent de terres en moins que les ménages non pauvres en termes de superficie. Ainsi, la courbe de concentration de la figure 4.5 montre que les terres sont réparties de manière moins équitable que la consommation.

<sup>22</sup> D'après les estimations des auteurs à partir de l'EHCVM 2018, pour tous les types de cultures répertoriés, les hommes sont plus souvent identifiés que les femmes en tant qu'exploitant de parcelles.

Graphique 4.5 : Courbes de concentration des superficies cultivées et de la consommation des ménages en milieu rural au Sénégal



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les ménages pauvres pratiquent une agriculture moins intensive que les ménages non pauvres, ce qui explique en partie la différence de rendement entre les deux types de ménages.** Les ménages, qu'ils soient pauvres ou non, ont la même probabilité d'utiliser des engrais, mais les ménages non pauvres ont une intensité d'utilisation d'engrais par hectare plus élevée (28 pour cent) que les ménages pauvres (cf. tableau 4.3). Par ailleurs, les ménages non pauvres sont plus susceptibles de déclarer que leur parcelle est fertile que les ménages pauvres. Les ménages pauvres ont moins de chance d'utiliser des semences améliorées que les ménages non pauvres. Tous ces facteurs réunis permettront d'expliquer la différence de productivité agricole entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres (cf. graphique 4.6). La mécanisation agricole est encore très limitée dans l'ensemble du pays. En effet, environ la moitié des agriculteurs ont recours au labourage à traction animale et seulement 3,1 pour cent labourent leurs parcelles avec une machine. Là encore, la vallée du fleuve Sénégal fait figure d'exception, dès lors qu'elle enregistre un taux de labourage motorisé relativement élevé.

**L'approvisionnement en eau des parcelles agricoles est majoritairement dépendant des pluies, puisque seulement 6 pour cent des parcelles bénéficient d'un système d'irrigation en 2018.** La disparité en termes d'accès à l'eau est essentiellement régionale. La vallée du fleuve Sénégal a attiré d'importants investissements au profit de l'irrigation, de sorte que la part des parcelles qui sont irriguées atteint presque 60 pour cent (cf. tableau 4.3). La situation est moins bonne dans la zone sylvo-pastorale<sup>23</sup>, le

<sup>23</sup> Le niveau d'irrigation relativement élevé dans la zone sylvo-pastorale est un artefact de la façon dont nous avons défini la vallée du fleuve Sénégal, en incluant seulement la région de St Louis. Avec une délimitation plus précise, les niveaux d'irrigation seraient certainement plus faibles.

Sénégal oriental et le bassin arachidier, qui affichent de faibles niveaux d'irrigation et ne sont pas aussi bien lotis en matière de précipitations et d'eau de surface que la Casamance. Bien que les ménages non pauvres semblent avoir un meilleur accès à l'irrigation, la différence n'est pas statistiquement significative, surtout si l'on tient compte de la zone agroécologique.

Tableau 4.3 : Pratiques agricoles en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agroécologique

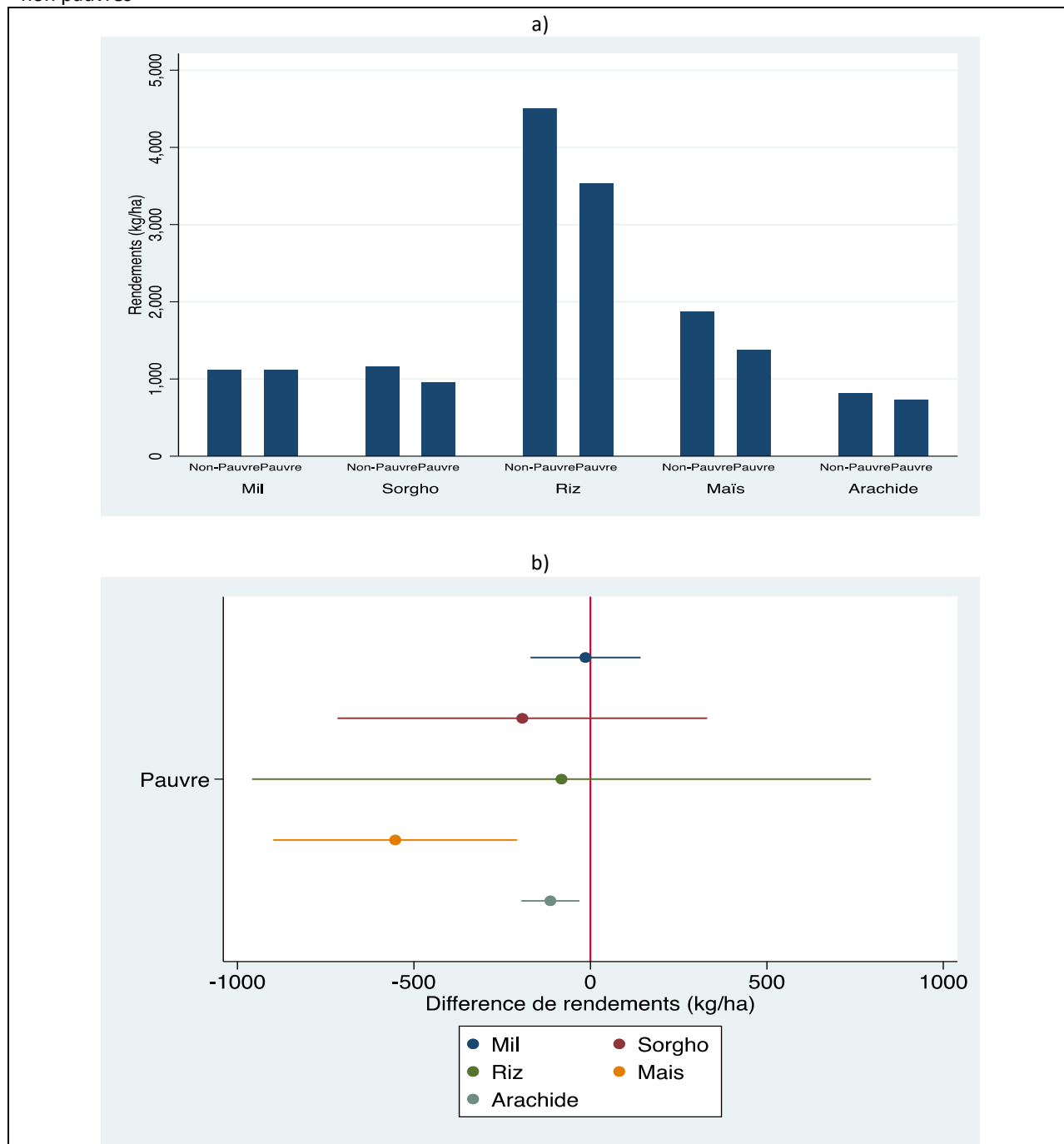
	Ménages possédant leurs parcelles (en %)	Agriculteur considérant que leur parcelle est fertile (en %)	Utilisation de semences améliorées (en %)	Intensité de l'usage d'engrais chimiques (en kg/ha)	Parcelles irriguées (en %)	Labourage à traction animale (en %)	Labourage motorisé (en %)
<b>Zones rurales</b>	77,0	43,0	10,5	60,6	6,6	48,6	3,1
<b>Niveau de pauvreté</b>							
Non pauvre	74,3	45,2	11,6	71,2	7,6	47,1	4,1
Pauvre	79,4	41,0	9,5	51,4	5,7	49,8	2,2
<b>Zones agroécologiques</b>							
Vallée du fleuve							
Sénégal	74,7	48,7	22,0	161,6	57,8	13,8	20,6
Zone sylvo-pastorale							
Sénégal	75,1	45,7	13,1	24,5	6,9	54,4	3,5
Bassin arachidier							
Sénégal	74,9	39,1	9,0	63,3	3,9	51,5	1,2
Sénégal oriental							
Sénégal	85,7	48,5	4,3	47,3	0,7	43,0	0,5
Casamance							
Sénégal	82,9	50,7	12,7	48,5	2,4	47,6	4,9

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les différences de rendement entre les ménages pauvres et non pauvres sont importantes pour le maïs et l'arachide, mais pas pour le mil, ni pour le sorgho ou le riz.** En moyenne, les rendements des ménages pauvres sont inférieurs à ceux des ménages non pauvres (cf. graphique 4.6a), bien que les différences de rendement diminuent lorsque l'utilisation des intrants (par exemple, la taille des parcelles, la main-d'œuvre, les semences, les engrais) et la zone agroécologique sont pris en compte<sup>24</sup> pour le mil, le sorgho et le riz. Le fait que le degré de diminution dépende de l'utilisation d'intrants indique que la majeure partie de la différence de productivité (et donc de revenus) entre les ménages pauvres et non pauvres est due à un meilleur accès aux intrants et à leur utilisation chez les ménages non pauvres. Cela indique également que les rendements sont sensibles à l'adoption des technologies agricoles. Les différences de rendement restent importantes pour le maïs et l'arachide après avoir pris en compte l'utilisation des intrants. Pour ces cultures, d'autres facteurs sont associés au fait d'être pauvre, lesquels ne sont pas pris en compte dans la régression et mériteraient de faire l'objet d'un examen plus approfondi, surtout que l'arachide représente la culture de rente principale du Sénégal.

<sup>24</sup> La littérature (cf. *Abay et al., 2019 ; Desiere et Joliffe, 2018 ; Gaddis et al., 2020 ; Gourlay et al., 2019*) portant sur l'estimation de la relation entre le rendement et les intrants indique que les erreurs de mesure dans la production auto-évaluée est corrélée aux intrants. L'utilisation de la production auto-évaluée, comme dans l'EHCVM de 2018, a tendance à surestimer les rendements de l'usage des intrants. Dans la comparaison du retour sur les rendements de l'utilisation des intrants des ménages pauvres et non pauvres, vu que les ménages pauvres ont tendance à avoir des parcelles plus petites, leurs rendements sont surestimés, ce qui signifie que les différences du retour de l'utilisation de la terre sur les rendements entre les ménages pauvres et non pauvres sera probablement sous-estimé.

Graphique 4.6 : a) Rendements des cultures principales ; b) Différence de rendement entre ménages pauvres et non pauvres

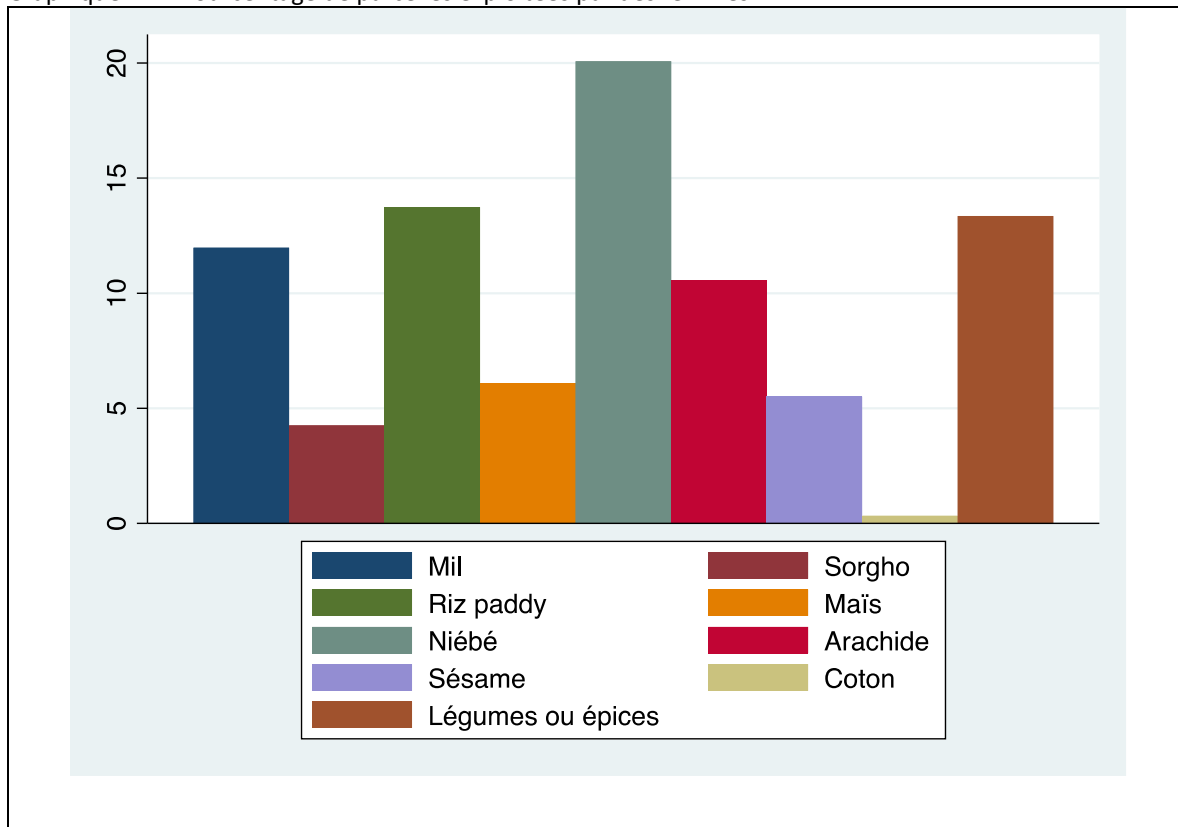


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Remarque : Les différences et les erreurs-types ont été obtenues à partir d'une régression du rendement en fonction du niveau de pauvreté des ménages, en tenant compte de la taille de la parcelle, du type de semences, de la main d'œuvre par hectare, de l'utilisation d'engrais organiques ou d'engrais chimiques par hectare et de la zone agroécologique. Les barres horizontales indiquent les erreurs-types (regroupées au niveau de la zone de dénombrement).

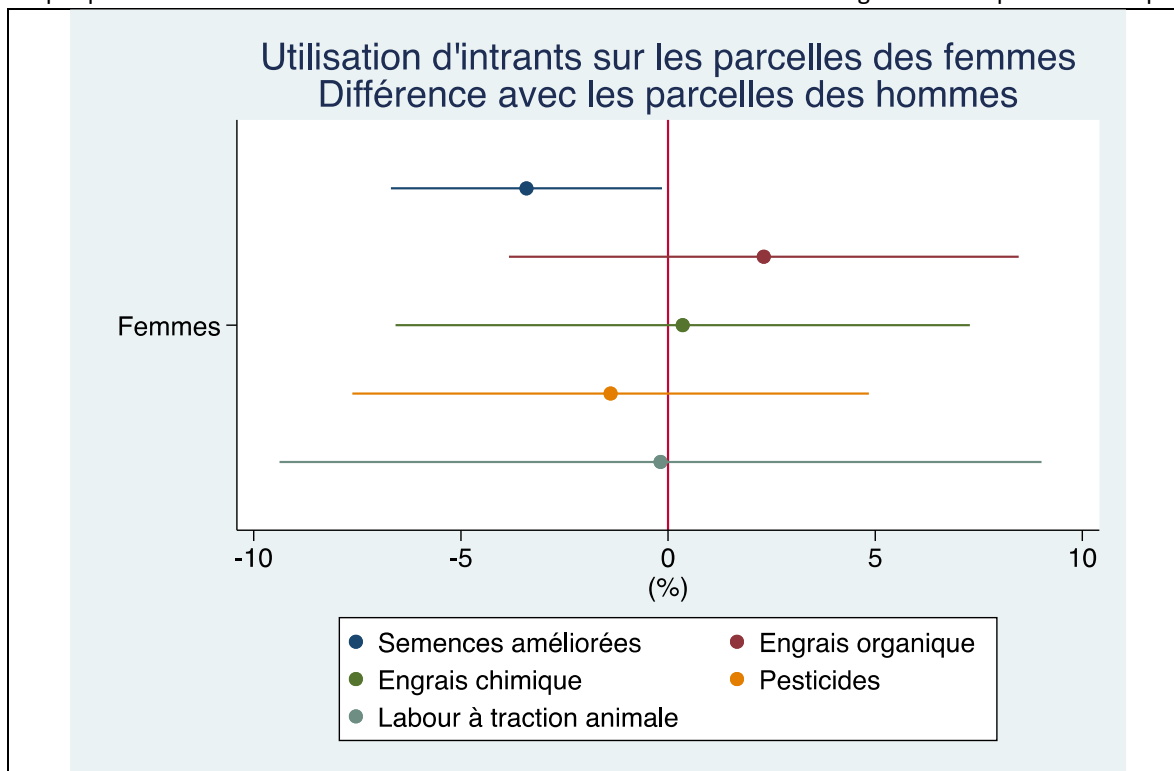
Le genre joue un rôle important en matière d'accès à la terre et de sécurisation des droits fonciers, mais les disparités entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux intrants sont moins prononcées. Le tableau 4.2, qui montre que les femmes n'exploitent que 9 pour cent des parcelles, illustre les disparités importantes en termes d'accès à la terre. Même lorsque l'exploitation des parcelles est examinée en fonction de la culture (cf. graphique 4.7), les hommes exploitent en grande partie les parcelles. Les femmes exploitantes semblent être plus spécialisées dans le niébé (20 pour cent) et le riz (13 pour cent). Par ailleurs, les femmes qui exploitent des parcelles ont 7 pour cent moins de chances de déclarer qu'elles sont propriétaires de la parcelle que leurs homologues masculins. Les femmes exploitantes semblent avoir un accès plus égal aux intrants et aux équipements (semences améliorées, engrais, pesticides, traction animale), cependant les hommes restent avantagés pour les semences améliorées (cf. graphique 4.8). De plus, les femmes exploitantes de parcelles sont plus susceptibles que les hommes exploitants d'avoir accès aux engrais organiques, bien que la différence ne soit pas significative lorsque la zone agroécologique est prise en compte. L'une des explications possibles est que les femmes qui ont accès à la terre constituent un groupe restreint qui s'affirme davantage pour pouvoir accéder aux intrants.

Graphique 4.7 : Pourcentage de parcelles exploitées par des femmes



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Graphique 4.8 : Différences en termes d'utilisation des intrants en fonction du genre de l'exploitant de la parcelle



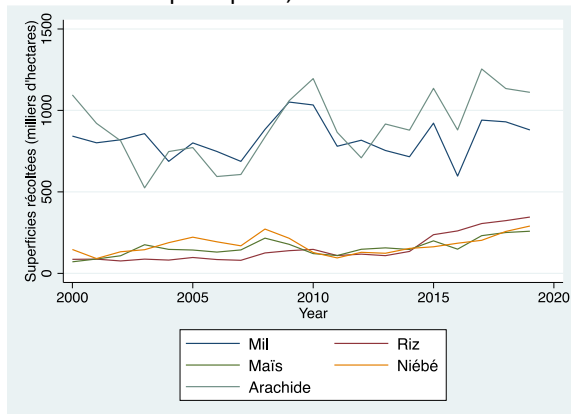
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Remarque : Les différences sont des coefficients obtenus en régressant une variable indicatrice de l'utilisation d'intrants en fonction de la variable indicatrice de la femme exploitante en tenant compte des zones agroécologiques. Les barres indiquent les erreurs-types. Les résultats sont les mêmes lorsque l'on tient compte du type de culture. Le coefficient de l'utilisation intensive d'engrais chimiques (en kg/ha), qui est négatif mais également non significatif, n'est pas indiqué.

#### 4.1.2 Production d'arachide et pauvreté

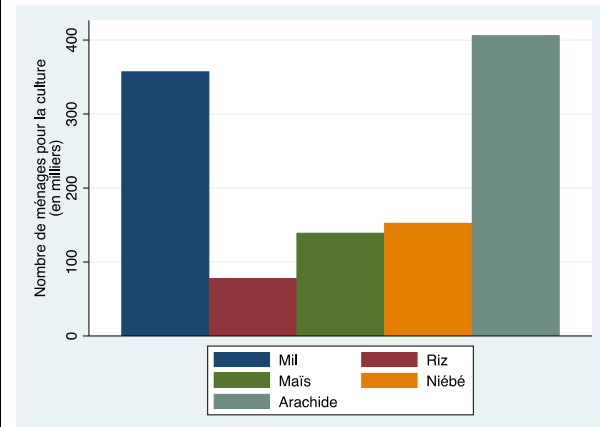
L'arachide joue un rôle essentiel dans le secteur agricole au Sénégal, dès lors qu'il s'agit de la culture la plus cultivée (légèrement au-dessus du mil) depuis des décennies (cf. graphique 4.9) et que sa production emploie le plus grand nombre de ménages en zones rurales (cf. graphique 4.10).

Graphique 4.9 : Superficies cultivées avec les cultures principales, 2000-2020



Source : FAOSTAT

Graphique 4.10 : Nombre de ménages cultivant une culture donnée

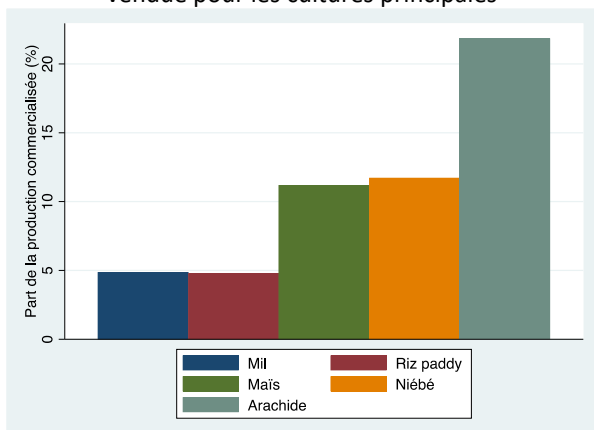


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**En tant que culture de rente qui a représenté en moyenne près de 8 pour cent des recettes d'exportations agricoles du Sénégal entre 2008 et 2018, les arachides constituent un pilier économique du secteur agricole au Sénégal.** L'importance économique de la culture de l'arachide est encore plus prononcée pour les ménages ruraux si l'on tient compte de la part de production vendue. Les ménages ruraux vendent en moyenne près de 20 pour cent de leur production d'arachides (cf. graphique 4.11) et environ 5 pour cent de leur production de mil et de riz pluvial. Bien que l'arachide soit la culture de rente principale des agriculteurs, les producteurs doivent faire face à un niveau de pauvreté très élevé (cf. graphique 4.12), qui atteint 62 pour cent contre 51 pour cent pour les autres agriculteurs. Dans l'ensemble, le taux de pauvreté s'établit à 52 pour cent pour les agriculteurs dans les zones rurales. Bien que les pouvoirs publics consacrent d'importantes sommes au secteur de l'arachide (Banque mondiale, 2021a), le soutien au secteur agricole est essentiellement assuré par des instruments de politiques dont l'efficacité est sous-optimale, comme les subventions destinées aux intrants. Des signes de l'inefficacité de ces dépenses peuvent être observés sur le graphique 4.13, qui montre que le taux d'utilisation des engrais chimiques, par exemple, est plus faible pour les parcelles d'arachide que pour les parcelles de mil, de riz paddy et de maïs, ce qui indique que les rendements pour l'arachide peuvent être améliorés en utilisant davantage d'engrais chimiques ou de pesticides. La distribution des rendements d'arachide pour ceux qui n'utilisent pas d'intrants est plus importante que celle de ceux qui utilisent des intrants, ce qui laisse supposer que les rendements des utilisateurs d'intrants sont supérieurs aux rendements de ceux qui n'en utilisent pas tout au long de la distribution (cf. graphique 4.14).

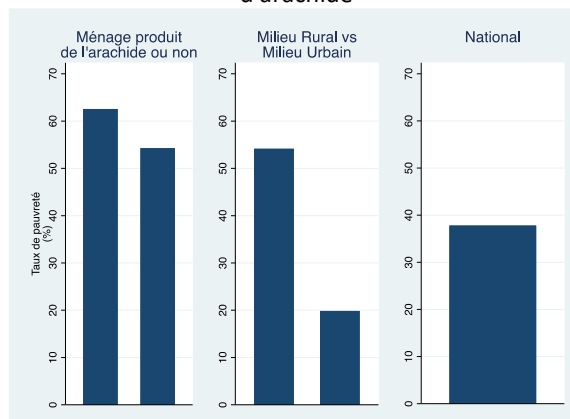


Graphique 4.11 : Part de la valeur de la production vendue pour les cultures principales



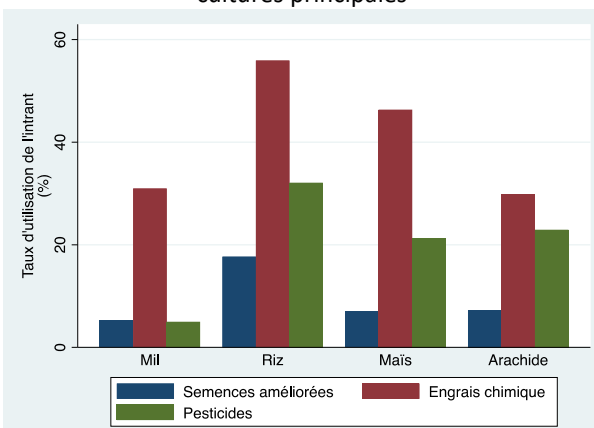
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Graphique 4.12 : Taux de pauvreté des producteurs d'arachide



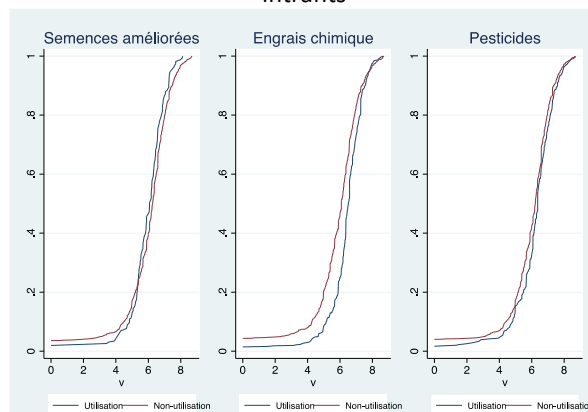
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Graphique 4.13 : Taux d'utilisation d'intrants pour les cultures principales



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

Graphique 4.14 : Distribution cumulative des rendements d'arachide en fonction de l'utilisation des intrants



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

### 4.1.3 Revenus de l'élevage et de la pêche

**Environ 74 pour cent des ménages des zones rurales du Sénégal possédaient ou élevaient au moins un animal en 2018-2019.** Les animaux de taille moyenne représentent le type d'animal préféré des ménages, dès lors qu'au moins 60 pour cent des ménages déclarent avoir au moins un animal de taille moyenne. Les ménages pauvres ont plus de chances de pratiquer l'élevage, ce qui indique que posséder du bétail n'améliore pas nécessairement le niveau de bien-être (cf. tableau 4.4). On note cependant que les ménages non pauvres sont plus susceptibles d'acheter de la nourriture pour leurs animaux, de les faire vacciner et d'avoir recours aux services d'un vétérinaire, ce qui prouve que l'activité peut améliorer le bien-être lorsque les animaux sont bien soignés. L'attention à la santé des animaux est aussi une indication que ces ménages sont impliqués dans l'élevage en particulier pour générer des revenus. La vente de bétail ne semble pas distinguer les ménages pauvres des ménages non pauvres, vraisemblablement parce que les ménages vendent leur bétail lorsqu'ils subissent un choc. Le taux de possession de bétail est élevé dans

le bassin arachidier, et les troupeaux sont généralement plus petits que dans les autres zones agroécologiques, ce qui signifie qu'ils sont gardés principalement en complément de la production agricole.

Tableau 4.4 : Pratiques d'élevage des ménages ruraux

	Élevage de gros bétail	Élevage de bétail de taille moyenne	Élevage de volailles	Achat de nourriture pour le bétail*	Vaccination du bétail*	Administration d'un vermifuge*	Utilisation des services d'un vétérinaire*
<b>National</b>	44,6	60,1	43,6	56,4	61,0	21,3	15,9
<b>Niveau de pauvreté</b>							
Non pauvre	38,6	55,2	40,8	42,7	61,8	61,0	23,3
Pauvre	52,4	66,5	47,2	40,3	50,5	60,9	19,1
<b>Zones agroécologiques</b>							
Vallée du fleuve							
Sénégal	39,8	71,3	25,7	52,3	36,6	13,1	8,9
Zone sylvo-pastorale	32,3	53,5	44,0	46,4	59,8	16,3	18,0
Bassin arachidier	71,1	71,8	59,6	15,1	49,9	20,0	12,7
Sénégal oriental	47,5	58,3	41,4	7,9	28,3	10,9	5,4
Casamance	31,6	48,1	21,1	54,4	41,0	16,6	9,1

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Le Sénégal regorge de cours d'eau pour la pêche et les ménages ruraux de certaines régions dépendent de l'industrie de la pêche.** Les ménages ruraux<sup>25</sup> qui déclarent des revenus de la pêche sont concentrés dans le bassin arachidier, en Casamance et dans la vallée du fleuve Sénégal, c'est-à-dire les régions qui ont accès à l'océan et où les grands fleuves se croisent. Ainsi, la majeure partie de la production de ces ménages se déroule dans ces grandes étendues d'eau. Près de 50 pour cent de la pêche a lieu dans les rivières et 33 pour cent dans l'océan. Les activités de pêche semblent être un peu réglementées, dès lors que 59 pour cent des ménages déclarent avoir au moins un permis de pêche. De ce fait, contrairement à la production végétale et à l'élevage, la production piscicole des ménages ruraux semble être destinée à des fins lucratives.

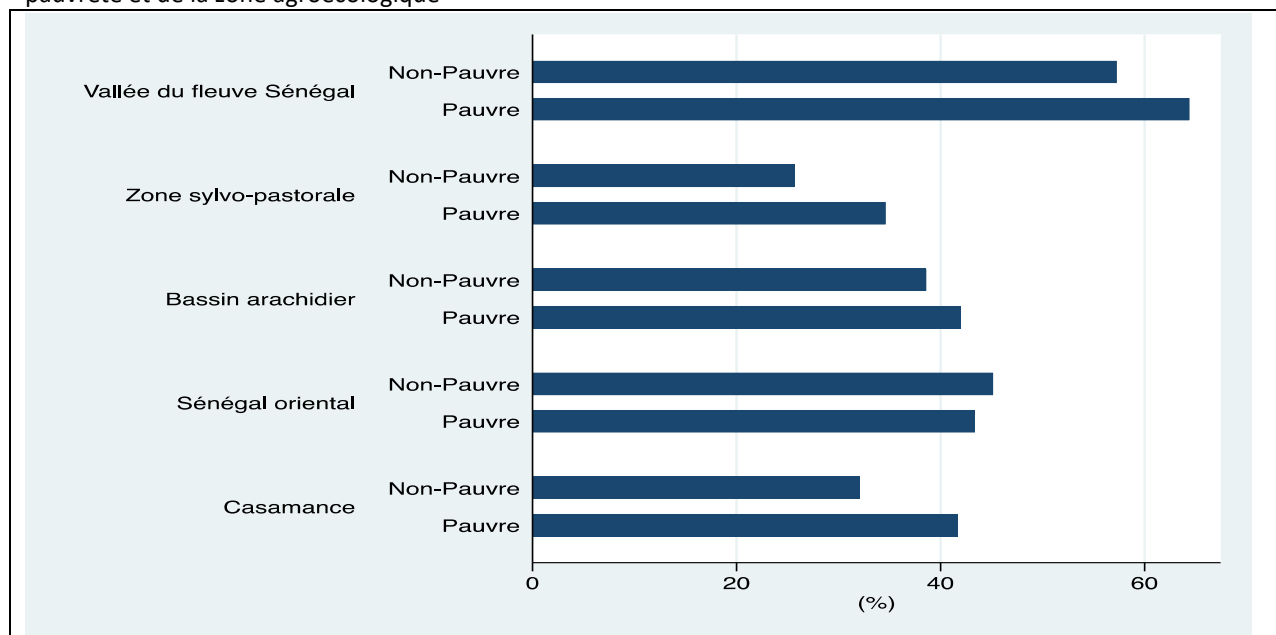
**En moyenne, 54 pour cent de la production agricole est vendue, ce qui représente une part importante du revenu total des ménages participants (43 pour cent en moyenne).** Ceci dit, les activités de pêche des ménages ruraux au Sénégal restent à petite échelle, puisque 15 pour cent des ménages utilisent de la main d'œuvre non familiale, et 74 pour cent des ménages n'ont pas de dépenses de glace, ce qui indique qu'ils ne disposent pas de chaîne logistique du froid ni des infrastructures nécessaires pour apporter la production sur le marché. Cela n'encourage pas les investissements et une plus grande commercialisation du poisson par les ménages ruraux.

#### 4.1.4 Les revenus des entreprises non agricoles

<sup>25</sup> Contrairement à la production végétale et animale, un pourcentage important (45 pour cent) des ménages qui déclarent des activités de pêche se trouvent dans les zones urbaines de Dakar, Thiès et Saint-Louis.

**Les entreprises non agricoles constituent une source de revenus pour de nombreux ménages ruraux au Sénégal, et bien que le fait de posséder une entreprise familiale ne semble pas être corrélé à un niveau de bien-être plus élevé, les entreprises que les ménages non pauvres possèdent génèrent plus de revenus que celles des ménages pauvres.** Quarante pour cent des ménages ruraux déclarent exploiter au moins une entreprise par an. Les ménages pauvres ont un taux de possession de ces entreprises plus élevé que les ménages non pauvres (cf. graphique 4.15), mais les entreprises des ménages pauvres sont moins rentables que celles des ménages non pauvres. Les entreprises non agricoles exploitées par les ménages non pauvres génèrent en moyenne 12,8<sup>26</sup> pour cent de revenus supplémentaires que celles exploitées par les ménages pauvres.

Graphique 4.15 : Pourcentage de ménages possédant une entreprise non agricole en fonction du niveau de pauvreté et de la zone agroécologique



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les propriétaires d'entreprises non agricoles sont généralement des femmes d'environ 40 ans qui ont un taux d'alphabétisation proche de la moyenne nationale (cf. tableau 4.5).** Compte tenu du manque d'accès aux actifs productifs pour d'autres activités génératrices de revenus, cibler les entreprises non agricoles lors de l'élaboration de programmes visant à améliorer l'équité de genre peut être un bon moyen de remédier aux inégalités de genre.

<sup>26</sup> Cette différence est obtenue après avoir régressé le logarithme des revenus par rapport au niveau de pauvreté des ménages en prenant compte des effets du logarithme des heures de travail de la famille et de la main d'œuvre salariée, de l'industrie et de la zone agroécologique.

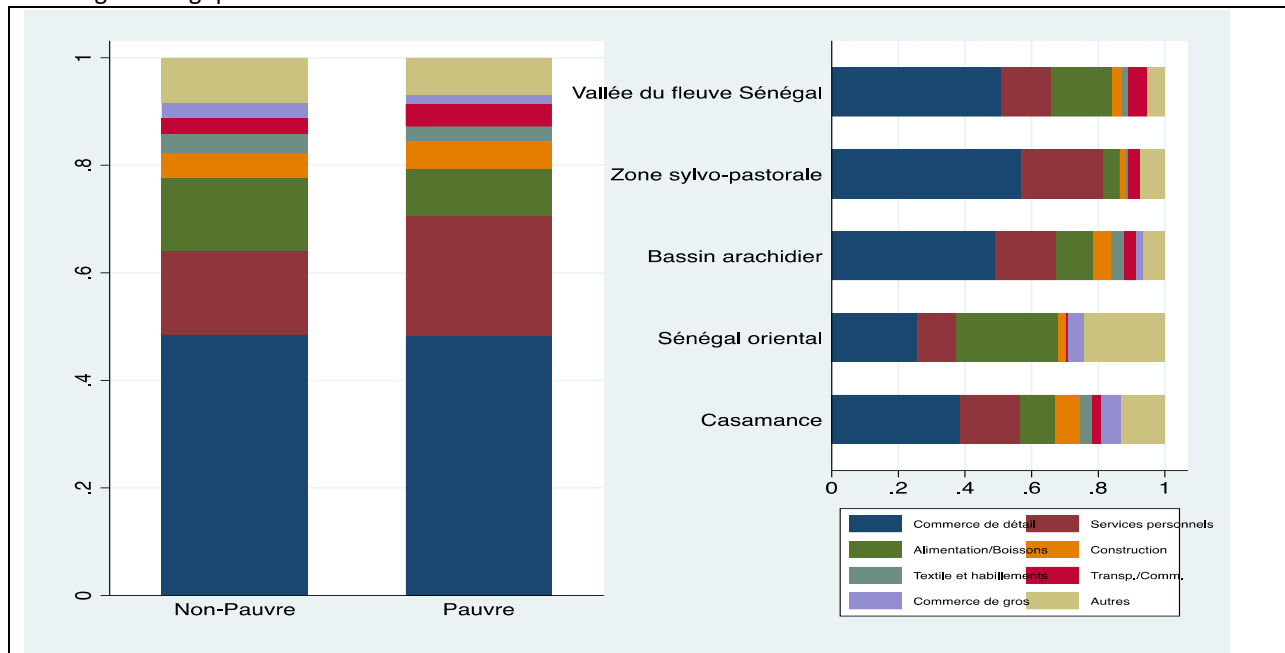
Tableau 4.5 : Caractéristiques démographiques des propriétaires d'entreprises non agricoles dans les zones rurales

	Femme (en %)	Âge	Sait lire et écrire (en %)
<b>Zones rurales</b>	59,9	42,5	37,6
<b>Niveau de pauvreté</b>			
Non pauvre	61,2	41,8	44,2
Pauvre	58,3	43,5	29,6
<b>Zones agroécologiques</b>			
Vallée du fleuve Sénégal	62,1	44,5	39,0
Zone sylvo-pastorale	58,6	42,9	17,0
Bassin arachidier	63,2	42,6	39,8
Sénégal oriental	44,4	39,3	38,7
Casamance	41,4	41,8	48,9

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les entreprises non agricoles des ménages ruraux sont en grande partie informelles et fortement concentrées dans le secteur de la vente au détail (45 pour cent), suivi de l'alimentation, des boissons et de la restauration (17 pour cent) et des services aux particuliers (11 pour cent).** Les secteurs des entreprises non agricoles varient considérablement en fonction du niveau de bien-être ou de l'emplacement des ménages (cf. graphique 4.16). En outre, seulement 1,6 pour cent des entreprises non agricoles sont officiellement enregistrées, ce qui souligne le niveau important d'informalité qui caractérise les activités génératrices de revenus dans les zones rurales.

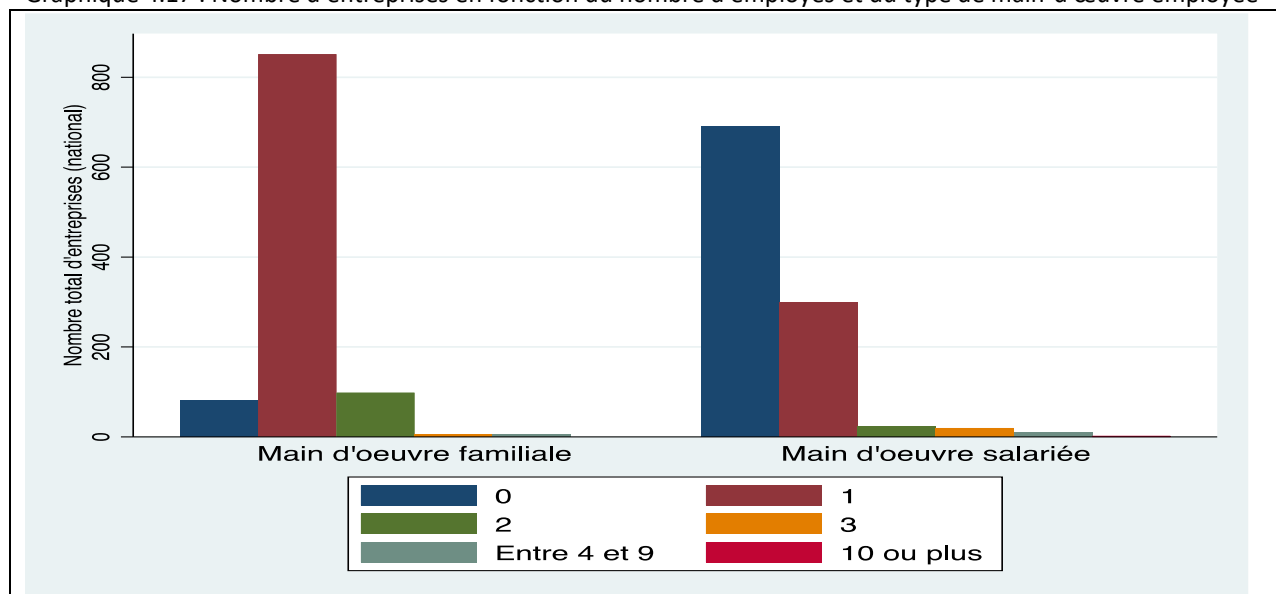
Graphique 4.16 : Possession d'entreprises non agricoles en fonction du niveau de pauvreté des ménages et de la zone agroécologique



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Au Sénégal, les entreprises non agricoles contribuent peu à la création d'emplois, puisque plus de 80 pour cent d'entre elles n'emploient que des membres de la famille et 82 pour cent n'emploient qu'un seul membre de la famille, ce qui démontre une faible contribution à la création d'emplois, même au sein du ménage (cf. graphique 4.17).**

Graphique 4.17 : Nombre d'entreprises en fonction du nombre d'employés et du type de main-d'œuvre employée

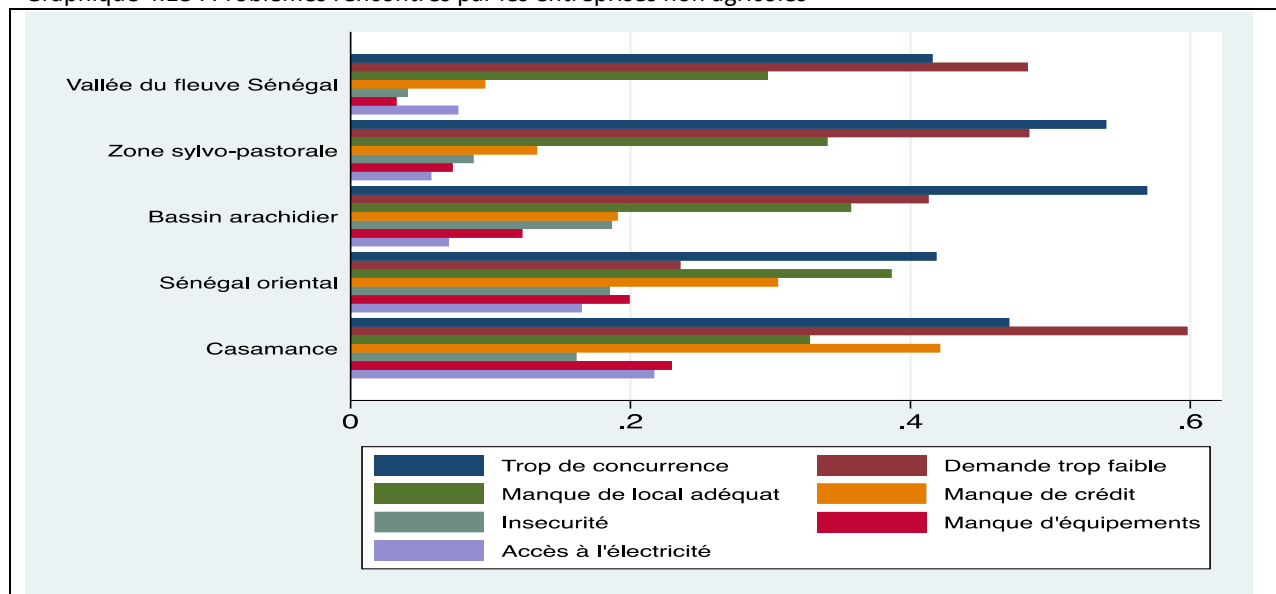


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Le fait que beaucoup d'ENA ne fonctionnent pas toute l'année (37 pour cent) explique en partie leur faible contribution au marché du travail sénégalais.** Dans les zones rurales, environ un tiers des entreprises qui ne fonctionnent pas toute l'année sont saisonnières. Selon les estimations, 21 pour cent d'entre elles ont été ouvertes au cours des 12 derniers mois, ce qui démontre que le taux d'entrées et de sorties d'entreprises est élevé et que les entreprises sont créées par nécessité. Environ 9 pour cent des entreprises ne fonctionnaient pas toute l'année pour des raisons de santé du propriétaire, ce qui souligne l'importance de la santé pour préserver le capital humain en vue d'une plus grande productivité.

**Les entreprises non agricoles des zones rurales du Sénégal doivent faire face à une forte concurrence et à une faible demande (cf. graphique 4.18), en grande partie parce qu'elles sont concentrées dans les mêmes secteurs.** Le manque d'espaces de travail professionnels dans toutes les régions entrave leur bon fonctionnement. Les obstacles liés aux infrastructures (le manque d'accès à l'électricité) et le manque de crédit sont davantage invoqués comme facteurs au Sénégal oriental et en Casamance que dans les autres régions. Si le manque de crédit était pallié, cela pourrait fortement inciter la création d'entreprises, étant donné qu'une grande partie des entreprises sont autofinancées (70 pour cent) ou créées avec l'aide de membres de la famille (15 pour cent).

Graphique 4.18 : Problèmes rencontrés par les entreprises non agricoles



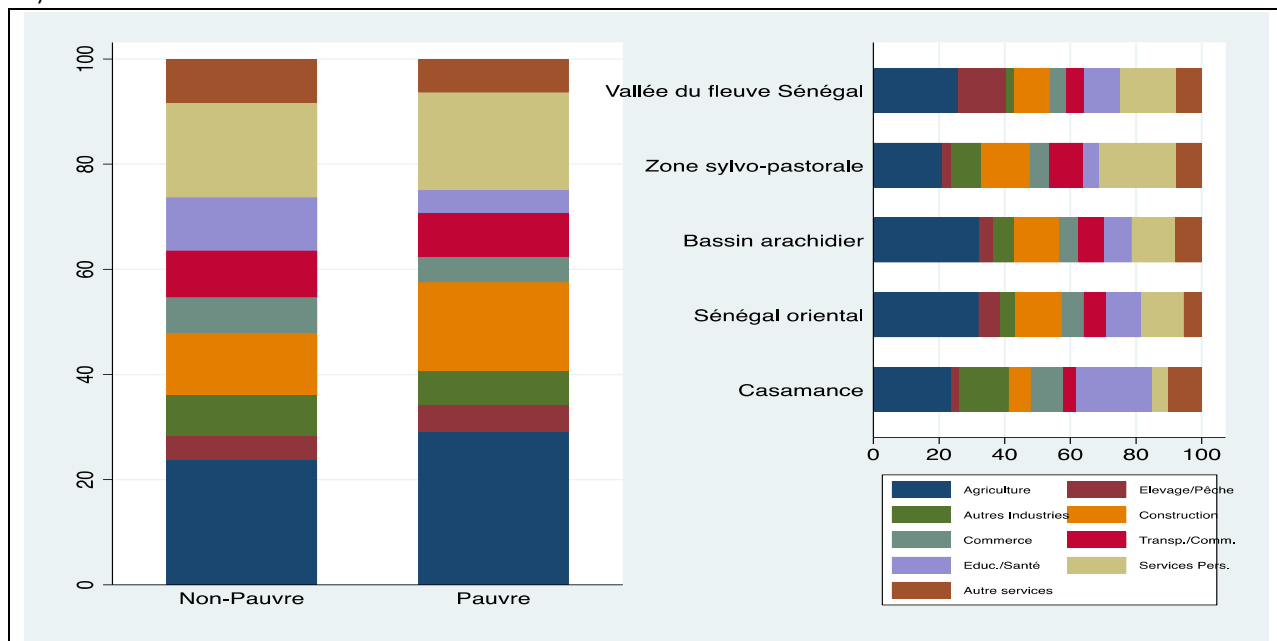
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

#### 4.1.5 Les revenus salariaux

**Le secteur agricole domine l'emploi salarié dans les zones rurales de toutes les zones agroécologiques (26 pour cent des emplois rémunérés), bien que le secteur non agricole fournisse une part beaucoup plus importante du revenu total.** C'est le cas quel que soit le niveau de pauvreté des ménages et quelle que soit la zone agroécologique. Les secteurs des services aux particuliers et du bâtiment suivent en termes d'importance pour l'emploi salarié dans les zones rurales (cf. graphique 4.19a), bien que les salaires de ces secteurs soient très faibles, compte tenu de la petite taille des exploitations et du fait que les agriculteurs dépendent largement de leur propre travail. De ce fait, pour les ménages non pauvres, les salaires des secteurs de l'éducation et de la santé représentent la plus grande part du revenu, suivis des secteurs du bâtiment et des services aux particuliers. Pour les ménages pauvres, la plus grande part du revenu provient du secteur du bâtiment et des services aux particuliers.

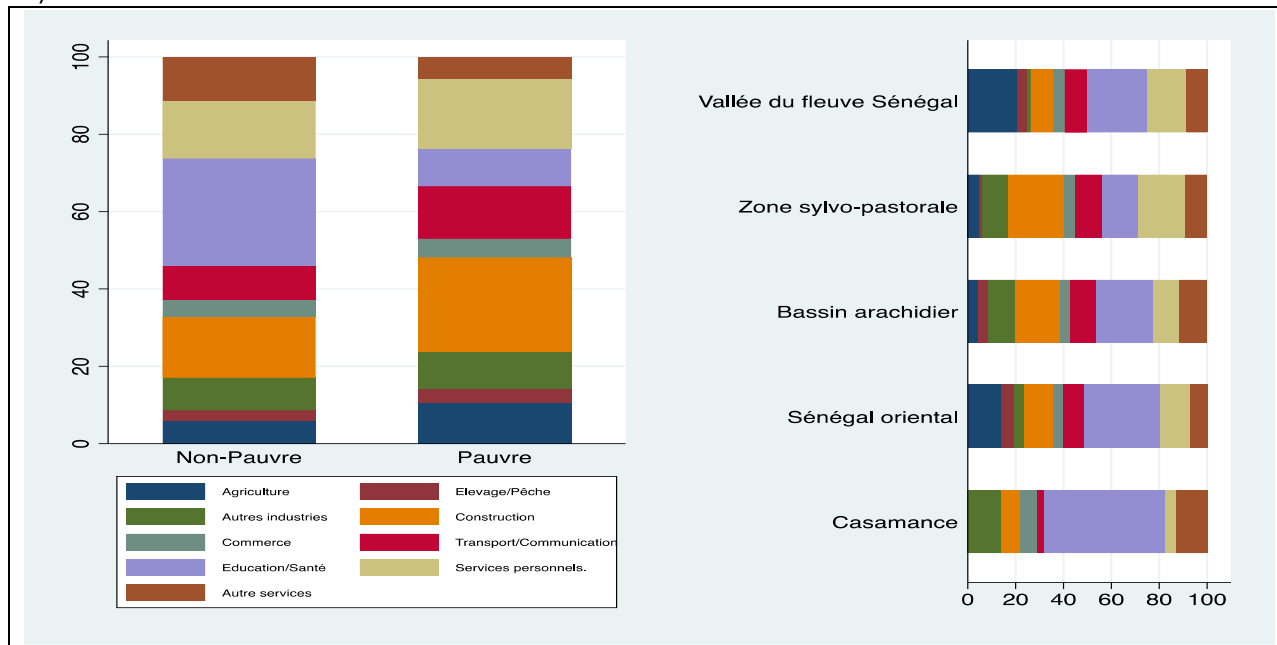
Graphique 4.19: a) Pourcentage de la population percevant un revenu salarial en fonction de la branche d'activité, du niveau de vie et de la zone agroécologique ; b) Part du revenu total du revenu salarial en fonction de la branche d'activité, du niveau de vie et de la zone agroécologique

a)



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

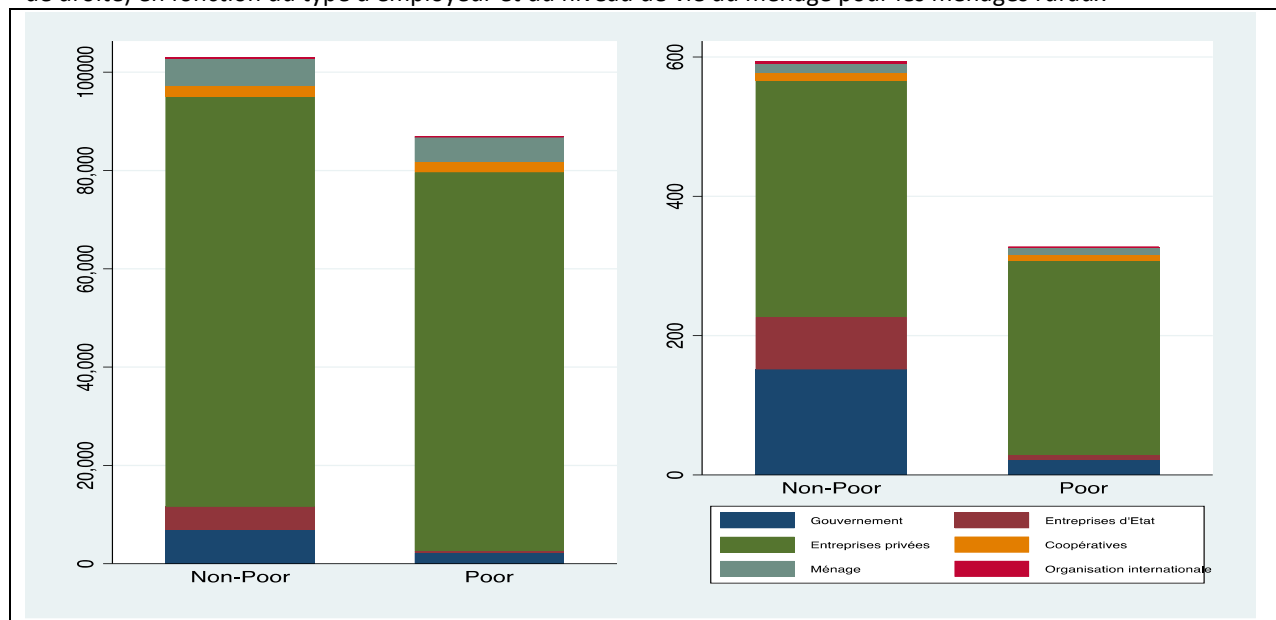
b)



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les salariés issus des zones rurales travaillent essentiellement pour des entreprises privées, mais les emplois publics apportent plus de revenus aux ménages que les emplois du secteur privé, ce qui souligne le fait que les emplois publics, avec leurs sources de revenus stables, offrent une certaine assurance contre la pauvreté.** Une observation analogue à celle faite en comparant les emplois salariés agricoles et non agricoles dans le paragraphe précédent peut être faite pour les emplois salariés des secteurs privé et public dans les zones rurales. Il apparaît que le secteur privé emploie la plupart des salariés issus des zones rurales, qu'ils appartiennent à des ménages pauvres ou non (au moins 80 pour cent des emplois des ménages non pauvres et 84 pour cent des emplois des ménages pauvres ; cf. graphique 4.20), bien que la part du revenu total de ces ménages atteigne 65 pour cent pour les ménages non pauvres et environ 10 pour cent pour les ménages pauvres.

Graphique 4.20 : Nombre d'emplois salariés (graphique de gauche) et revenu total des emplois salariés (graphique de droite) en fonction du type d'employeur et du niveau de vie du ménage pour les ménages ruraux



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les normes de genre influencent davantage la participation au travail en dehors de l'agriculture.** Les hommes occupent 78 pour cent de l'emploi total des zones rurales dans les activités non agricoles. Les travailleurs salariés semblent également être plus jeunes que les chefs de ménage et plus instruits (cf. tableau 4.6). Dans les zones rurales, l'emploi non agricole des femmes se concentre essentiellement sur le travail indépendant (cf. tableau 4.5). Les femmes issues des zones rurales exercent des emplois plus précaires et gagnent nettement moins, environ 37 pour cent<sup>27</sup> de moins si l'on tient compte des caractéristiques du ménage, des caractéristiques de l'emploi, du niveau d'éducation, de l'âge, de l'expérience et de la situation géographique.

<sup>27</sup> Il s'agit du coefficient d'être une femme d'une équation de salaires de Mincer pour l'emploi principal en utilisant l'EHCVM de 2018.



Tableau 4.6 : Caractéristiques démographiques des salariés dans les zones rurales

	Femme (en %)	Âge	Sait lire et écrire (en %)
<b>Zones rurales</b>	21,8	33,7	51,4
<b>Niveau de pauvreté</b>			
Non pauvre	23,6	34,2	58,2
Pauvre	19,6	32,9	42,9
<b>Zones agroécologiques</b>			
Vallée du fleuve Sénégal	29,3	36,4	36,3
Zone sylvo-pastorale	24,0	32,1	47,8
Bassin arachidier	19,1	35,2	58,4
Sénégal oriental	16,3	34,7	58,9
Casamance	7,4	35,2	63,5

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

#### 4.1.6 Transferts publics et privés

**Les transferts représentent une source importante de revenus pour les ménages issus des zones rurales du Sénégal, mais les recettes de transferts publics sont limitées.** Le tableau 4.7, qui énumère les recettes (le pourcentage de bénéficiaires et le montant moyen pour l'ensemble des ménages) de transferts en fonction du type et du niveau de pauvreté des ménages, montre que 60,4 pour cent des ménages issus des zones rurales avaient reçu un certain type de transfert (public ou privé) au cours de l'année ayant précédé la collecte des données de 2018/19. Les ménages non pauvres ont plus de chances de recevoir des transferts (publics ou privés) que les ménages pauvres. Le montant moyen des transferts que les ménages non pauvres reçoivent est plus important que celui de leurs homologues pauvres, tous types de transferts confondus. Ce résultat est également valable à condition de recevoir des transferts et de tenir compte de la région de résidence. Le transfert annuel moyen représente 17 pour cent du revenu des ménages issus des zones rurales, ce qui souligne l'importance de cette source de revenus pour lutter contre la pauvreté. Les transferts publics constituent une faible source de revenus pour les ménages ruraux. Seuls 2 pour cent des ménages ruraux sénégalais déclarent percevoir des revenus provenant de transferts publics, et lorsque c'est le cas, ceux-ci ne représentent en moyenne que 16 pour cent du revenu total. Cela n'est pas surprenant, étant donné que la composition des transferts publics (retraite, allocation de veuvage, prestation compensatoire, allocation d'invalidité) indique souvent une participation antérieure à un emploi formel qui représente une petite part de l'activité économique au Sénégal. Par conséquent, la plupart des transferts reçus sont des transferts privés (envois de fonds).

Tableau 4.7 : Caractéristiques démographiques des ménages bénéficiant de transferts en zones rurales

	Pourcentage de ménages bénéficiant de transferts	Montant annuel moyen des transferts (en FCFA)	Pourcentage de ménages bénéficiant de transferts privés	Montant annuel moyen des transferts privés (en FCFA)	Pourcentage de ménages bénéficiant de transferts publics	Montant annuel moyen des transferts publics (en FCFA)
<b>Zones rurales</b>	60,4	294 268	60,0	285 266	1,9	9 002
<b>Niveau de pauvreté</b>						
Non pauvre	65,5	381 340	65,0	368 889	2,5	12 451
Pauvre	54,0	184 442	53,7	179 791	1,3	9 002

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**Les transferts de fonds représentent une source importante de revenus pour les ménages des zones rurales du Sénégal dès lors que 60 pour cent des ménages perçoivent des transferts privés.** Ces transferts représentent 26 pour cent du revenu des ménages non pauvres et 15 pour cent de celui des ménages pauvres (cf. graphique 4.3). Il semble donc qu'une importante stratégie pour réduire les variations dans le niveau de la consommation des ménages ruraux consiste à faire migrer certains membres du ménage vers de meilleures opportunités pour qu'ils envoient ensuite de l'argent à leur famille restée au pays.

**Les migrants qui renvoient de l'argent résident principalement au Sénégal (60 pour cent) et les envois de fonds nationaux représentent 85 pour cent du total des envois de fonds que reçoivent les ménages ruraux.** Les calculs effectués à l'aide de l'EHCVM de 2018 révèlent que les émetteurs de fonds vers le Sénégal rural sont souvent d'anciens membres du ménage (57 pour cent), très majoritairement des hommes (90 pour cent), et plus jeunes que les chefs de ménage (37 ans en moyenne), mais pas nécessairement plus instruits. Dans 61,2 pour cent des cas, l'argent envoyé est destiné à couvrir les biens de consommation habituels du ménage, les cérémonies traditionnelles (11,6 pour cent), les frais de santé (5,5 pour cent) et l'éducation (2,2 pour cent). Par conséquent, les envois de fonds constituent un important filet de protection sociale et sont rarement (0,25 pour cent) utilisés pour créer une entreprise non agricole.

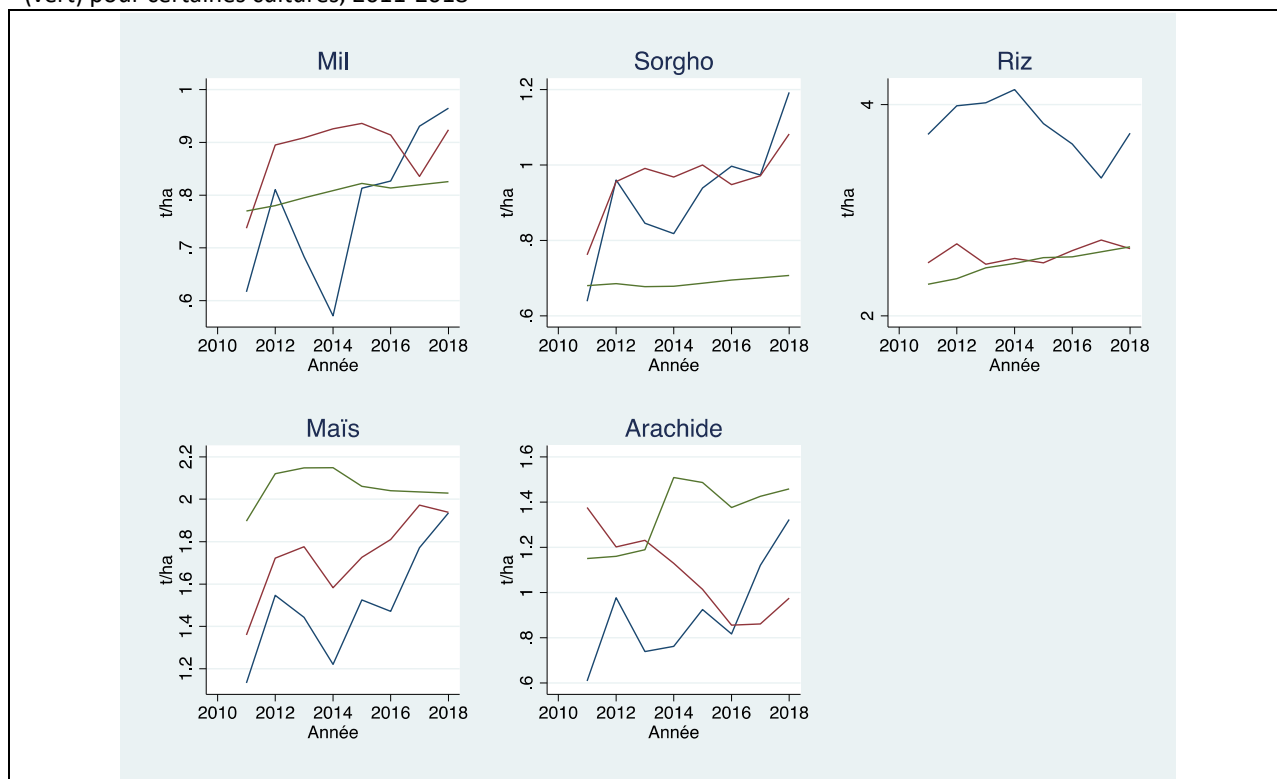
## 4.2 Les opportunités de croissance

**Les niveaux de productivité agricole globale en matière de production végétale du Sénégal sont supérieurs ou comparables à ceux de ses voisins pour la plupart des cultures, mais d'importants écarts de rendement<sup>28</sup> subsistent, ce qui indique que la productivité agricole renferme un fort potentiel d'amélioration.** Ces dernières années, le Sénégal a connu une hausse de la productivité des cultures traditionnelles et a atteint des rendements supérieurs ou comparables à ceux des pays voisins (cf. graphique 4.21) pour la plupart des céréales. En ce qui concerne l'arachide, contrairement à ses voisins dont la productivité est en baisse, le Sénégal a enregistré une hausse de la productivité et est sur le point de combler l'écart avec la Côte d'Ivoire. Bien que les performances dans le secteur du riz aient diminué

<sup>28</sup> Les écarts de rendement des cultures sont définis comme la différence entre les rendements moyens et potentiels, les rendements potentiels étant calculés comme le rendement d'une variété de culture adaptée ou hybride lorsqu'elle est cultivée dans des conditions favorables, telles que déterminées, par exemple, par des modèles de simulation avec des hypothèses physiologiques et agronomiques plausibles (Lobell, Cassman et Field, 2009).

par rapport à leur niveau de 2014, le Sénégal a enregistré des niveaux de productivité bien supérieurs à ceux de ses voisins et de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, il existe un fort potentiel inexploité pour réaliser des gains d'efficacité dans la production végétale (même pour l'arachide qui représente la principale culture de rente du Sénégal), en particulier pour les petits exploitants des zones arides. Le graphique 4.22 montre les écarts de rendement en pourcentage du potentiel de rendement en fonction des zones agroécologiques.

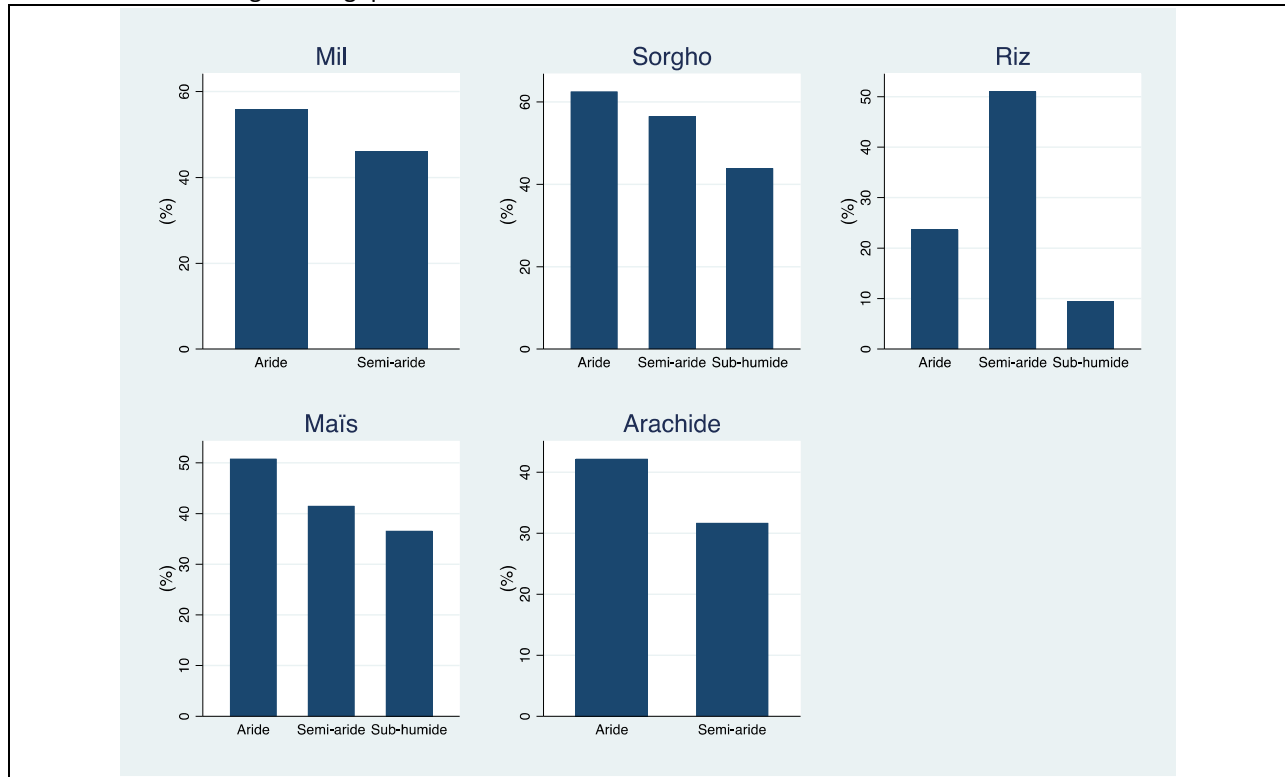
Graphique 4.21 : Rendements réalisés (en tonnes/ha) pour le Sénégal (bleu), ses voisins (rouge) et la Côte d'Ivoire (vert) pour certaines cultures, 2011-2018



Source : Calculs à partir des données de FAOSTAT.

Remarque : Le « rendement des pays voisins » correspond au rendement moyen pondéré par la population pour la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et la Mauritanie.

Graphique 4.22 : Ecarts de rendement en pourcentage du rendement potentiel pour une sélection de cultures en fonction de la zone agroécologique



Source : Harvest Choice, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 2016. <https://doi.org/10.7910/DVN/U03ZET>

Remarque : L'écart de rendement a été défini comme la différence en pourcentage entre le rendement réel estimé à partir d'une base de données de statistiques de production agricole ventilées par région géographique et le rendement potentiel provenant de la base de données GAEZ (*Global Agro-ecological Zones*) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, tous deux au niveau du pixel de 10 km. L'écart de rendement n'apparaît pas pour les zones s'il n'y a pas assez d'observations de pixel pour la culture dans cette zone.

**Le recours accru à des technologies d'irrigation appropriées pourrait améliorer les rendements et la résistance aux chocs météorologiques.** Le Sénégal dispose d'importantes ressources hydrauliques, composées d'eaux de surface (les fleuves Sénégal, Gambie, Casamance et Kayanga) et d'eaux souterraines, et dotées d'un fort potentiel d'irrigation dans ses zones arides (*Xie et al., 2018*), mais ces ressources sont peu utilisées pour la production végétale des petits exploitants, sauf dans la vallée du fleuve Sénégal. De l'eau profonde, productive et de haute qualité pour l'agriculture est disponible en quantités importantes dans les nappes phréatiques profondes de l'est du bassin arachidier, mais elle nécessite des investissements qui dépassent largement les capacités des petits exploitants (Banque mondiale, 2018b). Exploiter le potentiel d'irrigation du pays en développant des systèmes d'irrigation à petite échelle permettrait de rendre les cultures moins vulnérables à la variabilité des précipitations. Par ailleurs, élargir l'accès aux systèmes d'irrigation à petite échelle, qui ne sont pas très onéreux et rapides à mettre en œuvre, pourrait permettre aux agriculteurs de se diversifier dans les cultures de rente et d'exercer des activités génératrices de revenus tout au long de l'année. Les rendements économiques attendus<sup>29</sup> du développement de l'irrigation à grande échelle varient de zéro à 1 million d'USD par an pour

<sup>29</sup> L'étude de *Xie et Ringler* (2015) associe des critères biophysiques et socio-économiques (la convenance des terres, l'accès au marché, le rapport coûts-avantages, le bilan hydrique) pour évaluer le rôle des modèles d'irrigation à

l'ensemble du pays et de 507 millions à 774 millions d'USD par an pour les petits exploitants. Parmi les principales cultures irriguées rentables figurent les légumes, le riz, la canne à sucre, les arachides et le maïs (*Xie et Ringler, 2015*). Une hausse de la productivité des activités liées à l'agriculture pourrait également apporter le capital de départ nécessaire pour créer des activités productives génératrices de revenus non agricoles. Pour le pays en général, l'irrigation (à condition que les infrastructures tiennent compte des préoccupations environnementales) pourrait être une bonne façon d'aider à accroître la productivité agricole, et à réduire l'insécurité alimentaire ainsi que la dépendance aux importations. Dans le cadre de son intervention publique dans le secteur du riz, le gouvernement du Sénégal investit dans des systèmes d'irrigation, à travers les itérations du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise. Il pourrait être intéressant d'étendre cela à d'autres cultures qui ont le potentiel de générer des valeurs en aval, tout en tenant compte des préoccupations environnementales qui accompagnent la construction de systèmes d'irrigation.

**Au-delà de l'irrigation, améliorer la productivité agricole et l'efficacité technique nécessiterait des progrès technologiques, organisationnels et institutionnels** (*Diagne, Seck et Diaw, 2013*). Les instituts de recherche agricole<sup>30</sup> du Sénégal ont développé des variétés résistantes à la sécheresse et adaptées au climat local. À ce titre, les services de vulgarisation agricole devraient redoubler d'efforts pour accélérer la diffusion de ces technologies agricoles améliorées, ainsi que des engrais, ce qui pourrait permettre d'amenuiser les écarts de rendement. Pour stimuler la productivité totale des facteurs (PTF) dans l'agriculture, il faudra également diffuser des technologies permettant d'alléger le temps de travail manuel (par exemple, l'utilisation de charrues mécanisées). Il est difficile d'envisager que l'agriculture puisse jouer un rôle dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural sans que la productivité du travail des petits exploitants ruraux n'augmente. Dans certaines circonstances, les technologies permettant d'alléger le temps de travaux champêtres peuvent conduire à la maximisation de l'utilité des pauvres des zones rurales eux-mêmes et peuvent ainsi avoir un meilleur potentiel de diffusion. Celles-ci pourraient diminuer les coûts de main-d'œuvre, libérer du temps pour la migration saisonnière<sup>31</sup>, permettre des cycles de culture supplémentaires, ou permettre d'exercer un emploi en dehors du secteur agricole (*Marcours, 2019*). Si on prend une perspective d'égalité en matière de genre, la promotion de la mécanisation rurale à petite échelle réduirait aussi le temps de travail des femmes et augmenterait la diversification des activités génératrices de revenus. La limitation des pertes après récolte pourrait également accroître la productivité<sup>32</sup>.

**Le niveau de commercialisation des produits agricoles des populations rurales est faible, alors que la demande pour ces produits est élevée dans les zones urbaines, ce qui indique une dépendance vis-à-vis des produits importés.** En 2018, le Sénégal a importé l'équivalent de 478 millions d'USD de brisures de riz et exporté l'équivalent de 45 millions d'USD de riz paddy, par rapport à une production totale d'environ

---

grande et petite échelle. Pour surmonter l'incertitude de l'analyse coûts-avantages, les recommandations sont faites à trois niveaux de coûts d'irrigation (faible, moyen, élevé) en utilisant deux taux de rendement interne minimums : 5 pour cent et 12 pour cent.

<sup>30</sup> Les centres de recherche agricole au Sénégal comprennent l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole, l'Institut de Technologie Alimentaire, et le Centre d'Étude Régional pour l'Amélioration de l'Adaptation à la Sécheresse, que le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest reconnaît comme un centre d'excellence de recherche.

<sup>31</sup> En supposant qu'il existe des opportunités et des conditions de vie décentes en milieu urbain, ce qui peut être limité dans la conjoncture économique actuelle du Sénégal.

<sup>32</sup> Environ 13,2 pour cent de la production potentielle de riz a été perdue à cause des dégâts causés par les oiseaux pendant les saisons de pluies de 2003 à 2007, ce qui correspond à une perte économique annuelle moyenne de 4,7 milliards de francs CFA (soit 7,1 millions d'euros) (*de Mey, Demont et Diagne, 2012*).

201 millions d'USD<sup>33</sup>. Si les agriculteurs pouvaient accroître leurs rendements, ils pourraient combler une partie de l'écart entre les besoins d'importation et la consommation locale, mais il faudrait s'assurer que les clients connaissent les produits disponibles au niveau local. La commercialisation pourrait être développée en améliorant les installations de stockage pour la production végétale et l'entreposage à froid des produits dérivés de l'élevage. En effet, grâce à ces meilleures installations, les produits locaux seront plus disponibles pendant les basses saisons car les agriculteurs pourront stocker leur excédent pendant les hautes saisons. La demande de produits locaux pourrait être augmentée en sensibilisant davantage la population des zones urbaines à la qualité des produits locaux. Par exemple, la plupart des consommateurs en zones urbaines sont prêts à payer un supplément pour le riz local lorsque la qualité est garantie, ce qui laisse supposer que l'investissement dans la qualité du riz après la récolte devrait constituer une priorité pour inverser le déséquilibre au profit des centres urbains pour les productions importées (*Demont et al., 2013*). De plus, des études semblent indiquer que les agriculteurs sont prêts à investir dans des technologies permettant d'améliorer la qualité une fois que les marchés sont garantis (*Bernard et al., 2018*), ce qui peut ensuite rendre leurs produits plus compétitifs.

**La commercialisation a le potentiel non seulement d'augmenter les revenus des petits exploitants agricoles, mais aussi d'accroître de manière significative la sécurité alimentaire et la qualité du régime alimentaire.** La commercialisation permet d'augmenter les revenus et la quantité de nutriments provenant des aliments achetés, mais elle ne réduit pas la consommation de nutriments provenant des aliments produits par les agriculteurs eux-mêmes. Ainsi, il est important d'améliorer l'accès au marché non seulement pour la croissance économique des zones rurales, mais aussi pour rendre l'agriculture des petits exploitants plus sensible aux aspects nutritionnels (*Ogotu, Gödecke et Qaim, 2020*).

**Bien qu'elle soit en déclin, la production d'arachide reste la principale source de revenus pour de nombreux agriculteurs, et il existe plusieurs opportunités de croissance des revenus pour les producteurs d'arachide compte tenu de l'avantage comparatif dont bénéficie le Sénégal dans ce secteur.** Les Notes de Politiques Économiques et Sociales de la Banque mondiale pour le Sénégal ont passé en revue quelques-unes des opportunités dans le secteur : en améliorant le contrôle de la qualité de la production, les exportations vers l'Europe pourraient être augmentées et également diversifiées vers la Chine ou au niveau régional ; les instituts de recherche agricole sénégalais ont fait des progrès considérables en matière de recherche agricole sur des intrants et techniques adaptés aux conditions locales et capable de s'adapter au changement climatique ; et l'entrée dans le secteur d'acteurs industriels privés ayant des relations contractuelles avec les agriculteurs pourrait aider à atténuer les contraintes de financement, entraînant ainsi des investissements plus importants de la part des agriculteurs et par la suite des améliorations de la productivité.

**Le Sénégal dispose d'un avantage comparatif dans le domaine de l'horticulture sur les marchés nationaux, régionaux et européens** en raison de la disponibilité des ressources en terre et en eau ; des conditions agroécologiques et climatiques généralement favorables ; de la proximité des marchés européens grâce à un transport maritime rapide et à des voies aériennes compétitives ; de faibles coûts de production (principalement de la main-d'œuvre) ; la privatisation des marchés des intrants, qui permet aux agriculteurs d'accéder à des intrants de qualité ; l'émergence d'acteurs compétitifs le long des chaînes de valeur de l'horticulture ; et un environnement réglementaire propice aux investissements du secteur privé, avec peu de distorsions politiques (contrairement à d'autres secteurs agricoles comme l'arachide et le sucre) (Banque mondiale, 2018a).

---

<sup>33</sup> Données provenant de FAOSTAT : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>

**Le développement de chaînes de valeur inclusives dans l'horticulture est prometteur pour les petits exploitants.** Les conclusions de plusieurs études laissent supposer que cela pourrait se faire par l'agriculture contractuelle, qui améliore le bien-être des agriculteurs. Une grande partie de l'effet positif sur le bien-être est un effet de revenu, résultant de l'agriculture contractuelle qui entraîne un revenu plus élevé (*Dedehouanou, Swinnen, et Maertens, 2013*). Grâce à la création d'emplois ruraux pour les femmes, le secteur des exportations horticoles au Sénégal a également augmenté indirectement le taux de scolarisation dans le cycle primaire. L'effet de l'emploi salarié féminin dans l'agro-industrie exportatrice sur la scolarisation s'est avéré être aussi important pour les garçons que pour les filles, mais il est probable que l'effet sur la scolarisation des filles provient d'un plus grand pouvoir de négociation des femmes, tandis que l'effet pour les garçons provient de l'autonomisation et des effets de revenus (*Maertens et Verhofstadt, 2013*).

**L'horticulture pourrait contribuer à faire reculer la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire.** Les données empiriques semblent indiquer que la croissance des exportations horticoles a renforcé la sécurité alimentaire au Sénégal, étant donné que les investissements du secteur privé dans ce secteur ont stimulé les perspectives d'emplois salariés non agricoles dans les zones rurales, en particulier pour les femmes et les jeunes (en tirant parti du dividende démographique), ainsi que pour les petits exploitants. Par ailleurs, les exportations se sont intensifiées et sont passées de 2 700 tonnes en 1991 à 51 270 tonnes en 2011, ce qui prouve que les produits horticoles sénégalais sont de bonne qualité et en forte demande (Banque mondiale, 2018a).

**Il est également possible d'accroître la productivité dans le secteur de l'élevage du bétail.** Les consommateurs au Sénégal, comme dans de nombreux pays en développement, ont tendance à préférer un régime alimentaire de plus en plus diversifié, et les dépenses pour des produits tels que les viandes, les boissons et les fruits ont tendance à augmenter plus rapidement que pour les denrées alimentaires de base comme les céréales et les légumineuses. Pour un grand nombre de ces produits, le Sénégal dépend encore des importations. Par exemple, il a été estimé que la plupart des produits laitiers consommés à l'intérieur du pays sont importés ou transformés à partir de lait en poudre importé<sup>34</sup>. Dès lors que la demande stimule le développement de l'élevage, il est nécessaire de développer les marchés des intrants et les institutions du marché, ainsi que la disponibilité des technologies pour permettre une réaction de l'offre.

**L'agro-industrie et l'industrie de transformation ont le potentiel de stimuler la productivité et de créer de nouveaux emplois** (Banque mondiale, 2020a). Le rapport souligne que le Sénégal a récemment réussi à diversifier une certaine partie de sa base de produits principaux et de ses produits transformés, ce qui laisse supposer que l'assortiment de produits pourrait encore être élargi et engendrer le type de transformation structurelle conduisant à la plus forte valeur ajoutée dont le pays a besoin. Une plus grande diversification de l'agriculture pourrait également aider à régionaliser le développement, étant donné qu'une grande partie du potentiel agricole inexploité se trouve dans certaines régions du pays, telles que Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor, qui regorgent de réserves en eau souterraine susceptibles d'accroître la production. Enfin, il existe un énorme potentiel de liens en amont et en aval vers d'autres industries, en particulier en faveur de l'industrie locale de transformation alimentaire. Des preuves de l'avantage de la création d'emplois salariés non agricoles pour stimuler la transformation structurelle sont documentées dans le contexte du Sénégal dans la région de Saint-Louis (*Van Hoyweghen, Van den Broeck,*

---

<sup>34</sup> Par exemple, en 2018, selon les données provenant de FAOSTAT, la production de lait écrémé de vache s'élevait à 12 667 tonnes, et les importations de lait en poudre, de lait concentré sucré, de lait concentré non sucré et de lait frais s'élevaient respectivement à 268 tonnes, 9 221 tonnes, 2 224 tonnes et 7 119 tonnes.

et Maertens, 2020). Cette analyse de données de panel de la région de Saint-Louis montre que la création d'emplois est importante pour le développement rural, que l'emploi salarié dans l'agriculture peut entraîner des effets multiplicateurs de croissance considérables et que des synergies existent entre l'agriculture à grande et à petite échelle. Ces résultats indiquent que le développement d'un marché du travail rural n'entraîne pas seulement des gains de revenus directs provenant des salaires, mais peut également accroître la productivité de la main-d'œuvre dans les petites entreprises agricoles (et non agricoles). La décomposition des revenus des ménages issus des zones rurales montre que les emplois temporaires dans les agro-industries à grande échelle sont une importante source de revenus et donc de création d'emplois, et réduisent ainsi la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire et ont des retombées positives sur le secteur des petites exploitations grâce aux investissements.

**Le tourisme pourrait créer des opportunités pour les agriculteurs grâce à une demande supplémentaire de produits alimentaires.** Le Sénégal dispose d'une variété d'atouts naturels et culturels de première qualité pour le tourisme. Pour que les zones rurales puissent en profiter, les liens entre le tourisme et l'économie locale doivent être renforcés. L'ampleur du lien entre le tourisme et l'agriculture est considérable pour les cultures de base, le bétail, la transformation des aliments et des boissons, et l'excédent net d'exploitation. Plus précisément, la transformation des aliments et des boissons joue un rôle important en tant que transmetteur des impacts du sous-secteur de l'hôtellerie et de la restauration sur le secteur agricole (*Tchouamou Njoya et Nikitas, 2020*).

**La migration interne vers les zones urbaines est un phénomène important au Sénégal.** Les données provenant de l'EHCVM de 2018 montrent que 10,4 pour cent des individus âgés de 15 ans et plus sont des migrants internes, ce qui représente 63,7 pour cent du total des migrants. Les migrants internes ont plus de chances d'être des femmes que les non-migrants (59 pour cent contre 55 pour cent), plus instruits (27 pour cent ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur contre 21 pour cent) et plus jeunes (27 ans contre 35 ans) (*Chort et al., 2020*). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de migrer vers les zones rurales, surtout lorsqu'elles en sont originaires. L'analyse des motifs de migration révèle que la raison principale pour les femmes est le mariage, quelle que soit la distance parcourue. Pour les hommes, le travail et l'éducation sont les motifs les plus souvent cités, ce qui correspond au profil d'émetteur de fonds que nous avons trouvé précédemment. De plus en plus de données probantes portent à croire que l'encouragement de l'exode rural vers les villes peut constituer une option stratégique prometteuse pour les pays en développement qui cherchent à augmenter la productivité globale et à réduire la pauvreté (*Lagakos et al., 2020*). Il faut au préalable s'assurer que les infrastructures des centres urbains peuvent gérer l'afflux de migrants.

### **4.3 Les obstacles à la croissance des revenus en zones rurales**

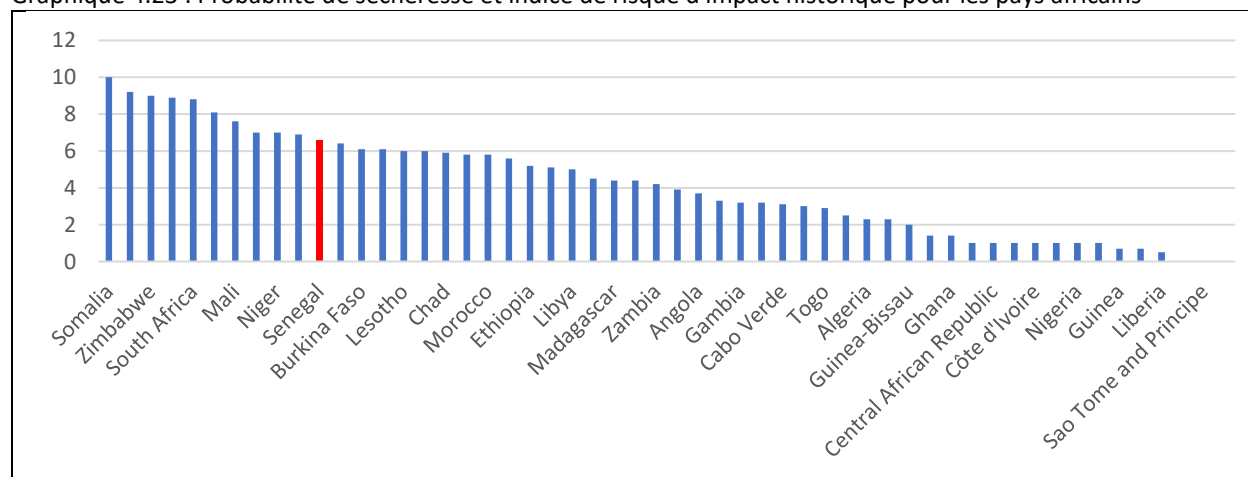
**Encouragée par les politiques publiques, la production agricole s'est accrue au cours des dernières années en raison de l'expansion des superficies cultivées et de l'utilisation accrue d'intrants.** Le gouvernement sénégalais a adopté plusieurs politiques pour moderniser et développer le secteur agricole au cours des dernières années. Ces politiques, telles que le développement des compétences et des capacités financières des agriculteurs, la subvention de semences certifiées et le soutien à la mécanisation agricole, ont contribué à stimuler les rendements et la production agricole pour ce qui est des céréales, des produits horticoles et des légumineuses. L'appui public continu pour le riz au cours des deux dernières décennies – par l'augmentation des investissements et par la mise en œuvre des réformes dans les systèmes de gestion de l'irrigation et le développement des systèmes de cultures pluviales en bas-fonds – porte ses fruits, avec des rendements du riz supérieurs à la moyenne africaine. De plus les ménages



ruraux ont des sources de revenus diversifiés, ce qui est important notamment pour faire face aux chocs négatifs. Cependant les revenus restent modestes en milieu rural et la pauvreté très importante. Les obstacles à la croissance des revenus ruraux sont nombreux.

**Le système de production agricole du Sénégal dépend fortement des précipitations, ce qui rend les ménages ruraux vulnérables aux sécheresses<sup>35</sup> et cela a des conséquences négatives sur les investissements et la productivité des petits exploitants agricoles.** Les niveaux de productivité agricole du Sénégal sont supérieurs ou identiques à ceux de ses voisins pour la plupart des cultures. Néanmoins d'importants écarts de rendement persistent par rapport au potentiel, ce qui démontre que la productivité dans le secteur agricole peut encore être améliorée. Dans les zones rurales, 92 pour cent des parcelles agricoles dépendent des pluies comme principale source d'eau malgré d'énormes ressources en eau souterraine et de surface. De plus, vu que le Sénégal est l'un des pays africains les plus exposés aux effets de la sécheresse (cf. graphique 4.23), la situation est difficile pour les agriculteurs des régions sahéliennes arides et semi-arides du nord et du centre du pays, où les sécheresses sont plus fréquentes. Comme l'agriculture n'utilise pas à grande échelle des pratiques de culture intensive durable<sup>36</sup> pouvant accroître la tolérance des cultures, cela exacerbe l'effet de ces sécheresses. Les risques liés aux conditions météorologiques dissuadent les agriculteurs d'investir dans des technologies modernes, optant plutôt pour des formes de production traditionnelles qui sont moins risquées mais moins rentables. Les risques météorologiques élevés découragent également les banques de prêter aux petits producteurs, qui ne disposent pas de garanties pour rembourser leurs prêts en cas de sécheresse et de mauvaises récoltes. La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal, qui propose des produits d'assurance agricole subventionnés par l'État, doit jouer un plus grand rôle dans le système de production agricole, et des efforts devront être consentis pour que les petits exploitants adoptent de plus en plus ces produits financiers.

Graphique 4.23 : Probabilité de sécheresse et indice de risque d'impact historique pour les pays africains



Source : Indice pour la gestion des risques INFORM de 2021.

<sup>35</sup> Le paragraphe traite des sécheresses en particulier, mais le Sénégal est confronté à un certain nombre de risques liés aux conditions météorologiques. Le pays est également vulnérable aux invasions de criquets, aux inondations et aux épidémies sanitaires qui en découlent, à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion côtière et à ses corollaires, ainsi qu'aux feux de brousse. Les inondations sont plus fréquentes que les sécheresses, mais ces dernières ont des conséquences plus graves et touchent beaucoup plus de personnes par épisode (Banque mondiale, 2011).

<sup>36</sup> Le tableau 4.3 montre les faibles niveaux de semences améliorées et d'engrais. En plus, FAOSTAT indique que la superficie récoltée pour les cultures principales a augmenté au cours des dix dernières années, bien que les gains de productivité semblent être le moteur de la croissance de la production totale (Banque mondiale, 2021).

**La densité du réseau routier constitue l'un des principaux facteurs déterminants du revenu monétaire, pourtant les lacunes en matière d'infrastructures routières dans les zones rurales sont considérables.** Le Sénégal a des défis complexes à relever en ce qui concerne l'accessibilité aux routes rurales. D'après les questionnaires communautaires de l'EHCVM de 2018, 24,3 pour cent des ménages ruraux avaient accès à une route revêtue (contre 63 pour cent des ménages urbains). Les ménages pauvres semblaient également être plus isolés et plus éloignés des routes, et il existe des disparités importantes en termes d'accès aux routes revêtues en fonction du niveau de pauvreté (cf. tableau 4.8). Étant donné que la population sénégalaise est regroupée le long de la côte, il est difficile d'accroître considérablement l'accessibilité des zones rurales en améliorant la qualité du réseau rural au-delà de cette bande étroite. Même si la densité de population est faible dans les autres zones du pays, l'élargissement du réseau routier rural devrait constituer une priorité de premier plan pour le gouvernement, au même titre que les rendements agricoles, les cultures à forte valeur ajoutée et la vente directe sur le marché. En examinant la première colonne du tableau 4.8, il apparaît que la présence d'un marché dans la communauté semble être très négativement corrélée à la distance par rapport à Dakar. Il est également important d'améliorer l'accessibilité aux routes dans les régions rurales plus isolées pour renforcer leur intégration au reste du pays.

Tableau 4.8 : Présence de marchés et de routes

	Marché permanent	Marché périodique	Route revêtue	Route de terre battue
<b>Zones rurales</b>	31,9	18,4	24,3	3,6
<b>Niveau de pauvreté</b>				
Non pauvre	38,5	19,8	30,9	4,5
Pauvre	23,2	16,6	15,9	2,3
<b>Zones agroécologiques</b>				
Vallée du fleuve Sénégal	54,6	16,1	24,7	11,2
Zone sylvo-pastorale	36,0	13,5	25,4	1,5
Bassin arachidier	29,0	31,0	19,3	4,4
Sénégal oriental	15,2	16,3	25,6	1,9
Casamance	23,2	21,3	5,6	0,0

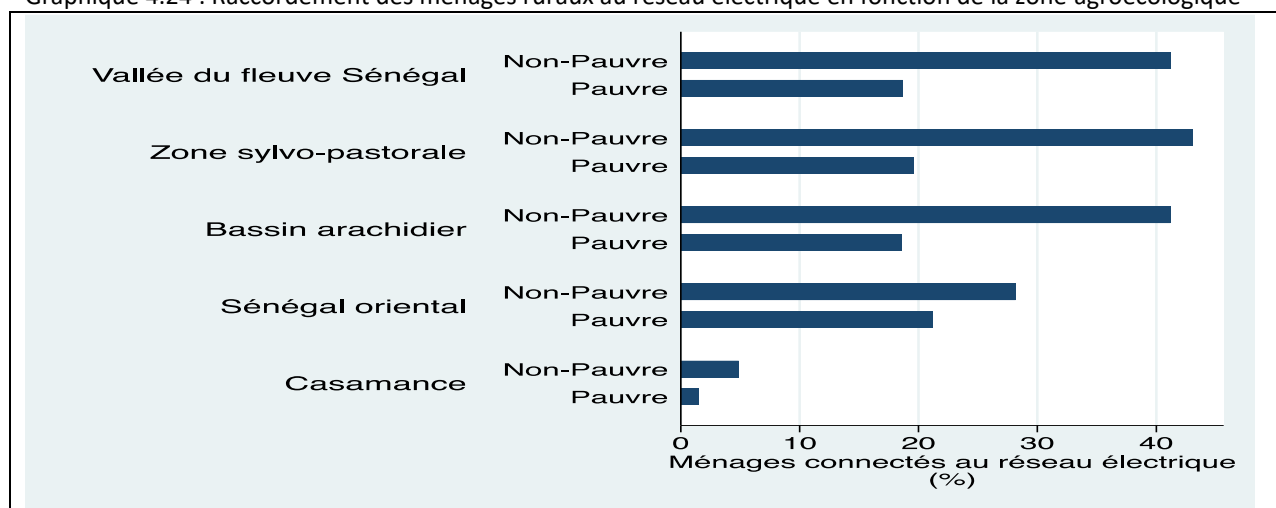
Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**La base de production des petits exploitants agricoles au Sénégal est désorganisée et atomisée, ce qui augmente probablement les coûts de production et de commercialisation.** Seulement 13 pour cent des petits exploitants se trouvent dans une communauté dotée d'une coopérative opérationnelle de tout type, et seulement 4 pour cent se trouvent dans une communauté dotée d'une coopérative opérationnelle qui facilite la commercialisation. Sans organisation appropriée, les petits exploitants risquent davantage de manquer d'infrastructures de transport et de stockage adéquates et d'être confrontés à des routes de mauvaise qualité dans les zones rurales, ce qui rend l'approvisionnement inefficace et exacerbe ensuite les obstacles à la commercialisation.

**La plupart des ménages ruraux ne sont pas raccordés au réseau électrique.** Le taux d'électrification au Sénégal, même s'il est supérieur à celui des pays voisins, est faible puisque seulement 31 pour cent des

ménages ruraux<sup>37</sup> sont raccordés au réseau électrique. Le taux d'électrification dans les zones urbaines atteint 91 pour cent, ce qui souligne l'écart important en matière d'infrastructures entre les zones urbaines et rurales. Les ménages pauvres ont moins accès à l'électricité dans toutes les zones agroécologiques (cf. graphique 4.24), bien qu'il existe de grandes disparités régionales en termes d'accès à l'électricité. En effet, les ménages pauvres issus de la Casamance rurale enregistrent un taux d'électrification de seulement 1,5 pour cent. Les ménages sénégalais sont prêts à payer un supplément pour un service d'électricité de bonne qualité sans coupures (*Deutschmann, Postepska et Sarr, 2021*), ce qui indique que le manque d'infrastructures constitue un obstacle important à l'accès à l'électrification dans les zones rurales.

Graphique 4.24 : Raccordement des ménages ruraux au réseau électrique en fonction de la zone agroécologique



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018.

**L'électrification rurale peut accroître considérablement la productivité agricole et améliorer le bien-être des ménages par divers moyens**, en offrant de meilleures conditions pour les activités économiques ainsi qu'une plus grande sécurité contre le vol de bétail et en dissuadant les animaux sauvages de s'attaquer aux plantes, ce qui limite les pertes avant et après la récolte. Une mauvaise alimentation électrique entrave particulièrement le développement des chaînes de distribution des denrées périssables, telles que la viande, le lait, les œufs, ainsi que les fruits et légumes frais. Le manque de fiabilité de l'énergie peut occasionner une répercussion des risques commerciaux sur les agriculteurs ; par exemple, le lait est souvent vendu en consignation et le producteur de lait doit assumer les pertes dues à une mauvaise alimentation électrique.

**L'accès au téléphone portable est répandu, mais la connectivité est peu élevée, ce qui restreint l'accès aux informations sur les marchés et au financement.** Les TIC permettent de surmonter les obstacles liés aux mauvaises infrastructures physiques en connectant les agriculteurs et les marchés. Il est prouvé que l'extension de la couverture des télécommunications mobiles aux zones rurales des pays en développement réduit considérablement les coûts de transaction et la spéculation sur les prix (*Aker, 2010*). Elle génère également d'autres avantages économiques dans les milieux agricoles ruraux, par exemple, la diversification vers des cultures de rente et la vente des récoltes, et a des effets plus importants chez les ménages issus de villages où un marché n'était pas présent (*Aker et Ksoll, 2016*). Bien

<sup>37</sup> Sans compter la zone rurale de Dakar.

que les ménages sénégalais ruraux déclarent avoir un accès à un téléphone portable (96,7 pour cent) identique à celui des ménages urbains (l'EHCVM de 2018), ils accusent un retard en termes d'accès à Internet (44 pour cent, contre 81,6 pour cent en milieu urbain) et encore plus en termes d'accès aux services bancaires mobiles, puisque seulement 20,3 pour cent des ménages ont au moins un membre qui possède un compte (contre 52,1 pour cent en milieu urbain). Avec un taux de pénétration aux services bancaires mobiles encore faible, les ménages ruraux ne bénéficient pas pleinement des solutions guidées par les données en cours de déploiement dans le pays. Le rôle des TIC est d'autant plus important pour la génération de revenus des populations rurales dès lors que les nouveaux produits financiers sur les marchés des contrats agricoles et des assurances reposent souvent sur les TIC. Ces dernières ont le potentiel d'intégrer les petits agriculteurs dans les chaînes de valeur agricoles mondiales et de les rendre moins vulnérables aux chocs climatiques. Le fait d'occuper un emploi dans l'agriculture minimise les chances d'adopter des TIC (*Rodriguez-Castelán et al., 2021*), ce qui signifie qu'il faut mettre davantage l'accent sur la numérisation, l'éducation au numérique et l'accès à l'internet dans le secteur agricole. Cela pourrait permettre de réduire la fracture numérique entre les villes et les campagnes et de stimuler l'inclusion productive dans les zones rurales en réduisant le coût des intrants agricoles et en élargissant l'accès au marché des petits agriculteurs pour augmenter les ventes (*Rodriguez-Castelán et al., 2021*).

**Le faible niveau d'éducation des agriculteurs rend l'adoption de nouvelles technologies ou le changement d'activités difficile.** En plus de l'obstacle physique à l'adoption des TIC, un autre obstacle considérable vient s'ajouter sous la forme du faible niveau de capital humain des agriculteurs. Pour les individus ayant un faible revenu au Sénégal, des années d'études supplémentaires ont un effet positif important sur la probabilité d'ouvrir un compte bancaire mobile (*Fall, Orozco, et Akim, 2020*). De même, un rapport s'appuyant sur les données de l'EHCVM de 2018 pour tous les pays de l'UEMOA a montré qu'un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur est associé à une plus grande probabilité (16,3 pour cent) d'adopter la technologie mobile à large bande au Sénégal (*Rodriguez-Castelán et al., 2021*). Compte tenu du faible niveau d'éducation de l'agriculteur moyen, tirer parti de la large gamme de services, y compris des services bancaires mobiles, qui accompagnent l'utilisation généralisée des téléphones portables constituera un véritable défi.

**Les droits fonciers ne sont pas bien définis et doivent être renforcés en vue d'accroître la productivité.** Bien que les ménages ruraux déclarent être propriétaires de leurs parcelles, seulement 4 pour cent d'entre eux déclarent disposer de documents l'attestant. Le fait de disposer d'un titre foncier procure une sécurité foncière, qui est associée à un investissement plus important dans la terre. Dans les zones rurales du Sénégal, les éléments probants semblent indiquer que les parcelles sans droits fonciers formels ou mal définies ont moins de chances de recevoir des engrais<sup>38</sup>, ce qui est conforme aux données expérimentales du Bénin qui indiquent qu'une plus grande sécurité foncière augmenterait les investissements rentables sur le long terme (*Goldstein et al., 2018*). La faiblesse des droits fonciers décourage la population plus jeune désireuse de travailler dans le secteur agricole, et l'absence d'un titre foncier approprié empêche les agriculteurs d'obtenir un financement des banques pour acheter des intrants.

**L'absence d'un cadre juridique et institutionnel moderne régissant la gestion du régime foncier freine le développement des zones rurales.** Le cadre juridique et institutionnel sénégalais date de plus d'un demi-siècle alors que les zones rurales connaissent de profondes transformations. Les tentatives de réforme foncière n'ont pas abouti depuis 20 ans et les agriculteurs sénégalais se retrouvent en situation

---

<sup>38</sup> En utilisant les données de l'EHCVM de 2018 et en tenant compte des zones agroécologiques, il apparaît que les parcelles des zones rurales détenues sans titres fonciers ont 9 pour cent moins de chances d'avoir reçu des engrais que les parcelles détenues avec des titres fonciers.

d'illégalité lorsqu'ils vendent, héritent ou louent les terres qu'ils cultivent. En raison de ce décalage entre le système juridique et les pratiques foncières et de la capacité limitée des institutions responsables du régime foncier, les droits fonciers dans les zones rurales ne sont presque jamais enregistrés alors que l'enregistrement des terres est crucial pour le développement. Cela affecte une multitude de secteurs, à savoir les investissements privés, l'énergie, l'environnement, la décentralisation, l'aménagement du territoire et la stabilité sociale, et nuit à l'attractivité du Sénégal (Banque mondiale, 2019). Malgré ces faiblesses du droit foncier, le secteur foncier des zones rurales peut être modernisé, et la transformation progressive des droits d'occupation en droits de propriété des populations rurales figure sur la liste des objectifs de la réforme de la politique foncière rurale, qui fait partie du PSE.

**Le Sénégal ne dispose pas de politique nationale de vulgarisation agricole globale.** Le programme de base de la mise à niveau technologique de la révolution verte en Asie, que les pays d'Afrique subsaharienne souhaitent imiter, consistait en un mélange de variétés de cultures à haut rendement et d'engrais minéraux ; ces technologies sont généralement promues en association avec d'autres efforts de diffusion (*Macours, 2019*). Le fait de ne pas disposer de politique nationale de vulgarisation agricole globale a restreint la coordination entre les prestataires de services de vulgarisation et le financement, et abaissé le profil des services publics de vulgarisation (*Franzel, Ndiaye et Tata, 2018*), ce qui a empêché les agriculteurs d'adopter des technologies agricoles améliorées (par exemple, des semences ou des engrais). La faible demande qui en résulte pour ces intrants entrave le développement des marchés des intrants agricoles.

**Les barrières structurelles dans la chaîne de valeur de l'arachide ralentissent la croissance des revenus des agriculteurs impliqués dans la production d'arachides.** Les Notes de Politique Économiques et Sociales du Sénégal de la Banque mondiale soulignent de nombreux obstacles<sup>39</sup> dans le secteur de l'arachide. La production est essentiellement pluviale et est donc vulnérable aux changements climatiques. La fertilité des terres diminue, et avec de faibles niveaux d'utilisation d'engrais, les agriculteurs optent pour des stratégies visant à élargir les surfaces cultivées. Les systèmes de production, de stockage et de transformation restent rudimentaires. L'État fixe le prix payé aux producteurs, et ce mécanisme est déconnecté par rapport aux prix mondiaux, ce qui empêche potentiellement les agriculteurs de recevoir des prix plus élevés et freine ainsi la croissance de la productivité. Enfin les agriculteurs n'ont pas accès aux services financiers qui leur permettraient d'acquérir des équipements agricoles et des technologies de stockage.

**Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture se situent à un niveau acceptable mais ne sont pas ciblées vers les secteurs agricoles à plus forte valeur ajoutée.** Le Sénégal consacre une plus grande part de ses ressources publiques totales aux dépenses liées à l'agriculture que ses homologues structurels. Les dépenses publiques globales du Sénégal consacrées à l'agriculture, au sens large, représentent en moyenne 10 pour cent des dépenses totales entre 2008 et 2018 (Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances). Le Sénégal s'est conformé à l'objectif de 10 pour cent<sup>40</sup> du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, bien que le secteur de l'arachide, qui est en déclin

---

<sup>39</sup> Nous nous concentrons ici sur les obstacles qui sont directement liés aux petites exploitations agricoles.

<sup>40</sup> L'objectif de consacrer au moins 10 pour cent de l'allocation budgétaire nationale au développement de l'agriculture a été énoncé pour la première fois dans la déclaration de Maputo de l'Union africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en 2003. La déclaration de Malabo, en 2014, a renouvelé l'engagement de Maputo, notamment celui de « maintenir l'objectif de 10 pour cent des dépenses publiques dans l'agriculture ». D'après le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, « dans l'ensemble, l'Afrique n'a pas atteint son objectif de dépenses agricoles de 10 pour cent du total des dépenses publiques. À l'échelle de l'Afrique, cette part s'est contractée à 3,0 pour cent par an au cours de la période 2008-2014 » (PDDAA, 2015).

constant et ne génère pas d'importants gains de productivité, continue de percevoir la majeure partie des dépenses publiques consacrées à l'agriculture par le biais de prix subventionnés et de subventions aux intrants. Ainsi, on perd des occasions d'investir dans des secteurs plus dynamiques comme l'horticulture, qui présentent un fort potentiel de commercialisation et de croissance (Banque mondiale, 2021a). Le coton est un autre exemple de culture pour laquelle les dépenses publiques semblent inefficaces. Bien que les subventions publiques aux intrants pour le coton soient importantes, la production de coton au Sénégal est bien inférieure à celle de ses homologues. En 2018, le Sénégal a produit 7 000 tonnes de coton-fibre, alors que le Burkina Faso et le Mali ont produit respectivement 175 700 tonnes et 275 757 tonnes (FAO).

**Les dépenses publiques dans le secteur de l'agriculture ne sont pas exécutées à travers des instruments politiques efficaces, et étant donné que le Sénégal et un grand nombre de ses homologues sortiront de la pandémie de la COVID-19 dans un environnement fiscal difficile, il sera essentiel d'accroître l'efficacité de ces instruments politiques.** L'efficacité pourrait être améliorée en rééquilibrant les dépenses entre les différents produits de base et en utilisant d'autres instruments politiques dont l'efficacité a été prouvée au niveau mondial. Comme indiqué dans la revue des dépenses publiques pour le Sénégal (Banque mondiale, 2021a), les dépenses agricoles sont principalement exécutées à travers des instruments politiques dont l'efficacité est sous-optimale, tels que les subventions aux intrants. En l'absence de ciblage national, les commissions locales sont libres de déterminer les critères d'éligibilité des bénéficiaires des subventions aux intrants. Par conséquent, il y a un risque que les subventions soient distribuées à des agriculteurs qui n'en ont pas besoin, notamment les gros producteurs, et à des bénéficiaires qui ne sont pas impliqués dans l'agriculture. Par ailleurs, le système de contrôle de la qualité des semences et des engrais est peu performant, ce qui contribue à la qualité douteuse des intrants dont font état les agriculteurs. De plus, le programme de subvention aux intrants ne dispose pas d'un cadre de suivi et d'évaluation fiable, qui pourrait façonner l'adoption de mesures susceptibles d'accroître son efficacité et son efficacité.

**La pêche artisanale relève de l'économie informelle.** La pêche industrielle crée peu d'emplois locaux, générant 0,13 emploi par tonne de poisson, alors que le secteur artisanal génère 0,23 emploi par tonne. Bien que le secteur artisanal soit responsable de 80 pour cent des débarquements, 80 pour cent de ceux-ci sont débarqués et consommés au niveau local. En revanche, la quasi-totalité de la pêche industrielle est destinée aux marchés étrangers (*Dubois et Zofragos, 2012*). Au fur et à mesure que les stocks de pêche s'épuisent et que la concurrence entre pêcheurs artisanaux et industriels s'intensifie, les conflits risquent également d'augmenter, et la résolution de ces conflits a peu de chances de favoriser les pêcheurs artisanaux si leurs droits ne sont pas formalisés.

**L'inégalité de genre est élevée, et les femmes sénégalaises sont le plus souvent réduites à exercer un travail non rémunéré.** Le Sénégal occupe la 166<sup>ème</sup> place sur 189 dans l'indice d'inégalités de genre des Nations Unies (PNUD, 2019). Les femmes issues des zones rurales sont souvent concentrées dans des emplois peu qualifiés (78 pour cent des femmes salariées en zone rurale appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des travailleurs peu qualifiés ou des femmes de ménage), peu productifs, peu rémunérés ou non rémunérés, avec de longues heures de travail, de mauvaises conditions de travail et une protection sociale limitée. En plus, elles assument une charge de travail disproportionnée en prodiguant des soins et en effectuant des travaux ménagers non rémunérés, notamment lorsqu'elles s'occupent des repas et des enfants, ainsi que des membres malades et âgés de la famille, ce qui les empêche de s'engager dans des activités génératrices de revenus.

**Les normes sociales ont un effet significatif sur les choix des femmes en matière de procréation, ce qui affecte les risques sanitaires et donc les perspectives d'emploi.** Au Sénégal, les fils servent d'assurance veuvage, ce qui affecte les choix en matière de procréation. Les femmes les plus exposées au risque de veuvage raccourcissent l'espacement des naissances et continuent à avoir des enfants jusqu'à ce qu'elles aient un fils. L'assurance à travers la procréation de fils pourrait entraîner des coûts sanitaires considérables dès lors qu'un faible espacement des naissances augmente la mortalité maternelle et infantile (*Lambert et Rossi, 2016*).

**Les normes sociales et culturelles limitent la prise de décision à l'égard des actifs agricoles productifs importants, tels que les terres et le bétail, ce qui limite également l'accès au crédit.** Les femmes issues des zones rurales du Sénégal ont peu de contrôle sur les actifs productifs (EHCVM de 2018) et déclarent gérer des parcelles d'une superficie moyenne de 0,90 hectare, contre 1,39 hectare pour les hommes. Une partie de la disparité en termes de propriété foncière peut certainement être attribuée aux règles d'héritage de terres et de logements dominés par les hommes. Le cheptel des hommes est aussi en moyenne beaucoup plus important que celui des femmes, et les femmes doivent faire face à des disparités en matière d'accès aux intrants. De plus, le fait que les femmes ne contrôlent pas les actifs augmente la difficulté de satisfaire aux exigences en matière de garantie pour les crédits. Si l'on ajoute à cela le manque de temps et de mobilité, le faible niveau d'alphabétisation et la réticence à interagir avec le personnel de la banque, l'accès des femmes au financement est soumis à d'autres obstacles importants.

## 5 Le marché du travail, le secteur informel et la pauvreté

**La ressource principale des pauvres est leur force de travail, et ces derniers en dépendent plus que les autres pour leur subsistance.** Bien que le Sénégal ait créé des emplois au cours des dix dernières années, la plupart de ces emplois ont été créés dans le secteur informel et dans l'agriculture, qui sont les secteurs les moins productifs. En s'appuyant sur l'ESPS de 2011 (enquête sur les conditions de vie), l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel de 2017, l'EHCVM de 2018 (enquête sur les conditions de vie), et le Recensement Général des Entreprises de 2016, le présent chapitre étudie la dynamique du marché du travail et les liens avec la pauvreté et le bien-être dans les zones rurales et urbaines. Allant au-delà de l'analyse descriptive, l'objectif de ce chapitre est d'identifier les facteurs déterminants des salaires et de la productivité, ainsi que les contraintes qui pèsent sur la demande de travail. L'analyse montre que le marché du travail sénégalais se caractérise par une faible participation, notamment des femmes, et une concentration des emplois dans le secteur informel. Compte tenu du faible taux d'activité, une simple augmentation de la participation pourrait améliorer le bien-être. Par ailleurs, il est essentiel de trouver des moyens de redynamiser le secteur informel afin de pouvoir lutter plus efficacement contre la pauvreté. Cela pourrait se faire par exemple par le biais de stages d'apprentissage, qui sont un moyen efficace de favoriser l'acquisition de compétences auprès des jeunes travaillant dans le secteur informel. Dans le secteur privé formel, l'élimination des contraintes pesant sur la demande de travail (par exemple, la réglementation des charges administratives ou les coûts énergétiques) pour accroître la compétitivité pourrait accélérer la création d'emplois.

### 5.1 Les caractéristiques du marché du travail et la pauvreté

**L'offre de main-d'œuvre au Sénégal augmente rapidement, et il est essentiel d'accroître la capacité de l'économie à absorber cette main-d'œuvre pour faire reculer la pauvreté.** Selon les projections démographiques de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, le pays comptait 16,7 millions d'habitants en 2020, et sa population augmentait à un rythme annuel de 2,5 à 3,0 pour cent. Cette population est extrêmement jeune puisque 63 pour cent a moins de 25 ans, et 300 000 personnes entrent sur le marché du travail chaque année, un nombre qui devrait passer à 427 000 d'ici 2030. Comme souligné ci-dessus, cette importante main-d'œuvre potentielle représente un défi en termes de création d'emplois de qualité, mais c'est aussi une opportunité, dès lors que le pays a entamé sa transition démographique. En raison d'une fécondité élevée, la population âgée de moins de 15 ans est passée de 43,9 pour cent en 1960 à 46,8 pour cent en 1990, tandis que celle des 15 à 64 ans a diminué au cours de la même période, passant de 53,5 à 50,2 pour cent. Une baisse à la fois de la mortalité et de la fécondité depuis 1990 a entraîné une diminution de la proportion de la population âgée de moins de 15 ans, qui est passée à 43,1 pour cent en 2018, tandis que celle des 15 à 64 ans a augmenté pour atteindre 53,9 pour cent en 2018. Pour bénéficier du dividende résultant de cette transition démographique, il faut disposer d'un minimum de capital humain pour être productif sur le marché du travail.

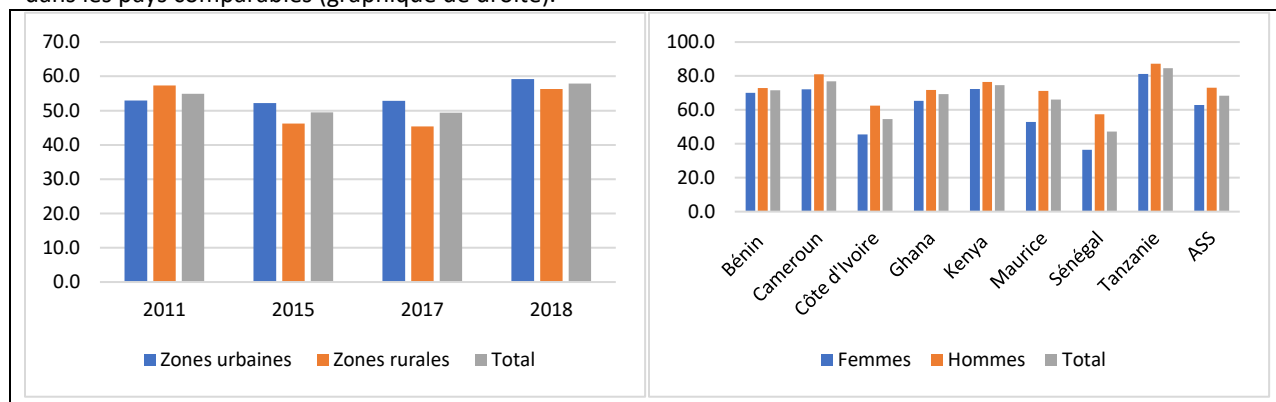
#### 5.1.1 Participation au marché du travail et chômage

**La participation au marché du travail au Sénégal a légèrement augmenté entre 2011 et 2018, mais celle-ci reste inférieure à celle des pays homologues et à la moyenne régionale.** Deux sources de données sont utilisées pour déterminer la participation de la main-d'œuvre : les enquêtes auprès des ménages et les estimations de l'Organisation internationale du travail qui figurent dans la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. En 2018-2019, les estimations de la deuxième source étaient inférieures de 10 points de pourcentage aux calculs directs de la première



source. En utilisant les enquêtes auprès des ménages, qui fournissent l'estimation la plus élevée et sont plus fiables, la part des adultes âgés de 15 à 64 ans (soit la population en âge de travailler) sur le marché du travail (employés ou à la recherche d'un emploi)<sup>41</sup> dans le pays a augmenté pour passer de 55 à 58 pour cent, après avoir diminué en 2015 et 2017 (cf. graphique 5.1a). La participation au marché du travail a augmenté dans les zones urbaines et est restée stable dans les zones rurales, où vivent les trois quarts des pauvres. Même en utilisant cette estimation qui est la plus élevée, la participation au marché du travail au Sénégal était inférieure à celle d'un bon nombre de ses pays comparables comme le Ghana, le Cameroun et la Tanzanie, et inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (68 pour cent) en 2019 (cf. graphique 5.1b).

Graphique 5.1 : a) Tendances de la participation au marché du travail (pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans) au Sénégal de 2011 à 2018 (graphique de gauche) ; et b) Taux de participation au marché du travail en 2019 dans les pays comparables (graphique de droite).



Sources : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011, l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal de 2015 et 2017, et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019 ; Indicateurs du développement dans le monde.

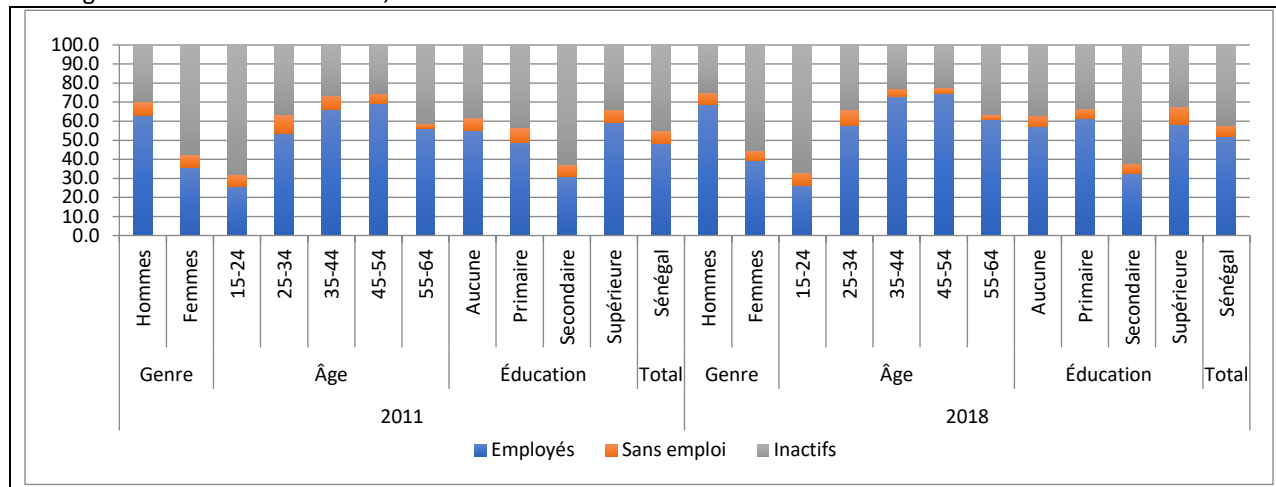
### La faible participation au marché du travail est due à la faible participation des femmes et des jeunes.

Le marché du travail du Sénégal présente d'importants écarts de participation entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les adultes et les jeunes adultes. La participation des femmes au marché du travail est faible et l'écart de genre est élevé, celui-ci est au moins deux fois plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'écart de genre s'est creusé entre 2011 et 2018, passant de 28 à 31 points de pourcentage, dès lors que la participation des hommes a plus augmenté que de celle des femmes. Le faible taux de participation reflète le fait que de nombreuses personnes, en particulier les femmes, travaillent au sein du ménage sans être rémunérées ; et également à une faible participation des jeunes. En 2018-2019, seulement 33 pour cent (32 pour cent en 2011) de la population âgée de 15 à 24 ans participaient activement au marché du travail, contre 58 pour cent des personnes âgées de 15 à 64 ans (cf. graphique 5.2). Il n'y a pas eu de prolongement de la durée de la scolarité chez les jeunes pour expliquer cette tendance. Seulement la moitié de ceux qui ne participent pas au marché du travail sont encore scolarisés, ce qui signifie que la moitié de ceux qui sont inactifs ne sont ni scolarisés ni employés. Une part importante des ressources humaines du pays, qui pourrait contribuer à la croissance et à la baisse de la pauvreté, n'est pas mobilisée, notamment les femmes et les jeunes. Les jeunes qui ne parviennent pas à entrer sur le marché du travail risquent de rester plus longtemps chez leurs parents, ce

<sup>41</sup> Conformément à la 19<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail de l'Organisation internationale du travail en 2013, nous n'incluons pas les « travailleurs familiaux non rémunérés » dans la population active, sauf s'ils sont à la recherche d'un emploi, auquel cas ils sont classés dans la catégorie des chômeurs.

qui peut entraîner des frustrations du fait que leurs aspirations professionnelles ne sont pas satisfaites. Les récentes agitations sociales de mars 2021 ont probablement eu lieu au moins en partie parce que ces aspirations n'ont pas été comblées.

Graphique 5.2 : Répartition de la population active (âgée de 15 à 64 ans) en fonction du statut de l'emploi, du genre, de l'âge et du niveau d'éducation, 2011 et 2018-2019.

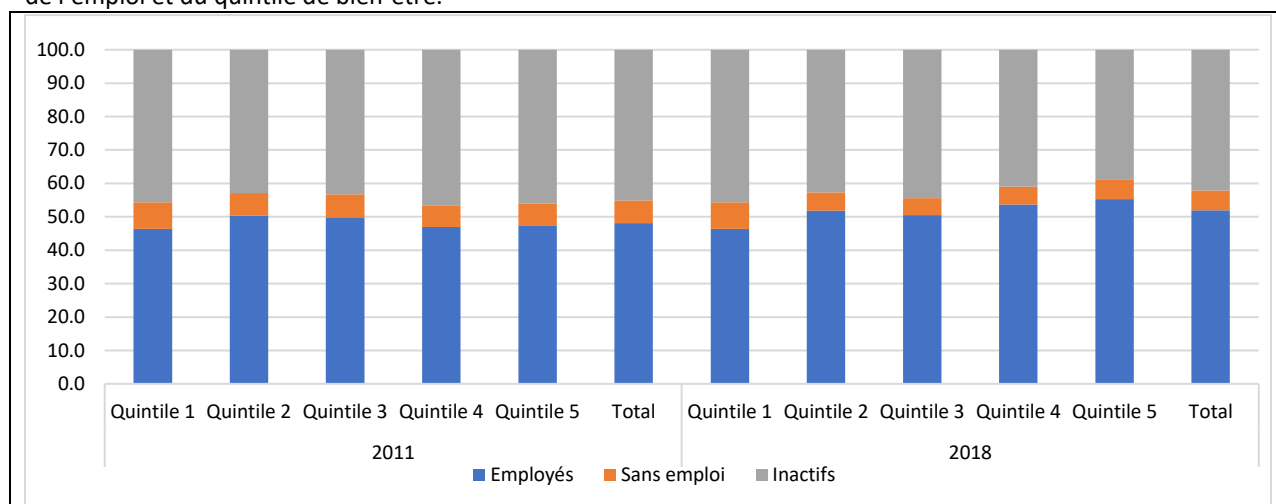


Sources : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

**Toutes les personnes impliquées dans le marché du travail n'avaient pas nécessairement un emploi, mais le chômage a légèrement diminué entre 2011 et 2018-2019, et la part de la population en âge de travailler qui était employée a légèrement augmenté.** En 2018-2019, le taux de chômage, selon la définition du Bureau international du travail<sup>42</sup>, s'élevait à 3,3 pour cent, et ce taux atteignait 10,2 pour cent lorsque les travailleurs découragés étaient pris en compte (définition élargie du chômage), contre 12,5 pour cent en 2011. Dans l'ensemble, le taux de chômage des femmes était plus élevé (12,5 pour cent) que celui des hommes (8,6 pour cent) en 2018-2019 et diminuait avec l'âge, passant de 19 pour cent pour les individus âgés de 15 à 24 ans à 4 pour cent pour ceux âgés de 55 à 64 ans (cf. graphique 5.3). Les personnes âgées de 15 à 24 ans risquaient plus d'être inactives ou au chômage en 2018-2019 qu'en 2011. Ces résultats montrent non seulement que les femmes et les jeunes adultes sont moins susceptibles de participer au marché du travail, mais aussi que ceux qui le font ont moins de chances de trouver un emploi. Le taux de chômage augmente également avec le niveau d'éducation, puisque celui-ci atteint 9 pour cent pour les personnes ayant un niveau d'éducation primaire ou moins élevé, et 14 pour cent pour celles ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieure. Il est logique de supposer que plus les gens sont instruits, plus ils aspirent à de meilleurs emplois avec de meilleurs avantages, plus souvent dans le secteur formel. Le taux de chômage est plus élevé à Dakar que dans les autres régions du Sénégal.

<sup>42</sup> Un chômeur, selon la définition du Bureau international du travail, est une personne âgée de 15 ans ou plus (ou faisant partie de la population en âge de travailler) qui est sans emploi durant une semaine donnée, qui est disponible pour travailler dans les 2 semaines et qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Graphique 5.3 : Répartition de la population active (âgée de 15 à 64 ans) en 2011 et 2018-2019 en fonction du statut de l'emploi et du quintile de bien-être.



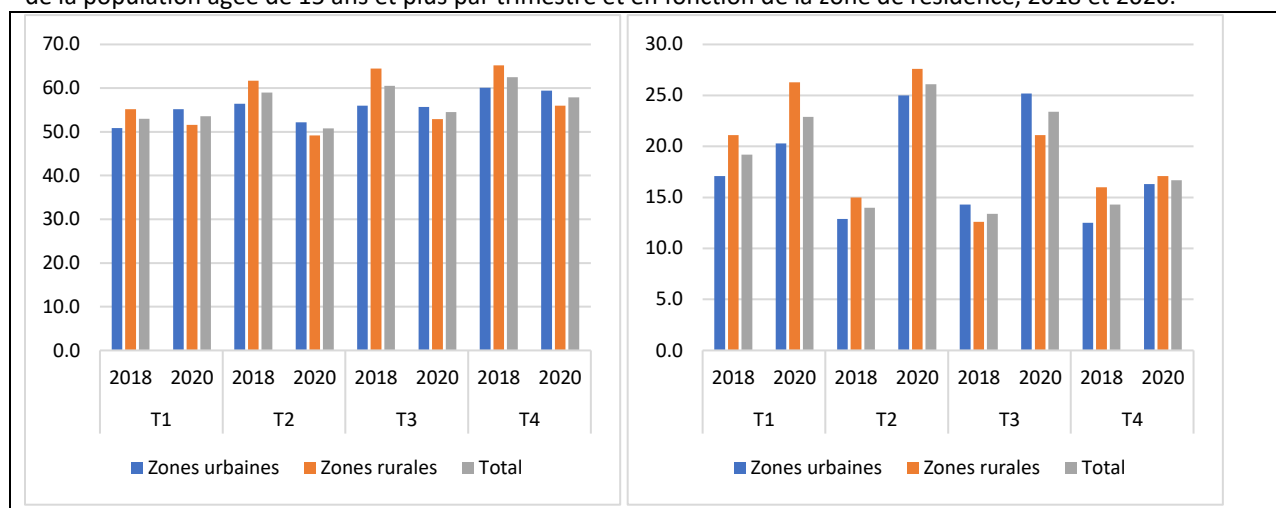
Sources : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

**La faible participation au marché du travail et un chômage élevé semblaient être corrélés à l'extrême pauvreté en 2018-2019.** Le taux de participation de la main-d'œuvre est de 46 pour cent pour le quintile le plus pauvre à environ 51 pour cent pour les deuxième et troisième quintiles, et 53 et 55 pour cent pour les deux quintiles les plus riches (cf. graphique 5.3). Parallèlement, le taux de chômage était de 14 pour cent pour le quintile le plus pauvre, et 9 et 10 pour cent pour les autres quintiles. Les personnes les plus pauvres (premier quintile) pourraient améliorer leur bien-être grâce à une plus grande participation au marché du travail et à un chômage moins élevé, car elles manquent des occasions de générer des revenus supplémentaires. Toutefois, à partir du deuxième quintile, les différences en termes de chômage ne semblent pas être importantes, ce qui indique que la participation et l'emploi ne sont pas les seuls facteurs déterminants du bien-être et que d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la qualité des emplois.

### 5.1.2 COVID-19, participation et chômage

**Comme indiqué au chapitre 2, la pandémie de la COVID-19 a nui au marché du travail, non seulement pendant le confinement de trois mois (de mars à juin 2020), mais aussi au-delà de cette période.** Le graphique 5.4 présente les indicateurs trimestriels du marché du travail, le taux de participation et le taux de chômage en 2018 (avant la COVID-19) et en 2020. La participation au marché du travail de la population âgée de 15 ans et plus a été plus faible au cours des deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2020 qu'au cours des mêmes trimestres de 2018. Par exemple, le taux de participation a baissé de plus de 8 points de pourcentage entre les deuxièmes trimestres et de près de 5 points de pourcentage entre les quatrième trimestres. La participation au marché du travail a diminué à la fois dans les zones urbaines et dans les zones rurales, mais la baisse a été plus prononcée dans les zones rurales. Une baisse de la participation au marché du travail, surtout à court terme, indique une détérioration du marché, révélant le découragement des personnes en âge de travailler qui tentent de trouver un emploi.

Graphique 5.4 : Participation au marché du travail (graphique de gauche) et le taux de chômage (graphique de droite) de la population âgée de 15 ans et plus par trimestre et en fonction de la zone de résidence, 2018 et 2020.



Sources : Calculs de la Banque mondiale et de l'ANSD 2018 à partir des rapports de l'enquête trimestrielle sur les forces de travail de 2020 de l'ANSD.

**La hausse des taux de chômage entre 2018 et 2020 confirme l'hypothèse d'une détérioration du marché du travail.** Le taux de chômage a augmenté au premier trimestre de 2020 de près de 4 points de pourcentage par rapport à celui du premier trimestre de 2018, mais aux deuxième et troisième trimestres de 2020, le chômage a explosé et a enregistré des taux deux fois plus élevés que ceux des mêmes trimestres de 2018. Des travailleurs ont perdu leur emploi non seulement en raison des restrictions d'activité dans plusieurs secteurs de l'économie, mais aussi en raison des effets indirects sur des secteurs que la pandémie n'a pas directement touchés. La baisse générale de la demande et de l'offre globales a conduit certaines entreprises à licencier du personnel et en a empêché d'autres d'embaucher. Les enquêtes menées en 2020 confirment la baisse de la demande de main-d'œuvre. Selon une enquête que l'Agence de Développement et d'Encadrement de la Petite et Moyenne Entreprise a réalisée en juin 2020 (ADEPME, 2020), 44 pour cent des petites et moyennes entreprises ont arrêté ou suspendu leurs activités pour faire face à la crise. Après cette cessation d'activité, 35 pour cent ont dû réduire leurs effectifs en ayant recours au chômage partiel ou au licenciement. Selon une autre enquête (ANSD, 2020), près de la moitié des entreprises issues du secteur industriel ont affirmé que la crise sanitaire avait diminué le nombre d'emplois permanents. Au quatrième trimestre 2020, l'emploi semblait reprendre et le chômage diminuait, mais le fait que le taux de participation au quatrième trimestre 2020 restait inférieur à celui du quatrième trimestre 2018 indiquait que le marché était loin de retrouver son niveau d'avant la COVID-19. Dans une perspective de lutte contre la pauvreté, cette nouvelle situation, c'est-à-dire la fragilité du marché du travail face aux chocs, associée aux faiblesses structurelles analysées ci-dessus, doit également être prise en compte, par exemple en ajoutant une dimension de protection sociale aux politiques du marché du travail.

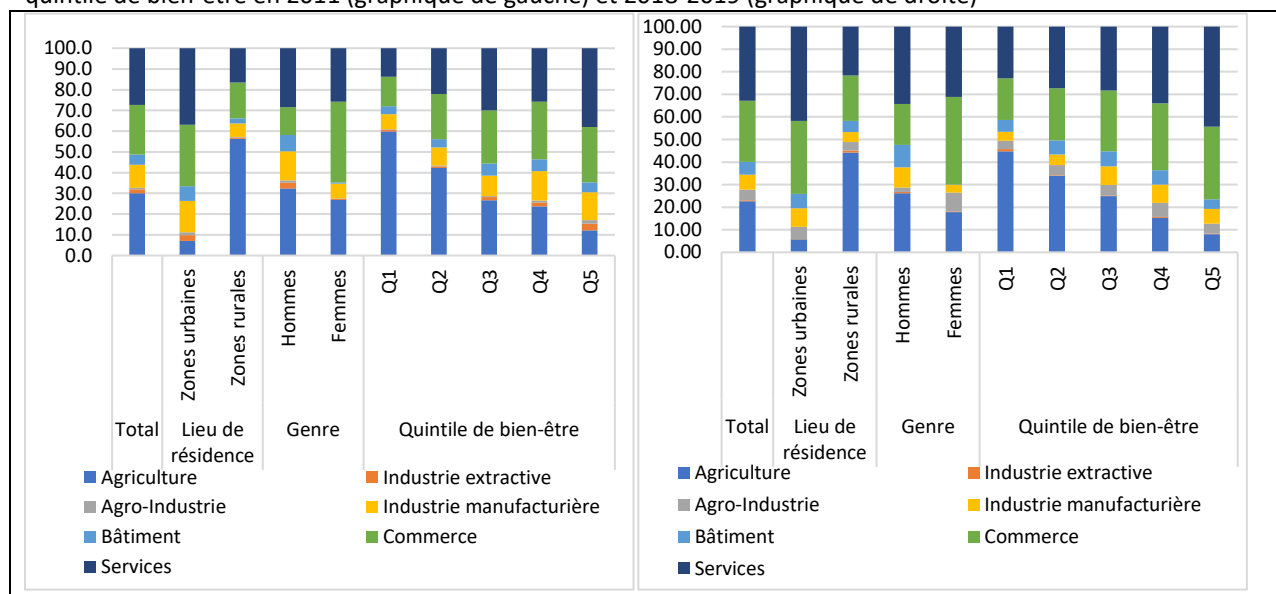
### 5.1.3 Les caractéristiques de l'emploi

**Le Sénégal a créé des emplois au cours des dix dernières années, et en 2018-2019, la majorité des individus travaillaient dans les secteurs de l'agriculture, du commerce ou des services.** Le Sénégal comptait 3 millions d'emplois en 2011 et 4 millions<sup>43</sup> en 2018-2019, ce qui correspond à une hausse

<sup>43</sup> Les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas comptabilisés dans la population active.

annuelle moyenne de 4,6 pour cent, supérieure à la croissance démographique de la population, qui se situe entre 2,5 pour cent et 3 pour cent. Cependant, en chiffres absolus, 155 000 emplois nets ont été créés par an en moyenne, ce qui ne représente que la moitié de l'offre de main-d'œuvre prévue (300 000 par an). La création d'emplois a été à la mesure de l'augmentation de la participation au marché du travail et de la légère baisse du chômage. Une transformation structurelle de l'emploi a eu lieu entre 2011 et 2018, durant laquelle la part de l'agriculture a diminué pour passer de 30 à 23 pour cent, tandis que les services ont augmenté pour passer de 27 à 33 pour cent et le commerce est passé de 24 à 27 pour cent. La part de l'industrie manufacturière, qui aurait dû bénéficier de la transformation structurelle du Sénégal en une économie émergente, a chuté de 11 pour cent à 7 pour cent (cf. graphique 5.5). Ce changement dans la structure de l'emploi ne s'est pas accompagné d'une profonde transformation structurelle de l'économie. Au cours des dix dernières années, le secteur primaire s'est maintenu à 13 ou 14 pour cent du PIB, le secteur secondaire à 22 ou 23 pour cent, et le tertiaire à 52 pour cent.

Graphique 5.5 : Répartition de l'emploi en fonction de la branche d'activité, du genre, du milieu de résidence et du quintile de bien-être en 2011 (graphique de gauche) et 2018-2019 (graphique de droite)



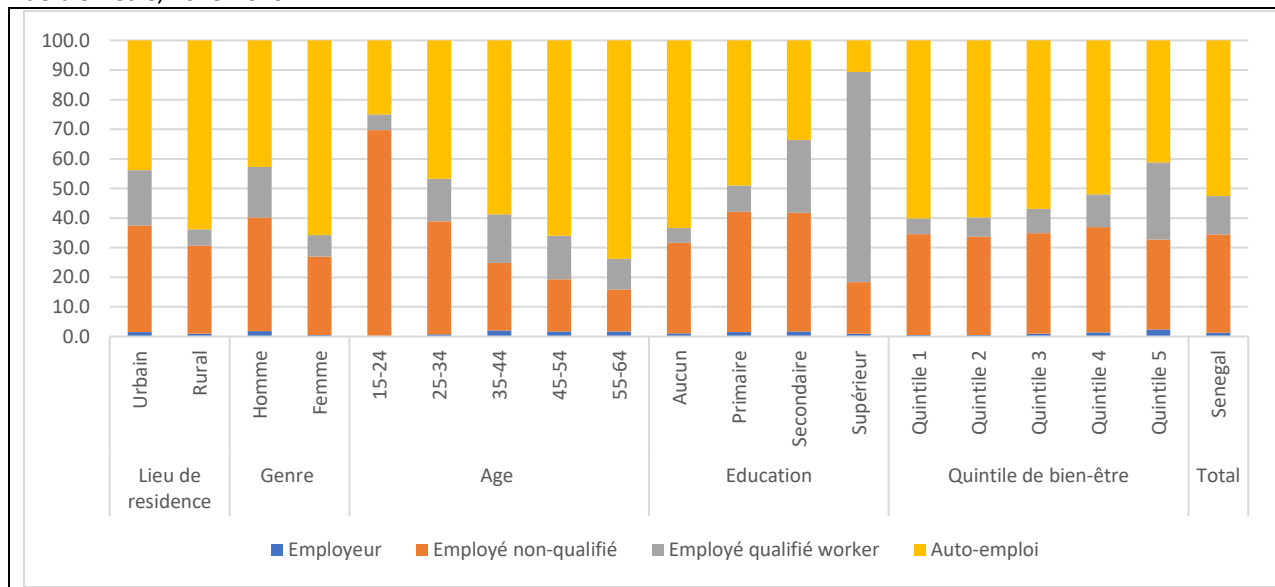
Sources : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal de 2011 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

**Le marché du travail est spécialisé en fonction de la zone de résidence, du genre et du niveau de bien-être, et la pauvreté est associée à l'agriculture.** Bien que les trois secteurs principaux (les services, le commerce et l'agriculture) étaient généralement de taille similaire en 2018-2019, il existe des différences géographiques puisque les services occupent une place prépondérante dans les zones urbaines et l'agriculture dans les zones rurales. Les femmes sont surreprésentées dans le commerce, et les hommes sont plus présents dans l'agriculture et les services. Bien que les femmes contribuent à l'agriculture, elles le font en tant que travailleuses familiales non rémunérées. La part de l'emploi dans l'agriculture décroît de façon monotone avec le bien-être. Travailler dans un domaine autre que l'agriculture permet d'échapper à la pauvreté ; les ménages les plus riches occupent une grande partie des emplois dans les services et l'industrie manufacturière, tandis que les plus pauvres ont plus de chances d'exercer un emploi dans l'agriculture.

**La majorité des travailleurs du pays pratique l'auto-emploi, et il existe une corrélation négative entre cette forme d'emploi et le niveau d'éducation, ainsi qu'entre l'auto-emploi et le bien-être.** Cinquante-

cinq pour cent des emplois au Sénégal (70 pour cent en milieu rural et 50 pour cent en milieu urbain) consistent en de l'auto-emploi (cf. graphique 5.6). En outre, la part de l'auto-emploi augmente avec l'âge. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état des faits. Cela pourrait être dû à un décalage générationnel dans les attitudes à l'égard de l'entrepreneuriat, les jeunes ayant tendance à moins avoir l'esprit d'entrepreneur que leurs aînés, ou simplement à l'incapacité du marché du travail à générer des emplois salariés de qualité. Lorsque les individus vieillissent (et que les responsabilités familiales deviennent plus importantes) et que leurs aspirations professionnelles ne sont pas comblées, la dernière option est de créer leur propre entreprise. Le second facteur semble l'emporter sur le premier. La part de l'auto-emploi est négativement corrélée au niveau d'éducation, ce qui montre à nouveau que la plupart de ces emplois sont de piètre qualité. Deux tiers des individus qui ne disposent pas d'éducation formelle s'auto-emploient, contre 10 pour cent des individus qui ont un niveau d'éducation supérieure. Un niveau d'éducation minimum est généralement requis pour les emplois salariés, même s'ils ne nécessitent pas de compétences spécialisées, et plus la qualité de l'emploi augmente, par exemple les emplois dans le secteur public, plus les exigences augmentent également. La part de l'auto-emploi diminue avec le niveau de bien-être, représentant 68 pour cent des emplois dans le quintile le plus pauvre de la population et 42 pour cent des emplois dans le quintile le plus riche. Avec cette part importante d'auto-emploi, les emplois salariés (qualifiés et non qualifiés) représentent un tiers de l'emploi total, se concentrent de manière disproportionnée dans les zones urbaines et sont occupés par des personnes plus instruites. Les emplois qualifiés représentent sept emplois sur dix parmi les personnes ayant un niveau d'éducation supérieure. Les individus les plus riches ont beaucoup plus de chances d'avoir des emplois qualifiés.

Graphique 5.6 : Répartition de l'emploi en fonction du type d'emploi, du genre, du lieu de résidence et du quintile de bien-être, 2018-2019.

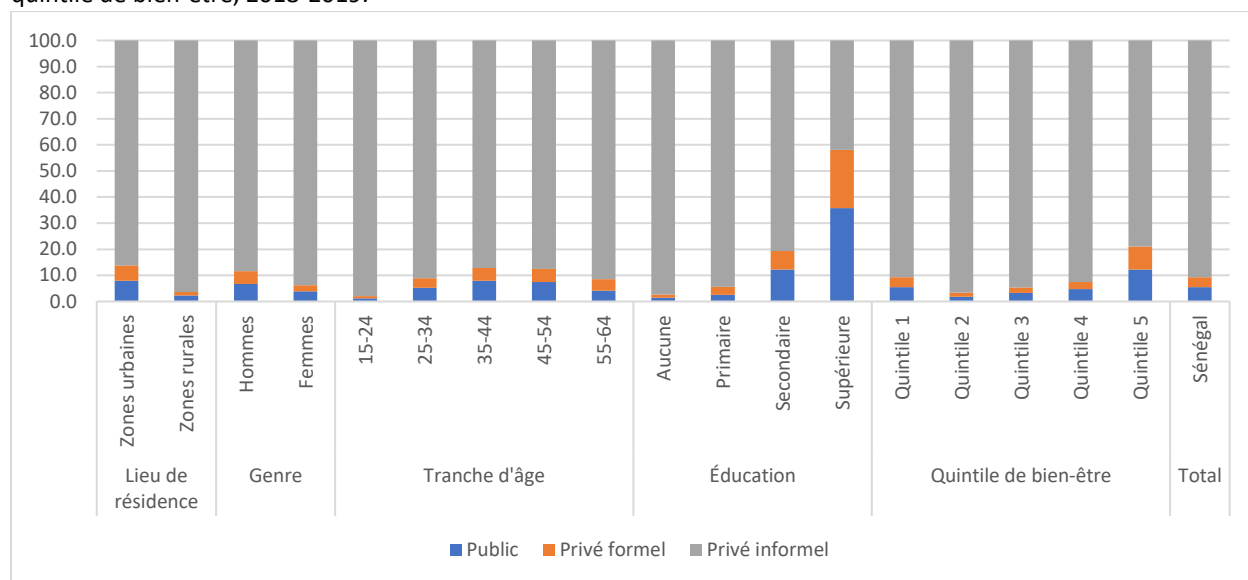


Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

**Le secteur informel domine le marché du travail, et la transformation structurelle mentionnée précédemment n'a pas vu émerger un secteur formel dynamique.** Le travail est dit formel, pour les entreprises lorsqu'elles sont immatriculées et tiennent une comptabilité formelle, et pour les employés lorsqu'ils sont inscrits au programme de retraite (l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal) ou

reçoivent une fiche de paie<sup>44</sup>. Les emplois informels représentaient 91 pour cent de l'emploi total en 2018-2019, le secteur privé formel et le secteur public étant loin derrière (cf. graphique 5.7). Bien qu'il regroupait 60 pour cent de tous les travailleurs formels en 2018-2019, le secteur public n'a procuré que 5,5 pour cent du total des emplois. Le secteur privé formel, qui est censé être le moteur de l'économie, représente moins de 4 pour cent du nombre total d'emplois. Au fil des ans, la situation de l'informalité n'a pas changé. Un développement du secteur formel n'a pas accompagné l'accroissement de la population en âge de travailler ; bien au contraire, le nombre total de travailleurs inscrits dans les programmes de retraite (l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal) est resté plutôt stable (Golub *et al.*, 2015). Le développement d'un secteur formel dynamique qui serait capable de créer des emplois décents fait partie des défis à relever pour réduire durablement la pauvreté au Sénégal.

Graphique 5.7 : Répartition de l'emploi en fonction du secteur institutionnel, du genre, du milieu de résidence et du quintile de bien-être, 2018-2019.



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

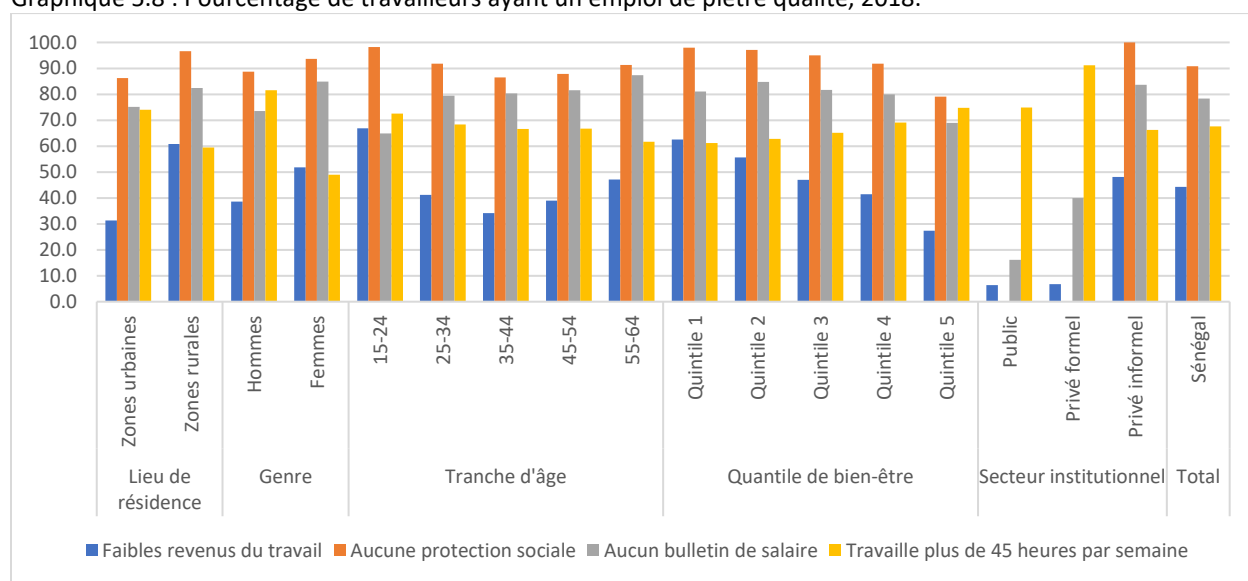
**Le secteur informel est surreprésenté dans les zones rurales et parmi les femmes, les personnes peu instruites et les plus pauvres.** Les emplois informels représentent 86 pour cent des emplois dans les zones urbaines et 97 pour cent dans les zones rurales. La part de l'emploi dans l'agriculture représente presque la moitié du travail informel total dans les zones rurales. Le fait d'exercer un emploi dans le secteur public ou dans le secteur privé formel est positivement corrélé au niveau d'éducation et de bien-être. Presque tous les emplois des individus qui ne disposent pas d'éducation formelle sont informels, contre moins de la moitié pour ceux qui ont un niveau d'éducation supérieure. L'éducation permet d'accéder à un meilleur emploi ou à un emploi formel. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des emplois dans le premier quintile de

<sup>44</sup> Le travail informel est défini différemment en fonction de la source de données utilisée. Avec l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2017, il est possible de savoir si les entreprises sont immatriculées ou tiennent une comptabilité formelle, auquel cas elles peuvent être considérées comme formelles ; du côté des employés, les individus déclarent s'ils reçoivent une fiche de paie, qui est une condition pour être considérés comme formels. L'enquête EHCVM de 2018-2019 ne fournit pas autant d'informations sur les entreprises ; la formalité est déterminée pour les entreprises ayant une comptabilité écrite ou ayant des employés qui cotisent à un programme de retraite.

bien-être et 74 pour cent des emplois dans le cinquième quintile sont informels ; un quart des emplois dans le cinquième quintile se trouve dans les secteurs formels public et privé. Les femmes ont moins de chances d'avoir un emploi formel (8 pour cent) que les hommes (15 pour cent). Le secteur public est légèrement plus important à Dakar (6,2 pour cent) et à Ziguinchor (10,4 pour cent) que dans les autres régions.

**La plupart des emplois sont de piètre qualité.** La qualité de l'emploi est déterminée en s'appuyant sur les dimensions proposées par l'indice de la qualité des emplois (*Sehnbruch et al., 2020*)<sup>45</sup>, à savoir : le revenu du travail, la stabilité de l'emploi et les conditions de travail. La qualité est évaluée en fonction du revenu, des protections sociales, de la stabilité de l'emploi et des heures de travail<sup>46</sup>. Vingt pour cent des travailleurs gagnent moins que le seuil de pauvreté mensuel, et 90 pour cent ne bénéficient pas d'une couverture sociale complète, de prestations de retraite ni de congés payés annuels. Deux tiers d'entre eux sont soumis à des horaires de travail excessifs (cf. graphique 5.8). L'enquête de 2018 n'a pas interrogé les personnes enquêtées sur leur contrat de travail, mais une variable proche est le fait d'avoir un bulletin de salaire et huit travailleurs sur dix n'en ont pas. La qualité des emplois est médiocre pour tous les groupes de la population, mais celle-ci est encore moins bonne dans les zones rurales que dans les zones urbaines, pour les femmes que pour les hommes, et pour les plus pauvres.

Graphique 5.8 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi de piètre qualité, 2018.



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

<sup>45</sup> Voir également *Brummund et al. (2018)* qui ont défini un indice global de la qualité des emplois axé sur quatre dimensions ; avec cet indice, un emploi ne peut être classé comme étant un emploi de bonne qualité s'il est rémunéré en dessous du seuil de pauvreté, même s'il répond aux autres dimensions.

<sup>46</sup> Le revenu du travail est considéré comme faible s'il est inférieur au seuil de pauvreté mensuel (27 537 francs CFA), la protection sociale correspond à l'existence de prestations de retraite et de congés payés annuels, la stabilité fait référence à l'existence d'un bulletin de salaire, et travailler plus de 45 heures par semaine est considéré comme excessif.



#### 5.1.4 Les revenus du travail

Le revenu est le fruit du travail, et un moyen direct d'améliorer le bien-être de la population est d'accroître les revenus du travail. Cette sous-section examine les facteurs déterminants des salaires et tire des conclusions sur les possibilités d'augmenter les revenus du travail du côté de l'offre de travail.

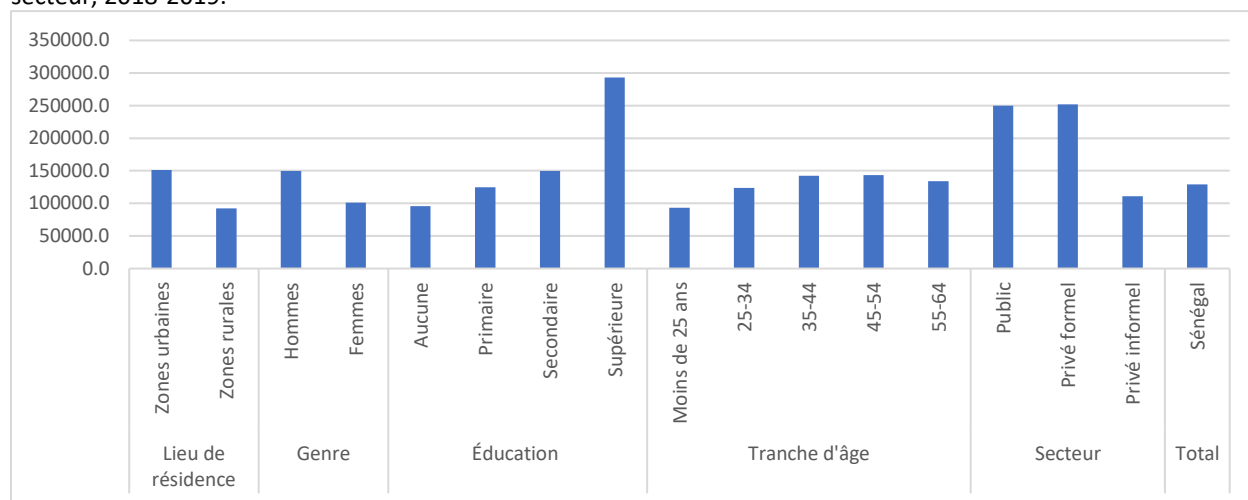
**Le revenu mensuel moyen au Sénégal s'élève à 129 000 francs CFA mais d'importantes disparités subsistent entre les hommes et les femmes, et en termes de capital humain<sup>47</sup>.** Les salaires varient de manière importante, et la moitié des travailleurs gagnent moins de 75 000 francs CFA par mois. Le revenu mensuel augmente avec l'âge, qui est un indicateur de l'expérience sur le marché du travail, et atteint 93 000 francs CFA pour les moins de 25 ans et 143 000 francs CFA pour les 45 à 55 ans, puis diminue légèrement pour les 55 à 64 ans (cf. graphique 5.9). Il est difficile de distinguer l'expérience de l'effet de génération ; par exemple, les individus plus âgés ont certainement pu accéder plus facilement à de meilleurs emplois lorsque la concurrence était moins rude. Un niveau d'éducation plus élevé est corrélé avec un salaire plus élevé. Le marché du travail sénégalais présente également un écart de genre important étant donné que le salaire mensuel des femmes est en moyenne inférieur de 48 pour cent à celui des hommes. Les différences sectorielles peuvent expliquer en partie cet écart salarial entre les hommes et les femmes (les femmes sont plus représentées dans les secteurs qui rapportent moins), mais pas entièrement. L'écart salarial entre les hommes et les femmes peut également provenir de la différence au niveau du nombre d'heures travaillées, puisque les hommes travaillent plus longtemps par semaine que les femmes. En moyenne, les hommes travaillent 49 heures par semaine et les femmes 39 heures. La nécessité pour les femmes de rester à la maison pour s'occuper des enfants et des tâches ménagères peut également expliquer la forte prévalence des femmes dans les emplois indépendants moins bien rémunérés.

**Il existe également d'importants écarts salariaux entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'entre les différents secteurs institutionnels.** En moyenne, les salaires sont 64 pour cent plus élevés dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ce qui s'explique probablement par le fait que les secteurs les mieux rémunérés, comme l'industrie et les services, sont concentrés dans les zones urbaines et que les villes comprennent davantage de personnes instruites. Les écarts de salaires varient également en fonction du secteur d'activité. L'écart salarial le plus petit a été enregistré entre le secteur public formel et le secteur privé formel, et l'écart le plus grand a été enregistré entre le secteur privé formel et le secteur informel. Dans les zones rurales, l'écart est le plus prononcé entre le secteur public formel et le secteur informel.

---

<sup>47</sup> Les salaires comprennent les traitements et les revenus des micro-entreprises informelles non agricoles. L'échantillon se compose de 22 689 individus (à l'exclusion des travailleurs familiaux non rémunérés), dont 5 183 agriculteurs et 17 586 salariés et travailleurs indépendants non agricoles. L'analyse se concentre dans un premier temps sur les employés et les indépendants non agricoles. Dans l'échantillon, 20 pour cent ont déclaré leur revenu en valeur, 36 pour cent l'ont déclaré dans des intervalles prédéfinis et 44 pour cent n'ont déclaré ni l'un ni l'autre. Les revenus déclarés dans des intervalles ont été imputés par la médiane des revenus déclarés en valeur et appartenant au même intervalle. Les statistiques sur les revenus ne comprennent pas les individus qui n'en ont pas déclaré.

Graphique 5.9 : Salaires mensuels en fonction du lieu de résidence, du genre, de l'âge, du niveau d'éducation et du secteur, 2018-2019.



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019.

**Les revenus du travail pourraient être augmentés si des emplois étaient créés dans les secteurs les plus productifs.** Comme indiqué précédemment, 93 pour cent des emplois qui ont été créés au cours des dix dernières années appartenaient au secteur informel. Le revenu mensuel du travail est deux fois plus élevé dans le secteur formel que dans le secteur informel, et cette différence perdure même en tenant compte du nombre d'heures travaillées. Ces différences reflètent les écarts de productivité. En 2018, le secteur informel, qui emploie 90 pour cent de la main-d'œuvre, représentait 46,2 pour cent du PIB, et le secteur formel, qui n'emploie que 10 pour cent de la main-d'œuvre, représentait 34,2 pour cent du PIB, ce qui signifie que le secteur formel est cinq fois plus productif que le secteur informel.

**L'analyse économétrique a confirmé qu'un meilleur capital humain et un travail dans le secteur formel peuvent augmenter le revenu du travail et que l'éducation est positivement associée à des revenus plus élevés<sup>48</sup>.** Une personne ayant un niveau d'éducation primaire aura un revenu plus élevé de 18 pour cent que celui d'une personne n'ayant pas suivi d'enseignement formel, une personne ayant un niveau d'éducation secondaire aura un revenu plus élevé de 59 pour cent et une personne ayant un niveau d'éducation supérieure aura un revenu plus élevé de 190 pour cent. L'âge, en tant qu'indicateur d'expérience, a également un effet positif sur le revenu du travail, bien que cet effet soit non linéaire, ce qui signifie qu'au-delà d'un certain âge, le revenu continue à peine d'augmenter. En outre, le fait d'avoir un emploi formel entraîne des revenus nettement plus élevés que le fait de travailler dans le secteur informel. Le fait d'être marié augmente les chances de travailler dans le secteur formel (public ou privé), ce qui laisse supposer que les personnes mariées recherchent des emplois plus stables et mieux rémunérés ou que les hommes attendent d'avoir un emploi stable pour se marier. L'équation des revenus confirme la discrimination fondée sur le genre sur le marché du travail. En tenant compte des effets des autres facteurs, les femmes gagnent 39 pour cent de moins que les hommes. Outre le fait que les femmes ont des emplois de moins bonne qualité (par exemple, elles travaillent moins dans le secteur public formel en raison des compétences requises), même en exerçant le même emploi, les femmes gagnent moins.

<sup>48</sup> Pour analyser les facteurs déterminants du revenu, nous spécifions une version améliorée de l'équation classique des gains de Mincer (1974), où la variable dépendante est le logarithme des gains horaires et les variables explicatives comprennent l'éducation, l'âge, l'âge au carré, le secteur institutionnel de l'emploi et d'autres caractéristiques démographiques.

**Le marché du travail se caractérise par une faible participation, notamment de la part des femmes et des jeunes, un faible niveau d'éducation, un certain dynamisme dans la création d'emplois mais dans le secteur informel qui est le moins productif, et des emplois de qualité médiocre.** Le niveau de participation des femmes au marché du travail est plus faible que dans le reste de l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, une grande proportion de jeunes non scolarisés ne font pas partie du marché du travail ou travaillent comme travailleurs familiaux non rémunérés. Les niveaux d'éducation peu élevés expliquent en partie la faible participation au marché du travail ; le secteur formel exige un niveau d'éducation minimum que beaucoup n'ont pas. Le secteur informel, qui est le moins productif, a été le principal moteur de la création d'emplois, bien que la grande majorité des emplois dans ce secteur soient de piètre qualité. La section suivante examine les contraintes qui pèsent sur la demande de main-d'œuvre dans le secteur informel, les contraintes qui pèsent sur l'augmentation de la productivité, qui est un moyen d'améliorer la qualité des emplois, et les contraintes qui pèsent sur la création d'emplois dans le secteur privé formel.

## **5.2 La structure des emplois dans les secteurs informel et formel, et les contraintes liées à la création de meilleurs emplois**

### **5.2.1 Le secteur informel**

**Comme nous l'avons vu dans la sous-section précédente, la plupart des emplois sont informels. De plus, le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois au Sénégal, bien plus que le secteur public et le secteur privé formel.** Par conséquent, il est essentiel de disposer d'un secteur informel efficace pour pouvoir fournir des emplois de qualité, des revenus plus élevés et un meilleur bien-être. La présente sous-partie analyse la performance des entreprises du secteur informel et examine les obstacles qui doivent être éliminés pour pouvoir augmenter leur productivité. L'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2017 constitue la principale source de données pour cette analyse, mais certaines comparaisons sont établies avec l'enquête sur la population active et le secteur informel de Dakar de 2004.

**La plupart des entreprises du secteur informel opèrent dans le commerce, et les conditions de travail y sont précaires.** Le commerce est présent partout mais l'industrie, principalement l'agroalimentaire, est aussi importante dans les zones rurales, et les services dans les zones urbaines. La plupart des entreprises fonctionnent en plein air, en tant que vendeurs ambulants ou à un comptoir sur une route secondaire. Seulement une entreprise sur six dispose d'un lieu de travail professionnel (cf. tableau 5.1). Seulement 24 pour cent utilisent l'électricité, 19 pour cent disposent d'un téléphone portable et 6 pour cent sont connectés à Internet. L'absence d'électricité rend le travail de nuit difficile et empêche l'utilisation d'appareils électriques. Ces conditions ne permettent pas aux entreprises d'être très productives.

Tableau 5.1 : Caractéristiques des entreprises du secteur informel

	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total
Industrie (en %)	19,8	20,4	24,3	22
Bâtiment (en %)	6,2	4,2	3,7	4,4
Commerce (en %)	50,7	57,2	58,1	56,1
Services (en %)	23,3	18,1	14	17,5
Nombre d'employés	1,8	1,4	1,3	1,5
Gérant homme (en %)	45,7	38,6	33,7	38,1
Travailleurs femmes (en %)	55,1	62	66,7	62,5
Travailleurs permanents (en %)	96,4	96,2	97,1	96,6
Nombre moyen d'années de scolarité	3,8	2,8	1,3	2,4
Âge moyen des travailleurs	38,6	40,6	40,8	40,2
A un lieu de travail professionnel (en %)	16,9	18,5	15,4	16,8
Utilise l'électricité (en %)	36,3	27,2	14,9	23,9
Utilise un téléphone (en %)	45,2	11,7	10,2	18,8
Utilise Internet (en %)	11,6	6,4	2,4	5,8
Valeur moyenne du capital physique (en francs CFA)	347 886	552 002	293 475	383 261
Valeur médiane du capital physique (en francs CFA)	50 000	40 000	14 500	27 525
Taille de l'échantillon (n)	629	2 500	3 342	,6471

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel de 2017.

**La plupart des entreprises informelles n'étaient pas immatriculées en 2017, même si elles étaient plus nombreuses à l'être qu'en 2004.** Seulement 10 pour cent des entreprises informelles sont immatriculées au registre du commerce (cf. tableau 5.2). L'absence d'immatriculation freine la croissance. Par exemple, l'immatriculation facilite l'accès au crédit, qui permet à une entreprise d'augmenter son capital, facilite l'accès au marché public et permet aux entreprises de bénéficier éventuellement des aides publiques en cas de choc comme la pandémie de la COVID-19. Pour les entreprises informelles, la plupart des clients, concurrents et fournisseurs sont d'autres petites entreprises ou des ménages. Un revenu plus élevé et l'indépendance figurent parmi les principales motivations pour devenir un entrepreneur dans le secteur informel (plutôt qu'un employé). L'absence d'emploi justifie moins l'informalité en 2017 qu'en 2004, bien que cela puisse être un facteur de l'échec du marché du travail à générer des emplois décents, en particulier chez les moins instruits qui n'ont pas beaucoup d'autres options que de créer leur propre entreprise. Le marché du travail semble être dual, et n'incite pas vraiment les entreprises informelles à devenir formelles<sup>49</sup>.

<sup>49</sup> Les estimations s'appuyant sur l'EHCVM de 2018 semblent montrer que l'informalité du travail est essentiellement un phénomène volontaire, seulement 30 pour cent des travailleurs informels étant involontairement déplacés dans le secteur informel (*Rodriguez-Castelan et Vasquez, 2021*). Ces estimations dépendent néanmoins de l'hypothèse contraignante et difficile à vérifier selon laquelle la probabilité d'obtenir un emploi formel pour un travailleur qui préfère un emploi dans le secteur formel est indépendante des préférences ou des caractéristiques du travailleur.

Tableau 5.2 : Degré de formalisation et les motivations pour s'engager dans le secteur informel

	2004		2017			
	Dakar		Dakar		Autres zones urbaines	
	Moyenn e	Écart- type	Moyenn e	Écart- type	Moyenn e	Écart- type
<b>Immatriculation administrative :</b>						
Immatriculé au registre du commerce	0,042	0,201	0,076	0,265	0,074	0,262
En cours d'immatriculation			0,037	0,188	0,045	0,206
<b>Proportion d'entreprises formelles parmi :</b>						
Les clients	0,035	0,185	0,023	0,149	0,039	0,193
Les concurrents	0,596	0,491	0,014	0,118	0,033	0,179
Les fournisseurs	0,194	0,395	0,080	0,272	0,113	0,317
<b>Principale raison de travailler comme entrepreneur plutôt que comme employé :</b>						
Pas d'emploi dans les grandes entreprises	0,114	0,318	0,047	0,213	0,048	0,214
Pas d'emploi dans les petites entreprises	0,172	0,378	0,061	0,240	0,065	0,247
Revenus plus élevés	0,213	0,409	0,415	0,493	0,449	0,497
Etre un travailleur indépendant	0,332	0,471	0,243	0,429	0,288	0,453
Tradition familiale	0,090	0,286	0,078	0,268	0,086	0,280
Autre raison	0,069	0,253	0,156	0,363	0,064	0,245
<b>Nombre d'entreprises</b>	1 024		629		2 500	

Sources : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel de 2017 et l'enquête 1-2-3 de 2004 (chiffres extraits d'Echevin et Murtin, 2009).

**Les grandes entreprises du secteur informel et les entreprises immatriculées sont plus performantes que les petites entreprises et les entreprises non immatriculées.** La production moyenne par travailleur s'élevait à 150 000 francs CFA par mois en 2017 à Dakar et dans les autres zones urbaines, soit la même qu'en 2004. La performance des entreprises du secteur informel a été évaluée à l'aide d'une régression du logarithme de la valeur ajoutée sur le capital humain et physique. La valeur ajoutée est régressée sur le logarithme du capital, le logarithme de la taille de l'entreprise, le pourcentage de femmes travaillant dans l'entreprise, l'âge moyen des travailleurs et les années de scolarité. Les rendements du capital et de la main-d'œuvre sont positifs dans les zones urbaines et rurales. Par exemple, les rendements du capital atteignaient 5 pour cent dans les zones urbaines et 6 pour cent dans les zones rurales en 2017, mais ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2004, en s'appuyant sur des données similaires ; et une concurrence plus forte pourrait expliquer cette tendance. En même temps, les rendements positifs montrent toujours que les entreprises plus grandes, en termes de capital et de main-d'œuvre, sont plus rentables. De plus, les entreprises immatriculées et celles qui offrent de meilleures conditions de travail, comme un lieu de travail professionnel, un téléphone et une connexion Internet, sont plus rentables. Les rendements de la scolarisation (tels qu'estimés dans la régression) sont également positifs, bien qu'ils ne soient pas très élevés. Enfin, la proportion de femmes dans une entreprise a eu un effet négatif statistiquement significatif sur la valeur ajoutée en 2017.

**Les analyses précédentes montrent que le secteur informel a une faible productivité bien qu'il emploie une grande partie de la main-d'œuvre.** Néanmoins, toutes les entreprises informelles ne sont pas destinées à devenir formelles, et le secteur informel est très hétérogène. Cela s'explique par la cohabitation entre le travail formel déguisé au sein de ce secteur et les micro-entreprises vraiment

informelles. De nombreuses entreprises informelles sont créées pour survivre sans capital suffisant, et sont la conséquence du manque d'emplois dans le secteur formel, mais d'autres renferment un réel potentiel de croissance. Pour permettre aux individus de gagner de meilleurs revenus et d'améliorer leur bien-être, il est nécessaire de supprimer les obstacles qui rendent cette partie de l'économie peu productive.

**Premièrement, le faible capital humain de la main-d'œuvre constitue un obstacle qu'il faut éliminer pour pouvoir améliorer la productivité.** Les résultats montrent une corrélation positive entre la productivité par habitant et le niveau d'éducation, bien que cela ne semble pas être le cas à Dakar. L'une des raisons pour lesquelles cette relation n'est pas systématique dans tous les secteurs est la faible qualité des produits offerts par de nombreuses entreprises informelles. Par exemple, il est peu probable que le niveau d'éducation augmente la productivité d'un cireur de chaussures, mais si ce jeune apprend les métiers du cuir, s'installe dans un kiosque, et propose plusieurs services dont le cirage de chaussures, il crée une entreprise plus prometteuse. Malheureusement, beaucoup de jeunes Sénégalais quittent l'école prématurément, sans avoir appris un métier. Donner la possibilité aux jeunes de rester plus longtemps à l'école (et améliorer la qualité de l'enseignement) et offrir des perspectives d'apprentissage devrait renforcer le capital humain et offrir de meilleures opportunités dans le secteur informel.

**Deuxièmement, bien que le capital physique ne soit pas le seul facteur déterminant de la productivité, celui-ci est important.** Il est essentiel d'ouvrir le marché du crédit aux entreprises informelles qui détiennent un véritable potentiel. Le marché du crédit est mal adapté à l'environnement au sein duquel ces entreprises évoluent et semble avoir été créé pour le secteur formel. Concevoir des produits qui permettent à ces entreprises d'accéder au crédit et de se développer est crucial pour garantir un secteur informel dynamique.

**Troisièmement, la diversification et l'amélioration de la qualité des produits peuvent ouvrir la voie à de nouvelles opportunités.** Les entreprises informelles fonctionnent dans un environnement au sein duquel elles sont en concurrence avec d'autres entreprises informelles et des entreprises formelles. Les entreprises informelles offrent des produits similaires, qui sont souvent de moins bonne qualité que ceux des entreprises formelles, et les produits sont peu diversifiés. Le manque de compétences techniques (cela renvoie à la faiblesse du capital humain) et la faiblesse du capital physique limitent la qualité et la diversification. Ces deux dimensions devraient être abordées en mettant en place des programmes de formation adaptés en faveur des entreprises établies.

**Quatrièmement, encourager les entreprises à se formaliser, notamment en impliquant les différentes administrations (commerce, impôts), leur offrirait de nouvelles opportunités, par exemple en matière de crédit et de marchés publics, mais cela ne doit pas faire l'objet d'un décret.** Il est important d'en montrer les avantages. Il existe également des cas où la législation (par exemple, le code du travail) est rigide et n'encourage pas cette procédure juridique. S'efforcer d'assouplir les rigidités du marché du travail encouragerait les entreprises informelles qui ont un potentiel de croissance à se formaliser et à se développer.

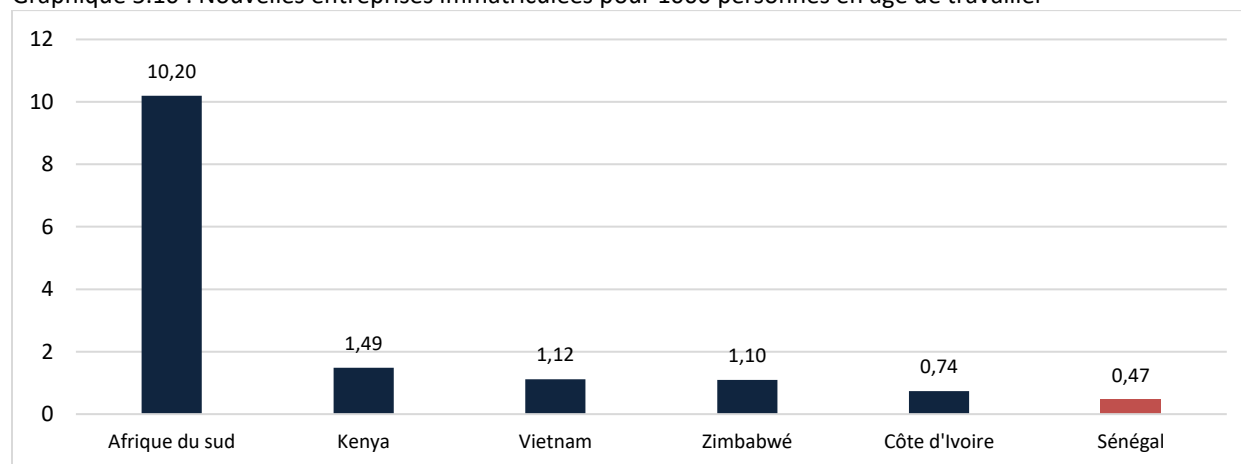
### 5.2.2 Le secteur moderne

**Outre le manque d'emplois de bonne qualité dans le secteur informel, un autre défi pour le Sénégal réside dans l'incapacité du secteur privé formel à absorber la forte population en âge de travailler.** Cette sous-section passe en revue les principales caractéristiques de l'emploi dans le secteur moderne au Sénégal et les obstacles auxquels il doit faire face pour créer des emplois.

**Le secteur privé doit être le moteur de la croissance et de la création d'emplois, mais au Sénégal, l'emploi formel, en particulier l'emploi privé formel, constitue l'exception.** Au cours des années 2010, les enquêtes montrent que la part du secteur formel dans la population active était d'environ 10 pour cent, le secteur public (l'administration publique et les entreprises publiques) représente 5 à 6 pour cent et le secteur privé 4 à 5 pour cent. Par exemple, l'enquête auprès des ménages de 2011 a révélé que le secteur privé formel employait 4,2 pour cent de la population active, l'enquête nationale sur l'emploi de 2015 a indiqué qu'il en employait 5 pour cent, et l'enquête auprès des ménages de 2018 a montré qu'il en employait 4 pour cent. Ces mêmes enquêtes indiquent que sur les 1 million d'emplois nets créés entre 2011 et 2018, le secteur privé formel n'a créé que 30 000 emplois. Le secteur privé formel au Sénégal est apathique en matière de création d'emplois, le personnel qui part à la retraite peut être remplacé, mais peu de nouveaux emplois sont créés.

**Non seulement le Sénégal dispose d'un secteur privé formel étroit, mais l'accès est également difficile pour les nouveaux entrepreneurs.** Une étude récente démontre que 1,3 pour cent des entreprises privées formelles<sup>50</sup> comptent cinq employés ou plus (Banque mondiale, 2021b). Tout aussi important, plus de 99 pour cent des entreprises formelles sont des micros, petites et moyennes entreprises, et les quelques grandes entreprises qui existent sont moins compétitives au niveau international (Banque mondiale, 2020g). Par ailleurs, le Sénégal est moins performant que ses homologues en termes de création de nouvelles entreprises, avec 0,47 nouvelle entreprise immatriculée pour 1000 personnes en âge de travailler, alors que dans certains pays homologues comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Vietnam, le ratio est plus élevé (cf. graphique 5.10).

Graphique 5.10 : Nouvelles entreprises immatriculées pour 1000 personnes en âge de travailler



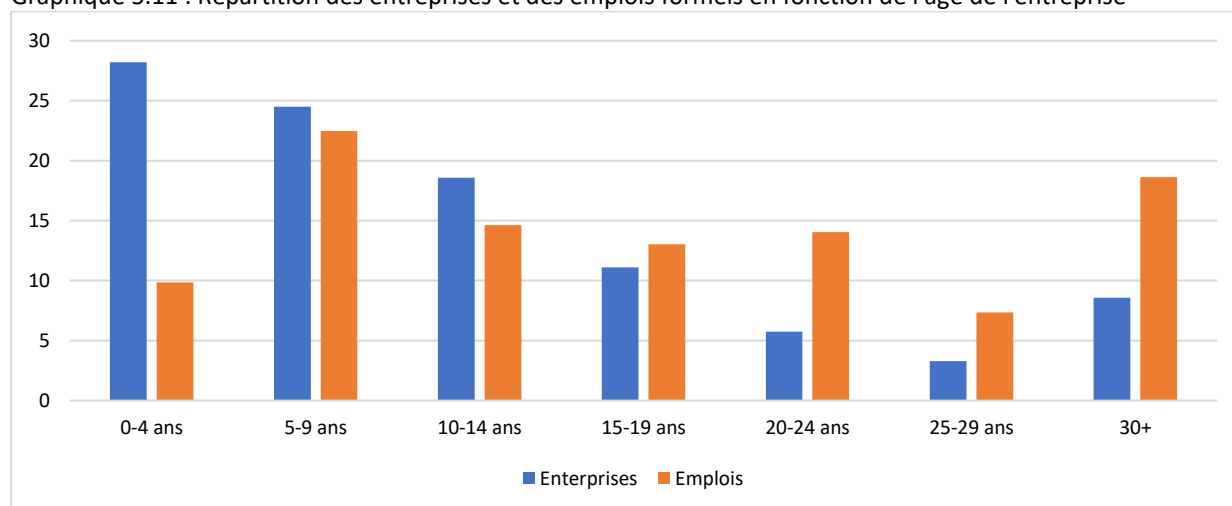
Source : Banque mondiale, 2021.

**En outre, les entreprises qui ont été créées récemment sont peu dynamiques en ce qui concerne la création d'emplois.** Le graphique 5.11 montre la répartition des entreprises et des emplois formels en fonction de l'âge de l'entreprise. Plus de la moitié des entreprises formelles ont moins de 10 ans, et moins d'un cinquième ont 20 ans ou plus. Cela peut être un facteur pénalisant la création d'entreprises au cours des dernières années, ou encore une mortalité élevée qui expliquerait une durée de vie courte, ou les deux. Néanmoins, les entreprises plus anciennes concentrent une part plus importante de l'emploi, 18

<sup>50</sup> Une entreprise formelle dispose de toutes les immatriculations et permis requis, et se conforme au système comptable ouest-africain.

pour cent des entreprises de 20 ans ou plus représentent 40 pour cent de l'emploi total. Il pourrait s'agir d'une tendance normale, dès lors que les entreprises commencent à plus petite échelle et les plus dynamiques se développent, mais il se pourrait aussi que les jeunes entreprises soient confrontées à des obstacles importants qui les empêchent de se développer et d'embaucher un plus grand nombre d'employés.

Graphique 5.11 : Répartition des entreprises et des emplois formels en fonction de l'âge de l'entreprise

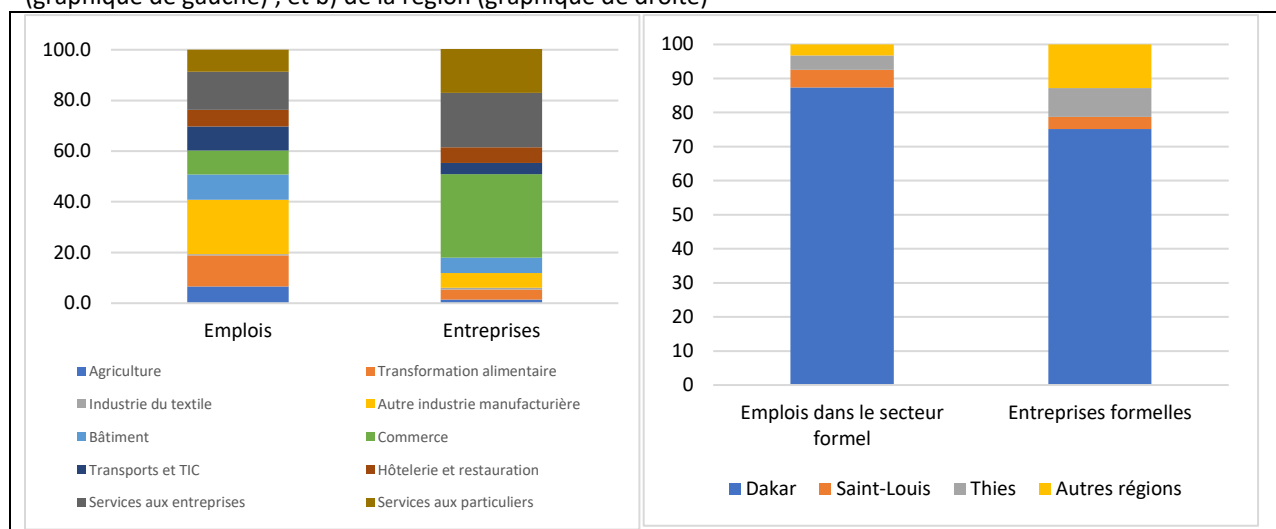


Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie en s'appuyant sur le Recensement Général des Entreprises de 2016.

**Les entreprises privées formelles du pays exercent principalement dans les secteurs des services et du commerce, qui ont moins de capacité à créer des emplois ; de plus elles sont géographiquement concentrées à Dakar, délaissant les autres régions en matière de perspectives d'emploi.** Le recensement des entreprises de 2016 a révélé que la moitié des entreprises exerçaient dans les services, un tiers dans le commerce, et un dixième dans l'industrie manufacturière, mais les services ne représentent que 24 pour cent de l'emploi formel, et le commerce moins de 10 pour cent. L'industrie fournit un tiers des emplois, et le bâtiment, qui représente 6 pour cent de toutes les entreprises formelles, fournit 10 pour cent de tous les emplois privés (cf. graphique 5.12a). Le développement du secteur de l'industrie pourrait générer des emplois. Le Sénégal continue d'importer des produits pétroliers finis et du riz, alors que le pays a la capacité de les produire sur place. En outre, s'orienter vers des services de meilleure qualité permettrait d'accroître les revenus. Sur le plan géographique, plus de 75 pour cent de toutes les entreprises formelles du pays se trouvent à Dakar, qui représente également 87 pour cent de l'emploi formel total (cf. graphique 5.12b). Les entreprises issues des autres zones urbaines et des zones rurales représentent moins d'un quart du secteur privé du pays. Ceci n'est pas surprenant et la forte concentration d'entreprises dans la capitale reflète le schéma observé ailleurs dans la sous-région. La concentration géographique des emplois et des entreprises à Dakar laisse moins d'opportunités aux pauvres, qui vivent pour la plupart en dehors de Dakar. (L'incidence de la pauvreté atteint seulement 9 pour cent à Dakar et oscille entre au moins 34 pour cent à Thiès, qui est la deuxième région la plus pauvre après Dakar, et 66 pour cent à Sédhiou). L'une des options pour que les populations rurales, en particulier les jeunes, obtiennent un bon emploi et sortent de la pauvreté consiste à migrer vers Dakar, ce qui comporte son lot de défis (tels que les coûts d'opportunité au niveau individuel, Dakar devenant de plus en plus surpeuplée) et pourrait être entravé par le faible capital humain d'un bon nombre de ces jeunes.



Graphique 5.12 : a) Répartition des emplois et des entreprises du secteur privé formel en fonction du secteur (graphique de gauche) ; et b) de la région (graphique de droite)



Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie en s'appuyant sur le Recensement Général des Entreprises de 2016.

**Il existe des obstacles à la création d'emplois décents et productifs aux niveaux macroéconomique, microéconomique et de l'environnement des entreprises.** Au niveau macroéconomique, la faible intensité capitaliste du Sénégal, qui se situe au niveau de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, et la faible efficacité des investissements limitent doublement la création d'emplois. Les investissements publics et privés sont tout aussi importants pour la création d'emplois actuels et futurs. Les investissements publics permettent de construire des infrastructures qui attirent les futurs investissements privés, de développer le capital humain qui augmente la productivité, et de générer des emplois. Les efforts du Sénégal déployés en matière d'investissements sont considérables ; ceux-ci sont passés de 18 pour cent du PIB en 2010 à 26 pour cent en 2018 (cf. tableau 5.3), mais l'intensité capitaliste est faible. Par exemple, l'intensité capitaliste en 2018 s'élève à 25 500 USD (en prix constants de 2017), ce qui est plus élevé qu'au Cameroun (23 600 USD) et qu'au Kenya (21 300 USD), mais représente seulement un cinquième de celle de ses homologues de référence comme le Maroc, la Tunisie et l'Indonésie. Parallèlement, le coefficient marginal de capital, qui mesure approximativement le montant marginal des capitaux permanents nécessaires pour générer l'unité de production suivante, est élevé au Sénégal. Par exemple, il est plus élevé qu'en Côte d'Ivoire, qu'au Ghana et qu'au Kenya. En d'autres termes, il faut plus d'unités d'investissement au Sénégal que dans ces autres pays pour produire une unité de production supplémentaire. La productivité de la main-d'œuvre est également plus faible. Un coefficient marginal de capital élevé augmente le coût des investissements et rend les entreprises moins compétitives. Une faible productivité augmente le coût de la main-d'œuvre. Ces deux caractéristiques font qu'il est difficile pour le Sénégal de créer des emplois décents.

Tableau 5.3 : Indicateurs de l'efficacité de l'investissement dans un échantillon de pays, 2010 et 2018

Pays	Année	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	Intensité capitaliste (K/L) en 1000 USD de 2017	Productivité apparente du travail (Y/L) en 1000 USD de 2017	Coefficient marginal de capital
Sénégal	2010	18,4	23,1	8,0	2,68
	2018	26,0	25,5	8,6	3,19
Côte d'Ivoire	2010	12,3	20,9	9,2	1,17
	2018	19,8	32,0	16,3	2,72
Ghana	2010	11,8	29,8	10,5	0,66
	2018	23,2	31,8	11,8	1,71
Kenya	2010	20,4	19,4	7,9	1,57
	2018	17,3	21,3	8,9	1,74
Cameroun	2010	23,5	19,3	7,3	2,74
	2018	22,8	23,6	8,9	3,32
Indonésie	2010	31,0	96,2	18,0	5,11
	2018	32,3	132,1	23,3	6,61
Maroc	2010	30,7	97,4	18,2	6,11
	2018	28,4	130,4	24,7	5,00
Tunisie	2010	24,6	83,0	31,0	2,55
	2018	18,6	95,1	35,1	1,82
Maurice	2010	24,2	138,3	42,0	3,65
	2018	18,8	163,3	50,8	2,87

Sources : Tableaux Word Pen et indicateurs du développement dans le monde

**Les entreprises formelles et informelles évoquent plusieurs facteurs communs qui entravent leurs activités au Sénégal.** Parmi les obstacles les plus courants figurent une fiscalité compliquée, la faiblesse de la demande, l'accès difficile au financement, l'accès limité à l'énergie, le manque de locaux professionnels adaptés, le manque d'équité des marchés publics, la faiblesse des systèmes d'aide publique et la difficulté à se procurer des intrants (cf. tableau 5.4). De plus, les entreprises formelles mentionnent que la lourdeur des procédures administratives fait partie des 10 obstacles principaux, tandis que les entreprises informelles citent les coûts de transport et le manque de technologies spécialisées. En bref, les obstacles auxquels le secteur privé est confronté sont d'ordre réglementaire (la fiscalité, les marchés publics et les procédures administratives), le manque d'accès aux marchés et le manque d'infrastructures (le crédit, l'énergie, les TIC et les transports) (Banque mondiale, 2020g).

Tableau 5.4 : Principaux obstacles auxquels les entreprises sont confrontées

Obstacles	Formelle	Informelle
Impôts trop élevés	17,2	16,3
Faible demande	10,8	30,5
Accès au crédit	9,3	15,1
Démarches administratives	6,9	4,0
Accès limité aux structures d'aide aux entreprises	5,9	6,6
Difficultés d'approvisionnement en énergie	5,8	9,4
Manque de locaux adaptés	5,7	25,1
Difficulté d'accéder aux marchés publics	5,6	5,3
Difficulté à se procurer des matières premières	4,5	14,6
Manque de personnel qualifié	4,1	3,6
Lourdeur des procédures de règlement des litiges	4,1	1,7
Coût élevé des transports	4,0	10,6
Plateformes techniques ou commerciales coûteuses	4,0	3,8
Manque de technologies spécialisées	3,8	10,9
Coût élevé de la main-d'œuvre	3,7	4,0
Corruption	2,8	3,6

Sources : ANSD, RGE de 2016.

**Les problèmes auxquels les entreprises sénégalaises sont confrontées en termes de leur environnement, de réglementation et de compétitivité, comme nous l'avons vu précédemment, sont mieux illustrés en examinant la position du Sénégal par rapport aux pays homologues.** Par exemple, la distance du pays par rapport à la frontière<sup>51</sup> est beaucoup plus faible que celle des homologues de référence, tels que la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Vietnam et le Maroc (cf. graphique 5.13). De même, le rapport sur la compétitivité mondiale de 2019 montre que le pays est à la traîne par rapport à certains pays homologues comme le Vietnam, notamment en ce qui concerne plusieurs piliers de développement clés, tels que les infrastructures, l'adoption des TIC, les compétences, la taille du marché, le marché du travail et le système financier (cf. graphique 5.14). Par exemple, le coût de l'électricité au Sénégal représente 2 421,1 pour cent du revenu par habitant, contre 1 308,8 pour cent au Maroc et 994,2 pour cent au Vietnam (Banque mondiale, 2020g). Par ailleurs, 34 pour cent de la population totale a accès à l'Internet mobile, ce qui est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 27,7 pour cent, mais bien inférieur à la moyenne mondiale de 51,2 pour cent. Ce fossé en matière d'accès à l'Internet est encore plus large entre les différents groupes socio-économiques du pays en termes de couverture et de qualité de service. Les ménages issus des zones rurales, qui sont plus pauvres en moyenne, enregistrent des taux d'accès à Internet plus faibles (Rodriguez-Castelan et al., 2021).

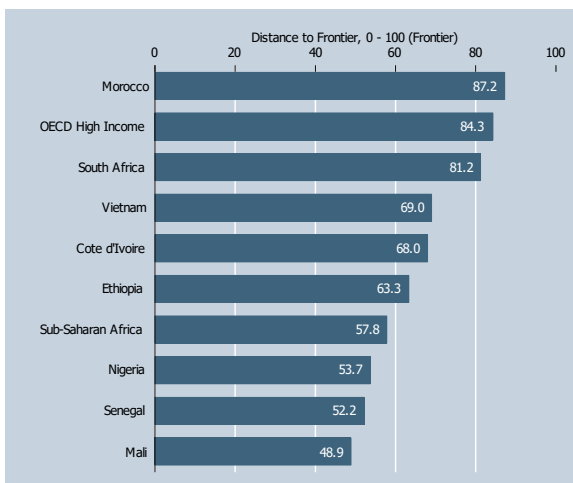
#### **La faiblesse de la connectivité numérique est un facteur handicapant l'amélioration de la productivité.**

La connectivité numérique au Sénégal accuse un retard par rapport à celle de certains pays homologues (Côte d'Ivoire, Nigeria, Cap-Vert par exemple), surtout dans les zones sous-desservies comme la Casamance et le bassin arachidier. L'accès au haut-débit reste assez restreint, et les prix très élevés. Le

<sup>51</sup> Le score de distance de la frontière saisit l'écart entre la performance d'une économie et une mesure des meilleures pratiques sur l'ensemble de l'échantillon d'indicateurs pour tous les sujets de l'enquête « *Doing Business* » de la Banque mondiale. Le score de distance de la frontière d'une économie est indiqué sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la moins bonne performance et 100 la frontière (Banque mondiale, 2020g).

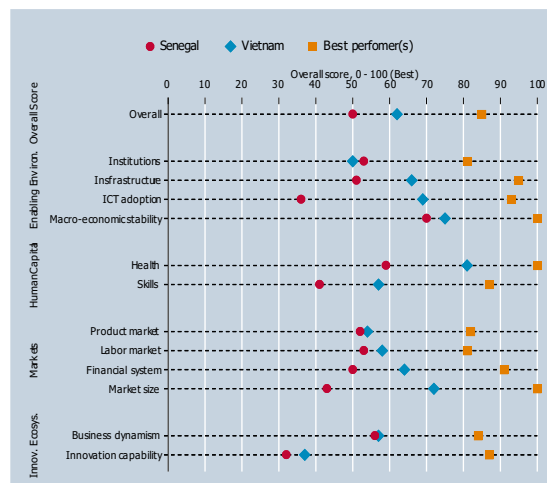
pourcentage de la population ayant accès au haut-débit mobile est de 37 pour cent, ce qui est inférieur aux taux enregistrés dans d'autres pays comme le Nigeria (43 pour cent), le Maroc (51 pour cent), le Cap-Vert (53 pour cent) ou l'île Maurice (58 pour cent)<sup>52</sup>. La pénétration du haut débit fixe, essentielle pour une utilisation plus rapide et plus productive, reste relativement faible, avec un taux de pénétration des ménages de 10,6 pour cent en 2021 (contre 25 pour cent au Cap-Vert, 26,7 pour cent au Maroc, et 88,2 pour cent pour l'île Maurice). En revanche, le prix moyen de 1Go de données en pourcentage de GNI mensuel est de 2,77 pour cent, largement en dessus des pays comme le Nigeria (0,83 pour cent), le Kenya (0,71 pour cent), ou encore le Maroc (0,4 pour cent)<sup>53</sup>. Ce résultat est le fait de plusieurs facteurs dont l'insuffisance des investissements dans les infrastructures numériques, la faible concurrence sur le marché, et le partage réduit des infrastructures existantes. En termes de qualité internet, le Sénégal est 97<sup>ème</sup> dans le classement mondial de l'indice de test de vitesse mobile. Le pays se classe encore plus bas pour la vitesse haut débit fixe (116<sup>ème</sup>). Cette qualité limitée de l'internet ne permet pas une utilisation productive des services numériques et décourage l'adoption de cette technologie, bien que l'accès au téléphone portable soit répandu au Sénégal. Les données WDR 2021 estiment un écart d'utilisation au Sénégal à 68 pour cent, ce qui implique que les deux tiers de la population couverte par un signal n'utilisent pas les services Internet. De plus, certaines populations comme les femmes sont plus défavorisées. Selon la *Global System for Mobile Communications*, le Sénégal a un gap de genre dans l'utilisation de l'internet mobile de 19 pour cent à l'avantage des hommes, gap qui atteint 32 pour cent dans les zones rurales<sup>54</sup>.

Graphique 5.13 : Distance de la frontière du rapport « *Doing Business* », 2020



Source : Banque mondiale 2020g, 18a.

Graphique 5.14 : Aperçu des performances de l'indice de compétitivité mondiale, 2019



Source : Forum économique mondial de 2019.

**En résumé, la Banque mondiale (2020g) a identifié les champs d'action suivants qui permettraient d'accélérer le développement du secteur privé et de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité<sup>55</sup> : renforcer la concurrence dans les secteurs clés (par ex, l'arachide, l'huile alimentaire et le sucre)**

<sup>52</sup> Sur la base de l'indicateur d'abonnements uniques au haut débit mobile (pour 100 personnes), *Global System for Mobile Communications* (GSMA), 2021.

<sup>53</sup> Cable.co.uk, 2021.

<sup>54</sup> *Global System for Mobile Communications*, 2020. Connected Women: The Mobile Gender Gap Report 2020.

<sup>55</sup> Certaines de ces conclusions et recommandations sont mises en évidence dans des documents stratégiques antérieurs (Banque mondiale, 2020g ; Banque mondiale, 2018a).

; simplifier l'administration fiscale ; renforcer le cadre juridique pour l'accès à la terre ; améliorer l'accès au financement en renforçant la concurrence au sein du secteur financier, en développant l'infrastructure financière et en ciblant les stratégies publiques pour soutenir les MPME, et améliorer l'accès des MPME au financement ; réduire le coût de l'énergie ; améliorer la connectivité, y compris l'infrastructure numérique, grâce à un meilleur système de transport et des bases appropriées pour une économie numérique ; et accroître les opportunités pour que le secteur privé prospère dans l'agriculture et l'agro-industrie, ainsi que dans certains secteurs de services clés (l'éducation, le tourisme, l'immobilier et le logement).

### 5.3 Conclusions et options stratégiques

Plusieurs résultats clés sont ressortis des analyses précédentes, à savoir :

- i) **la participation au marché du travail est associée au bien-être**, les personnes extrêmement pauvres participent peu au marché du travail. Cette faible participation touche davantage les femmes et les jeunes adultes que les hommes mais une grande part d'entre eux ont un niveau d'éducation peu élevé et ne disposent pas des compétences nécessaires pour postuler à des emplois de meilleure qualité.
- ii) la participation ne constitue pas le seul obstacle à l'offre de travail ; **de nombreux emplois sont de piètre qualité, et le secteur informel est le principal employeur et est le plus dynamique en termes de création d'emplois**. Comme la productivité dans le secteur informel est faible, les salaires y sont bas et n'améliorent donc pas beaucoup le bien-être.
- iii) **l'incapacité du secteur formel à créer suffisamment d'emplois est liée à des obstacles d'ordre institutionnel** : le manque d'accès à l'énergie, le manque d'adoption des technologies modernes, le manque d'accès au crédit, le manque de conditions de concurrence équitables et une réglementation lourde.

**En résumé, il est essentiel de minimiser les obstacles sous-jacents pour accélérer le développement du secteur privé afin de créer des emplois plus nombreux, de meilleure qualité et plus inclusifs, en particulier pour une main-d'œuvre grandissante.** Les pays doivent généralement trouver le juste équilibre entre d'une part l'amélioration de la création d'emplois, de la qualité des emplois et de l'accès à l'emploi et d'autre part la garantie que les conditions préalables à l'obtention de ces résultats soient remplies. Parmi ces conditions préalables figurent l'amélioration de l'accès aux marchés des biens et services, l'amélioration des performances et de la productivité des entreprises, l'amélioration du capital humain et l'augmentation de l'employabilité de la main-d'œuvre actuelle et future.

**Le Sénégal peut améliorer les indicateurs du marché du travail (participation, chômage, revenus, qualité des emplois, etc.) et réduire la pauvreté en identifiant comment améliorer les domaines mentionnés ci-dessus.** Comme indiqué dans de nombreux rapports précédents, y compris le plus récent diagnostic systématique pays du Sénégal (Banque mondiale, 2018a), il est crucial d'améliorer le niveau d'éducation au Sénégal. Les personnes ayant un faible niveau d'éducation ne sont pas encouragées à postuler à des emplois salariés et travaillent plutôt en tant que travailleurs familiaux non rémunérés, mais si elles trouvent un emploi, celui-ci est souvent de piètre qualité. Bien que l'éducation ne soit pas le seul facteur qui influence la faible participation au marché du travail, il s'agit de l'un des facteurs principaux. L'amélioration du niveau de l'éducation permettra de renforcer le capital humain et de tirer parti du dividende démographique provenant de la transition démographique en cours pour stimuler la croissance et améliorer le bien-être. À cette fin, les parents devraient être encouragés à inscrire leurs enfants à l'école le plus tôt possible, y compris à l'école maternelle ; les enfants devraient rester scolarisés au moins pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ; une seconde chance devrait être offerte à ceux qui ont

abandonné l'école plus tôt grâce à la formation professionnelle ; et les normes sociales qui empêchent les jeunes filles de développer pleinement leur potentiel dans le système éducatif et sur le marché du travail devraient être abordées franchement.

**Supprimer les obstacles qui empêchent le secteur productif de créer des emplois décents a été un objectif des différents plans de développement du Sénégal, mais la demande de main-d'œuvre reste faible, et lorsque des emplois sont créés, ils le sont dans le secteur informel.** Le secteur informel est hétérogène, et certaines entreprises ont le potentiel de se développer et de créer un plus grand nombre d'emplois. Les principaux obstacles à la croissance spécifique à cette partie de l'économie sont le faible niveau d'éducation et de compétences, ainsi que le manque de diversification dans un contexte de forte concurrence. Le faible niveau d'éducation a déjà été évoqué précédemment, mais les individus doivent entrer sur le marché du travail avec des compétences spécifiques, et il est important de mettre en place des formations professionnelles pour obtenir un secteur informel plus dynamique et pour permettre aux entreprises qui sont assez rentables de se formaliser. Les formations professionnelles peuvent être organisées en collaboration avec les différentes professions afin de donner aux jeunes les compétences nécessaires. De meilleures compétences et des mesures d'incitations de la part du gouvernement à participer à l'économie formelle peuvent aider à moderniser le secteur informel. Les autres défis rencontrés par le secteur informel sont les mêmes que ceux du secteur formel, à savoir : l'adoption des TIC, l'accès à une énergie à faible coût et l'accès au crédit. Bien que le pays poursuive des politiques destinées à favoriser la création d'emplois, compte tenu du grand nombre de travailleurs indépendants et de l'hétérogénéité de la productivité, tout le monde ne sera pas forcément en mesure de saisir les opportunités d'augmenter sa productivité et, par conséquent, ses revenus. Pour ces personnes, un dispositif de protection sociale sera nécessaire pour éviter qu'elles ne soient confrontées à l'extrême pauvreté.

**Le Sénégal a entrepris diverses réformes au fil des années pour faciliter la pratique des affaires et renforcer la compétitivité du secteur productif moderne,** mais certaines réformes clés accusent du retard, notamment celles portant sur l'approvisionnement en électricité, l'amélioration du commerce transfrontalier et la résolution de l'insolvabilité. Par exemple, la réforme la plus récente en matière d'approvisionnement en électricité date de 2018. Même à ce moment-là, cette réforme s'adonnait davantage à surveiller et à réglementer les pannes de courant qu'à résoudre le problème du coût élevé de l'électricité, qui a été soulevé dans plusieurs études (Banque mondiale, 2020g). De même, la réforme la plus récente sur le commerce transfrontalier visant à accroître la compétitivité internationale des entreprises du pays date de 2012. Les efforts de réforme du pays ont été lents ces dernières années, avec seulement deux réformes entreprises en 2019 et deux autres en 2020 (Banque mondiale, 2020g).

**Plus précisément, les éléments probants s'appuyant sur les observations des entreprises formelles et informelles montrent que des politiques doivent être mises en place pour s'attaquer aux charges réglementaires.** L'allègement des charges administratives et réglementaires permettrait non seulement d'améliorer considérablement l'environnement général des entreprises, mais aussi de faciliter l'entrée et la croissance des entreprises, ainsi que la création d'emplois. Les changements nécessaires consistent à simplifier les procédures administratives, éliminer ou rationaliser les réglementations inadéquates et mettre à disposition des entreprises les informations relatives aux obligations administratives<sup>56</sup>. Les exemples d'obstacles réglementaires foisonnent au Sénégal. Par exemple, en 2019, le Sénégal était classé 109<sup>ème</sup> sur 141 pays en termes de flexibilité dans l'embauche et de licenciement des travailleurs (FEM, 2019). Les pays ayant des pratiques d'embauche et de licenciement les plus rigides ont tendance à avoir

---

<sup>56</sup> <https://www.oecd.org/cfe/smes/2090740.pdf>

une plus grande proportion de travailleurs indépendants (*Ahmad et Pagés.*, 2009), y compris le Sénégal. De plus, les entreprises issues du secteur formel indiquent que l'application de la fiscalité n'est pas cohérente, ce qui entraîne une incertitude qui constitue un obstacle important pour les entreprises (Banque mondiale, 2020g). Les difficultés liées à la fiscalité comprennent de nombreuses taxes à faible rendement, notamment les droits d'immatriculation et les droits de timbre, qui génèrent d'importantes obligations de déclaration et de paiement, et découragent la formalité en créant des incitations à éviter le paiement des impôts ; une mauvaise gestion de la taxe sur la valeur ajoutée, en particulier des crédits d'impôt, qui ont tendance à être remboursés tardivement (voire pas du tout) ; et un traitement fiscal préférentiel pour des secteurs, des activités et des régions spécifiques qui accroît la complexité et diminue l'efficacité et l'équité (Banque mondiale, 2020g).

**Tout aussi important dans un environnement des entreprises marqué par une faible demande, associée à une crise économique latente (par exemple, la pandémie de la COVID-19), les marchés publics peuvent être utilisés pour cibler la croissance et la création d'emplois<sup>57</sup>.** Même si les données du recensement des entreprises montrent que seulement 12 pour cent de l'ensemble des entreprises privées indiquent être au courant des marchés publics au Sénégal (ANSD, 2017), il faudrait essayer d'établir des mesures visant à garantir des systèmes de marchés publics transparents et responsables. À terme, ces systèmes améliorés redynamiseront le secteur privé en ouvrant l'accès aux opportunités commerciales, en améliorant l'environnement général des entreprises et des investissements, en renforçant la concurrence et en favorisant la croissance économique, ce qui se traduira par des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

**Au-delà des contraintes financières qui pèsent sur la création et le développement des entreprises, la faible performance des entreprises au Sénégal et la faible demande de main-d'œuvre qui y est associée révèlent des problèmes potentiels dans le climat des affaires.** La croissance et la restructuration des entreprises dépendent du taux de rendement des investissements qui est influencé par des facteurs tels que la concurrence sur le marché des produits, l'accès aux nouvelles technologies (y compris la connectivité), ainsi que la gouvernance et les capacités internes des entreprises (*Ahmad et Pagés*, 2009). Par exemple, l'accès à la connectivité numérique (TIC), qui, dans le monde d'aujourd'hui offre de grandes opportunités en termes d'intégration des marchés de produits et d'amélioration de la productivité et de la compétitivité pour les entreprises, est limité au Sénégal, notamment en ce qui concerne la qualité de l'accès à Internet (Banque mondiale, 2020g). Dans le but de stimuler la compétitivité et la création d'emplois, la priorité devrait être accordée à l'amélioration de la connectivité numérique<sup>58</sup>. Les mesures visant à tirer pleinement parti de la connectivité numérique comprennent le renforcement de l'efficacité réglementaire du secteur ; d'importants investissements dans la fibre optique, en particulier pour les entreprises ; la garantie d'une concurrence axée sur le marché au sein du marché de la téléphonie mobile; l'encouragement de l'établissement d'opérateurs de centres de données privés et indépendants ; et la mise en œuvre d'une stratégie numérique (Banque mondiale, 2020g).

---

<sup>57</sup> En temps de crise (par exemple, en cas de récession), les gouvernements peuvent utiliser les marchés publics de manière stratégique pour stimuler la croissance et la création d'emplois. Historiquement, l'utilisation de cet instrument de politique remonte à la Grande Dépression, lorsque le « Buy American Act » de 1933 a imposé aux agences fédérales d'acheter des matériaux et des produits nationaux pour soutenir les industries locales. Une autre application notable est la loi « Small Business Act » de 1953, qui encourageait l'utilisation des marchés publics pour aider les Américains à créer, construire et développer des entreprises (*Ali et Tiwari*, 2020).

<sup>58</sup><https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/03/05/towards-more-inclusive-growth-in-senegal>

## 6 Conclusions et recommandations de politiques publiques

**Le Sénégal a accompli de véritables progrès en matière de lutte contre la pauvreté monétaire et de renforcement de la prospérité partagée entre 2011 et 2018.** L'incidence de la pauvreté monétaire a diminué d'environ 5 points de pourcentage, et la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont reculé de manière significative. La performance du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté de 2011 à 2018, avec une incidence de la pauvreté diminuant en moyenne de 0,7 point de pourcentage par an, a été une nette amélioration par rapport à la période de 2005 à 2011 (une baisse de 0,3 point de pourcentage par an), mais reste inférieure à celle de 2001 à 2005 (une baisse de 1,7 point de pourcentage par an). Bien que la performance du Sénégal ait été meilleure que celle de certains de ses homologues de référence, comme le Maroc et l'Indonésie, celle-ci a été moins bonne que celle de certains de ses homologues structurels, comme la Côte d'Ivoire et le Kenya. Étant donné que les inégalités sont restées constantes ou ont eu tendance à se creuser, la croissance, en particulier dans le secteur de l'agriculture, a été le principal moteur de la baisse de la pauvreté. Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité du processus de croissance au Sénégal et risque d'exacerber la vulnérabilité des pauvres et des autres populations vulnérables. La croissance du PIB a chuté en passant de 5,3 pour cent en 2019, à 1,3 pour cent en 2020, ce qui correspond à une contraction de 1,3 pour cent du PIB par habitant. Selon les estimations, la pandémie a engendré une baisse de la consommation annuelle par habitant de 3,8 pour cent et une hausse de la pauvreté de 2 points de pourcentage.

**La baisse de la pauvreté monétaire ne s'est pas accompagnée de réelles améliorations des dimensions non monétaires du bien-être.** L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a légèrement diminué au niveau national et dans les zones rurales, mais a augmenté dans les zones urbaines. Cette amélioration reflète une légère progression de l'indice du capital humain qui repose sur l'amélioration des indicateurs de santé et de modestes améliorations de la quantité et de la qualité de l'éducation, mais le développement humain et le capital humain restent de niveau moyen au Sénégal. Le pays a réalisé d'importants progrès en termes d'accès à l'électricité et à l'assainissement, bien que l'accès à l'eau potable soit resté stable à environ 80 pour cent entre 2011 et 2018. Dans l'ensemble, le niveau moyen de capital humain est lié à une forte inégalité des chances en matière d'éducation et de conditions de vie, ainsi qu'à un accès limité aux services de base dans les zones rurales.

**Bien que les progrès en matière de pauvreté monétaire aient été importants, la pauvreté reste élevée et près de 38 pour cent de la population était considérée comme étant pauvre en 2018.** La plupart des pauvres vivent en zone rurale dans des ménages de grande taille où la majorité des individus sont jeunes et les chefs de ménages ont un niveau d'éducation limité et travaillent principalement dans l'agriculture. Le pays est exposé à des chocs et le taux de vulnérabilité (55 pour cent) est supérieur à l'incidence de la pauvreté (38 pour cent), ce qui signifie qu'avec la survenue d'un choc important, le taux de pauvreté peut augmenter jusqu'à ce niveau en l'absence de mesures d'accompagnement. Ce niveau de pauvreté élevé dans toutes les autres régions que Dakar, signifie que, pour réduire la pauvreté, le Sénégal doit générer plus d'opportunités pour les pauvres.

**L'analyse des performances antérieures en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté montre qu'il existe une marge d'amélioration.** Bien que les résultats récents soient bons, le Sénégal peut encore améliorer ses performances en matière de croissance inclusive et de lutte contre la pauvreté. Cela nécessitera une action concertée et des politiques de rupture. Il sera nécessaire de comprendre les contraintes qui pèsent sur la lutte contre la pauvreté au Sénégal pour pouvoir élaborer ces politiques. Plusieurs obstacles clés ont été identifiés.



**Le niveau de capital humain reste faible et limite la croissance des revenus.** Un enfant né de nos jours au Sénégal ne peut espérer atteindre que 42 pour cent de son potentiel productif à l'âge adulte. Cette situation reflète des résultats en matière de santé qui sont restés modestes dans les zones rurales, même s'ils se sont améliorés. Ceci reflète également des progrès dilatoires au niveau des résultats scolaires. Étant donné que les indicateurs actuels de santé et d'éducation constituent la base de la productivité de la prochaine génération de travailleurs, la situation actuelle en matière de capital humain est préoccupante puisqu'il est difficile d'imaginer que la productivité des travailleurs s'accélère ou même s'améliore de façon durable. Par exemple, dans les zones rurales, les agriculteurs peinent à adopter de nouvelles technologies ou à passer à des activités plus productives du fait de leur faible niveau d'éducation. Les agriculteurs qui n'ont pas adopté de techniques agricoles améliorées pourraient nettement accroître leurs rendements agricoles. En outre, l'accès à une gamme croissante d'applications des TIC dans le domaine agricole (les services bancaires mobiles, les informations sur les prix des marchés des matières premières), qui ont le potentiel d'améliorer les revenus des agriculteurs, est en corrélation avec le niveau d'éducation. Le faible niveau d'éducation provient largement des faibles taux de scolarisation et du fait qu'un grand nombre de ménages privilégie l'éducation religieuse à l'éducation publique. Le manque d'engagement de la communauté vis-à-vis d'un système trop centralisé entrave les réformes du système éducatif au Sénégal.

**Les disparités entre les hommes et les femmes sont un frein à la prospérité partagée.** Le Sénégal n'a comblé que 68 pour cent de l'écart entre les hommes et les femmes, ce qui lui vaut d'être classé 104<sup>ème</sup> sur 156 pays en 2021, et le pays a encore du chemin à parcourir pour atteindre la parité entre les hommes et les femmes. Les disparités de genre sont très prononcées dans les secteurs de l'économie et de la politique. Les disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur économique proviennent de l'accumulation inégale du capital et de l'accès limité aux ressources. Au Sénégal, les femmes ont encore un accès restreint aux facteurs de production, tels que le capital humain, la terre et le crédit, ainsi qu'aux infrastructures, et celles-ci participent moins au marché du travail. Ces disparités peuvent limiter les progrès futurs en matière de lutte contre la pauvreté et de prospérité partagée.

**Une agriculture fortement dépendante des précipitations et un accès limité aux infrastructures de base entravent la productivité dans ce domaine.** Les niveaux de productivité agricole du Sénégal sont supérieurs ou identiques à ceux de ses voisins pour la plupart des cultures. Néanmoins d'importants écarts de rendement persistent par rapport au potentiel, ce qui démontre que la productivité dans le secteur agricole peut encore être améliorée. Le système de production agricole du Sénégal dépend fortement des précipitations, ce qui rend les ménages ruraux vulnérables aux sécheresses et a des conséquences négatives sur la productivité des petits exploitants agricoles. Dans les zones rurales, 92 pour cent des parcelles agricoles dépendent des pluies comme principale source d'eau malgré d'énormes ressources en eau souterraine et de surface. De plus, vu que le Sénégal est l'un des pays africains les plus exposés aux effets de la sécheresse, la situation est difficile pour les agriculteurs des régions sahéliennes arides et semi-arides du pays, où les sécheresses sont plus fréquentes. Comme les petits exploitants agricoles n'utilisent pas à grande échelle des pratiques de culture intensive durable (telles que les semences améliorées et les engrais) pouvant accroître la résistance des cultures, l'effet de ces sécheresses est exacerbé.

**L'accès limité aux infrastructures de base (routes, électricité, TIC) entrave également la productivité agricole.** Le transport routier de marchandises constitue le moyen de transport le plus important au Sénégal, mais celui-ci est peu fiable et onéreux. D'après l'enquête auprès des ménages de 2018, seulement 24 pour cent des ménages issus des zones rurales ont accès à une route goudronnée, contre

63 pour cent dans les zones urbaines. Même si la densité de population est faible dans les zones rurales, le gouvernement devrait accorder une grande priorité à la densification du réseau routier rural. L'électrification peut augmenter considérablement la productivité agricole et le bien-être des ménages, mais 69 pour cent des ménages ruraux ne sont pas raccordés au réseau électrique<sup>59</sup>, contre 9 pour cent seulement dans les zones urbaines. Les TIC permettent de surmonter les obstacles liés aux mauvaises infrastructures physiques en réduisant numériquement la distance entre les agriculteurs et les marchés. L'accès au téléphone portable est très répandu dans les zones rurales (96,7 pour cent), mais la connectivité est peu élevée (l'accès à l'Internet atteint 44 pour cent dans les zones rurales, contre 81,6 pour cent dans les centres urbains). Avec un taux de pénétration d'Internet aussi faible, les ménages ruraux ne bénéficient pas pleinement des initiatives numériques en cours de déploiement dans le pays.

**L'accès très limité au financement limite la productivité des entreprises.** Au Sénégal, la plupart des entreprises sont des MPME, et les MPME sont le plus confrontées à des restrictions de crédit. Selon les estimations, environ 23 pour cent de ces entreprises ont réussi à obtenir un prêt bancaire ou une ligne de crédit, et lorsqu'elles contractent un prêt, celles-ci doivent fournir une garantie d'une valeur équivalente à 272 pour cent du prêt, contre 161 pour cent pour les grandes entreprises. Outre les faiblesses inhérentes aux MPME, la concurrence limitée entre les prestataires de services financiers, ainsi que la faiblesse des infrastructures et des politiques financières restreint l'accès au financement.

**Une productivité faible et en déclin entraîne des distorsions dans l'allocation des ressources.** Selon les estimations, la PTF a chuté d'environ 13 pour cent entre 2007 et 2014. En 2019, celle-ci atteignait 2 pour cent de moins qu'en 2000. Le fait que la productivité stagne au niveau macroéconomique est un signe que la croissance de la production est insuffisante malgré la réaffectation de la main-d'œuvre du secteur primaire au secteur tertiaire (Banque mondiale, 2021b). Au fil du temps, la part du secteur tertiaire dans le PIB a considérablement augmenté, et celle du secteur secondaire est restée plus ou moins constante. La transformation structurelle observée a impliqué une réaffectation de la main-d'œuvre de l'agriculture à faible productivité vers le commerce et les services, principalement dans le secteur informel qui connaît également une faible productivité et des perspectives de croissance limitées (FMI, 2017).

**Le coût élevé de l'énergie et des restrictions à la concurrence affectent négativement la productivité.** Le transport routier de marchandises, qui est le moyen de transport le plus important au Sénégal, est peu fiable et onéreux. Seulement 24 pour cent des ménages issus des zones rurales ont accès à une route goudronnée, et le coût moyen de l'électricité était estimé à 0,24 USD par kWh en 2018, ce qui est nettement plus élevé que le prix de référence mondial de 0,10 USD par kWh. Ce coût élevé s'explique principalement par le fait que le Sénégal utilise du combustible lourd pour ses centrales électriques. Le manque de concurrence est également une contrainte importante pour la croissance et la baisse de la pauvreté, car il diminue la PTF. De 2011 à 2018, les pertes de PTF dues au manque de concurrence ont été estimées entre 25 et 32 pour cent (Banque mondiale, 2021b). Les barrières à l'entrée et les distorsions dans l'affectation des ressources font partie des principales causes de perte de PTF dues à la concurrence. Bien que certains indicateurs de la facilité à faire des affaires (*Doing Business*) se soient nettement améliorés, le cadre réglementaire impose toujours des contraintes importantes à la concurrence, ce qui engendre un vaste secteur informel qui représente environ 40 pour cent du PIB (Banque mondiale, 2020g).

**La faiblesse de la productivité s'explique aussi par la faible connectivité numérique.** La connectivité numérique au Sénégal accuse un retard par rapport à celle de certains pays homologues (Côte d'Ivoire,

---

<sup>59</sup> Sauf dans la zone rurale de Dakar.

Nigeria, Cap-Vert par exemple). L'accès au haut-débit reste assez restreint, et les prix très élevés. La pénétration du haut débit fixe, essentielle pour une utilisation plus rapide et plus productive, reste relativement faible, avec un taux de pénétration des ménages de 10,6 pour cent en 2021. En revanche, le prix moyen de 1Go de données en pourcentage de GNI mensuel est de 2,77 pour cent, largement en dessus des pays comme le Nigeria, le Kenya, ou le Maroc. Ce résultat est le fait de plusieurs facteurs dont l'insuffisance des investissements dans les infrastructures numériques, la faible concurrence sur le marché, et le partage réduit des infrastructures existantes. En termes de qualité internet, le Sénégal est 97<sup>ème</sup> dans le classement mondial de l'indice de test de vitesse mobile, le pays enregistre un classement encore plus bas (116<sup>ème</sup>) pour la vitesse haut débit fixe. Cette qualité limitée de l'internet ne permet pas une utilisation productive des services numériques et décourage l'adoption de cette technologie, bien que l'accès au téléphone portable soit répandu.

**L'informalité entrave la productivité et la croissance de diverses manières.** La plupart des emplois informels se trouvent dans les services, le commerce et le bâtiment. Étant donné que les travailleurs du secteur informel sont engagés dans des activités à faible productivité, ce segment du marché du travail n'est pas en mesure de fournir des revenus qui permettent à la plupart de sortir de la pauvreté. L'informalité est coûteuse pour l'économie ; en plus de sa faible productivité, l'informalité restreint l'assiette fiscale (Banque mondiale, 2021b).

**L'exposition aux chocs accentue la pauvreté et la vulnérabilité.** Les ménages doivent faire face à des chocs et risquent de sombrer dans la pauvreté. La volatilité des revenus est une conséquence d'une forte exposition aux chocs. En cas de choc, de nombreux ménages non pauvres sont susceptibles de basculer dans la pauvreté, tandis que des ménages déjà pauvres s'appauvriraient davantage. Le taux de vulnérabilité calculé à partir de l'enquête auprès des ménages de 2018 s'établit à 55 pour cent, ce qui signifie que si tous les ménages identifiés comme étant vulnérables subissaient des chocs, le taux de pauvreté pourrait atteindre ce niveau. Renforcer la capacité de résilience face aux chocs, y compris les chocs climatiques, doit constituer un élément important du programme de lutte contre la pauvreté.

**Les obstacles décrits ci-dessus définissent un programme d'actions stratégique pour les décideurs politiques au Sénégal.** L'élimination de ces obstacles aboutirait à une véritable transformation structurelle de l'économie, ce qui entraînerait une croissance soutenue, une création d'emplois durables, une baisse de la pauvreté, et un renforcement de la prospérité partagée. Il faudrait donc prendre en compte le traitement de ces obstacles dans le PSE afin de permettre au pays d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et celui d'économie émergente d'ici 2035. Parmi les secteurs prioritaires pourraient figurer l'éducation, l'agriculture et les infrastructures. L'éducation mérite une attention particulière car elle constitue un moteur essentiel de croissance pour tous les secteurs de l'économie. Le secteur agricole occupe une place importante dès lors que près de 70 pour cent de la population rurale, qui comprend la majeure partie des pauvres, dépend de l'agriculture et des activités connexes pour vivre. Il est nécessaire de développer les infrastructures essentielles pour améliorer la connectivité et l'accès aux marchés. Même si la crise de la COVID-19 pose des défis de taille et menace d'effacer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, celle-ci permet également de réorienter les instruments de politique publique vers les plus vulnérables, ce qui peut constituer une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté.

**Le premier domaine d'actions consiste à accélérer l'accumulation de capital humain pour aider le pays à améliorer la qualité de son offre de main-d'œuvre et à combler les écarts de genre dans l'éducation.** Les dépenses consacrées au capital humain, et notamment à l'éducation restent encore insuffisantes, ce qui limite l'accès à des emplois décents pour la plupart des jeunes. L'inégalité des chances est importante

au détriment des pauvres, notamment des jeunes issus du milieu rural. L'amélioration du capital humain grâce à l'éducation et à la formation professionnelle représente un véritable défi pour le Sénégal. L'éducation doit être améliorée en quantité et en qualité, par exemple en réduisant les abandons scolaires et en mettant en place des programmes de formation professionnelle pour ceux qui ont abandonné leurs études. La transition démographique, qui a débuté au Sénégal, ne peut produire de dividendes démographiques que si la population jeune trouve suffisamment d'opportunités intéressantes sur le marché du travail. La connectivité à l'Internet mobile présente un bon potentiel pour accélérer l'accumulation de capital et devrait être élargie, en particulier pour les plus pauvres, les habitants des zones rurales, les femmes et les personnes moins instruites. L'amélioration de la connectivité dans les zones rurales pourrait améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. En général, il existe un écart important entre les besoins des entreprises et les qualifications des travailleurs, en particulier chez les plus jeunes. Des politiques doivent être mises en œuvre pour mieux orienter et informer les jeunes, ainsi que pour les encourager (y compris financièrement grâce à des subventions) à obtenir les qualifications nécessaires, ce qui augmentera par la suite la productivité des entreprises.

**Le Sénégal est en mesure d'améliorer ses performances en matière d'éducation dans au moins deux domaines spécifiques.** Le premier consiste à augmenter le nombre d'inscriptions. Les parents devraient être encouragés à inscrire leurs enfants tôt. Cela peut être réalisé en associant les programmes normaux et les programmes d'enseignement religieux afin de surmonter les contraintes qui pèsent sur les normes sociales, mais cela ne sera pas suffisant. Les enfants devraient rester scolarisés au moins jusqu'à l'âge obligatoire pour s'assurer qu'ils quittent le système scolaire en disposant des compétences minimales requises pour répondre aux besoins d'un marché du travail moderne. Deuxièmement, les enfants qui quittent le système scolaire sans disposer de connaissances de bases solides devraient aller dans une école de la deuxième chance, au sein de laquelle ils pourraient apprendre un métier. Cela permettrait de jeter les bases d'un capital humain solide.

**La deuxième voie à explorer pour atteindre cet objectif est celle des opportunités dans l'économie rurale.** Les trois quarts des pauvres vivent en zone rurale, d'une agriculture peu productive, mais la population rurale dispose de sources de revenus diversifiées, et il existe des opportunités dans les secteurs agricole et non agricole pour améliorer ces revenus. Les revenus agricoles ruraux peuvent s'accroître grâce à une meilleure productivité, à une meilleure commercialisation des produits agricoles et en réorientant les agriculteurs vers des cultures à plus forte valeur ajoutée. Pour améliorer la productivité de l'agriculture, il faut : i) adopter des technologies d'irrigation appropriées, des innovations agricoles adéquates (semences améliorées, engrais, etc.) et d'autres techniques et matériels agricoles modernes mais adaptés (par exemple, le matériel agricole fourni par certains projets n'est pas toujours adapté à l'agriculture à petite échelle, il serait nécessaire de cartographier les exploitations et de fournir du matériel adapté, et non du matériel lourd que les petits exploitants ne peuvent pas entretenir), permettant d'économiser de la main-d'œuvre, non seulement pour accroître les rendements, mais aussi pour renforcer la résilience aux chocs climatiques ; ii) mettre en œuvre une politique de vulgarisation cohérente qui tienne compte du niveau d'éducation des bénéficiaires ; iii) supprimer les obstacles importants. Les obstacles qui doivent être supprimés pour augmenter la productivité agricole comprennent la sécurisation des droits fonciers, la réorientation des dépenses publiques vers des postes où elles sont le plus susceptibles d'augmenter les revenus des pauvres issus des zones rurales après avoir mené une étude sur la performance du ciblage des subventions agricoles, et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Pour accroître la commercialisation des produits agricoles des petits exploitants, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures rurales (les routes, l'infrastructure numérique, la connectivité mobile), et dans de meilleures installations de stockage (l'électrification, le

développement de chaînes frigorifiques) afin que les agriculteurs puissent stocker leur production et vendre leur stock excédentaire pendant la saison morte.

La hausse de la productivité agricole et la diversification vers l'horticulture peuvent également stimuler le secteur non agricole dans les zones rurales, si l'on considère tous les liens possibles en amont et en aval avec d'autres industries. Des succès ont déjà été enregistrés à cet égard, et la diversification vers des cultures d'exportation à plus forte valeur marchande et le développement de chaînes de valeur locales par les détaillants ont conduit à la création de salaires non agricoles dans les communautés rurales. Il existe également des liens entre l'agriculture et le tourisme, compte tenu des atouts naturels et culturels de première qualité du Sénégal, qui doivent être renforcés pour créer davantage d'opportunités pour les agriculteurs grâce à une demande supplémentaire de produits alimentaires. À mesure que l'économie rurale du Sénégal poursuit sa transformation, l'agriculture des petits exploitants restera la forme dominante d'agriculture pendant un certain temps, et de ce fait, les interventions dans le secteur doivent être adaptées à l'échelle de production (par exemple, les machines pour labourer la terre doivent être adaptées à la taille des parcelles) et adaptées aux zones agroécologiques, qui sont hétérogènes.

**Le troisième domaine d'actions consiste à renforcer le secteur privé afin de créer un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité.** Le seul secteur dynamique en termes de création d'emplois est le secteur informel, qui se caractérise par des emplois de piètre qualité et mal rémunérés. La plupart des entreprises informelles ne sont pas créées avec un véritable esprit d'entreprise mais plutôt à des fins de survie. Ces entreprises sont confrontées à de nombreux obstacles, parmi lesquels figurent les imperfections du marché du crédit, un niveau de concurrence élevé et de faibles compétences. Trois mesures s'imposent pour pouvoir augmenter la demande de main-d'œuvre. La première est de supprimer les obstacles qui empêchent le secteur privé formel de prospérer (par exemple, la lourdeur des procédures administratives, la réglementation du marché du travail et le coût élevé de l'énergie). La deuxième consiste à aider les entreprises dynamiques issues du secteur informel à devenir formelles. La troisième est d'aider les individus, qui créent des entreprises pour survivre car ils n'ont pas d'autre choix, à postuler à des emplois salariés ; cela peut se faire en leur procurant une formation professionnelle adaptée au marché.

**Le quatrième axe consiste à poursuivre les efforts entrepris pour renforcer la résilience aux chocs et gérer les risques.** La pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité du processus de croissance au Sénégal et risque d'exacerber la vulnérabilité des pauvres et des autres populations vulnérables. La pandémie complique l'élaboration de politiques de développement au Sénégal. Les principaux défis consistent à mettre au point des processus qui permettront aux gens de reprendre leurs activités socio-économiques en toute sécurité et à créer un espace fiscal pour fournir des transferts aux ménages les plus vulnérables pour une aide immédiate à court terme. Le gouvernement du Sénégal pourrait envisager d'élargir la couverture des programmes de protection sociale mis en place pour contrer les effets de la COVID-19, afin de remédier à la vulnérabilité aux chocs de nombreux ménages lorsque la pandémie prendra fin.

**La gestion des risques est également importante pour réduire la pauvreté.** Les ménages, en particulier ceux qui sont chroniquement pauvres, sont impliqués dans des activités moins productives souvent parce qu'ils sont peu disposés à prendre des risques. La gestion des risques a été examinée dans deux secteurs. Premièrement, la couverture des soins de santé peut améliorer l'accès aux soins préventifs, réduire le temps d'arrêt de travail pour cause de maladie et augmenter les revenus. Le Sénégal dispose d'un programme de couverture des soins de santé universel, mais celui-ci couvre moins de la moitié de la population. Il est nécessaire d'identifier les obstacles liés au déploiement de l'assurance maladie universelle à l'ensemble de la population. Deuxièmement, les agriculteurs doivent être mieux protégés contre les chocs climatiques qui entraînent une forte volatilité de la production. Les mesures stratégiques

qui peuvent aider à cet égard comprennent l'élargissement de la couverture d'assurance de la production agricole, et des incitations à vendre sur des marchés plus sophistiqués avec des outils, tels que les contrats à terme, qui peuvent les encourager à se tourner vers l'horticulture et d'autres produits à forte valeur ajoutée.

## Références

- Abay, K. A., Abate, G. T., Barrett, C. B., et Bernard, T. (2019). Correlated non-classical measurement errors, 'second best' policy inference, and the inverse size-productivity relationship in agriculture. *Journal of Development Economics*, 139:171 – 184
- ADEPME (Agence de Développement et d'Encadrement de la Petite et Moyenne Entreprise). 2020. Enquête Aar Sunu Kom Kom, Présentation des résultats provisoires.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF International. 2012. Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011. Calverton, Maryland, USA : ANSD et ICF.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2020. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2018). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) 2020. Enquête Covid-19 Industrie – Rapport. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Dakar, Sénégal.
- Ahmad, Ahsan, C. Pages. 2009. Are all labor regulations equal? Evidence from Indian manufacturing. *Journal of Comparative Economics*, Volume 37, Issue 1, mars 2009, Pages 62-75.
- Aker, J. 2010. « Information from Markets Near and Far: Mobile Phones and Agricultural Markets in Niger. » *American Economic Journal: Applied Economics* 2 (3): 46–59.
- Aker, J. et C. Ksoll, , 2016. « Can Mobile Phones Improve Agricultural Outcomes? Evidence from a Randomized Experiment in Niger. » *Food Policy* 60: 44-51.
- Ali, Rabia, et Sailesh Tiwari. 2020. « Ex-ante Poverty & Distributional Impacts of COVID–19 in Indonesia. » Brief 1. Banque mondiale, Washington, DC.
- Alkire, S., Foster, J., 2007. Counting and Multidimensional Poverty Measurement. Oxford Poverty & Human Development Initiative OPHI Working Paper 7.
- Alkire, S., Foster, J., 2011. Counting and Multidimensional Poverty Measurement. *Journal of Public Economics* 95 (476-487).
- Alvaredo, Facundo, et Leonardo Gasparini (2015), « Recent Trends in Inequality and Poverty in Developing Countries », *Handbook of Income Distribution* vol. 2A.
- Amare, M. & Shiferaw, B., 2017. Nonfarm employment, agricultural intensification, and productivity change: empirical findings from Uganda. *Agricultural Economics*, 48(S1), pp. 59-72.
- Ambler, K., de Brauw, A. & Godlonton, S., 2019. Cash Transfers and Management Advice for Agriculture: Evidence from Senegal. *The World Bank Economic Review*, 34(3), pp. 597-617.
- Atake, Easo-Hanam, (2018), Health shocks in Sub-Saharan Africa: are the poor and uninsured households more vulnerable? *Health Economic Review* 8.
- Atkinson Anthony B. (1987) On the Measurement of Poverty. *Econometrica*, Vol. 55, No.4:749-764.
- Banque mondiale. 2005. « Expanding Opportunities and Building Competencies for Young People: A New Agenda for Secondary Education. » Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale. 2008. « Guidance for Responses from the Human Development Sectors to Rising Food and Fuel Prices. » Réseau du développement humain. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2009. « World Development Report 2009: Reshaping Economic Geography. » Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2011. « Global Facility for Disaster Reduction and Recovery: Senegal Climate Risk and Adaptation Country Profile. » Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2015. Republic of Senegal: Poverty Assessment, Report No. ACS10625. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2016. « Burkina Faso: Poverty and Vulnerability Analysis. » Banque mondiale, Washington, DC.

- Banque mondiale. 2018a. The Systematic Country Diagnostic of Senegal. Washington, Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2018b. Grounut Competitiveness and Agriculture Diversification Project, Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2018c. Senegal Economic Update, April 2018 : Recent Growth Drivers in Senegal, and the Role of Agriculture in Developing a Resilient and Inclusive Economy. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2018d. « World Development Report 2018: Learning to Realize Education's Promise. » Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2018e. « Rural Income Diagnostics: A Framework », 2018. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2019. Senegal - Support to Senegal Rural Land Policy ASA : Modernizing the Rural Land Sector. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2020a. « A Country Private Sector Diagnostic - Creating Markets in Senegal: Sustaining Growth in an Uncertain Environment. » Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2020b. Human Capital Report. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2020c. Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2020d. « Investing in Rural Income Growth, Human Capital, and Resilience to Support Sustainable Poverty Reduction: Chad Poverty Assessment. » Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale. 2020e. Bolstering Poverty Reduction in Mali: Poverty assessment. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2020f. « The Human Capital Index 2020 Update: Human Capital in the Time of COVID-19. » Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2020g. « Economy Profile Senegal - Doing Business 2020. » Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2021a. Revue des dépenses publiques pour le Sénégal. Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale. 2021b. « Mémoire économique sur le Sénégal de 2021. » Banque mondiale, Washington DC.
- Barros, De Ricardo Paes, Francisco Ferreira, José Vega, Jamie Chanduvi. 2009. Measuring Inequality of Opportunities in Latin America and the Caribbean, Banque mondiale, Washington D.C.
- Barros, R., J. Molinas Vega, et J. Saavedra. 2010. « Measuring Progress Toward Basic Opportunities for All. » *Brazilian Review of Econometrics* 30 (2): 335–67
- Bauchet, J., Prieto, S. & Ricker-Gilbert, J., 2021. Improved Drying and Storage Practices that Reduce Aflatoxins in Stored Maize: Experimental Evidence from Smallholders in Senegal. *American Journal of Agricultural Economics*, 103(1), pp. 296-316.
- Becker, Gary S. 1995. « Human Capital and Poverty Alleviation. » Human Resources Development and Operation Policy Working Paper 52. Banque mondiale, Washington, DC.
- Beegle, Kathleen, Luc Christiaensen. 2019. Accelerating Poverty Reduction in Africa. Banque mondiale, Washington D.C.
- Bernard, T., M. Hidrobo, A. Le Port, et R. Rawat. 2019. « Nutrition-Based Incentives in Dairy Contract Farming in Northern Senegal. » *American Journal of Agricultural Economics* 101(2): 404-435.
- Bourguignon, F. 2004. « The Poverty-Growth-Inequality Triangle. » Working Paper 125. Indian Council for Research on International Economic Relations, New Delhi.
- Brummund, P., C. Mann, C. Rodriguez-Castelan. 2018. Job quality and poverty in Latin America. *Review of Development Economics* 22(4), 1682–1708
- CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Programme). 2-15.
- Cafiero, Carlo, Sara Viviani, et Mark Nord. 2018. « Food Security Measurement in a Global Context: The Food Insecurity Experience Scale. » *Measurement* 116: 146-152.



- Carletto, C., P. Corral, et A. Guelfi. 2017. « Agricultural Commercialization and Nutrition Revisited: Empirical Evidence from Three African Countries. » *Food Policy* 67: 106-118.
- Carter, M. R., P. D. Little, T. Morgues, et W. Negatu. 2004. « Shocks, Sensitivity and Resilience: Tracking the Economic Impacts of Environmental Disaster on Assets Ethiopia and Honduras. » BASIS Research Program on Poverty, Inequality and Development, Wisconsin.
- Case, Anne. 2006. « The Primacy of Education. » In *Understanding Poverty*, édité par Abhijit Vinayak Banerjee, Roland Benabou, et Dilip Mookherjee. Oxford: Oxford University Press Scholarship Online.
- Castellano, R., et G. Punzo. 2013. « The Role of Family Background in the Heterogeneity of Self-Employment in Some Transition Countries. » *Transition Studies Review* 20 (1): 79-88.
- Chaudhuri, S. 2002. Empirical methods for assessing household vulnerability to poverty. New York: Mimeo, Department of Economics, Columbia University.
- Chitiga Mabugu, Margaret, Martin Henseler, Ramos Mabugu, et Helene Maisonave. 2021. « Economic and Distributional Impact of COVID-19 : Evidence from Macro-Micro Modelling of the South African Economy. » *South African Journal of Economics* 89.
- Chort, I. & Senne, J.-N., 2015. Selection into Migration within a Household Model: Evidence from Senegal. *The World Bank Economic Review*, Volume 29, pp. S247-S256.
- Chort, I., de Vreyer, P. & Zuber, T., 2020. Gendered mobility patterns in Senegal. *Population*, 75(2-3), pp. 287-314.
- Clark, X. Hatton., T.J. et Williamson, J. G. (2007) Explaining US immigration, 1971–1998. *Review of Economics and Statistics* 89(2), pp. 359–373.
- Dabalén, Andrew, Ambar Narayan, Jaime Saavedra-Chanduvi. 2015. Do African Children Have an Equal Chance?: A Human Opportunity Report for Sub-Saharan Africa. Banque mondiale, Washington D.C.
- Dang, Hai-Anh, Peter F. Lanjouw, et Rob Swinkels. 2017. Who Remained in Poverty, Who Moved Up and Who Fell Down? An Investigation of the Poverty Dynamics in Senegal in the Late 2000s. Document de travail de recherche sur les politiques 7141, Banque mondiale
- de Mey, Y., M. Demont, et M. Diagne. 2012. « Estimating Bird Damage to Rice in Africa: Evidence from the Senegal River Valley. » *Journal of Agricultural Economics* 63 (1): 175-200.
- De Vreyer, P. & Lambert, S., 2020. Inequality, Poverty, and the Intra-Household Allocation of Consumption in Senegal. *The World Bank Economic Review*.
- Dedehouanou, S. F. A., J. Swinnen, et M. Maertens. 2013. « Does Contracting Make Farmers Happy? Evidence from Senegal. » *Review of Income and Wealth* 59 (S1): S138-S160.
- Demont, M., P. Rutsaert, M. Ndour, et W. Verbeke. 2013. « Reversing Urban Bias in African Rice Markets: Evidence from Senegal. » *World Development* 45: 63-74.
- Desiere, Sam, et Dean Jolliffe. 2018. « Land Productivity and Plot Size: Is Measurement Error Driving the Inverse Relationship? » *Journal of Development Economics* 130(C): 84-98.
- Dessus, S., S. Herrera, et R. de Hoyos. 2008. « The Impact of Food Inflation on Urban Poverty and Its Monetary Cost: Some Back-of-the-Envelope Calculations. » Document de travail de recherche sur les politiques n° 4666. Banque mondiale, Washington, DC.
- Deutschmann, J. W., Postepska, A. & Sarr, L., 2021. Measuring willingness to pay for reliable electricity: Evidence from Senegal. *World Development*, Volume 138, p. 105209.
- Diagne, M. a. D. M., P. A. Seck, et A. Diaw. 2013. Self-Sufficiency Policy and Irrigated Rice Productivity in the Senegal River Valley. *Food Security* 5 (1): 55-68.
- Dubois, C., et C. Zografos. 2012. « Conflicts at Sea Between Artisanal and Industrial Fishers: Inter-Sectoral Interactions and Dispute Resolution in Senegal. » *Marine Policy* 36 (6): 1211-1220.
- Echevin, D., et F. Murtin. 2009. What Determines Productivity in Senegal? Sectoral Disparities and the Dual Labour Market. *Journal of Development Studies* 45 (10): 1707–1730.
- Elbers, C., J. O. Lanjouw, et P. Lanjouw. 2003. Micro-Level Estimation of Poverty and Inequality, *Econometrica*, 71(1), 355-364

- Emerson, Robert, D. (1989) Migratory labor and agriculture. *American Journal of Agricultural Economics* 71(3), pp.617–629.
- Esso-Hanam Atake. 2018. Health shocks in Sub-Saharan Africa: are the poor and uninsured households more vulnerable? *Health Economics Review* 8
- Facundo Alvaredo & Leonardo Gasparini, 2013. « Recent Trends in Inequality and Poverty in Developing Countries », CEDLAS, Working Papers 0151, CEDLAS, Universidad Nacional de La Plata.
- Fall, F. S., Orozco, L. & Akim, A.-M., 2020. Adoption and use of mobile banking by low-income individuals in Senegal. *Review of Development Economics*, 24(2), pp. 569-588.
- FEM (Forum économique mondial). 2021. « Global Gender Gap Report. » FEM, Cologny, Suisse.
- FEM. 2019. Rapport sur la compétitivité mondiale de 2019. FEM, Cologny, Suisse.
- Filmer et al. 2020. Learning Adjusted Years of Schooling (LAYS): Defining a New Macro Measure of Education. *Economics of Education Review*, Vol. 77: 1-30.
- FMI (Fonds monétaire international). 2017. Senegal: Selected Issues. Rapport Pays du FMI n° 17/2. Washington, DC: FMI.
- FMI. 2019. Senegal: Selected Issues. Rapport Pays du FMI n° 17/2 Washington, DC: FMI.
- Franzel, S., A.Ndiaye, et J. S. Tata. 2018. Senegal: In-depth Assessment of Extension and Advisory Services. Developing Local Extension Capacity Project. Washington DC: USAID.
- Gaddis, I., Oseni, G., Palacios-Lopez, A., et Pieters, J. (2020). Measuring Farm Labor: Survey Experimental Evidence from Ghana. *The World Bank Economic Review*, 35(3):604–634.
- Goldstein, M. et al., 2018. Formalization Without Certification? Experimental Evidence on Property Rights and Investment. *Journal of Development Economics* 132: 57-74.
- Golub, S.S., Mbaye, A.A. et Chwe, H. (2015). Labor market regulations in Sub-Saharan Africa, with a focus on Senegal. DPRU Working Paper 201505.
- Gourlay, S., Kilic, T., et Lobell, D. B. 2019. A new spin on an old debate: Errors in farmer-reported production and their implications for inverse scale - productivity relationship in Uganda. *Journal of Development Economics*, 141:102376.
- Guermond, V., 2020. Marketisation as financialisation in the making? The construction of remittance markets in Senegal. *Geoforum*, Volume 117, pp. 234-245.
- Gunther I. et K. Harttgen. 2009. « Estimating Household Vulnerability to Idiosyncratic and Covariate Shocks: A Novel Methods Applied in Madagascar », *World Development*, Vol. 37, No. 7, pp.1222-1234.
- Henderson, J. Vernon, Zmarak Shalizi, et Anthony J. Venables. 2001. « Geography and Development. » *Journal of Economic Geography* 1: 81–105.
- Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.
- Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 2016, « Rapid Yield Gap Assessment: African Development Bank's Priority Commodities », <https://doi.org/10.7910/DVN/U03ZET>, Harvard Dataverse, V1
- Institut National de la Statistique de Guinée. 2012. Pauvreté et Inégalités en Guinée de 1994 à 2012, Analyse à partir d'enquêtes auprès des ménages. Ministère du Plan.
- Institut National de la Statistique du Cameroun. 2015. Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014 (Rapport de synthèse des principaux résultats). Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
- Kraay, Aart. 2006. When Is Growth Pro-Poor? Evidence from a Panel of Countries. *Journal of Development Economics* 80: 198-227.
- Krishnan, P. (1996). Family background, education and employment in urban Ethiopia. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 58(1), pp. 167–183
- Lagakos, D. et al., 2020. Migration Costs and Observational Returns to Migration in the Developing World. *Journal of Monetary Economics* 113: 138-154.

- Lambert, S. et P. Rossi. 2016. « Sons as Widowhood Insurance: Evidence from Senegal. » *Journal of Development Economics* 120: 113-127.
- Lambert, S., M. Ravallion, et D. van de Walle. 2014. « Intergenerational Mobility and Interpersonal Inequality in an African Economy. » *Journal of Development Economics* 110: 327-344
- Lee, L. (1983) Generalized econometric models with selectivity. *Econometrica*, 51(2), pp. 507–512.
- Lépine, A. & Le Nestour, A., 2012. The Determinants of Health Care Utilisation in Rural Senegal. *Journal of African Economies*, 22(1), pp. 163-186.
- Lobell, D. B., K. G. Cassman, et C. B. Field. 2009. « Crop Yield Gaps: Their Importance, Magnitudes, and Causes. » *Annual Review of Environment and Resources* 34 (1): 179-204.
- Lowder, S. K., Scoet, J. & Raney, T., 2016. The Number, Size, and Distribution of Farms, Smallholder Farms, and Family Farms Worldwide. *World Development*, Volume 87, pp. 16-29.
- Lustig, Nora, Valentina Martinez Pabon, Federico Sanz, et Stephen D. Younger. 2020. « The Impact of COVID-19 Lockdowns and Expanded Social Assistance on Inequality, Poverty and Mobility in Argentina, Brazil, Colombia and Mexic. », Document de travail 556. Center for Global Development.
- Macours, K. 2019. « Farmers’ Demand and the Traits and Diffusion of Agricultural Innovations in Developing Countries. » *Annual Review of Resource Economics* 11: 483-499.
- Maertens, M., et E. Verhofstadt. 2013. « Horticultural Exports, Female Wage Employment and Primary School Enrolment: Theory and Evidence from Senegal. » *Food Policy* 43: 118-131.
- Maisonave, Hélène, et Nziengui Mamboudou. 2020. « Agricultural Economic Reforms, Gender Inequalities and Poverty in Senegal. » Hal-03015249. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03015249>.
- Malta, Vivian, Angelica Martínez, et Marina Mendes Tavares. 2019. A Quantitative Analysis of Female Employment in Senegal. Document de travail du FMI n° 241.
- Mayda, A. M. (2010) International migration: A panel data analysis of the determinants of bilateral flows. *Journal of Population Economics* 23(4), pp.1249–1274.
- Mincer, J. (1974). Schooling, Experience, and Earnings. *Human Behavior et Social Institutions* No. 2.
- Nafula, Nancy, Dennis Kyalo, Boaz Munga, et Rose Ngugi. 2020. « Poverty and Distributional Effects of COVID-19 on Households in Kenya. » Document de travail de l’AERC. African Economic Research Consortium, Nairobi.
- Oduola, Ayodele, Giovanni Andrea Cornia, Haroon Borat, et Pedro Conceição 2017. « Income inequality Trends in Sub-Saharan Africa: Divergence, Determinants and Consequences, Overview. » PNUD, New York.
- Ogotu, S. O., Gödecke, T. & Qaim, M., 2020. Agricultural Commercialisation and Nutrition in Smallholder Farm Households. *Journal of Agricultural Economics*, 71(2), pp. 534-555.
- Perloff, J. M., Lynch, L. et Gabbard, S. M. (1998) Migration of seasonal agricultural workers. *American Journal of Agricultural Economics* 80(1), pp. 154–164.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et ONU-Femmes. 2018. « Gender Equality as an Accelerator for Achieving the Sustainable Development Goals. » PNUD et ONU-Femmes, New York.
- PNUD 2020. Rapport sur le développement humain de 2020: Briefing Note for Countries on the 2020 Human Development Report: Sénégal. New York: PNUD.
- PNUD. 2019. Indice d’inégalités de genre (IIG). Disponible [en ligne] à l’adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/indicators/68606> [consulté le 18-02-2021].
- Programme alimentaire mondial, 2017. Senegal Road Network (main roads). Disponible [en ligne] à l’adresse suivante : [https://geonode.wfp.org/layers/geonode:sen\\_trs\\_roads\\_osm](https://geonode.wfp.org/layers/geonode:sen_trs_roads_osm) [consulté le 17-02-2021].
- Randazzo, T. & Piracha, M., 2019. Remittances and household expenditure behaviour: Evidence from Senegal. *Economic Modelling*, Volume 79, pp. 141-153.
- Ravallion, Martin, et Chen Shaohua. 2003. Measuring Pro-Poor Growth. *Economics Letters* 78: 93-99.
- Rodriguez-Castelan et Vasquez. 2021. Labor Informality and Market Segmentation in Senegal, Preliminary Results. Banque mondiale

- Rodríguez-Castelán, Carlos, Rogelio Granguillhome Ochoa, Samantha Lach, Takaaki Masaki. 2021. Mobile Internet Adoption in West Africa, World Development Report 2021 Note d'information, Document de travail de recherche sur les politiques 9560, Banque mondiale
- Saavedra, J. et Chong, A. (1999) Structural reform, institutions and earnings: Evidence from the formal and informal sector in urban Peru. *Journal of Development Studies* 35(4), pp. 95–116.
- Sehnbruch, K., P. González, M. Apablaza, R. Méndez, et Verónica Arriagada. 2020. « The Quality of Employment (QoE) in Nine Latin American Countries: A Multidimensional Perspective. » *World Development* 127.
- Sen Amartya .1997. *On Economic Inequality*. Oxford: Oxford University Press.
- Sene-Harper, A., Camara, S. & Matarrita-Cascante, D., 2019. Does Diversification Lead to Livelihood Security in Fishing-Farming Communities? Insight from the Senegal River Delta. *Human Ecology*, 47(6), pp. 797-809.
- Skoufias, Emmanuel, Katja Vinha, Berhe Mekonnen Beyene, (2021), Quantifying Vulnerability to Poverty in the Drought-Prone Lowlands of Ethiopia, Document de travail de recherche sur les politiques n° 9534, Banque mondiale
- Sotelsek-Salem, Daniel, Ismael Ahmdanesh-Zarco, et John A. Bishop. 2012. « Dominance Testing for Pro-Poor Growth with Application to European Growth. » *Empirical Economics* 43 (2): 723-739.
- Stilwell, J., Samba, A., Failler, P. & Laloë, F., 2010. Sustainable development consequences of European Union participation in Senegal's Marine Fishery. *Marine Policy*, 34(3), pp. 616-623.
- Tchouamou Njoya, E., et A. Nikitas. 2020. « Assessing Agriculture-Tourism Linkages in Senegal: A Structure Path Analysis. » *GeoJournal* 85 (5): 1469-1486.
- The Short-run Impact of the COVID-19 Crisis on Poverty in Ethiopia, Document de travail de l'AERC, African Economic Research Consortium, Nairobi, novembre 2020.
- Van den Broeck, G. & Maertens, M., 2017. Moving Up or Moving Out? Insights into Rural Development and Poverty Reduction in Senegal. *World Development* , Volume 99, p. 95–109.
- Van Hoyweghen, K., G. Van den Broeck, et M. Maertens. 2020. « Employment Dynamics and Linkages in the Rural Economy: Insights from Senegal. » *Journal of Agricultural Economics* 71 (3): 904-928.
- Vogl, Tom S. 2012. *Education et Health in Developing Economies*. Princeton Research Program in Development Studies Working Paper.
- Xie, H. Nicostrato D. Perez, Weston Anderson, Claudia Ringler, Liangzhi You. 2018. « Can Sub-Saharan Africa Feed Itself? The Role of Irrigation Development in the Region's Drylands for Food Security. » *Water International* 43 (6) : 796-814.
- Xie, H., et C. Ringler. 2015. *Investir dans l'irrigation pour assurer la sécurité alimentaire dans le futur – Perspective 2050 au Sénégal*. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.
- Yimer, Feiruz, Mohammed Alemayehu, et Seyoum Taffesse. 2020. « The Short-run Impact of the COVID-19 Crisis on Poverty in Ethiopia. » Document de travail de l'AERC. African Economic Research Consortium, Nairobi.
- Yitzhaki, Shlomo .1983. On an Extension of the Gini Index of Inequality. *International Economic Review*, Vol. 24, No. 3: 617-628
- Yoshikawa, H., et S. Kabay. 2014. « The Evidence Base on Early Childhood Care and Education in Global Contexts. » Document de référence commandé pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2015, *Éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux*. UNESCO, Paris, France.

## Annexes

### Annexe 1 : Problèmes de Comparabilité de la Pauvreté au Sénégal entre 2011 et 2018 à partir des enquêtes auprès des ménages

#### Les sources de données et les difficultés de comparabilité

L'évolution de la pauvreté au Sénégal entre 2011 et 2018 a été analysée à partir de deux enquêtes auprès des ménages menées par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie : l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) 2 dont la phase de collecte s'est déroulée d'août 2011 à février 2012 et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) dont les données ont été collectées en deux vagues (chacune portant sur la moitié de l'échantillon), de septembre à décembre 2018 pour la première et d'avril à juillet 2019 pour la seconde. L'objectif des deux enquêtes était de produire des données permettant d'évaluer la pauvreté dans ses dimensions monétaires et non monétaires. L'enquête de 2011 portait sur 5 953 ménages<sup>60</sup>, et celle de 2018 sur 7 156 ménages, permettant chacune d'obtenir des résultats au niveau régional. Les deux questionnaires comprenaient des modules portant sur la liste des membres des ménages, l'éducation, la santé, l'emploi, les entreprises non agricoles, les entreprises agricoles, les revenus non salariaux, le logement, les actifs du ménage, la consommation alimentaire et non alimentaire, ainsi que les chocs. Le questionnaire de 2011 comportait des modules supplémentaires sur la migration et le changement climatique, et celui de 2018 comprenait des modules sur l'inclusion financière, l'équipement agricole et les filets de protection sociale.

Plusieurs facteurs peuvent rendre difficiles la comparabilité des indicateurs de pauvreté issus des données d'enquête, notamment des différences : i) dans la conception des questionnaires, ii) de périodes de collecte des données (saisonnalité) ; et iii) dans la méthode de mesure de la pauvreté (construction de l'indicateur de mesure du bien-être et du seuil de pauvreté).

Les principales différences dans la conception du questionnaire à l'égard des modules qui ne portent pas sur la consommation des ménages sont les suivantes : i) l'enquête de 2018 a abordé la question du genre en détail dans de nombreux modules (les actifs du ménage, les entreprises non agricoles et l'agriculture), tandis que l'enquête de 2011 ne l'a pas fait ; ii) en ce qui concerne l'agriculture, l'enquête de 2011 a recueilli des données portant principalement sur les ventes, alors que l'enquête de 2018 était plus détaillée en mesurant les superficies cultivées, l'usage d'intrants agricoles (liés à la main-d'œuvre ou non, y compris les quantités et les coûts), la quantité de production et les ventes ; iii) des différences similaires prévalent également pour les modules portant sur le bétail.

Les modules dédiés à la consommation présentaient également des différences importantes. L'enquête de 2011 portait sur les dépenses alimentaires, tandis que celle de 2018 portait sur la quantité d'aliments effectivement consommés ; les périodes de référence étaient également différentes, la première s'étalait sur 30 jours et la seconde sur 7 jours. La consommation alimentaire couvrait une cinquantaine de produits dans l'enquête de 2011, et plus de 140 produits dans celle de 2018. En 2011, les repas pris à l'extérieur du domicile étaient saisis comme un seul élément au niveau du ménage, alors qu'en 2018, ils étaient saisis

---

<sup>60</sup> L'enquête de 2011 porte en fait sur un échantillon de près de 18000 ménages. L'enquête avait deux questionnaires, un questionnaire lourd ayant le module consommation et portant sur près de 6000 ménages, et un questionnaire léger administré à 12000 ménages et permettant de produire des indicateurs sociaux à un niveau plus fin que la région. Cependant l'analyse de la pauvreté monétaire utilise le questionnaire lourd.

comme six éléments au niveau individuel. La consommation de produits non alimentaires couvrait environ 50 produits en 2011 et plus de 150 en 2018.

En raison de ces différences et du fait que les données ont été recueillies à des moments différents de l'année, comme indiqué ci-dessus, les indicateurs de pauvreté que les deux enquêtes ont produits, en particulier l'incidence de la pauvreté, qui était de 46,7 pour cent en 2011 et 37,8 pour cent en 2018, ne sont pas comparables.

Pour garantir la comparabilité et établir une tendance plus précise des taux de pauvreté entre 2011 et 2018, deux enquêtes expérimentales ont été menées en 2017 : l'une s'appuyant sur le modèle de l'ESPS 2 et la seconde sur le modèle de l'EHCVM. Ces deux enquêtes sont nommées ESPS 3 et EHCVM 0. Chacune couvrait environ 1 200 ménages et a permis d'obtenir des résultats au niveau national et pour trois zones : Dakar, les autres zones urbaines et les zones rurales. Les échantillons finaux comprenaient 1 120 ménages pour l'ESPS 3 et 1 065 ménages pour l'EHCVM 0. La collecte des données a eu lieu de novembre 2017 à février 2018, ce qui correspond à peu près à la période de collecte de l'ESPS 2 et de la première vague de l'EHCVM.

Pour produire des indicateurs de pauvreté comparables entre les deux ESPS et les deux EHCVM, les indicateurs de l'ESPS 3 ont été calculés selon la même approche que l'ESPS 2, et les indicateurs de l'EHCVM 0 ont été calculés selon la même approche que l'EHCVM principale. Ainsi, les deux ESPS fournissent une tendance exacte de la pauvreté entre 2011 et 2017, et les EHCVM font de même entre 2017 et 2018. Les résultats sont présentés dans le tableau A1.1.

Lorsque l'ESPS est utilisée comme instrument de mesure, elle indique une baisse de 3,8 points de pourcentage de la pauvreté entre 2011 et 2017, qui est passée de 46,7 pour cent à 42,9 pour cent (cf. première colonne du tableau A1.1). L'intervalle de confiance calculé à partir des données de l'enquête de 2011, montre que l'incidence de la pauvreté en 2017 était nettement plus faible qu'en 2011, bien que l'intervalle de confiance calculé à partir des résultats de l'enquête de 2017, dont l'échantillon était plus petit, ne confirme pas cette différence. Pour la période 2017-2018, nous utilisons les deux EHCVM et constatons que la pauvreté a diminué de 1,2 point de pourcentage, puisque celle-ci est passée de 39,0 pour cent en 2017 à 37,8 pour cent en 2018. Par conséquent, nous pouvons en déduire que la pauvreté a diminué de 5 points de pourcentage entre 2011 et 2018. Toutefois, il n'est pas possible d'utiliser les enquêtes de 2011 et de 2018 pour comprendre les facteurs à l'origine de cette évolution de la pauvreté, dès lors que ces deux enquêtes ne sont pas directement comparables. Ce point est étudié dans la partie suivante.

Tableau A1.1 : Les indicateurs de pauvreté provenant des quatre enquêtes

	Incidence de la pauvreté			Profondeur de la pauvreté			Sévérité de la pauvreté		
	Indicateur	Min 95%	Max 95%	Indicateur	Min 95%	Max 95%	Indicateur	Min 95%	Max 95%
ESPS de 2011									
National	0,467	0,445	0,490	0,145	0,137	0,154	0,066	0,061	0,071
Zones urbaines	0,331	0,297	0,365	0,092	0,081	0,103	0,039	0,033	0,045
Zones rurales	0,571	0,542	0,600	0,186	0,174	0,199	0,087	0,079	0,095
ESPS de 2017									
National	0,429	0,386	0,473	0,146	0,124	0,167	0,070	0,056	0,084
Zones urbaines	0,341	0,292	0,390	0,100	0,077	0,123	0,044	0,029	0,058
Zones rurales	0,506	0,440	0,573	0,186	0,151	0,220	0,093	0,071	0,116
EHCVM de 2017									
National	0,390	0,349	0,431	0,157	0,135	0,178	0,083	0,068	0,098
Zones urbaines	0,239	0,199	0,279	0,086	0,069	0,104	0,043	0,032	0,053
Zones rurales	0,538	0,473	0,602	0,225	0,189	0,262	0,122	0,095	0,149
EHCVM de 2018									
National	0,378	0,362	0,394	0,103	0,097	0,109	0,039	0,036	0,042
Zones urbaines	0,198	0,179	0,218	0,046	0,041	0,052	0,017	0,015	0,019
Zones rurales	0,536	0,514	0,557	0,153	0,144	0,161	0,059	0,055	0,064

Sources : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM, l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages et sur l'ESPS, l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal.

Remarque : Pour chaque indicateur, la première colonne donne la valeur calculée, et les deux autres colonnes donnent les valeurs minimale et maximale de l'intervalle de confiance à 95 pour cent, respectivement.

### Solution directe pour garantir la comparabilité de la pauvreté entre 2011 et 2018

L'objectif est d'appliquer une méthodologie permettant de rendre comparables l'ESPS 2 de 2011 et l'EHCVM de 2018. Il ne s'agit pas simplement de produire des données sur la pauvreté comparables (nous disposons déjà de la tendance, selon le raisonnement exposé ci-dessus) mais de réviser au moins l'un des indicateurs de bien-être pour produire des micro-données permettant d'analyser les facteurs à l'origine de la tendance de la pauvreté. L'EHCVM de 2018, qui est l'enquête la plus récente et celle dont la conception et la mise en œuvre ont fait preuve d'innovations, se présente inévitablement comme la nouvelle enquête de référence pour le suivi de la pauvreté. Elle a d'ailleurs été conçue à cette fin dans tous les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Ainsi, la comparabilité consistera à réviser l'agrégat de bien-être et le seuil de pauvreté utilisés en 2011 pour les rendre comparables à ceux de 2018. Une procédure ayant fait ses preuves pourrait être utilisée, comme la méthode d'imputation d'enquête à enquête, mais celle-ci ne convient pas dans ce contexte. La méthode

d'imputation d'enquête à enquête permet de générer des indicateurs de pauvreté comparables, mais ne permet pas de générer des micro-données pouvant être utilisées pour des travaux analytiques, par exemple pour comprendre les déterminants de l'évolution de la pauvreté et de l'inégalité.

Pour cet exercice, une méthode proposée par l'Institut National des Statistiques de Colombie est appliquée. Suivant cette approche, il est présumé qu'il existe deux enquêtes auprès des ménages : une enquête de référence pour laquelle l'indicateur de bien-être est considéré comme étant à jour, et une enquête cible pour laquelle cet indicateur doit être révisé pour le rendre comparable (en corrigeant les variations dues aux changements méthodologiques) à celui de l'enquête de référence. L'approche consiste à identifier des variables communes aux deux enquêtes, qui sont comparables (concepts, définitions, mesures identiques) et corrélées avec le niveau de vie du ménage et qui sont stables dans le temps dans cette corrélation. Les variables identifiées sont ensuite croisées pour produire des groupes, puis un coefficient d'ajustement est calculé pour chaque groupe et utilisé pour réviser l'indicateur de bien-être de l'enquête cible.

Formellement, supposons que l'on identifie deux variables I et J (l'extension à plus de deux variables est simple) qui disposent respectivement d'un nombre m et n de modalités ; les modalités de I sont  $i = 1, \dots, m$  ; les modalités de J sont  $j = 1, \dots, n$ . Des « facteurs d'échelle », qui sont définis comme des coefficients d'ajustement correspondant au taux de variation de l'agrégat de bien-être entre les enquêtes sont calculés. Si Y est l'indicateur de bien-être, les facteurs d'échelle sont calculés selon la formule suivante :

$$FL^{ij} = 1 + \left[ \frac{y_{Référence}^{ij} - y_{Cible}^{ij}}{y_{Cible}^{ij}} \right]$$

$FL^{ij}$  est le facteur d'échelle de l'enquête de référence par rapport à l'enquête cible pour les modalités i et j des variables I et J ;

$y_{Référence}^{ij}$  correspond à la médiane de l'agrégat de bien-être dans l'enquête de référence pour les modalités i et j des variables I et J ;

et

$y_{Cible}^{ij}$  est la médiane de l'agrégat de bien-être dans l'enquête cible pour les modalités i et j des variables I et J.

Si nous appelons  $y_{Cible}^{ij}$  révisée l'agrégat de bien-être révisé, nous obtenons :

$$y_{Cible}^{ij} \text{ révisée} = y_{Cible}^{ij} * FL^{ij}$$

L'approche décrite ci-dessus a été appliquée à l'EHCVM de 2018 et aux ESPS de 2011 et de 2017, en prenant l'EHCVM comme enquête de référence et les ESPS comme enquêtes cibles. L'objectif ultime est de garantir la comparabilité entre l'EHCVM de 2018 et l'ESPS de 2011. L'ESPS de 2017 est utilisé dans cet exercice comme un test de validation. Étant donné qu'en 2017, une ESPS et une EHCVM ont été menées au même moment, une façon de valider cette approche est de confirmer que les estimations des données sur la pauvreté révisées provenant de l'ESPS (incidence à l'origine de 42,9 pour cent) sont égales (dans un intervalle de confiance donné) à celles calculées à l'aide de l'EHCVM pour la même année (incidence de 39 pour cent).



Pour appliquer la méthode, une régression linéaire de l'indicateur de bien-être est effectuée sur un grand nombre de variables issues des données de 2018. En examinant les variables comparables, les six variables suivantes ont été sélectionnées : le lieu de résidence, la taille du ménage regroupée en trois catégories, le nombre d'individus par pièce regroupé en deux catégories, le niveau d'éducation du chef de ménage en trois catégories, si le ménage utilise ou non l'électricité comme source d'énergie, et si le ménage dispose ou non de toilettes. Les indicateurs de pauvreté révisés pour les ESPS de 2011 et de 2017 sont présentés dans le tableau A1.2.

Tableau A1.2 : Les indicateurs de pauvreté révisés de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 et 2017, et de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2017 et 2018

	Incidence de la pauvreté			Profondeur de la pauvreté			Sévérité de la pauvreté		
	Indicateur	Min 95%	Max 95%	Indicateur	Min 95%	Max 95%	Indicateur	Min 95%	Max 95%
ESPS révisée de 2011									
National	0,430	0,408	0,453	0,139	0,130	0,147	0,064	0,058	0,069
Zones urbaines	0,225	0,196	0,254	0,058	0,050	0,067	0,024	0,020	0,029
Zones rurales	0,588	0,559	0,617	0,200	0,187	0,213	0,094	0,086	0,102
ESPS révisée de 2017									
National	0,381	0,337	0,426	0,125	0,105	0,144	0,057	0,046	0,068
Zones urbaines	0,224	0,178	0,271	0,063	0,044	0,081	0,026	0,017	0,035
Zones rurales	0,519	0,453	0,585	0,179	0,148	0,210	0,084	0,065	0,103
EHCVM de 2017									
National	0,390	0,349	0,431	0,157	0,135	0,178	0,083	0,068	0,098
Zones urbaines	0,239	0,199	0,279	0,086	0,069	0,104	0,043	0,032	0,053
Zones rurales	0,538	0,473	0,602	0,225	0,189	0,262	0,122	0,095	0,149
EHCVM de 2018									
National	0,378	0,362	0,394	0,103	0,097	0,109	0,039	0,036	0,042
Zones urbaines	0,198	0,179	0,218	0,046	0,041	0,052	0,017	0,015	0,019
Zones rurales	0,536	0,514	0,557	0,153	0,144	0,161	0,059	0,055	0,064

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur les données d'enquêtes.

Remarque : Pour chaque indicateur, la première colonne donne la valeur calculée, et les deux autres colonnes donnent les valeurs minimale et maximale de l'intervalle de confiance à 95 pour cent, respectivement.

Comme indiqué ci-dessus, une validation est effectuée en comparant les indicateurs de pauvreté révisés de l'ESPS de 2017 avec ceux estimés dans l'EHCVM de 2018. L'incidence de la pauvreté au niveau national et pour les lieux de résidence est très proche. L'incidence au niveau national s'élève à 38,1 pour cent pour

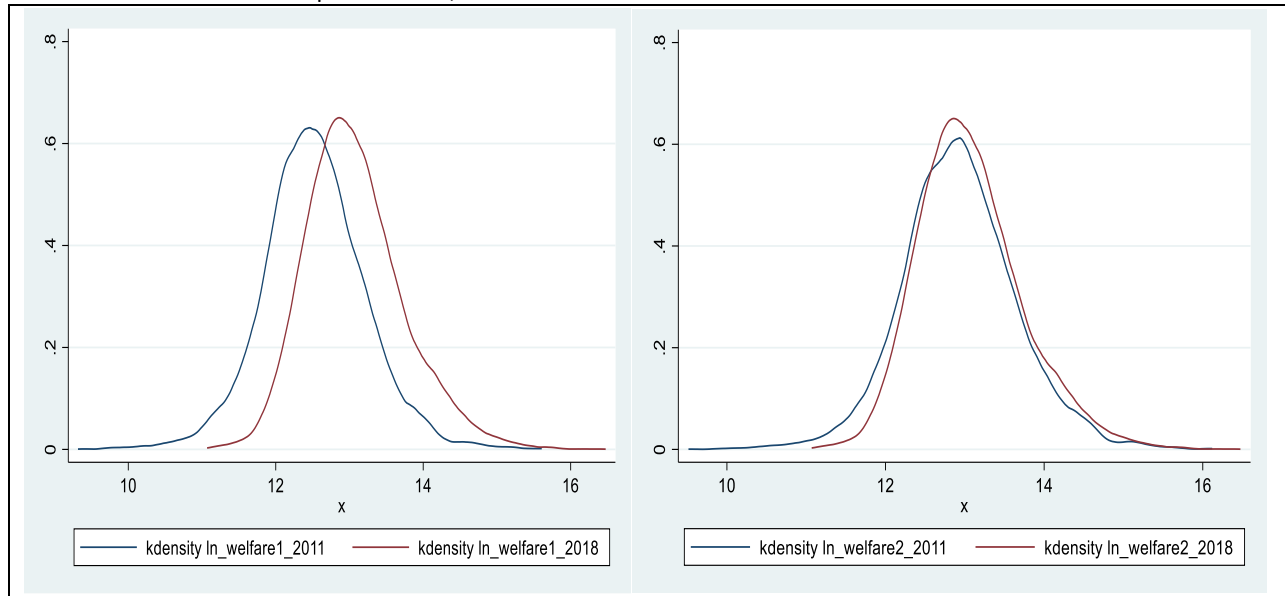
l'ESPS révisé et à 39 pour cent pour l'EHCVM, et l'indicateur révisé se situe dans l'intervalle de confiance de l'indicateur de l'EHCVM. Ces résultats semblent confirmer que l'estimation de l'incidence de la pauvreté est bonne, bien que les indicateurs de la profondeur de la pauvreté et de la sévérité de la pauvreté soient un peu en dehors de l'intervalle de confiance ; cela peut indiquer les failles de l'approche ou un problème en ce qui concerne la qualité des données. L'ESPS de 2017 a été menée dans des conditions difficiles ; les entretiens individuels assistés par ordinateur ont dû être abandonnés à un moment donné car l'application de collecte de données ne fonctionnait pas correctement, et l'enquête a dû se poursuivre sur papier. Néanmoins, les résultats en matière d'incidence semblent valider les résultats globaux. Les résultats semblent d'autant plus fiables puisque la tendance de la pauvreté qui ressort du calcul révisé de l'incidence de la pauvreté pour 2011 montre une baisse de la pauvreté de 5,2 points de pourcentage, ce qui est proche des 5 points qui ressortent de la comparaison des quatre enquêtes.

### **Les tests de robustesse supplémentaires et les tendances de la pauvreté de 2011 à 2018**

L'une des difficultés rencontrées en comparant les enquêtes auprès des ménages réside dans l'incohérence qui peut apparaître dans la répartition de la population par région ou par lieu de résidence à cause de la mauvaise qualité des bases de sondage. Une évolution incohérente de la population (par exemple une hausse incorrecte de la part de la population en zone rurale) peut conduire à une évolution inexacte de la pauvreté. Par conséquent, nous avons commencé par examiner la croissance démographique en utilisant les deux enquêtes. La croissance démographique atteignait en moyenne 2,3 pour cent par an sur cette période, contre 2,8 pour cent selon les données démographiques. La population urbaine augmentait plus rapidement que la population rurale en raison de l'exode rural, ainsi la part de la population urbaine est passée de 43 pour cent en 2011 à près de 47 pour cent en 2018. Ces résultats coïncident avec les récentes projections démographiques.

Les tendances en matière de pauvreté et de bien-être ont été examinées à l'aide des enquêtes une fois qu'elles ont été rendues comparables. Le graphique A1.1 montre les fonctions de densité de la consommation par tête (agrégat de bien-être) non comparables et comparables entre l'ESPS de 2011 et l'EHCVM de 2018. La courbe de densité de l'agrégat révisé du bien-être pour 2011 est beaucoup plus proche de celle de 2018 que la courbe originale.

Graphique A1.1 : Les répartitions non comparables (graphique de gauche) et comparables (graphique de droite) de la consommation annuelle par habitant, 2011 et 2018.



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur les données d'enquêtes.

Plusieurs indicateurs ont également été calculés pour valider les résultats trouvés à l'aide de sources externes. Un indicateur intéressant pour la comparaison est la consommation annuelle des ménages par habitant et le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Le premier a augmenté à un taux annuel moyen de 1,24 pour cent sur la période, et le second à un taux annuel moyen de 2,94 pour cent (cf. tableau A1.3). Ceci semble indiquer un certain écart, bien que le PIB comprenne également la formation brute de capital fixe, qui a augmenté à un rythme rapide au cours de la période considérée. Les dépenses de consommation finale des ménages telles que calculées par les comptes nationaux ont augmenté à un taux annuel moyen de 1,2 pour cent de 2011 à 2018, un taux plus proche de celui calculé à partir des enquêtes ESPS 2 et EHCVM, bien que les deux concepts ne soient pas complètement identiques. Ces résultats montrent que les agrégats de la consommation révisés issus des deux enquêtes sont beaucoup plus comparables.

Tableau A1.3 : Les tendances de la consommation annuelle par habitant, 2011-2018

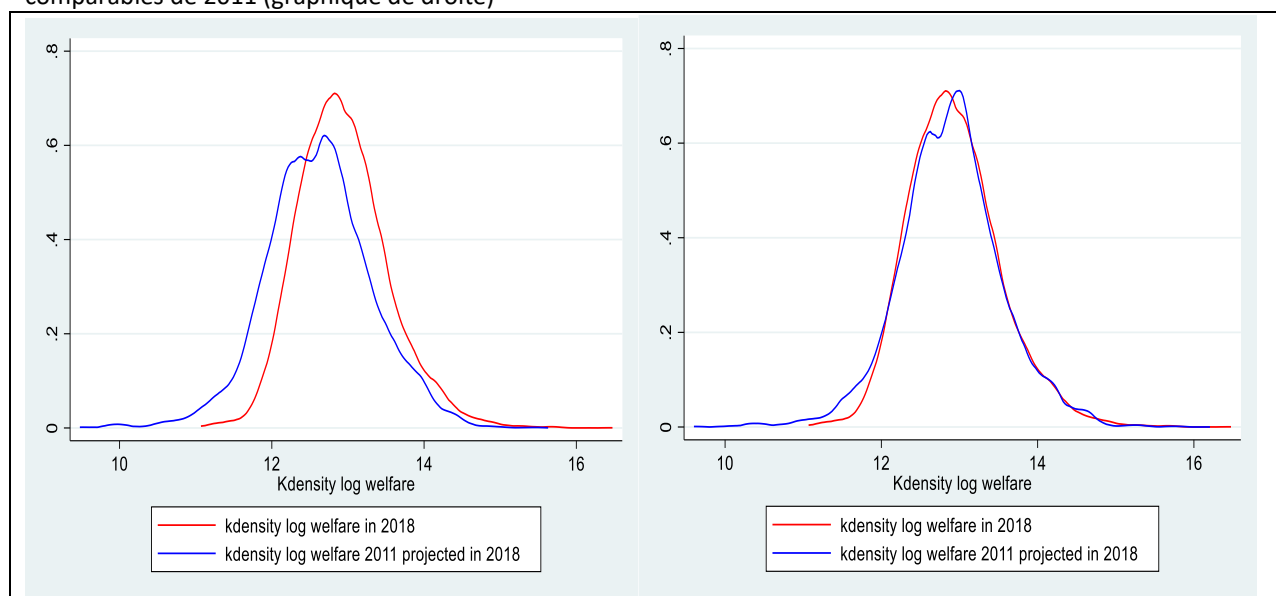
	Consommation annuelle moyenne par habitant (nominale)	Consommation annuelle moyenne par habitant (cours de 2011)	Pourcentage de la population	Pourcentage de pauvres	Taux de croissance annuel moyen de la population	Taux de croissance annuel moyen de la consommation par habitant	Taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut par habitant
2011							
Zones urbaines	605 153	605 155	43,34	22,6	-	-	-
Zones rurales	331 918	331 913	56,66	77,4	-	-	-
Total	450 335	450 338	100,0	100,0	-	-	-
2018							
Zones urbaines	663 402	641 699	46,82	24,6	3,418	0,841	-
Zones rurales	369 981	357 892	53,18	75,4	1,364	1,082	-
Total	507 350	490 762	100,0	100,0	2,285	1,236	2,936

Source : Estimations du personnel de la Banque mondiale basées sur les données d'enquêtes.

Un test de robustesse supplémentaire est effectué en comparant les répartitions du bien-être de l'EHCVM de 2018 avec les répartitions prédites en 2018 selon deux scénarios. Dans les deux scénarios, un agrégat de bien-être estimé est calculé en 2018 en appliquant le taux de croissance de la consommation des ménages par habitant provenant des comptes nationaux à l'agrégat de bien-être de 2011. La prédiction est effectuée dans le premier scénario en utilisant l'agrégat de bien-être original de 2011, et dans le second scénario en utilisant l'agrégat de bien-être révisé et comparable de 2011 dérivé de l'approche décrite dans la présente annexe. Les résultats, présentés dans le graphique A1.2, confirment que l'agrégat de bien-être comparable de 2011 est plus proche de l'agrégat de bien-être de l'EHCVM de 2018, alors que la répartition prévue en utilisant l'agrégat de bien-être non comparable est différente de la répartition de bien-être de 2018. Une autre façon de vérifier quel est le meilleur agrégat de bien-être pour comparer à 2018 est d'effectuer des tests statistiques sur les chiffres relatifs à la pauvreté ; si les indicateurs de pauvreté générés par un scénario se trouvent dans l'intervalle de confiance des chiffres de pauvreté originaux calculés en 2018, cela démontre que l'indicateur de bien-être prédit se prête bien à la comparabilité. Les résultats de ces tests sont présentés dans le tableau A1.4. En ce qui concerne l'incidence de la pauvreté, au niveau national et pour les zones rurales, mais pas pour les zones urbaines, les indicateurs de pauvreté calculés à partir des prédictions du bien-être comparables se situent dans l'intervalle de confiance. Les indicateurs de pauvreté calculés à partir des prédictions du bien-être non comparables ne se situent jamais dans l'intervalle de confiance. Bien que la méthode utilisée ici ne soit pas sophistiquée (elle ne tient pas compte des différences de taux de croissance en fonction de la catégorie de ménages), ceci démontre à nouveau que l'agrégat de bien-être révisé est meilleur que l'agrégat de bien-être initial pour évaluer les comparaisons de la pauvreté entre 2011 et 2018.

Graphique A1.2 : Les répartitions de la consommation annuelle par habitant en 2018 : l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et les prévisions de 2018 provenant des répartitions non

comparables de 2011 (graphique de gauche); l'EHCVM de 2018 et les prévisions de 2018 provenant des répartitions comparables de 2011 (graphique de droite)



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur les données d'enquêtes.

Tableau A1.4 : La comparaison des chiffres relatifs à la pauvreté en utilisant l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et les prévisions de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 sur 2018 avec la consommation des ménages par habitant provenant des comptes nationaux

	Incidence de la pauvreté			Profondeur de la pauvreté			Sévérité de la pauvreté		
	Indicateur	Min 95 %	Max 95 %	Indicateur	Min 95 %	Max 95 %	Indicateur	Min 95 %	Max 95 %
<b>EHCVM de 2018</b>									
National	0,378	0,362	0,394	0,103	0,097	0,109	0,039	0,036	0,042
Zones urbaines	0,198	0,179	0,218	0,046	0,041	0,052	0,017	0,015	0,019
Zones rurales	0,536	0,514	0,557	0,153	0,144	0,161	0,059	0,055	0,064
<b>Prévisions de l'ESPS révisé de 2011</b>									
National	0,374	0,352	0,396	0,115	0,107	0,123	0,052	0,047	0,057
Zones urbaines	0,176	0,152	0,201	0,046	0,039	0,054	0,019	0,015	0,023
Zones rurales	0,525	0,496	0,554	0,168	0,156	0,180	0,077	0,069	0,085
<b>Prévisions de l'ESPS non révisé de 2011</b>									
National	0,403	0,381	0,426	0,119	0,111	0,127	0,053	0,049	0,058
Zones urbaines	0,270	0,238	0,301	0,073	0,063	0,082	0,031	0,025	0,036
Zones rurales	0,506	0,476	0,535	0,154	0,143	0,166	0,071	0,063	0,078

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur les données d'enquêtes.

## Conclusions

L'analyse des quatre enquêtes, à savoir l'ESPS 2, l'ESPS 3, l'EHCVM 0 et l'EHCVM, nous permet d'établir que la pauvreté a diminué de 5 points de pourcentage entre 2011 et 2018, mais comme les deux enquêtes qui nous intéressent le plus, l'ESPS 2 et l'EHCVM, ne sont pas directement comparables, nous obtenons une tendance de la pauvreté sans pouvoir effectuer d'analyses directes pour évaluer les facteurs à l'origine de cette tendance. L'utilisation de l'approche de l'Institut National de Statistique de Colombie permet de réviser l'agrégat de consommation et le seuil de pauvreté de 2011, et de les rendre comparables à ceux de 2018. Cette approche est étayée par trois résultats : la baisse de l'incidence de la pauvreté de 5,2 points de pourcentage est proche (à un intervalle de confiance près) à celle fournie directement à partir des quatre enquêtes (5 points) ; l'estimation révisée du chiffre de la pauvreté de 2017 issue de l'ESPS 2 (38,1 pour cent) est proche de celle de l'EHCVM 0 (39 pour cent), qui a été réalisée la même année ; et le taux de croissance réel de la consommation par habitant ressortant des deux enquêtes après révision est proche de celui des dépenses par habitant basées sur les comptes nationaux. En conclusion, nous pouvons légitimement utiliser l'agrégat de bien-être révisé provenant des enquêtes de 2011 et de 2018 pour évaluer la pauvreté sur la période en question.

## Annexe 2 : Informations complémentaires sur la méthodologie de la pauvreté multidimensionnelle

L'indice global de la pauvreté multidimensionnelle est calculé selon la méthode développée par *Alkire et Foster* (2011) présentée dans l'encadré 2.2. Le tableau A2.1 figurant dans cette annexe présente de manière plus détaillée les dimensions utilisées, les indicateurs de chaque dimension, les seuils et les pondérations. Les données proviennent des enquêtes démographiques et de santé de 2011 et de 2018, avec des tailles d'échantillon de respectivement 7 902 et 4 592 ménages.

Tableau A2.1 : L'indice de la pauvreté multidimensionnelle : dimensions, indicateurs, privations et pondérations

Dimension	Indicateurs	Seuils de privation	Pondération
Santé	Mortalité infantile	Un ménage est défavorisé si un enfant de moins de 18 ans est décédé dans la famille au cours des 5 années précédant l'enquête.	1/6
	Nutrition	Un ménage est défavorisé si un adulte ou un enfant pour lequel il existe des informations nutritionnelles est sous-alimenté (retard de croissance, insuffisance pondérale, émaciation).	1/6
Éducation	Durée de la scolarité	Un ménage est défavorisé si aucun membre du ménage n'a achevé 6 ans de scolarité.	1/6
	Fréquentation scolaire	Un ménage est défavorisé si aucun membre du ménage âgé de 12 à 15 ans ne fréquente un établissement scolaire	1/6
Conditions de vie	Combustible pour la cuisine	Un ménage est défavorisé s'il cuisine avec du fumier, du bois ou du charbon de bois.	1/18
	Assainissement	Un ménage est défavorisé si les installations sanitaires du ménage ne sont pas améliorées (latrine à fosse sans dalle, fosse ouverte, aucune installation, champ de brousse, toilette à seau, toilette suspendue ou latrine) ou sont améliorées mais partagées avec d'autres ménages.	1/18
	Eau potable	Un ménage est défavorisé s'il n'a pas accès à une eau potable améliorée (incluant l'eau du robinet, un forage, un puits protégé, une source d'eau protégée et l'eau de pluie) ou si l'eau potable améliorée se trouve à plus de 30 minutes de marche aller-retour du domicile. Les ménages qui utilisent de l'eau en bouteille pour boire sont considérés comme utilisant une source d'eau améliorée uniquement si l'eau qu'ils utilisent pour cuisiner ou se laver les mains provient également d'une source améliorée.	1/18
	Électricité	Un ménage est défavorisé s'il n'a pas d'électricité.	1/18
	Logement	Un ménage est défavorisé si au moins un des trois matériaux du logement pour le toit, les murs et le sol est inadapté : le sol est en matériaux naturels (terre, sable ou fumier), le toit est en matériaux naturels ou rudimentaires (pas de toit, chaume, palme, feuilles, mottes de terre, bambou, planches de bois ou carton), ou les murs sont en matériaux naturels ou rudimentaires (terre, sable, fumier, planches de bois, palme ou bambou).	1/18
	Actifs	Un ménage est défavorisé s'il ne possède pas plus d'une radio, d'un téléviseur, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'un vélo, d'une moto ou d'un réfrigérateur et ne possède pas de voiture.	1/18

### Annexe 3 : Tableaux supplémentaires sur les résultats de l'indice d'opportunité humaine

L'indice d'opportunité humaine (HOI) mesure l'inégalité des chances, c'est-à-dire la manière dont les circonstances individuelles (les caractéristiques sur lesquelles la personne n'a aucun contrôle, telles que le lieu de résidence, le genre et l'éducation du chef de ménage qui ne devraient pas déterminer l'accès aux biens et services fondamentaux) peuvent affecter l'accès d'un enfant aux opportunités de base, telles que l'eau potable, l'assainissement adéquat, l'électricité et l'éducation, qui sont des facteurs déterminants pour construire le futur capital humain (*Dabalen et al.* 2015). La méthodologie nécessite de définir les opportunités pour lesquelles l'indice doit être calculé et un ensemble de circonstances ; les opportunités et les circonstances sont présentées dans le tableau A3.1. La méthodologie suit celle de *Barros et al.* (2010). La probabilité qu'un individu ait accès à une opportunité donnée est estimée à l'aide d'une régression logistique, avec le fait d'avoir ou non l'opportunité comme variable dépendante binaire et les circonstances comme variables indépendantes. Formellement, le modèle est le suivant :

$$\ln \left[ \frac{\Pr(I = 1/X = (x_1, x_2, \dots, x_n))}{1 - \Pr(I = 1/X = (x_1, x_2, \dots, x_n))} \right] = \sum_{k=1}^n x_k \beta_k \quad (1)$$

où  $I$  correspond au fait d'avoir accès à l'opportunité,  $x$  est l'ensemble des circonstances, et  $\beta$  correspond aux paramètres à estimer. À partir de l'estimation de la régression (1), on obtient des estimations des paramètres  $\beta_k$  comme noté  $\hat{\beta}_{k,m}$ , où  $m$  désigne la taille de l'échantillon. Compte tenu des coefficients estimés, on peut obtenir la probabilité prédite de l'opportunité considérée pour chaque individu de l'échantillon :

$$\hat{p}_{i,m} = \frac{\exp(x_i \hat{\beta}_m)}{1 + \exp(x_i \hat{\beta}_m)} \quad (2)$$

En utilisant les probabilités prédites ( $\hat{p}$ ) et les pondérations de l'enquête ( $w_i$ ), le taux de couverture global prédit ( $\hat{C}$ ) et l'indice D- ( $\hat{D}$  l'indice de dissemblance estimé) sont calculés comme suit :

$$\hat{C} = \sum_{i=1}^m w_i \hat{p}_{i,m} \quad (3)$$

$$\hat{D} = \frac{1}{2\hat{C}} \sum_{i=1}^m w_i |\hat{p}_{i,m} - \hat{C}| \text{Note } (\hat{C} = \bar{C}) \quad (4)$$

L'indice HOI est ensuite calculé de la façon proposée par de *Barros et al.* (2009) :

$$\widehat{HOI} = \bar{C}(1 - \hat{D}) \quad (5)$$



Tableau A3.1 : Résumé des circonstances et des opportunités de l'indice d'opportunité humaine

Circonstances	Opportunités (résultat)
Présence des deux parents	Fréquentation scolaire 3 à 5 ans
Âge de l'enfant	Fréquentation scolaire 6 à 11 ans
Genre de l'enfant	Fréquentation scolaire 12 à 15 ans
Nombre d'enfants au sein du ménage	Achèvement du cycle primaire à l'âge escompté (13 à 15 ans)
Genre du chef du ménage	Aucun enfant souffrant d'un retard de croissance
Lieu de résidence	Aucun enfant souffrant d'une insuffisance pondérale
Éducation du chef du ménage	Aucun enfant souffrant d'émaciation
Région de résidence	Accès à un système d'assainissement amélioré
	Logement décent
	Accès à l'électricité
	Accès à l'eau améliorée

Le tableau A3.2 montre de façon plus détaillée (incluant les intervalles de confiance), les résultats déjà présentés dans le tableau 2.4.

Tableau A3.2 : Résultats détaillés sur l'indice d'opportunité humaine (HOI), 2011 et 2018

	2018				2011			
	Valeur	Erreur-type	95 % intervalle de confiance		Valeur	Erreur-type	95 % intervalle de confiance	
			Limite inférieure	Limite supérieure			Limite inférieure	Limite supérieure
<b>Retard de croissance</b>								
HOI	78,2	0,6	77,0	79,4	69,7	0,8	68,0	71,3
Couverture	81,2	0,6	80,1	82,4	73,5	0,8	71,8	75,1
Dissemblance	3,7	1,3	1,1	6,3	5,2	2,0	1,2	9,1
Personnes vulnérables (en %)	46,6				46,4			
<b>Insuffisance pondérale</b>								
HOI	82,8	0,5	81,8	83,9	79,2	0,7	77,8	80,7
Couverture	84,9	0,5	83,8	85,9	82,5	0,7	81,2	83,9
Dissemblance	2,4	1,1	0,2	4,6	4,0	1,4	1,2	6,7
Personnes vulnérables (en %)	49,0				46,2			
<b>Émaciation</b>								
HOI	91,0	0,4	90,2	91,8	87,9	0,6	86,5	89,3
Couverture	92,1	0,4	91,3	92,9	89,6	0,6	88,4	90,8
Dissemblance	1,2	0,7	-0,1	2,5	1,9	1,1	-0,3	4,1

Personnes vulnérables (en %)	47,2				39,1			
<b>Fréquentation scolaire (3 à 5 ans)</b>								
HOI	1,6	0,4	1,3	1,8	2,5	0,4	2,1	2,9
Couverture	5,1	0,4	4,3	6,0	6,3	0,4	5,6	7,0
Dissemblance	69,7	8,8	52,4	87,0	61,1	10,8	39,9	82,3
Personnes vulnérables (en %)	77,6				73,0			
<b>Fréquentation scolaire (6 à 11 ans)</b>								
HOI	44,5	0,6	43,3	45,8	45,7	0,4	44,8	46,6
Couverture	55,9	0,6	54,8	57,0	56,0	0,4	55,2	56,9
Dissemblance	20,3	2,0	16,4	24,3	18,4	1,5	15,5	21,2
Personnes vulnérables (en %)	49,3				48,9			
<b>Fréquentation scolaire (12 à 15 ans)</b>								
HOI	57,1	0,8	55,4	58,8	49,7	0,6	48,4	51,0
Couverture	66,0	0,8	64,5	67,6	59,0	0,6	57,7	60,2
Dissemblance	13,6	2,2	9,2	18,0	15,7	1,8	12,1	19,3
Personnes vulnérables (en %)	47,0				48,6			
<b>Achèvement du cycle primaire à l'âge escompté (12 à 15 ans)</b>								
HOI	65,0	0,6	63,4	66,6	56,7	0,6	55,5	58,0
Couverture	74,4	0,6	73,1	75,6	66,5	0,6	65,4	67,6
Dissemblance	12,6	1,9	8,8	16,4	14,7	1,8	11,3	18,1
Personnes vulnérables (en %)	44,1				44,6			
<b>Accès à un système d'assainissement amélioré</b>								
HOI	51,9	0,4	51,1	52,6	30,8	0,3	30,3	31,2
Couverture	59,8	0,4	59,1	60,6	41,9	0,3	41,3	42,4
Dissemblance	13,3	1,0	11,5	15,2	26,4	1,0	24,5	28,4
Personnes vulnérables (en %)	45,2				48,9			
<b>Logement décent</b>								
HOI	58,6	0,3	58,0	59,2	41,0	0,2	40,5	41,5

Couverture	70,5	0,3	70,0	71,0	53,4	0,2	53,0	53,9
Dissemblance	16,9	0,7	15,4	18,3	23,3	0,9	21,6	25,1
Personnes vulnérables (en %)	39,3				52,4			
<b>Accès à l'électricité</b>								
HOI	48,9	0,3	48,2	49,6	36,4	0,2	35,9	36,9
Couverture	61,5	0,3	60,9	62,1	51,4	0,2	51,0	51,8
Dissemblance	20,5	1,1	18,4	22,6	29,2	0,9	27,4	31,0
Personnes vulnérables (en %)	53,8				54,4			
<b>Accès à l'eau améliorée</b>								
HOI	63,2	0,3	62,4	63,9	62,4	0,2	61,9	62,9
Couverture	72,9	0,3	72,3	73,5	72,2	0,2	71,8	72,6
Dissemblance	13,4	0,9	11,6	15,1	13,5	0,6	12,3	14,7
Personnes vulnérables (en %)	40,6				39,7			

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'enquête démographique et de santé de 2018.

## Annexe 4 : Méthodologie pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur la pauvreté

L'impact total de la COVID-19 sur le bien-être est estimé en comparant le bien-être simulé dans l'éventualité où il n'y aurait pas eu d'épidémie (le scénario contrefactuel) et le bien-être simulé enregistré à cause du coronavirus. Aucun de ces scénarios n'est connu ; le premier parce que l'épidémie a eu lieu et que son absence ne peut donc pas être observée, le second parce qu'aucune enquête exhaustive auprès des ménages n'a été menée pendant l'épidémie. Cependant, une enquête réalisée en 2018-2019, proche de la pandémie, a été utilisée comme référence pour les deux simulations décrites ci-dessus.

Parmi les voies de transmission des effets du coronavirus sur le bien-être figurent les revenus du travail ; les revenus non salariaux, notamment les transferts privés (les envois de fonds nationaux et internationaux) ; ainsi que les variations de prix. Avant de procéder aux deux simulations, la base de référence a été actualisée pour 2019 en utilisant la croissance du PIB de 2018 à 2019. L'approche consiste à appliquer la croissance sectorielle du PIB réel par habitant à l'indicateur de bien-être de l'enquête de référence (la consommation annuelle des ménages par habitant).

Tout d'abord, le scénario contrefactuel est simulé en utilisant la croissance du PIB prévue entre 2019 et 2020 (avant la pandémie). Le bien-être est simulé en utilisant les hypothèses sur la façon dont la pandémie a affecté les revenus du travail et les revenus non salariaux. Dans chaque ménage, la part des revenus (les revenus du travail de l'agriculture, de l'industrie et des services ; les transferts nationaux ; les envois de fonds internationaux) est connue grâce à l'enquête de 2018-2019. La variation de chaque type de revenu est appliquée à la proportion appropriée du bien-être du ménage. Cette variation correspond au PIB sectoriel du ménage, qui est identifié en fonction du secteur d'activité du chef de ménage. Pour la part des transferts nationaux et des envois de fonds internationaux, le PIB national et la croissance mondiale sont respectivement appliqués.

Les simulations de la COVID-19 ont été produites en s'appuyant sur les voies de transmission identifiées. L'impact total de la pandémie sur le bien-être peut être décomposé en l'impact de plusieurs facteurs. Le bien-être des ménages  $h$  au moment  $t_1$  peut être écrit comme  $w_{h,t_1}$  et défini comme suit :

$$\Delta w_{h,t_1} = f_T(\Delta T_{h,t_1}) + f_R(\Delta R_{h,t_1}) + f_P(\Delta P_{t_1})$$

où :

- $\Delta T_{h,t_1}$  est la variation du total des transferts monétaires privés des ménages entre  $t_0$  et  $t_1$  ;
- $\Delta R_{h,t_1}$  correspond à la variation des revenus du travail des ménages entre  $t_0$  et  $t_1$  ;
- $\Delta P_{t_1}$  est la variation du vecteur des prix entre  $t_0$  et  $t_1$ .

$f_Z$  où  $z \in \{T, R, P\}$  définit la fonction reliant le facteur  $z$  au bien-être  $w$ .

La méthodologie choisie pour mesurer l'impact est différente pour chaque voie de transmission identifiée :

- *Variation des prix alimentaires* : pour estimer l'impact de la variation des prix alimentaires, le plus pertinent pour la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages, l'approximation de Taylor d'ordre 1 a été utilisée, à savoir :

$$C_{\text{prix\_alimentaires},h} = \Delta w_h = -e_{\text{alimentaires},h} \Delta p_{\text{alimentaires}}$$

Où  $e_{\text{alimentaires},h}$  représente les dépenses alimentaires du ménage  $h$ .

- *Variation des transferts monétaires privés* : parce que les transferts dans les pays en développement apportent généralement un soutien direct et considérable aux ménages pour les dépenses consacrées aux besoins essentiels, y compris l'alimentation, un lien direct est

supposé entre la consommation et les transferts (une élasticité de la consommation par rapport aux transferts = 1).

$$C_{transferts,h} = \Delta w_h = \Delta T_h$$

- *Variation des revenus du travail* : pour les revenus du travail, les élasticités de la consommation des ménages par rapport à cette source de revenus sont utilisées pour estimer l'impact sur le bien-être, la pauvreté (mesurée selon les taux nationaux de pauvreté et d'extrême pauvreté, et le nombre de pauvres et d'extrêmement pauvres) et l'inégalité (mesurée à l'aide du coefficient de Gini). Cette voie de transmission n'affecte que les ménages ayant au moins un membre actif occupé et la somme des revenus du travail du ménage est strictement positif. Si le revenu moyen du travail du ménage  $h$  exerçant dans le secteur  $s$  au moment  $t$  est  $r_{h,s,t}$ , et le nombre de membres actifs est  $n_{h,s,t}$ , alors le revenu total du travail du ménage sera :

$$R_{h,t} = \sum_s n_{h,s,t} r_{h,s,t}$$

Par rapport à son évolution à partir du moment  $t_0$ , nous pouvons également écrire :

$$\Delta R_{h,t} = \sum_s n_{h,s,t} \Delta r_{h,s,t}$$

Enfin, l'impact d'un choc sur le revenu du travail par rapport à la consommation sera par conséquent :

$$C_{revenu,h} = \Delta w_h = \max(-R_h, elas_{R,h} \Delta R_h)$$

Où  $elas_{R,h}$  représente l'élasticité du bien-être par rapport au revenu du travail du ménage  $h$ , avec un impact qui ne peut pas être supérieur à  $-R_h$ . Nous estimons un modèle double log, reliant le logarithme de la consommation totale des ménages au logarithme du niveau de revenu personnel. Les observations dont le revenu personnel est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté ont été exclues. L'inclusion d'un grand nombre de ménages dont les revenus perçus sont très faibles ou sous-déclarés générera des élasticités faibles qui pourraient ne pas être représentatives de la relation réelle entre les revenus et la consommation. Une faiblesse méthodologique notable de l'utilisation des élasticités du travail par rapport à l'activité économique réside dans le fait que ces élasticités pourraient changer en période de crise. Étant donné qu'il n'existe aucune preuve de cela, en particulier dans le contexte de la COVID, l'hypothèse de travail sous-tend que ce ne serait pas le cas.

Un élément important doit être souligné :

- Afin d'introduire davantage de souplesse dans le modèle, les élasticités ont été estimées au niveau régional. L'idée d'estimer les élasticités au niveau du décile ou même du quintile a été écartée dès lors que le nombre d'observations à ces niveaux était insuffisant et que les élasticités extrêmement faibles qui en résultaient, ne tenaient pas compte des variations entre déciles ou entre quintiles.

En résumé, l'impact total sur le bien-être des ménages correspondra à la somme des impacts des facteurs, correspondant à :

$$C_{combinés,h} = C_{prix\_alimentaires,h} + C_{transferts,h} + C_{revenu,h}$$

Tableau A4.1 : L'élasticité de la consommation par rapport aux revenus du travail

Région	Revenus du travail
Dakar	0,551
Ziguinchor	0,517
Diourbel	0,537
Saint-Louis	0,534

Tambacounda	0,520
Kaolack	0,534
Thies	0,537
Louga	0,534
Fatick	0,525
Kolda	0,523
Matam	0,524
Kaffrine	0,535
Kedougou	0,517
Sedhiou	0,514

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM de 2018.

Enfin, les impacts ont été calculés à court terme (impact ponctuel) et à plus long terme (impact cumulatif). En général, l'impact ponctuel fait référence à l'impact à un moment donné juste après le choc. Dans notre cas, le court terme correspond au premier trimestre qui a été affecté par les mesures de confinement mises en place par le gouvernement d'avril à juin. L'impact à plus long terme (pour lequel les résultats sont présentés dans ce rapport), où nous nous concentrons sur l'impact cumulatif, correspond à la somme des différents trimestres, soit une période allant jusqu'à 12 mois après le choc. Si  $F_{h,i,t}$ , est l'impact sur la consommation par habitant dû à une variation du facteur  $i \in \{1,2, \dots, 18\}$  au trimestre  $t \in \{1,2,3,4\}$ , alors l'impact ponctuel au trimestre  $t$  est :

$$PF_{h,t} = \sum_{i=1}^{18} F_{h,i,t}$$

et l'impact cumulatif au trimestre  $t$  sera :

$$CF_{h,t} = \sum_{v=1}^t PF_{h,v}$$

Les simulations ont été réalisées sur un outil de microsimulation avec une interface Excel, conçu à cet effet. Un tableau de bord permet d'inclure des hypothèses pour 18 facteurs différents, y compris l'évolution des prix des denrées alimentaires, l'évolution des transferts nationaux et internationaux, ainsi que le statut professionnel (les fonctionnaires, les travailleurs salariés et indépendants issus des secteurs formels et informels de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services). Nos hypothèses ont été formulées en s'appuyant sur différentes sources : les résultats des enquêtes téléphoniques auprès des ménages afin d'identifier les caractéristiques des personnes affectées et l'ampleur de l'impact sur les transferts et les revenus du travail ; les données du PIB pour les deux premiers trimestres de 2020<sup>61</sup>, utilisées de manière qualitative pour déterminer l'impact global par voie de transmission, sur le premier trimestre et sur l'année ; et les consultations avec les représentants du gouvernement au sein du comité technique responsable de la COVID19 du ministère de l'Économie. Plus précisément, le ministère de l'Économie a fourni des données portant sur les réductions des transferts privés, alors que les hypothèses relatives aux revenus du travail et aux prix sont basées sur les données d'enquête. Les résultats ont été

<sup>61</sup> D'après les données provenant des Comptes Nationaux Trimestriels de l'ANSD, l'économie s'est contractée de 1,7 pour cent au premier trimestre de 2020, plus précisément l'agriculture a progressé de 1,6 pour cent par rapport au trimestre précédent, le secteur secondaire a augmenté de 0,2 pour cent et les services ont diminué de 3,2 pour cent. Dans l'ensemble, la consommation privée globale s'est contractée de 1,2 pour cent. Ces données se rapportent à la période de janvier à mars et n'incluent donc que l'impact initial de la pandémie (les 15 derniers jours de mars).

produits en deux étapes. Tout d'abord, un modèle de régression a été utilisé pour asseoir l'hypothèse relative aux revenus du travail et aux prix. Ensuite, l'outil de microsimulation a utilisé l'interface Excel pour produire les résultats selon les méthodes détaillées ci-dessus (les élasticités ou l'impact direct).

L'un des principaux défis de la simulation était d'évaluer avec précision les changements dans les revenus du travail au niveau individuel entraînés par les chocs de la COVID. Bien que la première étape ci-dessus ait été similaire pour les autres facteurs, la deuxième étape (les microsimulations) a été décomposée en deux étapes supplémentaires.

Étape 1 : en utilisant les informations macroéconomiques et microéconomiques, la part moyenne escomptée de réduction des revenus personnels a été calculée en fonction du secteur (3 secteurs), du type d'emploi (5 types d'emploi) et du trimestre. Nous désignons la part de diminution des revenus personnels dans le secteur  $s$  avec le type d'emploi  $e$  et le trimestre  $t$  par  $\gamma_{s,e,t}$ . Par exemple, d'après les résultats, pour le premier scénario, nous obtenons  $\gamma_{s=1,e=2,t=1} = -10,4$  pour cent.

Étape 2a : au lieu d'appliquer la même réduction pour tous les travailleurs  $\gamma_{s,e,t}$ , nous avons essayé d'utiliser la première édition de l'enquête téléphonique auprès des ménages (juin 2020) portant sur la COVID-19, qui a interrogé un sous-échantillon de 1 220 ménages sélectionnés de manière aléatoire parmi les 7 156 de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018-2019. En raison de la nature qualitative de l'enquête sur la COVID-19, seules des informations sur l'augmentation, la constance ou la diminution des revenus personnels étaient disponibles. En utilisant les 1 220 observations de l'échantillon de l'enquête sur la COVID-19, un modèle logit ordonné a été estimé pour établir la probabilité de diminution des revenus personnels en fonction des caractéristiques du ménage. La réduction des revenus personnels du travail a ensuite été pondérée par les probabilités de réduction des revenus du travailleur  $i$  et la moyenne des probabilités. Le paramètre de calibrage  $c$  prévoit que

$$\sum_{i=1}^{N_{s,e}} \tilde{\gamma}_{s,e,t,i} R_{s,e,t,i} = \sum_{i=1}^{N_{s,e}} \gamma_{s,e,t} R_{s,e,t,i}.$$

$$= \sum_{i=1}^{N_{s,e}} \gamma_{s,e,t} R_{s,e,t,i}.$$